

**« 5 gestes qui sauvent »  
au permis de conduire**

**Le devoir du citoyen**

**[et le ministère des transports]**

**10<sup>ème</sup> mémoire**

**Volume 4**

**1983 – 1989**

**Par Didier BURGGRAEVE  
Président du CAPSU**

**« Le destin de toute vérité est d'être  
ridiculisé avant d'être reconnue »**

**Albert SCHWEITZER**

# ***Dédicace\****

**Ce volume 4 du 10<sup>ème</sup> mémoire  
sur les « 5 gestes qui sauvent »  
consacré au ministère des Transports,  
est dédié à :**

## **Jacques BARROT**

**Ancien ministre, Ancien député,  
Aujourd'hui au sein de la  
Commission Européenne à Bruxelles**

**Favorable au projet des  
« 5 gestes qui sauvent » depuis ses premières  
démarches, dès 1983,  
Jacques BARROT n'aura jamais changé d'avis.**

**Une de ses dernières lettres, du 22 août 2007, ci-après,  
en témoigne à nouveau.**

**\* Chaque volume est dédié à une personnalité qui a apporté  
son concours direct ou indirect au concept des « 5 gestes »**

*Jacques Barrot*

JB/PG

3 2 AOUT 2007

**Cher Ami,**

J'ai bien sûr pris connaissance avec beaucoup d'attention de votre lettre et des documents que vous m'avez adressés. Je vous félicite pour la persévérance de votre engagement.

Il m'est difficile d'intervenir directement auprès du Président de la République Française en tant que Commissaire Européen. Mais, par contre, j'ai bien l'intention d'évoquer ce problème avec les responsables du Ministère de l'Équipement que sont à la fois Monsieur BUSSEREAU et Monsieur BORLOO.

A cet égard, je pense que vous pourriez peut-être sensibiliser plus directement Jean-Louis BORLOO qui doit lui-même rendre des comptes sur les problèmes de sécurité routière et qui pourrait peut-être prendre le relais de cette campagne pour la formation aux gestes qui sauvent.

Je vais, dès mon retour à Bruxelles, me préoccuper aussi de faire le point de tout ce qui a pu être en effet établi en matière de secourisme. J'espère ainsi pouvoir vous aider utilement.

Vous le savez, je suis aussi très attentif à la réduction du nombre de morts sur les routes de l'Europe. Et tout ce qui peut contribuer à cet objectif m'est très cher.

Je vous renouvelle, Cher Président, l'expression de mon amitié très dévouée.

*Bonne nuit pour la poursuite de  
cette "juste" Croisade.*

  
**Jacques BARROT**

**Monsieur Didier BURGAEVE**  
**Président**  
**CAPSU**  
**Résidence Auteuil, Bât. B**  
**59390 LYS LEZ LANNOY**

003

Rue Beuve Mery - BP 59 - 43200 YSSINGEAUX - FRANCE  
Commission Européenne - BERL 12/225 - 1049 BRUXELLES - BELGIQUE

# Introduction

Ce quatrième volume poursuit ce témoignage détaillé afin de rendre compte et de rendre public toutes les démarches qui auront été entreprises en faveur du projet des « 5 gestes qui sauvent » auprès du ministère des Transports, afin de (tenter) le convaincre de le mettre en application dans notre pays.

Décidée pourtant lors d'un CISR (Comité interministériel de sécurité routière)\*, en 1974, cette mesure devait faire (obligatoirement) partie des épreuves pour obtenir un permis de conduire (On pensait au permis VL mais nous pensions nous à tous les permis de conduire).

Le programme de formation appelée « gestes élémentaires de survie » (GES) ne fut élaboré et validé qu'avec la nouvelle réforme de l'enseignement du secourisme, en 1977, soit au cours de l'année 1978 (Voir les volumes précédents).

Les pouvoirs publics de l'époque tardèrent à rendre l'épreuve obligatoire. La sécurité civile (ministère de l'Intérieur) avait transmis le programme des GES à celui des Transports, compétent pour modifier les textes réglementaires en ce sens.

Egalement, les services de la sécurité civile (une direction du ministère de l'Intérieur depuis 1975) ne pouvaient pas confirmer la disponibilité de suffisamment d'enseignants (moniteurs mais aussi l'apport de secouristes actifs) pour satisfaire la demande (un million de candidats à former chaque année).

Pour le ministère des Transports, comment ajouter une épreuve (supplémentaire), malgré son intérêt, son utilité, puisqu'il s'agissait d'épargner la vie de nombreuses victimes, décédées le plus souvent sur les lieux de l'accident, avant l'arrivée des secours ?

Le nombre d'heures pour la formation aux GES (6 à 8 heures selon les textes mais en réalité, pour les associations plutôt 10 heures voire plus – afin de respecter tout le programme théorique et pratique) était trop élevé, sans parler du coût éventuel, non fixé, mais qui, à la charge de chaque candidat « alourdirait le coût global » de la préparation d'un permis de conduire.

Ces arguties (car on ne peut les qualifier d'arguments) n'auraient pas dû entraver cette marche en avant du secourisme et des « gestes de survie » donc des « 5 gestes qui sauvent » car ils ne pesaient pas très lourds face à l'enjeu, face à toutes ces vies que nous pouvions sauver.

Mais, en mai 1981, un nouveau président de la République est élu ainsi qu'ensuite une nouvelle majorité à l'Assemblée Nationale, différente de la précédente.

Ces « nouveaux » pouvoirs publics mettront un certain temps pour reprendre ce dossier, parmi d'autres, malgré les assurances que nous avions reçues très rapidement...

Ils considéreront ne pas être liés par la décision de 1974 (prise par d'autres) qui traînera ainsi, sera « en suspens », pendant que sur les routes et dans nos rues, les victimes de ces innombrables accidents, hélas souvent des innocents – non à l'origine de l'accident mais vraiment victimes – continuaient à mourir, avant l'arrivée des secours, ou dans l'ambulance, ou dans les quelques heures après leur admission à l'hôpital, faute, au départ, d'une assistance immédiate des témoins sur place, c'est-à-dire le « public », les usagers de la rue et de la route que nous sommes tous.

\* Voir le 9<sup>ème</sup> mémoire.

Nous pouvons donc dater cet abandon (définitif) de la décision du CISR de 1974 aux premières années 80, selon les documents que nous insérerons dans ce quatrième volume.

Ce n'est pas faute d'avoir alerté ou prévenu et relancé tous les acteurs, du nouveau président de la République\*, le Premier ministre et directement les trois ministres liés à ce projet, ceux des Transports (permis de conduire), de l'Intérieur (secourisme) et de la Santé (cosignataire des textes concernant le secourisme).

Ainsi, pour ne reprendre que les démarches envers le ministre des Transports, **Charles FITTERMAN**, nous constatons, par la lettre du 25 mai 1982 (ci-après) qu'il était relancé, car les mois passaient (et même une année) et qu'allaient-ils faire à ce sujet ?

Le second mémoire sur les « 5 gestes » (appelé alors deuxième partie) était joint à ce courrier, le précédent ayant été bien évidemment adressé à ce ministre.

Mais, les « blocages administratifs, retards, études perpétuelles » continuèrent de plus belle car on ne change pas comme cela « l'organisation » administrative, c'est-à-dire bureaucratique. Avec le recul, on peut affirmer (nous en apportons les preuves) que ce fut pire avec ces nouveaux venus qui étaient « pour » dans l'opposition mais incapables de l'appliquer arrivés au pouvoir !

En général, tous les courriers adressés aux uns et aux autres étaient complétés de documents complémentaires, apportant tous les détails et des preuves du fait de l'enseignement (gratuit) mis en place dans l'agglomération de Roubaix par l'ASAR (1), après Toulon avec l'ANUR puis Nancy avec **Pierre BLAHA**.

Je faisais parvenir au ministre des Transports, le 5 juin 1982, la nouveau « livret » (appelé ainsi à l'époque), soit la quatrième édition de la brochure, financée par le journal médical « Tonus » dont les responsables avaient entendu mon interview sur la radio RTL à une heure de grande écoute.

Pour essayer d'avancer, souvent, il était proposé telle ou telle démarche, par exemple la création d'une structure associée auprès du délégué interministériel à la sécurité routière, qui serait en charge totalement de la formation des candidats aux permis de conduire aux « gestes de survie ». J'avais rencontré le nouveau délégué, **Pierre MAYET**, qui avait remplacé **Christian GERONDEAU** et il était tout à fait pour cet enseignement, même si il mesurait les difficultés rencontrées au sein de la « technostructure ».

Devant le refus « constaté », un peu plus tard, je proposais de confier au SRF (Secours Routier Français) l'organisation et le contrôle de cet enseignement... sans plus de succès, puis au CAPSU... Pas de réponse ! Car non impliqués directement dans l'enseignement du secourisme. Mais agissant pour faire adopter la mesure !

Il ne faut pas attendre une initiative de l'intérieur. Quand quelque chose « bouge » l'idée vient (très) souvent de l'extérieur et, en ce qui concerne le secourisme, des associations.

\* Toutes les démarches entreprises auprès des présidents de la République doivent faire l'objet d'un mémoire à part.

(1) – ASAR (Association des secouristes de l'agglomération de Roubaix) créée à Lys lez Lannoy le 18.2.1979, rassemblant les équipes de secouristes de différentes communes fondées elles-mêmes en 1975 (Roubaix, Hem, Lys lez Lannoy et Leers).

# Campagne Nationale des "5 Gestes qui Sauvent"

Action Nationale permanente lancée par Didier Burggraeve  
le 24 Septembre 1967 pour Secourir les Accidentés de la Route  
**ALERTER - BALISER - RANIMER - COMPRESSER - SAUVEGARDER**  
5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route

Animée par l'Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix

59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 25 mai 1982

Monsieur Charles FITERMAN,  
Ministre des Transports,  
246 Bld Saint-Germain,  
75700 PARIS

Monsieur le Ministre,

Par une lettre du 17 décembre 1981, votre Directeur de Cabinet, M. Denis COTON, voulait bien me transmettre votre réponse à la suite du mémoire que je vous avais adressé sur les "5 gestes qui sauvent".

Il indiquait dans ce courrier qu'une réflexion approfondie était en cours au sein de votre Ministère et que mes propositions seraient donc examinées dans ce cadre.

Il précisait également que vous ne manquerez pas de reprendre contact avec moi à ce sujet.

Or, cinq long mois se sont écoulés et pourtant cette mesure peut être appliquée rapidement.

Je vous remets sous ce pli la seconde partie de ce mémoire qui apporte des éléments complémentaires.

J'ai trop souffert par le passé des blocages administratifs, des retards, des études perpétuelles alors que tout est prévu dans ce cas que nous occupe, pour laisser ce dossier à nouveau traîner alors que chaque jour sur nos routes ou ailleurs des Français meurent alors qu'ils auraient pu être sauvés par ces gestes.

Monsieur le Ministre, c'est votre intervention personnelle que je souhaite pour faire avancer ce dossier, même éventuellement en créant la structure pour l'organisation de cet enseignement au sein de la Délégation à la Sécurité Routière qui dépend maintenant de votre Ministère puisque ces "5 gestes" sont à apprendre en priorité aux candidats au permis de conduire.

+ mémoire II / 5 gestes  
ph. art NE "5 gestes" / 21.10.81  
ph. UN & NE Antenne 2  
ph. art. "Ext. République" / 11.2.82  
ph. interview. S.C.I. / expo Mairie Rx  
ph. art. UN / 5 gestes - 23.3.82

.../...

Que puis-je faire d'autre pour vous convaincre que de me mettre à votre disposition pour vous rencontrer et de vous proposer de prendre connaissance des documents ci-joints.

Le nouveau livret "5 gestes qui sauvent" diffusé gratuitement à la population sortira dans deux jours. Ce sera un honneur pour moi que de vous l'adresser immédiatement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en ma parfaite considération.

Didier BURGGRAEVE

Instructeur de Secourisme  
Président des Secouristes de ROUBAIX.

# Campagne Nationale des "5 Gestes qui Sauvent"

Action Nationale permanente lancée par Didier Burggraeve  
le 24 Septembre 1967 pour Secourir les Accidentés de la Route  
**ALERER - BALISER - RANIMER - COMPRESSER - SAUVEGARDER**  
5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
Animée par l'Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 5 juin 1982

Monsieur Charles FITERMAN,  
Ministre des Transports,  
246 Bld Saint-Germain,  
75700 PARIS

Monsieur le Ministre,

Par un courrier du 25 mai dernier, je vous faisais parvenir la seconde partie de mon mémoire sur les "5 gestes qui sauvent" afin de vous convaincre de retenir ce projet pour éduquer les candidats au permis de conduire sur la conduite à tenir lors d'un accident et en présence de blessés graves.

Comme mentionné dans cette lettre, je vous adresse aujourd'hui un exemplaire du nouveau livret diffusé gratuitement à la population, soit par l'intermédiaires des médecins et pharmaciens qui s'associent à cette Campagne Nationale soit par nos délégués de Province, de la région Parisienne au Centre de la France ou à l'Est afin que nous avancions un peu dans l'attente de votre décision.

Je vous confirme que je suis persuadé que pour réussir cette gigantesque opération il est nécessaire de créer une structure au sein ou auprès de votre Délégué à la Sécurité Routière, Pierre MAYET, cet enseignement étant destiné uniquement aux candidats au permis de conduire.

Quant au projet des "gestes élémentaires de survie" il convient aux écoliers et aux élèves car encore basé sur un système pédagogique antérieur. Les "5 gestes", ce ne sont que des gestes à apprendre par un enseignement pratique et qui a été élaboré pour la population du permis de conduire.

Souhaitant votre intervention personnelle, restant à votre disposition - comme je le suis depuis 15 ans au service du Secourisme - je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en ma Haute Considération.

Didier BURGGRAEVE

C'est un chef de bureau, Monsieur **FOUGERE**, qui m'avait répondu en date du 24 juin 1982 pour me confirmer que « cette importante question », termes déjà utilisés par d'autres interlocuteurs dont le préfet **Maurice GRIMAUD** au cabinet du nouveau ministre de l'Intérieur\*, faisait l'objet (toujours et encore) d'une « réflexion approfondie ».

Il indiquait toutefois que ce projet soulevait des « problèmes délicats » en raison, écrivait-il des « difficultés qui affectent le fonctionnement du système formation/examen ».

Or, depuis de nombreuses années, nous étions d'accord pour que cet enseignement des « gestes de survie » - donc des « 5 gestes », ne soit pas confié aux moniteurs de conduite, des autos-écoles, mais aux associations, organisées pour cette mission. Il était impossible de prévoir la formation au secourisme de ces dits moniteurs des autos-écoles afin de leur permettre ensuite de préparer leurs propres candidats.

Où ces « services » pourtant spécialisés n'en n'avaient pas tenu compte – ce qui est fréquent – où ils en étaient restés (comme c'est souvent le cas aussi) à une option précédente (qui datait quand même du milieu des années 70, soit après la décision du CISR). Peut-être était-ce un moyen de prolonger la « réflexion » et donc d'attendre encore, la mise en place d'une telle mesure étant tellement difficile, compliquée – voire impossible (quand on ne veut pas) à mettre en place !

Toutefois, le chef (chargé) du bureau de la réglementation et de l'éducation routières me proposait de nous rencontrer, avec le docteur **MOUTERDE** dans leurs bureaux situés à l'époque rue Losserand où j'ai pu me rendre à plusieurs reprises.

Le 6 juillet, je répondais à M. **FOUGERE** avec mon accord. Je lui précisais quand même que toute cette action était bénévole (ce que beaucoup de fonctionnaires – à tous les niveaux – ont du mal à comprendre....). Comme pour tous mes courriers aux différents ministères, je joignais des pièces complémentaires afin d'entrer dans le détail du concept (sauver des vies bien sûr mais aussi agir sur les mentalités donc sur le comportement des usagers de la route).

Plusieurs mois s'écoulèrent et, après plusieurs appels téléphoniques, un rendez-vous fut pris pour le jeudi 3 mars 1983 avec une Mademoiselle **BLAZY**, au 6<sup>ème</sup> étage, vers 17h, car M. **FOUGERE** « avait (déjà) changé de fonction ». Il s'agit ici d'une autre réalité déconcertante de l'administration, on la connaît également vis-à-vis des ministres, ce sont les changements permanents, l'instabilité des décideurs, un facteur important de l'indécision des pouvoirs publics, des reports permanents et en définitive du « sur place » mais, ici, cause de la mort de milliers de nos concitoyens !

Le 27 janvier, ne le sachant pas encore, j'avais écrit pour rappeler que j'avais toujours en tête ce rendez-vous. J'avais programmé un déplacement à Paris pour deux jours afin de satisfaire à tous mes projets de rencontres, en attente, dont celui-là.

Evidemment, le coût de ces déplacements était pris en charge par moi-même, car il n'y avait aucun budget et surtout pas au sein de mon association de secourisme puisque notre action était bénévole et que les frais d'inscription aux formations couvraient uniquement ceux, de fonctionnement, de l'organisation. Mais je l'ai toujours fait volontiers, car il fallait que je le fasse. Dans la population (peut-être au sein de certains ministères), on pensait que j'étais payé pour faire ce boulot (par qui ?), que mes frais étaient remboursés (par qui ?).

\* Le 11<sup>ème</sup> mémoire sera totalement consacré au ministère de l'Intérieur, donc à la Protection Civile puis à la Sécurité Civile (nouvelle appellation à partir de 1975), à la commission nationale de secourisme, remplacée ensuite par un « observatoire ».

## MINISTÈRE DES TRANSPORTS

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ  
ET DE LA CIRCULATION ROUTIÈRESSous-direction de la réglementation  
et de l'éducation routières

R/EC 3 - R 53-3 6/82

DIRECTEUR :

244, BOULEVARD SAINT-GERMAIN  
CODE POSTAL 75775 PARIS CEDEX 16  
TÉLÉPHONE : 544-39-93 - TELEX 250038 F

SERVICES :

208, RUE RAYMOND LOSSERAND  
75014 PARIS - TÉLÉPHONE : 539-25-70  
TÉLEX EKIPRR 200366

PARIS, LE 24 JUIN 1982

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre du 25 mai 1982 par laquelle vous avez bien voulu appeler à nouveau mon attention sur l'intérêt de sensibiliser les candidats au permis de conduire sur le comportement à adopter en cas d'accident.

Je vous confirme que cette importante question fait actuellement l'objet d'une réflexion approfondie au sein de mes services, mais il est bien certain que les solutions envisagées soulèvent pour le moment des problèmes délicats en raison des difficultés qui affectent le fonctionnement du système formation/examen.

Cela dit, et conformément à ce que le ministre vous indiquait dans son précédent courrier du 17 décembre 1981, je serais heureux que nous puissions convenir d'un rendez-vous au cours duquel il pourrait être procédé à un échange de vues constructif.

Vous voudrez bien, pour ce faire, prendre contact, à votre convenance, avec mon secrétariat à l'adresse suivante :

Monsieur FOUGERE - Bureau R/EC 3  
208, rue Raymond Losserand - 75014 PARIS  
Téléphone : 539 25-70

afin de fixer la date et l'heure de cette entrevue à laquelle participera le Docteur MOUTERDE, chargé du contrôle général des examens médicaux du permis de conduire.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Par autorisation :

Le chargé du Bureau R/EC 3,

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'Association des  
secouristes de l'agglomération  
de ROUBAIX

59390 LYS-LEZ-LANNOY



J.-P. FOUGERE

# ASSOCIATION DES SECOURISTES DE L'AGGLOMÉRATION DE ROUBAIX

Régie par la loi de 1901 - sans but lucratif

Créée par Didier Burggraeve

Association animatrice de la Campagne Nationale «5 gestes qui sauvent»

Équipe d'Urgence en cas de catastrophe en France et à l'Étranger.

59390 LYS - LEZ - LANNOY

«Pour sauver une vie humaine, faire le maximum ne suffit pas, il faut la perfection».

+ ph. art. France-Soir du 22.6.82  
+ celui du 8.8.82  
x art. VN 23.8 5/5 parts ParKiv  
Sauvini

Le 6 juillet 1982

Monsieur J.P. FOUGERE,  
Bureau R/EC3  
208 rue Raymond Losserand  
75014 PARIS

Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre du 24 juin à propos de notre Campagne et de votre proposition de vous rencontrer en compagnie du Docteur FOUGERE.

Je suis tout à fait d'accord, évidemment, pour vous rencontrer, et j'espère vous convaincre non plus de l'utilité de cette préparation pratique des candidats mais de l'impact sur les mentalités. Et les résultats que l'on peut en attendre.

Toutefois, vous le savez, je mène ce Combat bénévolement depuis 15 ans, après mon activité professionnelle et en plus de mes travaux sur le Secourisme et la Prévention et les études que je poursuis.

Je pense toutefois qu'il me sera possible d'envisager un prochain passage à PARIS courant septembre. Je prendrai alors contact avec vous par téléphone.

Les deux premiers mémoires adressés à M. FITERMAN doivent vous permettre de cerner mes propositions surtout par rapport au projet établi par M. GERONDEAU.

En attendant d'avoir le plaisir de vous rencontrer, je vous remets sous ce pli photocopie du récent article paru dans "France-Soir" et celui qui était déjà paru en 1971 ainsi qu'un article de Presse relatant notre expérience locale en matière de diffusion des "5 gestes".

Je vous prie de croire, Monsieur, en mes sentiments dévoués et les meilleurs.

Le Président,

# Campagne Nationale des "5 Gestes qui Sauvent"

Action Nationale permanente lancée par Didier Burggræve  
le 24 Septembre 1967 pour Secourir les Accidentés de la Route  
**ALERTER - BALISER - RANIMER - COMPRESSER - SAUVEGARDER**  
5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
Animée par l'Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 27 Janvier 1983

Monsieur J.P. FOUGERE,  
Bureau R/EC 3,  
208 rue Raymond Losserand,  
75014 PARIS

Monsieur,

Je ne vous ai pas oublié, mais un emploi du temps très chargé ne m'a pas permis d'envisager un voyage de travail à PARIS comme je le souhaitais, en septembre dernier.

Je serai à PARIS les 2 et 3 mars prochains et je suis donc prêt à vous rencontrer, en compagnie du Docteur MOUTERDE, comme vous me l'avez proposé par votre lettre du 24 juin 1982.

Depuis cette date, vous avez probablement pu mener à bien les différentes études nécessaires.

Je pense que vous avez entre les mains l'essentiel de mon dossier et de mon projet.

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer notre rendez-vous, à l'heure de votre choix, si possible le mercredi 2 mars.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes meilleurs sentiments.

Didier BURGGRAEVE

C'est effectivement Mademoiselle **BLAZY** qui me recevra.

Evidemment, j'ai pris des notes sur cet entretien, ce qu'elle m'a dit et ce que je lui ai répondu. Tout cela est édifiant, dans le sens hélas négatif du terme, car en 2009, soit plus d'un quart de siècle plus tard, rien n'a vraiment changé (à part quelques retouches) sur les consignes données aux futurs conducteurs, ni surtout les réticences exprimées par les services du ministère des Transports !

Que m'avait dit Mademoiselle **BLAZY** :

« Il était prévu, au départ, de demander une attestation, obligatoire, de secourisme (pris dans son sens large – pas de précision gestes de survie ou 5 gestes qui sauvent) – pour passer le permis.

Mais, avec un million de candidats chaque année, l'idée a été abandonnée par impossibilité de les former.

Ce qui est prévu (maintenant) c'est un enseignement avec la préparation au permis de conduire (code de la route). Il y aurait parmi les 40 diapositives prévues (théorie du code) des questions sur le comportement en cas d'accident. On en est là actuellement.

C'est l'avis du ministère des Transports.

Les « services » estiment qu'un apprentissage pratique de secourisme sera ensuite vite oublié. Et que cette formation aurait un coût (supplémentaire) car payant !

Il semble préférable et c'est la position du ministère d'en rester à des conseils : Alerte, protéger les lieux, ne pas toucher les blessés, n'enlevez pas le casque etc. ».

Ma réponse comportait les observations suivantes :

- La sécurité civile, M. **ROUANET**, son directeur, par une lettre du 3.12.1982, affirmait pourtant que « les associations de secourisme sont prêtes pour cet enseignement ». Et cette confirmation se faisait sur la base d'un enseignement des GES en 8h, 10 voire 12 heures !

- Concernant les « 5 gestes », il s'agit uniquement de gestes pour sauver des accidentés d'une mort certaine. Uniquement un apprentissage pratique.

- Pour le recyclage (éventuel) du fait de la déperdition dans le temps des réflexes, c'est le relais de tous les médias qui devrait assurer le rappel régulier des « 5 gestes ».

- La formation (4 heures) se ferait au sein des associations de secourisme, dans tous les locaux disponibles, qu'ils soient municipaux ou dans les établissements de l'éducation nationale, etc. Dans les locaux des autos-écoles elles-mêmes (mais par des moniteurs de secourisme).

Je confirmais à cette personne, en l'absence du médecin (à ce rendez-vous) attaché à cette « sous direction » que les « 5 gestes qui sauvent » s'enseignaient – correctement – par un stage pratique de 4 à 5 heures (maximum) et non de 8 à 12 heures. Ce qui apportait plus de possibilité pour le million de personnes à former.

J'indiquais aussi que dans notre esprit, la formation devait être gratuite.

Mais il est vrai qu'ensuite, notamment après les deux réunions de la commission nationale de secourisme auxquelles j'ai pu participer, ce souhait fut abandonné afin de procurer aux associations les moyens d'assurer pleinement cette mission nationale.

Il est donc intolérable que les pouvoirs publics français et notamment le ministère des Transports, objet de ce mémoire, empêchent toujours, vingt-cinq années plus tard, la mise en place d'un tel enseignement pratique de quelques gestes avec les mêmes prétextes !

**C'est pour cette raison que nous avons fait appel à Monsieur le président de la République afin qu'il prenne une décision dans le sens de l'intérêt général de nos concitoyens usagers de la route, démarche en cours en cette année 2009.**

Afin de relancer les parlementaires (essentiellement les députés au départ) pour soutenir le projet des « 5 gestes » et intervenir auprès des pouvoirs publics, je leur faisais parvenir, à partir de 1983, une lettre circulaire, étalée dans le temps car les députés sont très nombreux (577 aujourd'hui), ce qui était une tâche plus simple, plus facile et rapide que les lettres habituelles adressées personnellement, une à une.

Cette circulaire, deux pages pleines en recto verso, ci-après, reprenait tous les éléments de la « campagne nationale » telle que reprise sur le papier à en tête avec les références de l'ASAR qui assurait la diffusion de la brochure et la formation gratuite du public.

On nous avait redit qu'il fallait préparer, organiser dans les départements les structures d'enseignement. Ce point était abordé, mais la sécurité civile avait déjà confirmé que les associations (de secourisme) étaient en capacité de répondre à la demande ; pourquoi alors prétendre que le système n'était pas prêt pour absorber le million de candidats ?

L'essentiel était dit dans ce texte. Il fallait aussi répéter les mêmes choses. Et les exemples étrangers rappelés. Mais comment faisaient-ils, eux, pour former leurs concitoyens ?

Le ministre des Transports, M. **FITERMAN** présentait durant cette période le programme « REAGIR » car il était évident que les pouvoirs publics ne pouvaient plus se permettre d'accepter, soit une stagnation de la mortalité (très élevée) sur les routes, soit une très légère diminution (article de presse du 11.5.1983 ci-après).

Puis à l'Assemblée Nationale, le ministre répondra à une question d'un député, M. **SARRE\*** Avec ce commentaire curieux : « L'action réglementaire ayant cessé de produire des effets importants ». Mais, dans la « nouvelle » politique, rien pour secourir les blessés graves de la route qui continuaient à mourir dans une indifférence quasi générale.

L'ambition de réduire, en cinq ans, d'un tiers la mortalité, ne pouvait pas, dans ces conditions, être atteinte et c'est ce qui arriva. Mais comme un ministre demeure, au maximum, deux à trois ans en poste, sauf exception, c'est à son successeur que revient alors la charge de reprendre l'affaire.

Le député du Var et maire de Fréjus à l'époque, **François LEOTARD**, réagira et, par une lettre du 29 juin voulut bien nous assurer de son soutien. Il posa une question écrite (1) et nous aurons plusieurs autres échanges, ainsi que beaucoup plus tard lorsqu'il deviendra ministre.

Mais, malgré ces interventions multiples, venant surtout de l'opposition, il n'y avait pas d'évolution favorable, au contraire. Pourtant, la circulaire fut adressée à tous les députés, dans l'ordre alphabétique, sans tenir compte de leur appartenance politique.

Les accidents de la route étaient et demeurent un fléau national. Ils concernent tous les français et donc tous les élus de la Nation, sans exception.

Je demandais alors une audience au ministre (article de presse du 23.11.1983), souhaitant être reçu avec **Pierre BLAHA** par qui avaient transité d'autres démarches.

\* A qui on doit en grande partie la suppression du SRF (Secours Routier Français) et une série de lettres en réponse aux nôtres, grotesques, lorsqu'il était en charge des Transports comme secrétaire d'Etat.

(1) – Plusieurs lettres ont déjà été publiées dans les mémoires précédents. La suite des échanges avec les différents députés peut se retrouver au cours des différentes années car les contacts durent parfois très longtemps si le député est réélu.

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Charles Fiterman présente  
le programme « R.E.A.G.I.R. »

Le ministre des Transports, Charles Fiterman, a présenté, hier, le programme de sécurité routière « R.E.A.G.I.R. », que le gouvernement a décidé de mettre en œuvre afin de « réduire d'un tiers en cinq ans le nombre des accidents graves » qui font 12.000 morts et 300.000 blessés par an.

Une circulaire du Premier ministre, Pierre Mauroy, publiée hier matin au Journal officiel, en fixe les modalités.

Le sigle seul du programme — Réagir par des enquêtes sur les accidents graves et par des initiatives pour y remédier (R.E.A.G.I.R.) — traduit les moyens que les pouvoirs publics entendent se donner, a indiqué le ministre des Transports devant la presse.

Le programme dont le principe avait été décidé en juillet 1982, prévoit la réalisation d'une enquête technique sur chacun des 10.000 accidents mortels de la circulation routière, comme cela se fait pour

les accidents aériens ou ferroviaires.

Après une expérimentation dans douze départements depuis novembre 1982, ces enquêtes vont être généralisées avec la nomination par les commissaires de la République de trois mille inspecteurs départementaux de la sécurité routière formés parmi les cadres de la police et de la gendarmerie, de l'Équipement et des services municipaux, les médecins des S.A.M.U. et de l'action sanitaire et sociale, et d'autres fonctionnaires ou experts.

Ce travail qui se traduira par un rapport de synthèse remis au Premier ministre avant le 31 janvier 1984, permettra, selon M. Fiterman, de renforcer la prévention et d'améliorer l'information du public.

Mobiliser  
« le corps social »

Le ministre des Transports a également évoqué l'action qui

doit être entreprise en collaboration avec les collectivités locales.

Sous l'appellation « objectif moins dix % », cette action a donné lieu à deux circulaires du 20 avril publiées hier au J.O. « Il s'agit, a précisé M. Fiterman, d'apporter une dotation financière substantielle aux départements et aux villes de plus de 50.000 habitants qui parviendront à réduire de 10 % le nombre annuel des accidents corporels sur leur territoire ».

Une dotation initiale concrétisera l'engagement réciproque de l'État et des collectivités locales. Selon le ministre, ces aides pourront atteindre 3 ou 4 millions de francs pour un département moyen.

M. Fiterman compte sur la « mobilisation du corps social » pour démultiplier ces mesures. Il se fonde déjà sur l'amélioration enregistrée au premier trimestre 1983 (5 % d'accidents et de tués en moins qu'au premier trimestre 1982 et lors du week-end de Pâques — 20 % d'accidents, — 33 % de tués).

Le ministère va lancer main-



(Photo X.)

tenant une campagne de communication à long terme sur le thème « mieux vivre la route » avec des temps forts dès le week-end de la Pentecôte et les vacances d'été. Bison futé sera à nouveau mis à contribution et d'ici un mois, assure M. Fiterman, un nouveau plan d'itinéraires bis sera présenté.

11 JUIN 1983

## ROUTES

M. Fiterman : réduire le nombre d'accidents

Le gouvernement entend « réduire d'un tiers en cinq ans » le nombre des accidents de la route, a déclaré hier à l'Assemblée nationale M. Charles Fiterman, ministre des Transports, en réponse à une question de M. Georges Sarre (P.S.-Paris).

Le député socialiste rappelant que 13.000 personnes ont été tuées sur les routes françaises en 1982, soit « en moyenne deux fois plus qu'en Grande-Bretagne et en Suède », M. Fiterman a indiqué qu'une « nouvelle politique a été mise en place, l'action réglementaire ayant cessé de produire des effets importants ».

Il a annoncé qu'il ferait « des propositions concrètes à l'automne ». Un programme d'aménagement des « points noirs » sera engagé.

Le ministre a enfin indiqué que le nombre des accidents avait baissé de 3,8 % en 1982 et que le nombre des morts avait « stagné » pour la même période.

23 NOV. 1983

M. D. Burggraeve  
demande une audience  
au ministre des Transports

M. Didier Burggraeve, animateur de la campagne nationale des « 5 gestes qui sauvent », président de l'ASAR, vient de demander une audience à M. Charles Fiterman, ministre des Transports.

Il souhaite, en compagnie de M. Pierre Blaha, délégué régional pour l'Est de la France, rencontrer personnellement le ministre qui a sous sa responsabilité les problèmes de sécurité routière donc du permis de conduire dont une réforme est toujours à l'étude actuellement.

Une initiation au secourisme dans le cadre du permis — comme en Suisse — est souhaitée par eux.

M. D. Burggraeve  
demande une audience  
au ministre des transports

M. Didier Burggraeve, animateur de la campagne nationale des « 5 gestes qui sauvent », président de l'ASAR, vient de demander une audience à M. Charles Fiterman, ministre des Transports.

Il souhaite, en compagnie de M. Pierre Blaha, délégué régional pour l'Est de la France, rencontrer personnellement le ministre qui a sous sa responsabilité les problèmes de sécurité routière donc du permis de conduire dont une réforme est toujours à l'étude actuellement.

M. Burggraeve avait adressé à M. Fiterman, ainsi qu'à de nombreux ministres, responsables du secourisme au plan national et de SAMU, deux documents faisant le point sur la campagne des « 5 gestes » en France. Un troisième mémoire devrait, prochainement, apporter des éléments nouveaux sur la valeur de cet enseignement pratique au moment du permis de conduire et l'exemple de la Suisse, où, depuis 1977, les candidats au permis de conduire reçoivent justement une initiation au secourisme.

# Campagne Nationale des "5 Gestes qui Sauvent"

Action Nationale permanente lancée par Didier Burggraeve  
le 24 Septembre 1967 pour Secourir les Accidentés de la Route  
**ALERTER - BALISER - RANIMER - COMPRESSER - SAUVEGARDER**  
5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route

Animée par l'Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le

Monsieur le Député,

Cette lettre, que nous vous adressons en tant qu'élu de la Nation, a pour but de vous informer de la Campagne Nationale animée en France depuis plus de 15 ans afin de faire connaître à la population et notamment aux usagers de la route, ce que nous appelons les "5 gestes qui sauvent".

Gratuitement, nous avons diffusé dans toute la France la brochure "5 gestes qui sauvent" à plus de 500.000 exemplaires, que vous trouverez ci-inclus.

Nous menons ce Combat parce que nous savons que parmi les 14 000 tués annuels sur nos routes et ceux provoqués par tous les autres types d'accidents (au total plus de 50 000 tués chaque année), des centaines voire des milliers de vies humaines seraient épargnées si ces gestes, simples, à la portée de tous étaient connus de la population.

C'est pourquoi nous avons proposé aux Pouvoirs Publics d'introduire un stage pratique de 4 à 5 heures maximum parmi les épreuves du permis de conduire, stage animé par les enseignants du Secourisme des Associations agréées.

Grâce à notre action, le Comité Interministériel de la Sécurité Routière a approuvé cette proposition en novembre 1974 afin d'éduquer effectivement les candidats au permis de conduire sur la conduite à tenir en cas d'accident et les gestes à pratiquer en cas d'urgence c'est à dire quand la vie de l'accidenté est en danger.

Hélas, depuis cette date, malgré des promesses de mise en route de l'enseignement non tenues, malgré les réponses favorables aux Parlementaires qui ont questionné le Gouvernement, nous en restons au même point alors que chaque jour des Français meurent faute de recevoir ces premiers secours.

Désireux d'agir tout de suite car des vies sont en jeu, nous menons Campagne avec le concours de la Presse et petit à petit

.../...

des médias audio-visuels.

Il faut inciter les Pouvoirs Publics à préparer efficacement les structures d'enseignement dans chaque région. Ils ne doivent plus remettre cette décision capitale et poursuivre des études qui n'en finissent plus...

Tous les partenaires sont maintenant d'accord sur l'importance de cet enseignement de masse (Associations de Secourisme, le Corps médical, SAMU) et la population a le droit de savoir comment sauver son prochain.

Nous espérons que vous entendrez notre appel et que vous nous aiderez en saisissant le Gouvernement par des questions écrites soit auprès du Premier ministre, soit des Ministres des Transports, de la Santé ou de l'Intérieur afin qu'avec votre concours nous fassions avancer les choses.

Ces gestes, ces 5 gestes, sont assimilables par tous. Il s'agit d'un enseignement essentiellement pratique, des seuls gestes à pratiquer quand la vie humaine est menacée soit d'asphyxie, d'hémorragie abondante ou d'inondation pulmonaire.

Ainsi, il n'est pas question d'accaparer l'esprit des usagers de la route avec des notions diverses et d'ailleurs bien inutiles. Il suffit, mais cela est essentiel, de leur montrer comment ils devront faire si, un jour, un Français est en train de mourir devant eux !

Ainsi les secours spécialisés et notamment les S.A.M.U. trouveront leur pleine efficacité car à leur arrivée ils trouveront encore des accidentés en vie. 50 % des morts sur nos routes surviennent entre l'accident et l'arrivée à l'hôpital.

Au delà de la route, la connaissance progressive par la population Française de ces gestes, de ce comportement, permettra également d'épargner des vies ailleurs. Le Secourisme incite à l'esprit de prévention et nous pourrons ainsi également réduire le nombre affolant des accidents de toutes natures.

Monsieur le Député, cette démarche est un appel à votre mission d'agir pour le bien des Français et de la France. Notre idée a été reprise en R.F.A., en Belgique et en Suisse et pendant ce temps là nous menons des études perpétuelles avec toujours de bonnes raisons d'attendre ou de prolonger ces études.

En agissant auprès des Autorités compétentes, vous apporterez votre pierre à cette oeuvre d'intérêt public, humanitaire, qui, vous le savez, réussira.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en notre sincère considération.

Didier BURGGRAEVE

Président des Secouristes de ROUBAIX  
Président de l'Association pour le

Développement de la Prévention et du Secourisme.

FRANÇOIS LÉOTARD

Député du Var  
Conseiller Général  
Maire de Fréjus

Membre de la Commission  
des Affaires Etrangères

PARIS, le 29 Juin 1983

FL/JA

*Monsieur le Président,*

*J'ai pris connaissance avec intérêt de votre récente correspondance ainsi que de l'article qui y était joint relatif à votre projet de faire accepter vos "5 gestes qui sauvent" par les Pouvoirs Publics.*

*Je tiens, dès à présent, à vous assurer de mon soutien dans ce projet et reste à votre disposition pour toutes démarches éventuelles.*

*Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.*



François LÉOTARD

*Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'Association des  
Secouristes de l'Agglomération de Roubaix  
Président de l'Association pour le Développement  
de la Prévention et du Secourisme  
59390 LYS LEZ LANNOY*

Je répondais longuement le 25 juillet à **François LEOTARD**. Nous avons là une synthèse de la situation pour l'année 1983. C'est vrai que le programme dit « GES » (Gestes élémentaires de survie) pouvait et devait être diffusé dans les écoles, collèges et lycées. Ce fut le cas car la quasi-totalité des attestations furent délivrées dans ce cadre.

Les GES n'étaient pas adaptés\* pour le permis de conduire. Vraiment, les « 5 gestes » devaient convenir, pouvaient être retenus, ils avaient été conçus dans ce but !

Le 12 octobre, la nouvelle lettre au député du Var avait pour but, outre la question écrite à poser, de savoir exactement où en étaient les pouvoirs publics à ce sujet.

Un autre député, du Rhône, **Pierre-Bernard COUSTE**, par sa lettre du 30 juin, confirmait également son soutien, comme beaucoup de ses collègues, mais c'est l'exécutif qui n'était plus d'accord.

**Jean-Marie DAILLET**, député de la Manche, le 30 juin, est lui aussi d'accord, comme ses collègues, mais nous souhaitions que les députés l'écrivent, tous, aux pouvoirs publics et notamment aux cibles identifiées : Premier ministre, ministres des Transports, de l'Intérieur et de la Santé, dans l'ordre.

Et c'est ici que nous publions la lettre du 4 juillet de **Jacques BARROT** (1). L'ancien ministre redevenu député de la Haute Loire confirme son accord et « regrette de ne plus être au ministère de la Santé pour apporter un soutien plus actif encore ».

Cette personnalité attachante n'aura jamais changé de position au cours de ces vingt cinq années. Il était convaincu, il apportera son soutien sans faille à chaque demande, répondant à nos lettres, tentant dans ses lettres aux ministres de les convaincre.

Lui dédier ce volume est donc tout à fait justifié et normal. Une marque de remerciement à son égard et de respect.

\* Voir le volume 3 avec le détail du programme et les commentaires.

(1) - De nombreux courriers de **Jacques BARROT** aux Premiers ministres, divers ministres, ont déjà été publiés dans les mémoires précédents.

Signalons, dans le 8<sup>ème</sup> mémoire (mars 2003) consacré aux partis politiques et aux groupes parlementaires, la lettre du 5.6.2000 adressée à **Jacques BARROT** par M. **Philippe DOUSTE-BLAZY** alors président du groupe UDF à l'Assemblée Nationale ; mais surtout, outre sa lettre ci-après du 4.7.1983, celle du 26.3.1985 avec sa question écrite au Premier ministre ; sa lettre du 4.9.1986 à **Pierre MEHAIGNERIE** ministre des Transports et sa réponse en date du 28.9.1987 ; ses lettres des 8.6.1990, 1.9.1997 ; la réponse du nouveau ministre des Transports, M. **GAYSSOT** en date du 17.10.1997 ; sa lettre du 2.7.1998 ; sa relance du ministre **GAYSSOT** en date du 9.3.1999 ; sa lettre du 27.8.2001 et du 29.8.2002...

Comme quelques autres, **Jacques BARROT** a fait son travail de parlementaire, rempli sa mission d'élu de la Nation avec constance et sérieux. Ses écrits aux ministres sont toujours précis et clairs. Malgré tout son poids politique, il n'a pas pu, lui aussi, faire évoluer la machine administrative infernale qui accepte ou non de faire ou de ne pas faire. Mais il restera un exemple et le combat n'est pas achevé.

# Campagne Nationale des "5 Gestes qui Sauvent"

Action Nationale permanente lancée par Didier Burggraeve  
le 24 Septembre 1967 pour Secourir les Accidentés de la Route  
**ALERTER - BALISER - RANIMER - COMPRESSER - SAUVEGARDER**  
5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
Animée par l'Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 25 Juillet 1983

Monsieur François LEOTARD,  
Député du Var,  
Assemblée Nationale,  
Palais Bourbon,  
75355 PARIS

Monsieur le Député,

J'ai bien reçu et je vous en remercie vivement,  
votre lettre du 29 juin par laquelle vous voulez bien me  
faire savoir que vous soutenez notre projet dont le but  
essentiel est de Sauver le plus de vies humaines possible.

Afin de faire régresser l'hécatombe sur nos routes,  
nos 5 gestes qui sauvent ont été conçus pour les usagers de  
la route.

Un premier pas a été franchi lorsque cette idée  
de former à ces gestes les candidats au permis de conduire  
a été approuvée par le Comité Interministériel de la Sécurité  
Routière en novembre 1974.

Un autre programme a ensuite été élaboré par les  
services de la Sécurité Civile qui dépendent du Ministère  
de l'Intérieur et officialisé par un décret en janvier 1977.  
Hélas, alors même que nous n'avons été nullement consultés  
et pourtant à l'origine de cette initiative en France, ce  
programme n'est pas du tout adapté à la réalité des accidents  
de la route et à la pédagogie des candidats au permis de  
conduire. L'affaire en est là et des centaines de vies qui  
pourraient certainement être épargnées sur nos routes sont  
toujours perdues dans l'attente d'une décision.

La décision, c'est au Premier ministre de la prendre.  
Il est informé très précisément de cette Campagne et son cabinet  
a eu entre les mains deux mémoires faisant le point sur cette  
importante question :

Plusieurs Pays Européens ont adopté entre-temps cette  
mesure efficace qui contribue également à agir sur les menta-  
lités afin de prévenir les risques qui sont maintenant bien  
connus.

.../...

Il serait incompréhensible de tergiverser plus longtemps et c'est bien le Premier ministre, comme Président du C.I.S.R. qui doit trancher.

Il serait alors parfaitement logique que ce soit, dans l'état actuel des responsabilités Ministérielles en France, le Ministère des Transports qui ait à sa charge la mise en place de cet enseignement pratique, par une formation directement sur le tas (4 à 5 h maximum).

Par contre, le programme pédagogique élaboré en 1977 par la Sécurité Civile convient parfaitement aux élèves de l'enseignement primaire (à partir du 12 ans) du secondaire ou du technique. Il comprend une part non négligeable de prévention des accidents, dans tous les domaines, qu'il paraît intelligent d'enseigner à la Jeunesse.

Pour ce qui est des 5 gestes qui sauvent, l'unanimité aujourd'hui se fait pour considérer que ce programme pratique est destiné aux usagers de la route et la brochure que nous vous avons fait parvenir (nous en tenons d'autres à votre disposition) résume parfaitement l'enseignement à dispenser.

L'aide efficace que vous pourriez nous accorder consisterait à poser une question écrite à M. le Premier ministre en rappelant tous ces points et en proposant que cette opération se réalise rapidement sous le contrôle du Ministère des Transports.

Je vous remets ci-inclus photocopie d'un article de Presse résumant une récente intervention d'une équipe d'Antenne 2. Tous les moyens doivent être utilisés pour faire connaître et faire apprendre aux Français les "5 gestes" qui peuvent Sauver des vies. Ce que vous ferez contribuera à faire avancer ce bon Combat pour la vie humaine.

Souhaitant rester en contact avec vous, je vous prie de croire, Monsieur le Député, en ma considération la meilleure.

Didier BURGGRAEVE

Animateur de la Campagne Nationale

Le 12 octobre 1983

Monsieur François LEOTARD,  
Député du Var,  
Assemblée Nationale,  
Palais Bourbon,  
75355 PARIS

Monsieur le Député,

Pour faire suite à notre lettre du 25 juillet, nous souhaiterions savoir si vous avez pu poser une question écrite au Gouvernement à propos de notre Campagne visant à apprendre les "5 gestes qui sauvent" aux usagers de la route par le biais du permis de conduire.

Il faut absolument que les Pouvoirs Publics nous disent où ils en sont à propos de cette affaire car depuis des années il est question de démarrer la formation au permis de conduire. Toutefois, le programme retenu par la Sécurité Civile étant trop long, former environ 1 million de candidats, malgré la bonne volonté des moniteurs et Secouristes devient pratiquement impossible.

C'est bien pourquoi il faut un enseignement clair, uniquement pratique, sans théorie, en quelques heures afin de ne pas décourager les candidats tout en étant efficace. Les "5 gestes qui sauvent" ont été imaginés pour cela et les dizaines de milliers de Français qui soutiennent maintenant notre action bénévole prouvent que nous nous sommes engagés dans la bonne voie.

Encore faut-il faire partager nos vues à ceux qui ont la responsabilité officielle des décisions. C'est la démarche importante que nous vous demandons.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en nos meilleurs sentiments.

Didier BURGGRAEVE

PARIS, le 30 Juin 1983

15 116.PBC.AN

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président  
ASSOCIATION DES SECOURISTES DE  
L'AGGLOMERATION DE ROUBAIX  
59390 LYS LEZ LANNŌY

Monsieur le Président,

Votre lettre du 22 juin concernant la "Campagne Nationale des 5 Gestes qui sauvent" que vous avez lancée, m'est bien parvenue. Je ne peux que vous féliciter de cette initiative, étant personnellement très préoccupé par le nombre des accidents de la route et leur gravité.

Je ne manquerai pas d'apporter mon entier soutien à votre action. J'aimerais savoir quels sont éventuellement à Lyon les personnes qui vous aident dans le cadre de cette campagne.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.



P.B. Cousté  
Député du Rhône

Jean-Marie DAILLET

Député de la Manche  
Membre de la Commission de la Défense Nationale  
et des Forces Armées

6, rue Lamartine 50000 SAINT-LO  
téléphone (33) 57 77 30

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SAINT-LO PARIS, le 30 juin 1983.

Monsieur le Président,

Je vous remercie de votre courrier du 22 juin attirant mon attention sur ce fléau majeur : les accidents de la route.

Je vous félicite de l'action que vous avez entreprise auprès des Pouvoirs publics afin de faire accepter vos "5 gestes qui sauvent" et qui épargneraient la vie de bien des usagers de la route.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'Association des Secouristes  
de l'Agglomération de Roubaix  
Président de l'Association pour le Développement  
de la Prévention et du Secourisme

59390 LYS-LEZ-LANNOY

Jacques BARROT

Député de la Haute-Loire  
Président du Conseil Général

PARIS, le 4 JUIL. 1993

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre concernant  
la campagne nationale des "5 gestes qui sauvent".

Je vous félicite de l'action que vous menez  
pour faire reculer le nombre des accidents mortels  
trop nombreux dans notre pays.

Je regrette de ne plus être au Ministère de  
la Santé pour pouvoir vous apporter un soutien plus  
actif encore, mais soyez sûr de toute mon estime  
et de tout mon soutien.

Je vous assure, Monsieur le Président, de  
mes sentiments très cordialement dévoués.



Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'Association des  
Secouristes de l'Agglomération de  
ROUBAIX  
Président de l'Association pour le  
Développement de la Prévention et du Secourisme

59390 LYS LEZ LANNOY

---

Le 12 août, je prenais l'initiative, en plus des diverses démarches en cours, d'écrire, à nouveau, directement, au ministre des Transports, M. **Charles FITERMAN**. Il avait été nommé depuis déjà deux années par le nouveau président de la République, **François MITTERRAND**, et faisait partie des quelques ministres communistes du gouvernement.

En fait, en deux ans, la situation n'avait pas vraiment bougé à propos des « 5 gestes » comme le confirme cette lettre détaillée. Surtout, je faisais état de la fameuse lettre du directeur de la sécurité civile, **Henri ROUANET**, du 3.12.1982 qui avait confirmé que les « organismes », c'est-à-dire les associations de secourisme, « étaient en mesure, tous efforts confondus » de prendre en charge la formation (aux GES) des candidats au (au singulier à l'époque) permis de conduire.

D'ailleurs, à une réunion (restreinte) de la Commission nationale de secourisme, le représentant de la Croix Rouge avait affirmé que son organisation pouvait à elle seule prendre en charge 50% des formations (pour le permis de conduire) soit 500 000 personnes !

Les deux premiers mémoires réalisés (en 1981 et 1982)\* avaient été adressés au ministre lui-même, c'est-à-dire à ses services ; comme à d'autres départements ministériels également concernés par ce projet de formation.

J'étais prêt à rencontrer le ministre en personne pour le convaincre, mais, il faut le dire ici, cette démarche est totalement impossible. En quarante années, je n'ai rencontré, directement, aucun ministre dans son bureau. Seuls, des entretiens brefs, presque furtifs, ont pu avoir lieu. Je pense par exemple à la rencontre avec le ministre des Transports, à Wasquehal (commune limitrophe à Roubaix), en 1993, **Bernard BOSSON**, lors de l'inauguration d'une gare rénovée pour le TGV, par l'intermédiaire de deux parlementaires très actifs pour défendre les « 5 gestes » et qui me connaissaient personnellement, le sénateur, maire de Roubaix, **André DILIGENT** et le député, maire de Marcq-en-Baroeul, **Serge CHARLES** (1).

Je remettais au ministre avec cette lettre des documents complémentaires, la brochure « 5 gestes », un courrier du chef de cabinet du Premier ministre qui était **Pierre MAUROY**, également maire de Lille, des articles de presse (qui comportent souvent des analyses complémentaires, des questions et interrogations favorables à la réflexion et/ou la prise de conscience) ; des informations sur des expositions ou formations relatives aux « 5 gestes », bref, suffisamment d'éléments pour lui confirmer qu'il s'agissait d'une initiative sérieuse.

Les interventions des députés provoquaient par ailleurs quelques réactions ou plus exactement une « réaction type », c'est-à-dire la même réponse, comme celle du 29.9.1983 envoyée au député de la Moselle **Paul BLADT**, ou celle du 5.10.1983 au député de la Savoie **Louis BESSON** (qui deviendra lui-même quelque temps plus tard ministre en charge des Transports... mais qui ne fera plus rien évoluer du tout !).

J'écrivais à nouveau le 12 octobre au député communiste du Nord **Gustave ANSART**. En effet, je répondais toujours aux députés, de tous les groupes, qui voulaient bien eux-mêmes répondre à nos courriers. Je lui rappelais les contacts (et nombreuses démarches effectuées) par celui qui fut très longtemps le président du groupe communiste à l'Assemblée Nationale, **Robert BALLANGER** (dès 1969 – toutes les précisions dans le 8<sup>ème</sup> mémoire).

\* Voir le détail des mémoires sur les « 5 gestes qui sauvent » à la fin de ce document.

(1) – Rédigé à la mémoire de mon Maître en Secourisme, le **Professeur Marcel ARNAUD**, le 8<sup>ème</sup> mémoire (1967 – 2002), consacré au Parlement, avait été dédié à trois parlementaires dont **Serge CHARLES** (du groupe RPR), **André DILIGENT** (du groupe centriste, le CDS à l'époque avant de devenir l'UDF), ainsi qu'à **Dinah DERYCKE**, sénatrice socialiste du Nord, également conseillère municipale de Lys lez Lannoy.

# Campagne Nationale des "5 Gestes qui Sauvent"

Action Nationale permanente lancée par Didier Burggraeve  
le 24 Septembre 1967 pour Secourir les Accidentés de la Route  
**ALERTER - BALISER - RANIMER - COMPRESSER - SAUVEGARDER**  
5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
Animée par l'Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 12 Août 1983

Monsieur Charles FITERMAN,  
Ministre des Transports,  
246 Bld Saint-Germain,  
75700 PARIS

Monsieur le Ministre,

J'ai, à plusieurs reprises, depuis votre arrivée au Ministère des Transports, attiré directement votre attention ou celle de vos collaborateurs (dont Pierre MAYET) sur le fléau des accidents de la route et leurs conséquences désastreuses pour la France.

Si j'ai relevé avec intérêt plusieurs décisions ou mesures intéressantes et d'ailleurs attendues depuis longtemps par ceux qui "vivent" en permanence la Sécurité Routière (Pare-brise feuilleté - enquête et analyse approfondies après tout accident mortel afin de constituer un arbre des causes - proposition récente d'abaisser le taux d'alcoolémie à 0,5 gr) et je me félicite de cette avancée sous votre impulsion; je me dis que pour combattre ce fléau de la route - dont je vous remercie de parler avec gravité - il faudrait le faire plus souvent - il reste énormément à faire.

Si je reprends nos correspondances précédentes, je lis que Denis COTON, en votre Nom, le 17 décembre 1981 m'écrivait : "Le Ministre ne manquera pas de reprendre contact avec vous pour vous faire connaître la suite qui pourra être réservée à votre intervention".

J'attends toujours votre réponse.

Toutefois, j'ai été reçu, début mars, à la sous-direction de la réglementation et de l'éducation routières. L'entretien aura été négatif, vos collaborateurs, peut-être nouveaux pour ce dossier, n'ayant pas évolué par rapport à des arguments vieux de 10 années !

.../...

# Campagne Nationale des "5 Gestes qui Sauvent"

Action Nationale permanente lancée par Didier Burggraeve  
le 24 Septembre 1967 pour Secourir les Accidentés de la Route  
**ALERER - BALISER - RANIMER - COMPRESSER - SAUVEGARDER**  
5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
Animée par l'Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

- 3 -

Le Ministère des Transports peut et doit, à mon avis, être le maître d'oeuvre de cette formation des usagers de la route.

Dans la réforme du permis de conduire, il faut inclure cette formation pratique des 5 gestes qui sauvent (5 heures maximum en plus), enseignement spécialement conçu pour le permis. Il ne s'agit plus de Secourisme au sens habituel du terme. Concernant la formation et la responsabilité des usagers de la route, donc votre Ministère, c'est à lui que revient de droit cette tâche.

Si les "5 gestes qui sauvent" deviennent le projet des Pouvoirs Publics, je l'ai dit et écrit, ce titre et l'ensemble des prérogatives qui nous reviennent actuellement seront laissés à l'Etat.

Je compte sur vous pour faire vraiment avancer ce dossier. Je pense sincèrement que les deux premiers mémoires que je vous ai remis doivent vous convaincre. Je vous ajoute sous ce pli un article récent "Pour un Secourisme de masse" réalisé par un membre de mon équipe et publié récemment par une revue spécialisée.

Il est bien évident que si vous vouliez bien m'accorder une audience, je suis tout à fait prêt à venir vous convaincre de vive voix.

En espérant avoir retenu votre attention, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en ma Haute Considération.

Didier BURGGRAEVE

Président de l'Association des  
Secouristes de l'Agglomération de ROUBAIX  
Président de l'Association pour le  
Développement de la Prévention et du Secourisme

# Campagne Nationale des "5 Gestes qui Sauvent"

Action Nationale permanente lancée par Didier Burggraeve  
le 24 Septembre 1967 pour Secourir les Accidentés de la Route  
**ALERER - BALISER - RANIMER - COMPRESSER - SAUVEGARDER**  
5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
Animée par l'Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

- 2 -

Je vous ai fait parvenir deux mémoires explicitant l'importance, reconnue aujourd'hui par tous, de former les usagers de la route (lors du permis de conduire - moment idéal et disponible) aux quelques gestes qui peuvent sauver ou maintenir des accidentés en vie dans l'attente des secours. A quoi bon des SMUR, des SAMU et un Numéro National 15 pour les secours médicaux d'urgence si, à leur arrivée sur place, les équipes médicales ne trouvent que des morts...

Ce sont les 5 GESTES QUI SAUVENT.

Si je reprends le texte d'une question écrite qui avait été posée par un Député Communiste, M. Roger GOUIER au Premier ministre, le 11 janvier 1978, et que m'avait transmis le Président du Groupe M. BALLANGER, ce même groupe auquel vous appartenez était tout à fait pour cette initiative louable et souhaitait sa mise en place "dans les plus brefs délais".

Si je reprends la lettre du Chef de Cabinet du Premier ministre en date du 6 août 1982 ci-jointe, je note que dossier et propositions vous avaient été transmis et que vos services devaient répondre.

J'attends également toujours la réponse.

Si je reprends la lettre que m'adressait le 3 décembre 1982 M. ROUANET, Directeur de la Sécurité Civile, je note que le Ministère des Transports a été averti, le 24 mai 1982, que les Organismes de Secourisme "tous efforts confondus" étaient en mesure de prendre en charge la formation des candidats au permis de conduire. Le Directeur de la Sécurité Civile ajoutait : "Il appartient désormais à ce département ministériel d'apprécier l'opportunité d'une telle mesure et de prendre, par voie de conséquence, toutes dispositions nécessaires à la modification des textes réglementaires qui fixent les conditions d'obtention du permis de conduire".

Il est donc urgent que vous vous saisissiez vous-même de cet important et vieux dossier que je tente de conduire depuis 1967 dans les méandres administratifs.

.../...

CAB/P - 1509 / 83

V/ Réf. : 168/7 D.31 D.36

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de M. FITERMAN sur le souhait de M. Didier BURGGRAEVE, Président des Secouristes de ROUBAIX et de l'Association pour le Développement de la Prévention et du Secourisme, que soit introduite dans les épreuves de l'examen du permis de conduire une épreuve pratique de secourisme sur "les 5 gestes qui sauvent".

Le Ministre a saisi le service compétent de votre suggestion.

Il ne manquera pas de vous tenir informé de la suite qui pourra lui être donnée.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Antoine PORCU

Monsieur Paul B L A D T  
Député de la Moselle  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon

P A R I S  
-----

Ministère des Transports

L'Attaché Parlementaire

246, Boulevard Saint-Germain  
75700 Paris  
Téléphone : 544.39.93

CAB/P - 1545 / 83

V/Réf. : CW/MLC N° 83/566

05 OCT. 1983

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de M. FITERMAN sur le souhait du président de l'association pour le développement de la Prévention et du Secourisme que soit introduite dans les épreuves de l'examen du permis de conduire une épreuve pratique de secourisme sur les "5 gestes qui sauvent".

Le Ministre a saisi le service compétent de votre suggestion.

Il ne manquera pas de vous tenir informé de la suite qui pourra lui être donnée.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Antoine PORCU

Monsieur Louis BESSON  
Député de la Savoie  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon

PARIS

# Campagne Nationale des "5 Gestes qui Sauvent"

Action Nationale permanente lancée par Didier Burggraeve  
le 24 Septembre 1967 pour Secourir les Accidentés de la Route  
**ALERTER - BALISER - RANIMER - COMPRESSER - SAUVEGARDER**  
5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route

Animée par l'Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 12 octobre 1983

V/Réf. MR/FD/Ass./1084

Monsieur Gustave ANSART,  
Député du Nord,  
Assemblée Nationale,  
Palais Bourbon,  
75355 PARIS

*+ M. ant. NE M3 14883  
M. Fiterman*

Monsieur le Député,

Nous vous remercions d'avoir répondu à nos courriers par votre lettre du 1er juillet.

Le Groupe Communiste a été associé à cette Campagne il y a plusieurs années car M. Robert BALLANGER avait bien voulu soutenir notre action et poser plusieurs questions écrites aux Ministres de l'époque.

Par contre, l'introduction d'une formation pratique élémentaire mais indispensable des usagers de la route par le biais du permis de conduire est du domaine réglementaire et non législatif. Il ne pourrait y avoir débat à l'Assemblée Nationale que si si une question orale avec débat était posée...

Cette affaire est du ressort de M. le Ministre des Transports que vous connaissez bien et nous venons de lui adresser une lettre le 12 août dernier qui a été partiellement reproduite dans la Presse (voir ci-inclus).

Nous devons nous rendre à PARIS dans les premiers jours du mois de Novembre et nous espérons notamment pouvoir bénéficier d'un temps d'antenne à TF 1. Nous voudrions rencontrer M. FITERMAN, même brièvement, afin de lui faire comprendre l'importance de cette éducation de la population et les moyens d'y parvenir.

Nous comptons sur vous, ami politique du Ministre, pour effectuer cette démarche en notre Nom.

.../...

.../...

Nous espérons votre contribution précise à cette Campagne humanitaire et d'intérêt public. Trop de Français meurent toujours sur nos routes car ils ne sont pas secourus à temps et convenablement par les premiers témoins.

Nous apprécions les efforts du Ministre des Transports et notamment sa détermination pour lutter contre l'alcool au volant. C'est un espoir pour nous qu'il se saisisse de ce vieux dossier du secours aux blessés de la route avant l'arrivée des services spécialisés.

Restant nous-mêmes à votre disposition et dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'expression de nos sentiments très distingués.

Didier BURGGRAEVE

Je répondais le 24 octobre à **Georges DELFOSSE**, député (du groupe centriste) et maire de Lambersart \*. Le 7, il m'avait apportait son soutien, avait exprimé simplement l'intérêt qu'il portait à la brochure (très simple et concrète).

Des brochures furent déposées à la mairie par un secouriste formé par l'ASAR et habitant dans sa ville, suite à sa demande.

Il fallait lui résumer la situation de ces (déjà) quinze années d'action (1967 : date de départ le 24 septembre, 1972 : campagne nationale de Nancy et édition de la première brochure gratuite, 1974 : décision du CISR (gestes de survie), 1977 : réforme de l'enseignement du secourisme puis élaboration l'année suivante du programme des GES.... Puis rien de concret !

Je signalais au député la venue prochaine à Roubaix et à Lys lez Lannoy d'une équipe de TF 1 afin d'enregistrer un reportage sur les « 5 gestes qui sauvent » (1) qui fut diffusé sur les antennes, juste avant le journal de 13 heures, un jour férié, le 1<sup>er</sup> novembre 1983, ce qui permit une très large écoute.

J'avais simulé dans une rue de Lys lez Lannoy un accident. Les « 5 gestes » étaient alors pratiqués avant l'arrivée de l'ambulance des sapeurs pompiers puis il y eut une brève interview de la journaliste.

Mais en studio, à Paris, sur le plateau, il y avait le **Docteur MARTINEZ**, du SAMU de Paris, qui approuva « totalement » les « 5 gestes » en y apportant de judicieux conseils et en regrettant qu'un tel enseignement ne soit pas largement diffusé au sein de l'éducation Nationale (mais nous le déplorions déjà depuis 40 ans !).

Il y avait – encore et à nouveau – une « réforme » du permis de conduire (VL) « en cours ». Le 7 novembre, j'écrivais à nouveau au ministre des Transports pour lui demander de saisir cette occasion pour y incorporer la formation aux « 5 gestes » (2).

J'envisageais la rédaction d'un nouveau mémoire (troisième partie) qui deviendra le 3<sup>ème</sup> mémoire, afin d'aller plus loin dans le détail de la mesure à prendre pour sauver (d'une mort certaine) les accidentés graves de la route, et aussi pour présenter ce qui se faisait dans d'autres pays.

Le 23 décembre, un journal national « Spécial dernière », suite à une interview à mon domicile (qui a toujours été, faute de moyens mais aussi pour éviter de gâcher de l'argent, le siège social de mes associations), publiait un grand article intitulé « Ecoutez-le M. le Ministre », interpellation qui s'adressait bien évidemment à celui en charge des Transports.

A part quelques erreurs ou inexactitudes (par exemple, je n'ai pas écrit à tous les maires de France mais de mon département – ce qui est déjà considérable), ce texte reflète assez fidèlement le paradoxe de « notre affaire », car elle était bien l'affaire de tous les citoyens usagers de la route, à défaut d'être celle de l'Etat.

\* Son successeur à la mairie et député de la circonscription n'est autre que **Marc-Philippe DAUBRESSE** qui aura été l'un des premiers cosignataires de la proposition de loi (la première), déposée par le député du Nord **Patrick DELNATTE**, en 1997.

(1) - Voir vidéothèque du CAPSU.

(2) – En 2008, une réforme était à nouveau programmée. Plusieurs députés sont intervenus afin de retenir la formation aux « premiers secours » (termes utilisés en 2003 avec l'article introduit dans la loi et non respecté ensuite par l'exécutif), dans le cadre de cette réforme. Nous en sommes là. Nous aurons la conclusion de tout cela dans le présent mémoire dans les volumes suivants.

GEORGES DELFOSSE

DÉPUTÉ-MAIRE

PARIS, le 7 Octobre 1983

HÔTEL DE VILLE DE  
59130 LAMBERSART

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président des Secouristes de ROUBAIX  
59300 LYS-LEZ-LANNOY

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 2 Août dernier qui m'informe de la lutte que vous menez pour le développement de la Prévention. La brochure qui accompagnait votre envoi est très intéressante, elle présente très simplement et concrètement ce que vous souhaiteriez que chacun connaisse.

Je ne puis qu'approuver votre souhait d'introduire la connaissance de ces 5 gestes dans l'enseignement du Code de la route. Soyez donc assuré que je m'en entretiendrai avec mon groupe parlementaire afin qu'à ce niveau, nous envisagions l'action que nous pouvons et devons mener.

S'il vous reste quelques exemplaires de votre brochure, je serais heureux de les recevoir et vous en remercie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



G. DELFOSSE  
Maire de Lambersart

# Campagne Nationale des "5 Gestes qui Sauvent"

Action Nationale permanente lancée par Didier Burggraeve  
le 24 Septembre 1967 pour Secourir les Accidentés de la Route

**ALERTER - BALISER - RANIMER - COMPRESSER - SAUVEGARDER**  
5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route

Animée par l'Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 24 Octobre 1983

Monsieur Georges DELFOSSE,  
Député-Maire de Lambersart,  
Hôtel de Ville,  
59130 LAMBERSART

Monsieur le Député-Maire,

Je vous remercie de votre lettre du 7 octobre  
par laquelle vous nous apportez votre soutien.

Comme vous le souhaitez, nous vous faisons dé-  
poser, par un Secouriste de l'ASAR, 30 brochures "5 gestes  
qui sauvent".

Afin de faire avancer notre dossier auprès des  
Pouvoirs Publics, il est indispensable que les Parlementaires  
questionnent et relancent les Ministres concernés.

La situation bloque actuellement parce que si  
le Comité Interministériel de la Sécurité Routière, en no-  
vembre 1974, a bien préconisé cette mesure de formation  
au permis de conduire, le programme qui a ensuite été élaboré  
par la Sécurité Civile au Ministère de l'Intérieur, en  
1977, n'avait plus rien à voir avec notre proposition, simple  
et à la portée de tous, volontairement limité sur le plan  
théorique et pratique, afin que l'enseignement soit possible  
et acceptable c'est à dire par un stage pratique de 4 à 5  
heures au maximum. Le projet de la Sécurité Civile est de 8h  
minimum à 12h chiffre retenu par beaucoup ! Comment voulez-  
vous introduire cette obligation pourtant essentielle pour la  
survie des accidentés de la route si l'on arrive à 12 heures  
avec un programme qui n'est pas adapté ?

C'est pourquoi je pense, comme me le proposait  
Jacques BARROT, ancien Ministre de la Santé, qu'il faut que  
ce Ministère joue son rôle.

.../...

*+ ph. ant. v. N  
24-8-82 56ts - e-journal  
prati. au 1 de c  
27-2-83  
+ ph. ant. v. N  
Accidentés Ne p. m. plus*

.../...

Dans ces conditions, il serait judicieux et fondamental, de poser clairement la question au Ministre BEREGOVY (Est-ce que le projet des 5 gestes qui sauvent en tant que conduite à tenir reçoit l'approbation du Ministère) puis au Premier ministre qui préside le Comité Interministériel de la Sécurité Routière (Remplacer le projet des gestes élémentaires de survie plutôt destiné à la Jeunesse par ses éléments de prévention des accidents domestiques par celui des "5 gestes qui sauvent" monté pratiquement sur mesure pour les accidents de la route donc pour le permis de conduire).

Si vous agissiez avec vos collègues en ce sens, vous apporteriez une contribution efficace à notre Combat que nous menons à une poignée, bénévolement, après nos activités professionnelles.

T.F 1 sera à Roubaix mardi et mercredi afin de préparer un reportage sur la Campagne des "5 gestes". Ainsi, petit à petit, depuis plus de 16 ans, nous propageons nos idées à travers la France.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, en l'expression de mes sentiments très distingués.

Didier BURGGRAEVE

Président de l'ASAR,  
Président de l'Association pour le  
développement de la Prévention  
et du Secourisme

# Campagne Nationale des "5 Gestes qui Sauvent"

Action Nationale permanente lancée par Didier Burggraeve  
le 24 Septembre 1967 pour Secourir les Accidentés de la Route  
**ALERER - BALISER - RANIMER - COMPRESSER - SAUVEGARDER**  
5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route

Animée par l'Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 7 Novembre 1983

Monsieur Charles FITERMAN,  
Ministre des Transports,  
246 Bld Saint-Germain,  
75700 PARIS

Monsieur le Ministre,

Je me suis permis de vous écrire à nouveau le 12 août dernier dans l'espoir de retenir votre attention sur le problème crucial du secours immédiat aux accidentés de la route.

Vous savez que nous souhaitons que le Ministère des Transports, lors de la prochaine réforme du permis de conduire, fasse en sorte que tous les candidats apprennent les "5 gestes qui sauvent" par un stage pratique de 5 heures.

Votre Cabinet a reçu à cet égard deux documents qui résument la situation des "5 gestes qui sauvent" en France et le troisième mémoire comprendra l'expérience de la Suisse où depuis 1977 les usagers de la route reçoivent obligatoirement une telle formation.

Je dois me rendre à PARIS début décembre et l'objet de cette lettre est de solliciter de votre part une audience, même de courte durée, afin que vous soyez informé directement et personnellement de l'importance de l'éducation de la population.

M. Pierre BLAHA, Délégué Régional pour l'Est de la France, m'accompagnerait.

Avec l'espoir de pouvoir vous rencontrer et restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en ma Haute Considération.

Didier BURGGRAEVE

038

Animateur de la Campagne Nationale

+ ph. ant NE 14.8.83  
lettre DB à Fiterman  
double à PB.

# Un Nordiste affirme pouvoir sauver des milliers de blessés de la route

**L**ES lenteurs administratives, vous connaissez ? M. Didier Burggraeve, président de l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix, en sait en tout cas très long sur la question: depuis 1967, il a proposé à l'administration une technique ultra-simple pour que des milliers de blessés de la route soient sauvés, et on lui dit «on vous écrira»...

# ÉCOUTEZ - LE

# M. LE MINISTRE!

Il y a vraiment de quoi être fou de rage avec seulement 5 gestes élémentaires enseignés en même temps que les leçons pour le permis de conduire, on pourrait réduire considérablement le nombre des décès par accidents de la route. Rien que dans le Nord - Pas-de-Calais, on a dénombré 634 morts en 1979, 683 en 1980 et 651 en 81.

Et encore signalons que dans ces chiffres, seuls sont retenues les personnes qui meurent dans les 6 jours suivant l'accident, alors qu'un grand nombre d'accidentés de la route décèdent 15 jours ou un mois plus tard.

«En 1967, j'ai été incorporé dans la brigade des sapeurs-pompiers de Roubaix», raconte Didier Burggraeve. Là, j'ai pris conscience de l'ampleur du désastre en matière d'accidents, et j'ai compris que des milliers de vies humaines pourraient être épargnées si

les automobilistes avaient un minimum de formation de secouristes. Il y a en fait 5 mots-clé, correspondant à 5 gestes très simples: avertir, baliser, ramasser, compresser, surveiller. Et en 4 à 5 heures de cours: la formation est acquise...

Oui mais voilà: quand M. Burggraeve expédie une lettre à tous les

maires de France, aux députés, aux conseillers généraux, aux sénateurs, bref à tous les représentants de la nation, on lui répond «bravo»... et on met sa lettre dans un tiroir!

«En 1968, M. Ballanger, président du groupe communiste à l'As-

semblée, a saisi le gouvernement de l'époque pour que les 5 gestes qui sauvent soient enseignés au moment du permis de conduire. J'ai attendu, mais rien...

«Pareil en 1972 quand j'ai envoyé à M. Marcellin, alors



Daniel Burggraeve : «Des milliers de vies peuvent être sauvées»

## Les cinq gestes appris pendant les leçons de conduite

### Cent mille lettres dans un placard

ministre de l'intérieur, un colis de 10.000 signatures en faveur de mon projet. Pas de réponse. En 1974, le Comité International à la Sécurité Routière a accepté officiellement ma proposition... et en a informé le gouvernement. Et enfin, en 1981, quand le nouveau gouvernement s'est installé, j'ai écrit au Président de la République, au Ministre des Transports et au Secréariat à la Sécurité Routière. Le 17 décembre 81, le cabinet de M. Fiterman m'a répondu que le gouvernement avait demandé «une réflexion approfondie sur la question». C'était il y a deux ans ! En fait de réflexion approfondie,

cela ressemble fort à un sommeil profond...»

Pourtant M. Burggraeve n'est pas seul: le Samu, les médecins et même la sécurité Sociale appuient son projet, en vain. Il reçoit des centaines de lettres d'encouragement par mois, 100.000 lettres dorment dans son bureau. Et quand on sait que la Suisse a adopté sa méthode depuis 1977, on est en droit de se poser des questions sur la bonne volonté des responsables français de la sécurité...

Mais, en attendant une décision administrative qui risque d'être décidée en l'an 2000, notez l'adresse à laquelle vous vous procurerez la brochure des 5 gestes qui sauvent de Didier Burggraeve: Association des Secouristes, 59390 Lys-lez-Lannoy (joindre une enveloppe timbrée). Et si vous avez un peu de courage, écrivez en même temps au Président de la République: il fera peut-être un «geste» !

I.C.

1984

Une seconde « circulaire » fut envoyée aux députés (afin de ne pas adresser la première, la même, à tous), puisque les envois se faisaient petit à petit.

Le nouveau texte (ci-après) revenait sur le fléau des accidents de la route (nous étions en 1984 autour de 14 000 tués par an, si la mortalité était retenu à 30 jours – comme dans la plupart des autres pays européens – et non à 6 jours, retard curieux que nous cumulions avec d'autres bizarreries ou « exceptions » françaises, autant ridicules qu'incompréhensibles).

Le rôle du ou des premiers témoins était mis en exergue, comme l'avait fait bien avant nous, le précurseur, l'inventeur de la traumatologie routière et du secourisme routier, notre Maître, le **Professeur Marcel ARNAUD\***.

Il était important qu'ils soient nombreux à réagir et à intervenir auprès des pouvoirs publics. Certains, une minorité, le faisaient ; la moitié ne répondait même pas, les autres envoyaient simplement quelques mots pour confirmer la bonne réception du courrier pour s'en inspirer (éventuellement) ; mais ils ne faisaient rien !

Pourquoi cette « grande » indifférence des députés ? Je crois d'abord qu'eux aussi avaient pris ce fléau comme une « rançon normale du progrès », expression que j'avais reprise en 1971 pour ma « conférence » de Toulon avec l'ANUR (Association nationale des usagers de la route).

Egalement parce qu'ils sont « noyés » de sollicitations diverses, alors ils trient, classent, jettent à la poubelle, n'ont pas le temps ou oublient... C'est bien regrettable car chaque député devait et devrait se sentir concerné par ce fléau dit des « temps modernes ». Qui n'a pas connu un parent, un ami, un collègue de travail tué dans un accident de la route ?

Le 1<sup>er</sup> mars, j'adressais une lettre « de rappel » au ministre des Transports, **Charles FITERMAN**. Il ne me répondait pas ! Mais aussi aux députés ! Je lui faisais remarquer que les pouvoirs publics « tournent en rond », contrairement à ce que l'on aurait pu penser deux années auparavant, lors de sa nomination et des lettres reçues, de son ministère, mais aussi du cabinet du ministre de l'Intérieur et du secrétaire général de l'Elysée, alors **Pierre BEREGOVY** qui deviendra plus tard Premier ministre....

Je précisais au ministre que notre brochure **GRATUITE** (agrée par le **Professeur Marcel ARNAUD**) était demandée de toutes parts et notamment par les grandes associations formatrices, y compris par des sapeurs pompiers professionnels ou volontaires, très impliqués eux-mêmes dans la formation de la population.

Un article de presse (Journal Nord Eclair), du 3 mars, avait relaté cette lettre, suite à un communiqué de presse que j'avais adressé à la rédaction. On pourra, ci-après, prendre connaissance de ce communiqué et du texte (final) publié et constater les « coupures » opérées par la rédaction (Ce qui est fréquent, même quand le communiqué est bref).

\* Il suffit de se reporter à son ouvrage de 1961 (éditions PLON), « Les blessés de la route » où il expose dans un style remarquable pour un médecin et avec une clarté exceptionnelle pour tous les publics, sa doctrine c'est-à-dire ce qui deviendra notre référence. Ce livre fut une bible pour nous, ses élèves, ses moniteurs bref ses disciples comme le dira le **Docteur André SOUBIRAN**, Président de l'ACMF (Automobile club médical de France), au MEDEC 1992, association de médecins tous évidemment comme nous automobilistes, qui, avec le SRF, aidera **Marcel ARNAUD** dans l'accomplissement de son œuvre désintéressée envers les « blessés de la route ». Il y eut aussi en 1971, la première édition du « Précis de secourisme routier » éditée par la société France Sélection de Paris (aujourd'hui à Aubervilliers) qui deviendra le bréviaire des secouristes « routiers » c'est-à-dire de tous ceux qui voulaient secourir le plus efficacement et parfaitement possibles les « victimes » de la route.

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

## ALERTER



## BALISER



## RANIMER



## COMPRESSER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur le Député,

Les accidents de la route demeurent un fléau majeur en France malgré ce qui a été entrepris depuis 1972. Environ 12.000 tués dans les 6 jours de l'accident soit environ 14.000 morts chaque année !

Tous les moyens doivent être utilisés pour tenter de réduire la mortalité routière.

Si les Pouvoirs Publics ont pris des mesures techniques ou réglementaires et apporté des correctifs à la formation des conducteurs, le sort des accidentés immédiatement après l'accident n'a malheureusement pas été pris en considération.

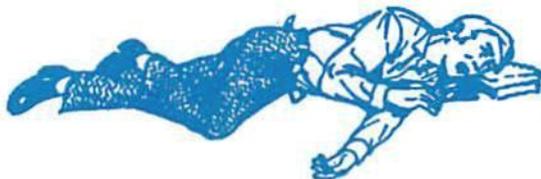
Les secours spécialisés : Sapeurs-Pompiers, équipes médicales, auront toujours besoin de 5 à 10 minutes en moyenne pour se rendre sur les lieux des détresses.

Or, si les témoins sur place n'ont pas pu pratiquer les quelques gestes qui peuvent maintenir en vie les blessés graves, il n'y aura aucun espoir pour eux !

Nous dénombrons ainsi dans notre Pays des morts illégitimes dont beaucoup pourraient être évitées par la diffusion de ce que nous appelons les "5 gestes qui sauvent".

.../...

## SAUVEGARDER



Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Régional Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

.../...

Ces "5 gestes" ont été proposés en France dès 1967 afin de réduire la mortalité routière et pour un apprentissage au moment de la préparation du permis de conduire.

Ces gestes ne peuvent en aucun cas aggraver l'état des accidentés qui mourront si rien n'est fait avant l'arrivée des secours publics.

Ils sont assimilables par la population adulte qui prépare le permis de conduire. Un stage de formation pratique de 5 heures est nécessaire pour rendre ces candidats aptes à les pratiquer dans la réalité.

Former nos concitoyens dans le cadre de la lutte contre les accidents de la route et leurs conséquences désastreuses, c'est les inciter à être plus prudents, plus respectueux des autres et de la Sécurité routière en général.

Cette lettre a pour but de solliciter une intervention de votre part auprès des Pouvoirs Publics afin que cette formation élémentaire mais essentielle devienne obligatoire pour l'obtention du permis de conduire.

Nous espérons pouvoir compter sur vous et, avec nos remerciements anticipés, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en notre parfaite considération.

Didier BURGGRAEVE

Président des Secouristes de ROUBAIX  
Président de l'Association pour le  
Développement de la Prévention et du Secourisme

# Campagne Nationale des "5 Gestes qui Sauvent"

Action Nationale permanente lancée par Didier Burggraeve  
le 24 Septembre 1967 pour Secourir les Accidentés de la Route  
**ALERER - BALISER - RANIMER - COMPRESSER - SAUVEGARDER**  
5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
Animée par l'Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 1er mars 1984

Monsieur Charles FITERMAN,  
Ministre des Transports,  
246 Bld Saint-Germain,  
75700 PARIS

Monsieur le Ministre,

Vous ne me répondez pas ! Certes, je ne suis qu'un simple citoyen.

Alors répondez aux Députés qui vous ont écrit ou posé des questions écrites parues au Journal Officiel à propos de l'éducation et de la formation des usagers de la route aux "5 gestes qui sauvent".

Puisque les Pouvoirs Publics tournent en rond à propos de cette affaire, contrairement à ce que l'on aurait pu penser il y a deux ans, nous informons nous-mêmes la population Française hélas avec des moyens dérisoires que votre Ministère pourrait considérablement renforcer s'il ne veut pas se charger de cette importante mission;

Un consensus s'est créé autour des "5 gestes" et chaque jour de simples citoyens mais encore des Associations de Secourisme qu'elles soient de la Fédération Nationale de Protection Civile, de la Croix-Rouge Française, de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme et des SAMU ou des Corps de Sapeurs-Pompiers nous font l'honneur de nous demander des brochures.

Pendant ce temps, ceux qui doivent prendre une décision étudient encore et toujours. Il serait quand même utile de connaître la position exacte du Ministère des Transports.

En espérant que vous me ferez répondre quand même, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en ma Haute Considération.

Didier BURGGRAEVE

Président de l'ASAR.  
Président de l'ADPS.

- 1 MARS 1904

M. BURGGRAEVE AU MINISTRE DES TRANSPORTS :

"VEUILLEZ REpondre SVP !"

M. Didier BURGGRAEVE, animateur de la Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent", Président de l'ASAR et de l'ADPS, a adressé une lettre assez ferme au Ministre des Transports M. Charles FITERMAN.

"Vous ne me répondez pas écrit M. BURGGRAEVE, certes, mais je ne suis qu'un simple citoyen. Alors répondez aux Députés qui vous ont écrit ou posé des questions écrites parues au Journal Officiel à propos de l'éducation et de la formation des usagers de la route aux "5 gestes qui sauvent".

Puisque les Pouvoirs Publics tournent en rond à propos de cette affaire, contrairement à ce que l'on aurait pu penser il y a deux ans, nous informons nous-mêmes la population Française hélas avec des moyens dérisoires que votre Ministère pourrait considérablement renforcer z s'il ne veut pas se charger de cette importante mission.

Un consensus s'est créé autour des "5 gestes" et chaque jour de simples citoyens mais encore des Associations de Secourisme qu'elles soient de la Fédération Nationale de Protection Civile, de la Croix-Rouge Française, de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme et des SAMU ou des Corps de Sa-peurs-Pompiers nous font l'honneur de nous demander des brochures.

Pendant ce temps ceux qui doivent prendre une décision étudient encore et toujours. Il serait quand même utile de connaître la position exacte du Ministère des Transports".

Cette lettre ~~adressée~~ à M. FITERMAN sera adressée à la fin du mois d'avril au Premier ministre ainsi qu'au Président de la République et aux Présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

Affaire à suivre...

*— s'il n'y a pas de réponse*

**M. Burggraeve à M. Fiterman :  
« Vous ne me répondez pas »...**

M. Didier Burggraeve, animateur de la campagne nationale des « 5 gestes qui sauvent », président de l'ASAR et de l'ADPS, a adressé une lettre assez ferme au ministre des Transports M. Charles Fiterman.

« Vous ne me répondez pas, écrit M. Burggraeve, certes mais je ne suis qu'un simple citoyen. Alors répondez aux députés qui vous ont écrit ou posé des ques-

tions écrites parues au « Journal Officiel » à propos de l'éducation et de la formation des usagers de la route aux « 5 gestes qui sauvent ».

Cette lettre à M. Fiterman, si il n'y a pas de réponse, sera adressée à la fin du mois d'avril au Premier ministre ainsi qu'au président de la République et aux présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

Affaire à suivre...

Je correspondais aussi avec **Pierre MAYET**, délégué interministériel à la sécurité routière (poste créé en juin 1972), qui avait remplacé **Christian GERONDEAU\***.

Le 7 mars 1984, il répondait à mon courrier du 3 février. Le second paragraphe de sa lettre :

« Un minimum de connaissance des gestes de survie est effectivement un atout dans une politique de réduction des conséquences des accidents de la circulation » sera ensuite repris – durant des années – par « les » services, pour répondre aux parlementaires...

Ainsi, l'exécutif, c'est-à-dire l'Etat, reconnaissait que l'on pouvait « réduire » la mortalité par notre proposition, mais qu'elle ne la retiendrait pas....

En effet, « il avait été question.... ».

Nous avons ainsi la position prise après trois années de « réflexion approfondie », c'est-à-dire un lâche abandon de la décision du CISR de 1974, remplacé par rien si ce n'est des considérations théoriques du genre « pas opportune » ou pour ne pas « alourdir les obligations des apprentis-conducteurs ».

Bref, on pouvait continuer à mourir dans la rue ou sur le bitume dans l'indifférence générale, non seulement du « public » ignorant car non formé mais également avec l'accord et l'appui des pouvoirs publics incompetents sur ce dossier pour ne pas dire inconscients !

Puis le quatrième paragraphe nous reprend l'idée géniale, confirmé par le CISR de juillet 1982, que ces gestes, le secourisme, doivent être appris le plus tôt possible, c'est-à-dire dès l'adolescence, soit dans les collèges et lycées (1).

Et un nouveau (et important) décret est alors « pris » par le ministre de l'Education nationale, qui, 25 années plus tard, aura « accouché » de quoi de plus, quoi de mieux ?

Pourtant, **Pierre MAYET** « croyait » aux « 5 gestes », puisqu'il me l'avait dit lors d'un entretien dans son bureau du Boulevard Saint Germain (2).

\* Le 9<sup>ème</sup> mémoire a été consacré aux services en charge (au ministère des Transports, car il y en a ailleurs), de la sécurité routière et aux délégués interministériels, jusqu'en décembre 2005, date à partir de laquelle nous avons cessé toutes « relations » (c'est-à-dire plutôt un dialogue de sourds) avec des personnes qui n'y croient pas alors qu'elles sont nommées pour prévenir, limiter les accidents de la route et, en ce qui concerne le présent mémoire, à tout faire pour sauver des vies, comme nous le préconisons. Elles agissent en « bons fonctionnaires de l'Etat », on voit ce que cela donne !

Nous considérons que cette délégation interministérielle et tout son système bureaucratique n'a plus sa raison d'être aujourd'hui, qu'elle doit être supprimée (ainsi que le conseil national de sécurité routière), mais l'action (nécessaire) reprise (mais organisée différemment) au sein d'une seule et unique entité nationale chargée de la prévention des accidents de toutes natures (et de l'organisation des secours) que nous proposons de dénommer « ministère de la Protection civile ».

(1) – Toutefois, si dès 1968, je m'étais proposé d'assurer bénévolement donc gratuitement, durant mes permissions (de militaire à la Brigade de sapeurs pompiers de Paris) auprès de l'Académie de Lille, la formation au secourisme (5 gestes) dans les écoles, le peu d'empressement de ses « responsables » m'avait déjà fait comprendre que nous n'obtiendrons rien de vraiment valable par ce biais là, tout au plus un complément (très partiel) à une action d'envergure différente, entreprise à partir d'un passage obligé qui, pour moi, depuis 1967, était la préparation d'un permis de conduire (ce qui paraissait normal pour secourir les victimes de la route !).

(2) – Entretien cordial et direct auquel participa **Philippe LAUWICK**, alors étudiant en Médecine, puis vice-président de l'ASAR et secrétaire de l'ADPS qui deviendra le CAPSU.

PARIS, LE

Le Délégué Interministériel à la Sécurité Routière,  
Directeur de la Sécurité et de la Circulation Routières

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 3 février 1984 par laquelle vous avez bien voulu appeler à nouveau mon attention sur la formation des usagers de la route en matière de prévention des accidents et de secourisme.

Un minimum de connaissance des gestes de survie est effectivement un atout dans une politique de réduction des conséquences des accidents de la circulation.

C'est pourquoi, il avait été question à une époque de soumettre la délivrance du permis de conduire à la possession d'une "attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie". Toutefois, cette procédure qui aurait alourdi les obligations des apprentis-conducteurs n'est pas apparue opportune au cours d'une formation déjà dense et coûteuse.

Par ailleurs, toutes les études préalables menées en vue de la réforme de la formation des conducteurs dont le principe a été arrêté au Comité Interministériel de Sécurité Routière du 13 juillet 1982 militent en faveur d'une plus grande précocité de certains apprentissages. C'est pourquoi, il apparaît très clairement que cet enseignement des gestes élémentaires de survie devrait être dispensé dès l'adolescence, les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel étant tout désignés pour être le lieu de son acquisition.

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'Association  
pour le Développement de la  
Prévention et du Secourisme

59390 LYS LEZ LANNOY

./...

047

A cet égard, il y a lieu de noter que le Ministre de l'Education Nationale a pris récemment un important décret relatif à l'enseignement des règles générales de sécurité couvrant plusieurs domaines dont la sécurité routière et, nécessairement, les gestes de survie. Il reste à approfondir avec ce ministère les conditions de son intervention.

Il est bien entendu que cette approche vise à éviter de résoudre les problèmes en se contentant d'aggraver des réglementations déjà lourdes. Elle exige une mobilisation sociale à laquelle il est tout à fait nécessaire que des associations comme la vôtre participent activement.

Vous m'informez d'ailleurs des nouvelles campagnes d'information que vous envisagez de développer localement auprès des usagers de la route. Ces initiatives retiennent toute mon attention car elles contribuent à améliorer la sécurité routière.

Je ne puis que vous en remercier et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre MAYET.

Je répondais le 19 mars au délégué interministériel à la sécurité routière.

Ainsi, le « nouveau » gouvernement de 1981 était pour les « 5 gestes », j'avais reçu personnellement, au moins à trois reprises, la confirmation de **François MITTERRAND**, devenu ensuite président de la République, qu'il « soutiendrait mon action » (bien évidemment), et nous en arrivions là !

Mais il y avait aussi et surtout un nombre très important de députés – socialistes – qui étaient pour et qui, dans l'opposition avant 1981, avait « harcelé » les ministres précédents afin qu'ils prennent une décision (en faveur d'un apprentissage pratique dans le cadre de la préparation du permis de conduire, et tout particulièrement en retenant le projet des « 5 gestes qui sauvent ») puisqu'il avait le mérite d'exister, qu'il avait été conçu dans cette optique, et qu'ils (ces députés) estimaient « simple, clair et précis », c'est-à-dire tout à fait adapté pour le grand public, soit les citoyens de base usagers de la route.

Je considérais donc que les pouvoirs publics avaient fait « machine arrière »

Un bon résumé de cette lettre paraîtra dans la presse (locale) le 28 mars (ci-après).

Il fallait donc repartir à la bataille !

Le 29 mars, le député du Nord (socialiste) et ancien maire de Roubaix, **Pierre PROUVOST**, écrit directement à **FITERMAN**. Il lui précise avoir (de nouveau) « attiré l'attention de M. le Premier ministre sur le projet des « 5 gestes qui sauvent » présenté par M. BURGGRAEVE ».

Le Premier ministre était **Pierre MAUROY**, maire de Lille, ami politique du député de Roubaix. Mais, comme toujours, le dossier étant « de la compétence » du ministère des Transports, on transmet, le cabinet du Premier ministre ne servant alors que de boîte postale ; on lit rapidement puis on fait partir pour le Boulevard Saint Germain !

Reconnaissons que **Pierre PROUVOST\*** avait appuyé au maximum sa demande puisqu'il écrivait : « Je me permets d'insister pour que vous preniez, au plus tôt, une décision ».

Au Journal officiel du 3 avril était publiée la réponse à la question écrite posée le 14 novembre 1983 (soit près de cinq mois plus tôt) par le député **Claude BIRRAUX**.

Il reprenait dans sa question une proposition de loi (de décembre 1981) qui, déjà à l'époque, préconisait sinon voulait intensifier la formation de nos concitoyens au secourisme, notamment pour « tout candidat aux permis de conduire » (au pluriel dans sa question).

On retrouve dans la réponse le contenu de la lettre que m'avait adressée quelques semaines plus tôt le délégué interministériel, ce qui deviendra une « réponse type ».

Et, pendant 25 ans, on en restera à des « notions théoriques », credo repris par les ministres des Transports, qu'ils soient de gauche (comme en 1984) ou de droite, par la suite, même lors des périodes dites de « cohabitation » et surtout après 2003, date de l'article 16 introduit dans la loi de juin 2003 sur la sécurité routière, non appliquée, que nous traiterons en détail dans les volumes suivants.

Un autre député socialiste, **Jean-Pierre FOURRE**, de Seine et Marne, qui s'intéressera à la sécurité routière, étudiera notre proposition et la mentionnera dans ses publications. Sa lettre du 18 avril est brève et ne dit rien de ce qu'il entend faire ou pas ; mais ce député fera son travail. Il abordera de nombreux aspects (dont l'alcool au volant) et aussi la formation au secourisme dans le cadre du permis de conduire.

De son côté, **Pierre JAGORET**, député des Côtes du Nord (d'Armor aujourd'hui), par sa lettre du 28 mai me disait être intervenu « immédiatement » auprès du ministre et me joignait la réponse qu'il avait reçu le 22 mai de M. **Antoine PORCU** attaché parlementaire du ministre.

\* Alors maire de Roubaix, il nous avait reçus dans la grande salle de cette belle et grande mairie (comme l'avait fait son prédécesseur **Victor PROVO** puis le fera son successeur **André DILIGENT**) afin de mettre en avant l'utilité du secourisme à travers les actions multiples de l'ASAR, dont la formation aux « 5 gestes qui sauvent ».

# ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉVENTION ET DU SECOURISME

Campagnes Locales, Régionales et Nationales pour  
le développement de la Protection Civile.  
Prévention des Accidents et Organisation de Secours  
Président d'Honneur : Paul REYNAERT  
Président Fondateur : Didier BURGGRAEVE

Adresse Postale : 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 19 mars 1984

## COMMISSIONS :

### PRÉVENTION

- \* Accidents de la route  
Didier BURGGRAEVE
- \* Asphyxies et  
intoxications accidentelles  
Alain DUMORTIER
- \* Accidents domestiques  
Brigitte TRICOIT
- \* Incendies - Explosions  
Patrick GRESSET
- \* Accidents du Travail  
Didier BURGGRAEVE

### SECOURISME

- \* Pour les usagers  
de la route  
Philippe LAUWICK
- \* Dans les entreprises  
Christian CHUFFART
- \* Etablissements  
Scolaires - Enseignement  
Francis CLAEYS
- \* Diffusion par les  
Associations et les Médias  
Philippe LAUWICK

### PROTECTION CIVILE

- \* Catastrophes  
Plans ORSEC  
Ministère de la P.C.  
Didier BURGGRAEVE

### MÉDICALISATION

- \* SAMU - SMUR - 15  
Philippe LAUWICK

Monsieur Pierre MAYET,  
Délégué Interministériel à la  
Sécurité Routière,  
Directeur de la Sécurité et  
de la Circulation Routières,  
244 Bld Saint-Germain,  
75007 PARIS

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de votre lettre. Vous nous  
apportez en effet des éclaircissements.

Si nous comprenons bien :

- Nous avons mis 7 ans (de 1967 à 1974) pour convaincre les Pouvoirs Publics d'alors que le moment du permis de conduire était une période favorable et disponible pour sensibiliser les conducteurs en apprentissage et donc les former à la conduite à tenir en cas d'accident (décision du CISR de novembre 1974). On ne pouvait plus laisser mourir des gens ainsi... Et pourtant cela continue aujourd'hui !
- Puis il a fallu 3 ans (de 1974 à 1977) pour établir un programme de formation. Hélas on a abouti aux "gestes élémentaires de survie" qui ne correspondent pas à l'objectif pédagogique du permis de conduire mais conviennent plutôt pour l'Education Nationale. Pour notre part nous proposons les "5 gestes", c'était simple et pratique. Petit à petit l'idée faisait son chemin dans les esprits.

Aujourd'hui :

- Nous sommes arrivés à un consensus : Médecins, SAMU, Secouristes et surtout la population appelée à se prononcer sont tous d'accord sur les "5 gestes" et on les enseigne un peu partout en France. Cette formule avait été approuvée dès 1973 par le Ministère de la Santé et il faut saluer ici son avance sur tout le monde.
- Le Gouvernement que vous représentez était pour. Nous en avons des preuves écrites : Parlementaires, réponses, etc. Et puis certaines personnes dans les Administrations n'ont rien compris !

.../...

050

Nous sommes entièrement d'accord pour démarrer tout de suite l'enseignement en milieu scolaire. Cela fait plus de 10 ans que nous le pratiquons sur le terrain à titre expérimental dans le Nord et nous continuons.

Aidez-nous et nous ferons encore plus...

Mais pour le permis de conduire vous avez tort. Vos arguments sont minces par rapport à l'enjeu. Environ un million de permis sont délivrés en une année. Et pour eux pas de formation aux "5 gestes" (environ 5 heures de formation contre 10 à 12h pour les GES), vous les mettez hors du circuit alors que ce sont bien eux que l'on retrouvera tout de suite sur les routes !

Vous étiez intéressé par le concept des "5 gestes" lorsque je vous en avais parlé brièvement lors de notre unique entretien.

Les "Pouvoirs Publics" ont fait "machine arrière". C'est notre devoir de le dire et d'affirmer que c'est une erreur.

Encore une fois la France sera à la traîne. Vous recevrez prochainement un nouveau document (3ème partie) sur nos propositions avec l'expérience de la Suisse qui assure la formation de ses candidats au permis de conduire depuis 1977.

Je comprends donc pourquoi les Pouvoirs Publics ne répondent pas aux questions écrites posées par les Parlementaires avec lesquels nous sommes en contact.

Nous ne pouvons pas en rester là. Pour la route, il faut certes limiter les accidents et leurs conséquences immédiates. Il faut parallèlement que les usagers de la route sachent éviter sur les lieux mêmes des accidents la mort de ceux qui ne pourront attendre les secours.

Si cette deuxième phase est inexistante, l'action est boiteuse. La seconde est inséparable de la première. Sans quoi l'objectif 10.000 tués est bien compromis.

Monsieur le Directeur, nous n'allons pas vous laisser tranquille. Nous allons saisir l'opinion publique et ses représentants. Vous décidez sans la consulter !

Notre Campagne, depuis 15 ans, nous a mis en relation avec plusieurs centaines de milliers de Français. A ce jour, près de 550.000 brochures "5 gestes qui sauvent" ont été diffusées gratuitement pour faire connaître ces gestes. Une pétition de 10.000 signatures avait été remise par mes soins en août 1972 au Ministre de l'Intérieur.

Non, vous ne pouvez pas écrire :

"Un minimum de connaissances des gestes de survie est effectivement un atout dans une politique de réduction des conséquences des accidents de la circulation"

puis plus loin :

"Cette procédure n'est pas apparue opportune".

Votre lettre amène une question-clé. Est-ce un non définitif en France pour les "5 gestes qui sauvent" au permis de conduire ?

Je demande à Philippe LAUWICK, responsable de la Commission Secourisme aux usagers de la route de reprendre avec vous point par point le dossier des "5 gestes".

J'avais toutefois pris note de la lettre du 21 avril 1983 que lui avait adressée le Colonel CHENIER chargé de Mission au CISR : "Vos idées rejoignent nos préoccupations dans ce domaine".

Si vous pouvez me répondre sur les points cités dans cette correspondance et ceux exposés dans ma correspondance du 3 février (statistiques, alcool au volant) afin que nous puissions approfondir le dialogue ?

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en ma détermination et celle de mes Amis à faire régresser la mortalité routière en France par tous les moyens, et à mes sentiments les meilleurs et très distingués.

Le Président,

Didier BURGGRAEVE

Les « 5 gestes qui sauvent » au permis de conduire

## M. Didier Burggraeve répond à M. Pierre Mayet

Après avoir écrit il y a quelques jours à M. Fiterman, ministre des Transports, parce qu'il ne lui répondait pas, M. Didier Burggraeve, président de l'Association pour le développement de la prévention et du secourisme, adresse cette fois-ci une longue lettre à M. Pierre Mayet, délégué interministériel de la sécurité routière (le suc-

cesseur de M. Gerondeau) qui lui avait répondu à propos des « 5 gestes qui sauvent ». (M. Burggraeve avait en effet souhaité que l'on apprenne ces « 5 gestes qui sauvent » aux usagers du permis de conduire).

M. Burggraeve écrit : « Si nous comprenons bien, nous avons mis 7 ans (de 1967 à 1974) pour convaincre les pouvoirs publics d'alors que le moment du permis de conduire était une période favorable et disponible pour sensibiliser les conducteurs en apprentissage et donc les former à la conduite à tenir en cas d'accident.

Puis il a fallu 3 ans (de 1974 à 1977) pour établir un programme de formation. Hélas, on a abouti aux « gestes élémentaires de survie » qui ne correspondent pas à l'objectif pédagogique du permis de conduire mais conviennent plutôt pour l'Education nationale. Pour notre part, nous proposons les « 5 gestes », c'était simple et pratique. Petit à petit l'idée faisait son chemin dans les esprits.

Aujourd'hui, nous sommes arrivés à un consensus : médecins, SAMU, secouristes et surtout la population appelée à se prononcer sont tous d'accord sur les « 5 gestes » et on les enseigne un peu partout en France. Cette formule avait été approuvée dès 1973 par le ministère de la Santé, et il faut saluer ici son avance sur tout le monde.

Le Gouvernement que vous représentez était pour. Nous en avons des preuves écrites : parlementaires, réponses, etc. Et puis certaines personnes dans les administrations n'ont rien compris !

Nous sommes entièrement d'accord pour démarrer tout de suite l'enseignement en milieu scolaire. Cela fait plus de 10 ans que nous le pratiquons sur le terrain à titre expérimental

dans le Nord et nous continuons. Aidez-nous et nous ferons encore plus...

Mais pour le permis de conduire, vous avez tort. Vos arguments sont minces par rapport à l'enjeu. Environ un million de permis sont délivrés en une année. Et pour eux, pas de formation aux « 5 gestes » (environ 5 heures de formation contre 10 à 12 h pour les GES), vous les mettez hors circuit alors que ce sont bien eux que l'on retrouvera tout de suite sur les routes !

Vous étiez intéressé par le concept « 5 gestes » lorsque je vous en avais parlé brièvement lors de notre unique entretien.

Les pouvoirs publics ont fait « machine arrière ». C'est notre devoir de le dire et d'affirmer que c'est une erreur. (...)

Monsieur le Directeur, poursuit M. Burggraeve, nous n'allons pas vous laisser tranquille. Nous allons saisir l'opinion publique et ses représentants. Vous décidez sans la consulter ! (...) Est-ce un non définitif en France pour les « 5 gestes qui sauvent » au permis de conduire ?

Je demande à Philippe Lauwick, responsable de la Commission Secourisme aux usagers de la route de reprendre avec vous point par point le dossier des « 5 gestes ».

Et M. Burggraeve conclut en rappelant les termes de la lettre du Colonel Chenier, chargé de mission au C.I.S.R. du 21 avril 1983 adressée à M. Lauwick : « Vos idées rejoignent nos préoccupations dans ce domaine ».

29 mars 1984

Monsieur Charles PITERMAN  
246 boulevard Saint Germain  
75700 PARIS

Monsieur le Ministre,

J'ai appelé, de nouveau, l'attention de M. le Premier Ministre sur le projet des "5 gestes qui sauvent" présenté par M. BURGGRAEVE.

M. Michel DELEBARRE, son Directeur, de Cabinet, vient de me faire connaître qu'il était intervenu auprès de vous tout en rappelant l'intérêt que présente le projet.

Je me permets d'insister pour que vous preniez, au plus tôt, une décision. La période des vacances toute proche, amènera une fois encore un flux de véhicules sur nos routes, et il est impérieux de prévenir les accidents.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Pierre PROUVOST,  
Député du Nord

# ASSEMBLÉE NATIONALE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PARIS, le 3 avril 1984

## RÉPONSES DES MINISTRES aux questions écrites

Réponse insérée au journal officiel (Assemblée nationale, questions écrites)  
n° 14 A.N. (Q) du 2 avril 1984

Copie

### *Permis de conduire (examen).*

40065. — 14 novembre 1983. — M. Claude Birraux demande à M. le ministre des transports si l'une des mesures visant à réduire le nombre des victimes de la route ne pourrait pas consister, comme l'ont suggéré diverses associations et les signataires d'une proposition de loi (n° 630) déposée à l'Assemblée nationale le 10 décembre 1981, dans une initiation aux gestes élémentaires de survie qui serait dispensée lors de la formation exigée de tout candidat aux permis de conduire.

*Réponse.* — Un minimum de connaissance des gestes de survie est effectivement un atout dans une politique de réduction des conséquences des accidents de la circulation. C'est pourquoi, il avait été question à une époque de soumettre la délivrance du permis de conduire à la possession d'une « attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie ». Toutefois, cette procédure qui aurait alourdi les obligations des apprentis-conducteurs n'est pas apparue opportune au cours d'une formation déjà dense et coûteuse. Par ailleurs, toutes les études préalables menées en vue de la réforme de la formation des conducteurs dont le principe a été arrêté au Comité interministériel de sécurité routière du 13 juillet 1982 militent en faveur d'une plus grande précocité de certains apprentissages. C'est pourquoi, il apparaît très clairement que cet enseignement des gestes élémentaires de survie devrait être dispensé dès l'adolescence, les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel étant tout désignés pour être le lieu de son acquisition. A cet égard, il y a lieu de noter que le ministre de l'éducation nationale a pris récemment un important décret relatif à l'enseignement des règles générales de sécurité couvrant plusieurs domaines dont la sécurité routière et, nécessairement, les gestes de survie. Il reste à approfondir avec ce ministère les conditions de son intervention. En l'attente, la solution retenue a été celle d'un enseignement théorique des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque. Cet enseignement est dispensé par les professionnels de la conduite et fait l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. C'est ainsi que, dans les nouvelles séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie.

ASSEMBLÉE NATIONALE

JEAN-PIERRE FOURRÉ  
DÉPUTÉ  
DE SEINE-MARNE

*RÉF à rappeler*

JPF.AG.5674.84

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 18 avril 1984

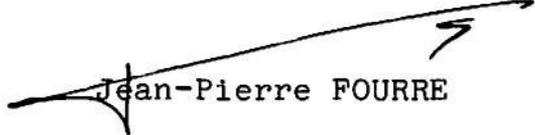
Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président des Secouristes  
de ROUBAIX  
Président de l'Association pour  
le Développement de la Prévention  
et du Secourisme

59390 LYS LES LANNOY

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier m'adressant votre brochure  
"5 gestes qui sauvent", dont j'ai pris très attentivement  
connaissance.

Je tiens à vous en remercier et vous prie de croire,  
Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération  
distinguée.

  
Jean-Pierre FOURRÉ

ASSEMBLÉE NATIONALE

**PIERRE JAGORET**  
CONSEILLER RÉGIONAL  
PRÉSIDENT DU CEDRE  
DÉPUTÉ DES COTES-DU-NORD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 28 Mai 1984

PJ/NM  
1644/5/84

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président des Secouristes de ROUBAIX  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

Monsieur,

Par courrier du 10 Mai dernier vous aviez attiré mon attention sur la Campagne Nationale des "5 Gestes qui sauvent".

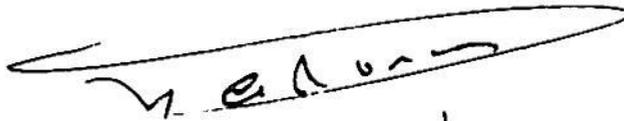
Je suis immédiatement intervenu auprès de Monsieur Charles FITERMAN, Ministre des Transports afin de lui demander s'il lui paraissait possible d'avancer dans ce domaine et d'inclure l'initiation à ces gestes de survie dans la formation du permis de conduire.

Je vous prie de trouver ci-joint la réponse que je viens de recevoir.

Je ne manquerai pas de vous communiquer les éléments qui me parviendront ultérieurement.

Dans cette attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



057

*Ministère des Transports*

*L'Attaché Parlementaire*

246, Boulevard Saint-Germain  
75700 Paris  
Téléphone : 544.39.93

CAB/P - 679 / 84

22 MAI 1984

V/Réf. : PJ/NM  
1388/5/84

COURRIER ARRIVÉ LE: 28/5/84

Numéro : 1604

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de M. FITERMAN sur le souhait de l'Association des Secouristes sur la campagne nationale des "5 Gestes qui sauvent" pour que soient inclus l'initiation à ces gestes de survie dans la formation du permis de conduire.

Le Ministre ne manquera pas de vous faire parvenir, dès que possible, tous éléments de réponse à l'intention de votre correspondant.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Antoine PORCU

Monsieur Pierre JAGORET  
Député des Côtes-du-Nord  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon

P A R I S  
-----

Et le 30 juillet, le député me faisait parvenir la « réponse » type, signée non pas du ministre mais de l'attaché parlementaire, datée du 17 juillet 1984. Elle confirme ainsi la décision du nouveau pouvoir d'abandonner définitivement la décision du CISR 1974 (décision il est vrai prise par d'autres).

Mais le 11 juin 1984, paraissait au JO la réponse à une autre question écrite, posée le 18 juillet 1983 par le député du Nord **Serge CHARLES**, non pas au ministre des Transports, mais à celui de l'Intérieur (dont dépend le secourisme par l'intermédiaire de la direction de la sécurité civile créée en 1975 afin enfin, de remplacer le simple « service national » qui datait de l'après guerre), question relancée le 23 avril 1984 par un « s'étonne de n'avoir pas obtenu de réponse à sa question écrite relative à la campagne « Les cinq gestes qui sauvent »... ».

Et le ministre, **Gaston DEFFERRE\*** répond : « qu'il connaît bien la campagne des « 5 gestes qui sauvent » (Fondation de la vocation et non de la « création » une erreur de frappe – mais tout le monde en fait) ; et que l'intérêt d'apprendre à pratiquer ces gestes « n'a pas, non plus, échappé aux services de mon ministère ».

Le ministre de l'Intérieur rappelle le décret de 1977 et la création des GES « très proches de ceux des 5 gestes qui sauvent ».

Toutefois, il indique que - (seulement) car en près de sept années depuis la sortie du décret - 260 000 personnes ont obtenu l'attestation de formation. A comparer avec le million de candidats aux permis de conduire à former chaque année et en retenant que l'essentiel de ces attestations étaient délivrées dans le cadre de l'Education nationale (et non pour le permis de conduire). Mais nous étions pour et avons indiqué maintes fois que les GES étaient destinés à une formation systématique dans les établissements scolaires.

Et le ministre voulut bien terminer sa réponse en précisant qu'il continuerait les démarches afin « d'exiger des candidats au permis de conduire l'attestation qu'ils ont reçu cet enseignement » et qu'il continuerait à « favoriser toute initiative ». Ce ne fut pas le cas pour les « 5 gestes », mais le contraire qui arriva par la suite.

Comment ne pas être étonné que le ministre de l'Intérieur veuille toujours à cette date une formation (pour le permis de conduire) alors que celui des Transports ne veut plus en entendre parler ?

Et c'est ainsi que paraîtront au Journal officiel, les multiples questions, rédigées différemment mais allant toutes dans le même sens : les « 5 gestes qui sauvent » à apprendre pour obtenir un permis de conduire, mais une seule et identique réponse type du ministre.

On trouvera ci-après les questions des députés **Adrien DURAND** (du 23 avril) et celle de **Jacques FLEURY** (du 7 mai) et la réponse au JO du 2 juillet 1984.

Outre les ministres des Transports et de l'Intérieur, celui de la Santé (1) était également (indirectement) concerné.

**Edmond HERVE**, le 5 juillet, répondait ainsi au député du Pas de Calais, **Jean-Pierre KUCHEIDA**, pour lui dire « ... l'introduction d'épreuves obligatoires de secourisme pour le permis de conduire est une question qui relève au premier chef de la compétence du ministre des Transports... ».

\* Qui, lui aussi, dans l'opposition, avait répondu à mes courriers et fait paraître (à ma demande) un article assez important dans le journal « Le provençal », à Marseille, pour l'institution d'un numéro national unique d'appel des secours (au milieu des années 70) ainsi que pour appuyer une démarche de formation pour les candidats aux permis de conduire, c'est-à-dire les « 5 gestes qui sauvent ».

(1) – Les démarches entreprises auprès du ministère de la Santé feront l'objet d'un mémoire à part. Rappelons la lettre de 1973 du directeur de cabinet du ministre de la Santé approuvant notre projet et nos initiatives.

ASSEMBLÉE NATIONALE

**PIERRE JAGORET**  
CONSEILLER RÉGIONAL  
PRÉSIDENT DU CEDRE  
DÉPUTÉ DES COTES-DU-NORD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 30 Juillet 1984

PJ/NM  
2279/7/84

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président des Secouristes de  
ROUBAIX

59390 LYS-LEZ-LANNOY

Monsieur,

Comme convenu dans mon courrier du 28 Mai dernier, je vous prie de trouver ci-joint la réponse que vient de m'adresser le Ministère des Transports, concernant la Campagne que vous aviez lancée "Les 5 Gestes qui sauvent".

Je pense que les décisions prises par le Ministère des Transports seront de nature à vous satisfaire.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



060

*Le Ministre des Transports*

246, Boulevard Saint-Germain  
75700 Paris  
Téléphone : 544.39.93

CAB/P. - 679/84

V/REF. : PJ/NM  
1388/5/84

COURRIER ARRIVÉ LE: 23/7/84

Numéro : 2240

*Paris, le* 17 JUIL. 1984

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le souhait de l'Association des Secouristes que soit instituée une épreuve pratique de secourisme dans le cadre des épreuves de l'examen du permis de conduire.

Un minimum de connaissance des gestes de survie est effectivement un atout dans une politique de réduction des conséquences des accidents de la circulation.

C'est pourquoi il avait été question, à une époque, de soumettre la délivrance du permis de conduire à la possession d'une "attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie". Toutefois, cette procédure qui aurait alourdi les obligations des apprentis conducteurs n'est pas apparue opportune au cours d'une formation déjà dense et coûteuse.

Par ailleurs, toutes les études préalables menées en vue de la réforme de la formation des conducteurs dont le principe a été arrêté au Comité Interministériel de Sécurité Routière du 13 juillet 1982 militent en faveur d'une plus grande précocité de certains apprentissages. Cet enseignement de gestes élémentaires de survie devrait être, en effet, dispensé dès l'adolescence, les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel étant tout désignés pour être le lieu de son acquisition.

A cet égard, il y a lieu de noter que le Ministre de l'Education Nationale a pris récemment un important décret relatif à l'enseignement des règles générales de sécurité couvrant plusieurs domaines dont la sécurité routière et, nécessairement, les gestes de survie. Il reste à approfondir avec ce ministère les conditions de son intervention.

.../...

Monsieur Pierre JAGORET  
Député des Côtes-du-Nord  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon

P A R I S  
-----

061

Dans l'immédiat, la solution retenue a été celle d'un enseignement théorique des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque. Cet enseignement est dispensé par les professionnels de la conduite et fait l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire.

C'est ainsi que, dans les nouvelles séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Ministre et par autorisation  
L'Attaché Parlementaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Antoine Porcu', written in a cursive style.

Antoine PORCU

# ASSEMBLÉE NATIONALE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PARIS, le 11 juin 1984

## RÉPONSES DES MINISTRES aux questions écrites

Réponse insérée au journal officiel (Assemblée nationale, questions écrites)  
n°24 A.N. (Q) du 11 juin 1984

### *Permis de conduire (examen).*

35938. — 18 juillet 1983. — M. Serge Charles attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation sur la campagne « Les 5 gestes qui sauvent » entreprise voici plus de 15 ans par l'un des lauréats de la fondation de la vocation : alerter, baliser, ranimer, compresser, sauvegarder, sont les 5 gestes élémentaires de secours que tout usager de la route devrait connaître et qui permettraient de sauver des accidentés en danger de mort. Un livret gratuit a déjà été distribué à 500 000 exemplaires, mais cette campagne est encore insuffisante. Il est évidemment utile de connaître ces gestes, mais il est préférable de savoir les pratiquer. Aussi, il lui demande si l'enseignement de ces moyens de secours ne pourrait être envisagé lors de la préparation au permis de conduire.

### *Permis de conduire (examen).*

49334. — 23 avril 1984. — M. Serge Charles s'étonne auprès de M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation de n'avoir pas obtenu de réponse à sa question écrite n° 35938 (publiée au Journal officiel du 18 juillet 1983) relative à la campagne « Les cinq gestes qui sauvent ». Il lui en renouvelle donc les termes.

Réponse. — Le ministère de l'intérieur et de la décentralisation connaît bien la campagne « les 5 gestes qui sauvent » entreprise voici plus de 15 ans par le lauréat de la Fondation de la création sur l'activité duquel l'auteur de la question a voulu attirer l'attention. L'intérêt d'apprendre à pratiquer ces gestes au maximum de Français, notamment à l'occasion de la préparation du permis de conduire, n'a pas, non plus, échappé aux services de mon ministère. Aussi le décret n° 77-17 du 4 janvier 1977 relatif à l'enseignement et à la pratique du secourisme a-t-il créé une « initiation aux gestes élémentaires de survie » portant sur la connaissance des gestes d'urgence les plus simples à accomplir en cas d'accident, protection, alerte et secours en cas d'asphyxie, d'hémorragie de perte de connaissance. Cet enseignement, dont les préoccupations et le contenu sont forts proches de ceux des « 5 gestes qui sauvent », a pour but d'éviter le « suraccident », qu'il survienne sur la route ou à l'occasion des activités familiales ou de loisirs. Il a touché, au 31 décembre 1982, plus de 260 000 personnes depuis sa création, dont 96 000 au cours de la seule année 1982. Tout en poursuivant le développement le plus large possible de l'enseignement de « l'initiation aux gestes élémentaires de survie » et notamment les démarches tendant à exiger des candidats au permis de conduire l'attestation qu'ils ont reçu cet enseignement, la Direction de la sécurité civile du ministère de l'intérieur et de la décentralisation continuera donc de favoriser toute initiative susceptible de faire progresser l'enseignement du secourisme et de la prévention routière.

## RÉPONSES DES MINISTRES aux questions écrites

Réponse insérée au journal officiel (Assemblée nationale, questions écrites)  
n° 27 A.N. (Q) du 2 juillet 1984

### Permis de conduire (examen).

49082. — 23 avril 1984. — M. Adrien Durand demande à M. le ministre des transports si, dans le cadre d'une politique de sécurité routière, devant le drame que représente chaque année le nombre de morts et de blessés par accident de la route, il ne serait pas possible, à la suite de l'approbation par le Comité interministériel de la sécurité routière de novembre 1974 et des nombreuses demandes allant dans ce sens, d'introduire pour l'examen du permis de conduire une épreuve simple de secourisme afin d'apprendre à chacun les gestes minimum nécessaires à faire en cas d'accident. Cette disposition aurait aussi pour effet de développer par le secourisme l'esprit de prévention.

Réponse. — Un minimum de connaissance des gestes de survie est effectivement un atout dans une politique de réduction des conséquences des accidents de la circulation. C'est pourquoi, il avait été question à une époque de soumettre la délivrance du permis de conduire à la possession d'une « attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie ». Toutefois, cette procédure qui aurait alourdi les obligations des apprentis-conducteurs n'est pas apparue opportune au cours d'une formation déjà dense et coûteuse. Par ailleurs, toutes les études préalables menées en vue de la réforme de la formation des conducteurs dont le principe a été arrêté au Comité interministériel de sécurité routière du 13 juillet 1982 militent en faveur d'une plus grande précocité de certains apprentissages. C'est pourquoi, il apparaît très clairement que cet enseignement des gestes élémentaires de survie devrait être dispensé dès l'adolescence, les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel étant tout désignés pour être le lieu de son acquisition. A cet égard, il y a lieu de noter que le ministre de l'éducation nationale a pris récemment un important décret relatif à l'enseignement des règles générales de sécurité couvrant plusieurs domaines dont la sécurité routière et, nécessairement, les gestes de survie. Il reste à approfondir avec ce ministère les conditions de son intervention. En l'attente, la solution retenue a été celle d'un enseignement théorique des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque. Cet enseignement est dispensé par les professionnels de la conduite et fait l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. C'est ainsi que, dans les nouvelles séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie.

### Permis de conduire (examen).

49796. — 7 mai 1984. — M. Jacques Fleury attire l'attention de M. le ministre des transports sur une proposition de l'Association pour le développement de la prévention et du secourisme visant à introduire un stage pratique de secourisme d'une durée de quatre à cinq heures parmi les épreuves du permis de conduire. Approuvée dès novembre 1974 par le Comité interministériel de la sécurité routière, cette proposition d'éduquer les candidats au permis de conduire sur les gestes à pratiquer en cas d'accident et autres cas d'urgence n'a toujours pas trouvé d'application concrète au niveau de son enseignement. En conséquence, il lui demande de bien vouloir faire connaître ses intentions en la matière.

Réponse. — Un minimum de connaissance des gestes de survie est effectivement un atout dans une politique de réduction des conséquences des accidents de la circulation. C'est pourquoi, il avait été question à une époque de soumettre la délivrance du permis de conduire à la possession d'une « attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie ». Toutefois, cette procédure qui aurait alourdi les obligations des apprentis-conducteurs n'est pas apparue opportune au cours d'une formation déjà dense et coûteuse. Par ailleurs, toutes les études préalables menées en vue de la réforme de la formation des conducteurs

dont le principe a été arrêté au Comité interministériel de sécurité routière du 13 juillet 1982 militent en faveur d'une plus grande précocité de certains apprentissages. C'est pourquoi, il apparaît très clairement que cet enseignement des gestes élémentaires de survie devrait être dispensé dès l'adolescence, les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel étant tout désignés pour être le lieu de son acquisition. A cet égard, il y a lieu de noter que le ministre de l'éducation nationale a pris récemment un important décret relatif à l'enseignement des règles générales de sécurité couvrant plusieurs domaines dont la sécurité routière et, nécessairement, les gestes de survie. Il reste à approfondir avec ce ministère les conditions de son intervention. En l'attente, la solution retenue a été celle d'un enseignement théorique des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque. Cet enseignement est dispensé par les professionnels de la conduite et fait l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. C'est ainsi que, dans les nouvelles séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie.

*Ministère des Affaires Sociales  
et de la Solidarité Nationale*

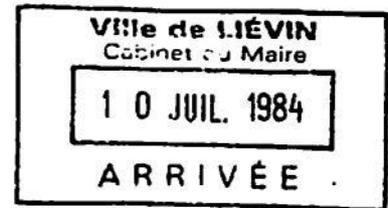
*Le Secrétaire d'Etat  
chargé de la Santé*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

le 25 JUIL. 1984

8, avenue de Segur, 75700 Paris  
Téléphone : 567.55.44

CP 1084 DCS  
V/Réf. HW/MB/PM



Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu me transmettre, pour avis, la lettre que vous a adressée le Président des Secouristes de ROUBAIX, au sujet d'une proposition, tendant à introduire un stage pratique de quatre à cinq heures parmi les épreuves du permis de conduire.

Je suis conscient de l'utilité d'apprendre au public les gestes élémentaires de survie, tels qu'ils ont été définis par le décret du 4 janvier 1977, relatif au secourisme (protection, alerte et secours en cas d'asphyxie, d'hémorragie de perte de connaissance).

Cependant, l'introduction d'épreuves obligatoires de secourisme pour le permis de conduire est une question qui relève au premier chef de la compétence du Ministre des Transports, à qui j'ai signalé l'intérêt que vous portez à ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Jean Pierre KUCHEIDA  
Député du Pas de Calais

Edmond HERVE

ASSEMBLEE NATIONALE  
75700 PARIS

Le 11 juillet, le député des Hauts de Seine, **Georges LE BAILL**, écrit lui aussi directement au ministre. Le 30, **Bernard LEFRANC**, député de l'Aisne, pose le même jour une question écrite au ministre en charge des Transports (mais aussi de l'Urbanisme, du Logement).

Mais le ministre a changé. C'est désormais **Paul QUILES** qui reprend le ministère, élargi à d'autres compétences, lourdes et variées (Logement...).

Toutefois, dès le 2 août, période souvent dramatique concernant les accidents de la route, la presse fait écho de ses propos : « Il faut cesser de banaliser les accidents de la route ». Son intervention en Conseil des ministres (article ci-après), aborde plusieurs graves questions dont celle du fléau de l'alcoolémie des conducteurs, mais on retrouve des idées de la fin des années 60 avec notamment une « table ronde », ce qui avait été initié par le Premier ministre **Jacques CHABAN-DELMAS** à l'époque.

Le 29 août, **Gilbert SENES**, député de l'Hérault, m'informe du dépôt d'une question écrite. Le 14 septembre, c'est l'ancien ministre, député et maire de Tours, **Jean ROYER**, qui intervient à son tour mais, pour ce qui le concerne il est très précis puisqu'il écrit : « Je souscris totalement à la campagne que vous menez pour apprendre à tous les Français les gestes élémentaires de secourisme ».

C'est pourquoi, le 24 (jour anniversaire de la campagne) je répondais à **Jean ROYER**. Je l'informais des « problèmes administratifs » qui étaient à l'origine du blocage de ce dossier. Ce député fera lui aussi, très largement son travail, il interviendra à plusieurs reprises et corrigera même les réponses du ministre\*.

Le 20 septembre, l'ancien ministre **Olivier STIRN**, député du Calvados, qui m'écrit pour me dire avoir bien reçu lettre et le « fascicule »... Mais ne semble pas vouloir agir.

Et le 5 novembre 1984, le (nouveau) ministre chargé des Transports, **Paul QUILES**, m'adresse directement une lettre, en tout cas il l'a signée lui-même. Mais il ne fait que reprendre la plus grande partie des courriers envoyés par son prédécesseur. Tout au plus, aborde-t'il la distribution (depuis 1978 donc par le précédent gouvernement) de mannequins dans des collèges. Rien de neuf !

C'est cette réponse qui sera envoyée aux députés qui auront écrit au ministre. Comme exemple ci-après, celle, datée du même jour, envoyée au député **Georges LE BAILL**.

C'est dans ce contexte que le chef de cabinet du Premier ministre, le 7 novembre, voulait bien me confirmer que mes courriers étaient bien arrivés au cabinet. Mais, comme d'habitude, les documents furent « transmis » aux Transports, avec quand même la « bienveillante attention » du signataire.

Un autre député du Pas de Calais, **Joseph LEGRAND**, recevra la même réponse, le 9 novembre, tandis que le 12 une réponse parvenait à **Gilbert SENES** par la voie du JO. Il n'y avait rien à espérer de plus ! Le député du Haut Rhin, **Antoine GISSINGER**, m'adressait par sa lettre du 19 la réponse obtenue, exactement la même, publiée au JO du 12.

Toutefois, par sa lettre du 21 mai, il m'avait fait part de sa question écrite posée « auprès de M. le ministre des Affaires Sociales » - c'est-à-dire de la Santé, comme le mentionne très clairement la copie jointe. Mais la question fut « transférée » à celui des Transports.

En fin d'année, un article de presse faisait état de la lettre du ministre **Paul QUILES** mais mettait surtout en exergue l'action permanente et désintéressée des secouristes et moniteurs de l'ASAR, avec notamment le déplacement à Montpellier (1) et une participation à la Commission nationale de secourisme au sein de la DSC du ministère de l'Intérieur.

\* Comme on peut le lire dans les mémoires précédents.

(1) - Participation des moniteurs de l'ASAR au Congrès de l'ANIMS (Association Nationale des Instructeurs et Moniteurs de Secourisme), rappelée dans le bulletin n° 42 du CAPSU de novembre 2008.

11 Juillet 1984

Ref: GLB/MGA/CC  
509/84

objet: campagne nationale  
"5 gestes qui sauvent"

Monsieur FITERMAN  
Ministre des Transports  
266, Bld Saint Germain  
75775 PARIS

Monsieur le Ministre,

Je suis saisi par l'Association de secouriste animatrice de la campagne nationale "5 gestes qui sauvent".

Ceux-ci revendiquent l'introduction d'un stage pratique de secourisme dans les épreuves du permis de conduire.

Pouvez-vous m'informer de vos intentions vis à vis de cette proposition?

D'avance je vous en remercie et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Georges LE BAILL  
Député

PJ: un courrier

ASSEMBLÉE NATIONALE

Bernard LEFRANC  
DÉPUTÉ DE L' AISNE  
(Soissons - Château-Thierry)  
Maire de SOISSONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 30 JUIL. 1984

Monsieur Didier BURGGRAEVE

Président des Secouristes de ROUBAIX  
Président de l'Association pour le  
Développement de la Prévention et  
du Secourisme

59390 LYS-LEZ-LANNOY

D/BL/DC

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre correspondance en date du 24 courant, qui a retenu toute mon attention.

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, la copie d'un texte de question écrite que j'adresse à Monsieur le Ministre de l'Urbanisme du Logement et des Transports.

Je ne manquerai pas de vous faire part de la réponse qui lui sera faite.

Dans cette attente,

Et, restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Député-Maire,



Bernard LEFRANC.

068

Bernard LEFRANC

DÉPUTÉ DE L' AISNE  
(Soissons - Château-Thierry)

Maire de SOISSONS

PARIS, le 30 JUIL. 1984

QUESTION ECRITE

M. Bernard LEFRANC demande à M. le Ministre de l'Urbanisme du Logement et des Transports quelle suite il peut réserver à la proposition d'associations de secouristes d'introduire un stage pratique de secourisme de quelques heures parmi les cours de formation du permis de conduire. Ce projet approuvé en novembre 1974 par le Comité Interministériel de la Sécurité Routière n'a jamais été jusqu'à présent retenu par les Pouvoirs Publics.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Lefranc', written over a horizontal line.

## CONSEIL DES MINISTRES

# M. Quilès : « Cesser de banaliser les accidents de la route »

« Il faut cesser de banaliser les accidents de la route », a déclaré hier, en Conseil des ministres, M. Paul Quilès, ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, en présentant une communication sur la sécurité routière.

Rappelant qu'avec 12 000 morts chaque année et 80 000 blessés graves, les accidents de la route constituent « le premier facteur d'insécurité de nos concitoyens », le Conseil a décidé d'orienter l'action du gouvernement dans trois directions.

— Améliorer l'information des Français sur les accidents et les conditions d'utilisation du réseau routier. Une intensification de la prévention aura lieu, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'alcool au volant et le non-respect des prescriptions élémentaires du code de la route. Les procureurs de la République ont reçu l'ordre de requérir des peines de prison ferme lorsque ce genre d'infraction est observé.

— Améliorer l'information des jeunes conducteurs avec des opérations de sensibilisation à l'école par exemple. Intensification de l'aménagement du réseau routier avec poursuite de la suppression des « points noirs ».

— Utilisation des progrès de l'électronique pour améliorer la sécurité des véhicules. A cette fin, un appel d'offres sera lancé à l'automne auprès des industriels français en vue de mettre au point des systèmes micro-électroniques placés à bord des véhicules. Il s'agira en particulier de systèmes anti-collision et d'indicateurs de distance d'arrêt.

« Enfin, pour mobiliser tous les acteurs concernés par la sécurité routière, le ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports organisera avec toutes les parties concernées, notamment les associations de victimes et de parents de victimes, une table ronde dont l'objet principal sera de rechercher les meilleures voies pour faire prendre conscience à nos concitoyens des responsabilités liées à la pratique de l'automobile », ajoute le communiqué officiel.

ASSEMBLÉE NATIONALE

GILBERT SÉNÈS

MAIRE DE GIGNAC  
CONSEILLER GÉNÉRAL HONORAIRE  
DÉPUTÉ DE L'HÉRAULT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 29 août 1984

M. Didier BURGGRAEVE  
Président de l'Association pour  
le Développement de la Préven-  
tion et du Secourisme

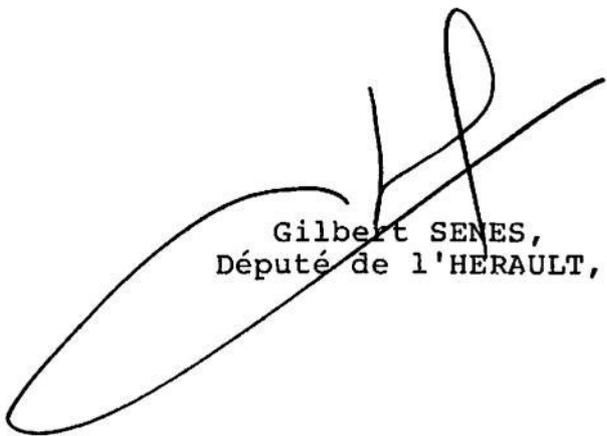
59390 LYS LES LANNOY

Monsieur le Président,

Je vous accuse réception de votre lettre du 13 août et c'est bien volontiers que je dépose une question écrite à M. le Ministre des Transports afin d'obtenir une réponse rapide.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de la suite et dans cette attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Gilbert SÉNÈS,  
Député de l'HÉRAULT,

Le 14 Septembre 1984

Monsieur le Président,

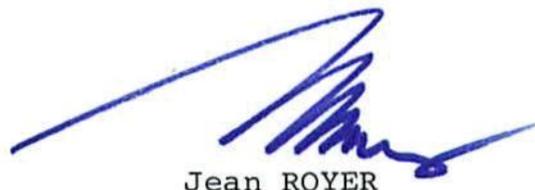
J'ai bien reçu votre lettre ainsi que la brochure "5 gestes qui sauvent" que vous avez eu l'amabilité de m'envoyer.

Pour ma part, je souscris totalement à la campagne que vous menez pour apprendre à tous les Français les gestes élémentaires de secourisme.

Je suis prêt à intervenir dans votre sens auprès du Gouvernement et je vous encourage vivement à poursuivre votre action de sensibilisation auprès de la population.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués et les meilleurs.

Le Député-Maire,



Jean ROYER

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président des Secouristes de ROUBAIX  
Président de l'Association pour  
le Développement de la Prévention  
et du Secourisme,  
CAMPAGNE NATIONALE des "5 GESTES QUI SAUVENT"  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

# "5 GESTES QUI SAUVENT"

Le 24 Septembre 1984

+ Ph. aut. VN - 14.8.83  
M.B. écrit à M. Filtman  
Ph. aut. René [un] 14.8.82  
5 Gts sont épreuve prat. au Pd C  
115 ans (me)

Monsieur Jean ROYER,  
Député-Maire de Tours,  
Ancien Ministre,  
Hôtel de Ville,  
37022 TOURS Cédex

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que j'ai reçu votre lettre du 14 courant et je vous en remercie.

Votre concours peut nous être très précieux afin que ce dossier des "5 gestes qui sauvent" connu des Pouvoirs Publics, avance enfin vraiment et aboutisse.

Il y a trois problèmes à résoudre. Uniquement des problèmes administratifs car il existe un consensus sur les "5 gestes".

Les Ministères de la Santé et de l'Intérieur sont favorables à une éducation de masse de la population en Secourisme et nous y sommes pour quelque chose par notre Campagne animée depuis 1967.

Toutefois, la Santé laisse le soin à l'Intérieur de définir le programme de formation de la population car c'est ce Ministère qui en France, vous le savez, a pour mission de diffuser et de développer le Secourisme (Direction de la Sécurité Civile).

La Direction de la Sécurité Civile, avec l'avis de la Commission Nationale du Secourisme, a élaboré en 1977 un programme intitulé "gestes élémentaires de survie" où l'on retrouve bien évidemment les "5 gestes" mais d'autres gestes qui dépassent le cadre d'un Secourisme de masse et des éléments de prévention, certes utiles, mais qui alourdissent le temps de formation.

Ces "G.E.S" sont tout à fait indiqués pour être intégrés dans les programmes scolaires et c'est ce qui est en train de se développer.

.../...

073

.../...

Réste le problème du permis de conduire et donc des accidents de la route (environ 13 500 tués chaque année au delà des 6 premiers jours après l'accident).

Le programme des "GES" ne cadre pas à cette pédagogie adulte. Et ce sont les "5 gestes qui sauvent" qui, dès 1967, ont été élaborés dans ce but. Une formation minimale mais suffisante, par un stage pratique d'environ 5 heures, obligatoire pour obtenir son permis de conduire (comme en Suisse).

Le premier problème à régler est de faire en sorte que la Direction de la Sécurité Civile reconnaisse que ce projet des "5 gestes" est adapté à la formation des candidats au permis de conduire. La Santé se ralliera donc à ce concept.

Le troisième problème est le Ministère des Transports (Aujourd'hui Equipement, Logement et Transports) qui lui n'est pas d'accord ou n'était pas d'accord du temps de M. FITERMAN. Or, c'est ce Ministère qui pourra réglementairement modifier les textes concernant le permis de conduire et y introduire une obligation de formation à la conduite à tenir en cas d'accident.

Les arguments de ce Ministère ne valent hélas pas grand chose en face de nos 14 000 tués sur les routes et tous les autres (en France, en un an, plus de 50.000 tués par accident). Il trouve que le programme GES est trop long (entre 10 et 12h de formation), mais c'est bien pour cela que nous avons proposé uniquement les "5 gestes" pour alléger ce temps à 5 heures. Il faut donc se baser sur notre proposition si un jour en France on veut apprendre aux automobilistes les gestes qui sauvent et non sur le programme de 1977 des gestes de survie destiné plutôt à un public scolaire avec qui on a le temps.

Evidemment, le coût de formation est beaucoup plus élevé. 100 F par candidat nous paraît anormal et excessif. Pour notre part nous le faisons actuellement gratuitement. Et un simple calcul permet de comprendre aisément qu'il sera beaucoup plus difficile de former environ un million de candidats au permis chaque année avec un enseignement de 10h qu'avec un enseignement de 5h qui, au moins, aura le mérite de ne pas rebuter les futurs conducteurs qui, en même temps, subiront environ une vingtaine d'heures, en moyenne, de préparation au permis de conduire.

Vous trouverez sous ce pli un article de Presse qui rappelle une intervention auprès de M. FITERMAN l'an dernier, qui n'a rien donné et un autre faisant le point de 15 années de Campagne.

Connissant votre détermination, votre rigueur et votre influence, les termes de votre lettre indiquent que votre intervention, à un haut niveau, permettra probablement de faire évoluer favorablement notre Combat et je vous en remercie à nouveau.

Ce Combat pour Sauver des Français est neutre. Il rejoint la pensée de Pasteur qui disait si bien "Je ne te demande pas quelle est ta race ou ta religion, mais quelle est ta souffrance...". Mercè encore.

Didier BURGGRAEVE

OLIVIER STIRN

ANCIEN MINISTRE  
DÉPUTÉ, MAIRE DE VIRE  
VICE-PRÉSIDENT  
DU CONSEIL GÉNÉRAL DU CALVAADOS

PARIS, le 20 Septembre 1984

OS/CP/SG N° 4653

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu en son temps votre correspondance à laquelle était joint un fascicule intitulé "5 Gestes qui sauvent".

J'en ai pris connaissance avec beaucoup d'attention et je tenais à vous en remercier très sincèrement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Olivier STIRN.

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président des Secouristes de ROUBAIX  
Président de l'Association pour le  
Développement de la Prévention et du Secourisme  
59390 LYS LEZ LANNOY

*Ministère de l'Urbanisme,  
du Logement et des Transports*

*Cabinet du Ministre*

CAB/BCG/10319

*Lui, le - 5 NOV. 1984*

*32, Avenue du Président Kennedy (16<sup>e</sup>)  
Téléphone : 503.91.92 - Téléc. 610835.F*

Monsieur le Président,

Vous avez appelé mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait, pour améliorer la sécurité des usagers de la route, à introduire un stage pratique de secourisme dans le cadre des épreuves de l'examen du permis de conduire.

Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire -et surtout de ne pas faire- en présence d'accidentés de la route apparait souhaitable et de nature à participer à la réduction du nombre de tués sur la route.

Il avait d'ailleurs été question à une époque de soumettre la délivrance du permis de conduire à la possession d'une "attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie". Toutefois, cette procédure qui aurait alourdi les obligations des apprentis conducteurs n'est pas apparue opportune, compte tenu du caractère déjà dense et coûteux de la formation.

De plus, toutes les études préalables menées en vue de la réforme de la formation des conducteurs dont le principe a été arrêté au Comité Interministériel de Sécurité Routière du 13 juillet 1982 militent en faveur d'une plus grande précocité de certains apprentissages. Il en va ainsi de l'enseignement des gestes élémentaires de survie que l'Education Nationale a entrepris, depuis 6 ans, de dispenser dès l'adolescence, dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel.

A l'effet de confirmer cette orientation, le Ministère de l'Education Nationale vient d'éditer une brochure intitulée "l'éducation à la sécurité dans les écoles et les collèges" qui est en cours de diffusion à tous les enseignants. Ce document rassemble tous les textes en vigueur relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité, et notamment l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement, mis en place progressivement depuis 1978, se généralise au fur et à mesure où sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par le brevet de secourisme.

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président des Secouristes de ROUBAIX  
Président de l'Association pour le  
Développement de la Prévention  
et du Secourisme

.../...

59390 LYS-LEZ-LANNOY

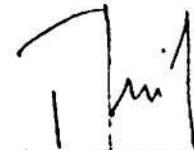
076

Parallèlement, des mannequins sont distribués depuis 1978 dans les établissements et depuis l'année scolaire 1982-1983, grâce à un effort budgétaire important, 300 collèges français sont équipés chaque année.

Enfin, il convient de préciser que si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, par contre des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire.

C'est ainsi que, dans les nouvelles séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie.

En espérant que ces précisions auront répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



PAUL QUILES

05 NOV. 1984

CAL/T - 962 / 84

V/ Réf. : GLB/NGA/CC 509/84

Monsieur le Député et cher ami,

Vous aviez appelé l'attention de mon prédécesseur sur la proposition formulée par l'Association des secouristes de l'agglomération de ROUBAIX. Celle-ci visait à introduire un stage pratique de secourisme dans le cadre des épreuves de l'examen du permis de conduire.

Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire - et surtout de ne pas faire - en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à participer à la réduction du nombre de tués sur la route.

Il avait d'ailleurs été question à une époque de soumettre la délivrance du permis de conduire à la possession d'une "attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie". Cette procédure aurait toutefois alourdi les obligations des apprentis conducteurs. Elle n'est pas apparue souhaitable étant donné le caractère déjà dense et coûteux de la formation.

De plus, toutes les études préalables menées en vue de la réforme de la formation des conducteurs dont le principe a été arrêté au Comité Interministériel de Sécurité Routière du 13 juillet 1982 militent en faveur d'une plus grande précocité de certains apprentissages. Il en va ainsi de l'enseignement des gestes élémentaires de survie que l'Education Nationale a entrepris, depuis 6 ans, de dispenser dès l'adolescence, dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel.

A l'effet de confirmer cette orientation, le Ministère de l'Education Nationale vient d'éditer une brochure intitulée "L'éducation et la sécurité dans les écoles et les collèges" qui est en cours de diffusion à tous les enseignants. Ce document rassemble tous les textes en vigueur

Monsieur Georges LI BAILL  
Député des Hauts-de-Seine  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon

.../...

P A R I S  
-----

relative à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité et notamment l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement, mis en place progressivement depuis 1978, se généralise au fur et à mesure que sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par le brevet de secourisme.

Parallèlement, des mannequins sont distribués depuis 1978 dans les établissements et depuis l'année scolaire 1982-1983, grâce à un effort budgétaire important, 300 collèges français sont équipés chaque année.

Enfin, il convient de préciser que si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, par contre des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque, sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire.

C'est ainsi que, dans les nouvelles séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député et cher ami, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Paul QUILLES

PREMIER MINISTRE

PARIS, le

LE CHEF DE CABINET

- 7 NOV. 1984

CAB III-2

PE/PB

000000

Monsieur le Président,

Le Premier ministre a bien reçu vos courriers.

Vous pouvez être assuré que bonne note a été prise de l'ensemble de vos observations concernant notamment l'assistance aux accidentés de la route.

J'ai transmis votre correspondance à M. Jean Auroux, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé des transports, plus particulièrement concerné par celle-ci, et l'ai recommandée à sa bienveillante attention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Thierry LAJOIE

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'Association pour  
le développement de la prévention  
et du secourisme

59390 LYS-LEZ-LANNOY

*Paris, le* 09 NOV. 1984

CAB/BCP/10248

V/ Réf. : JL/MC.8408.7/596

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur la proposition formulée par l'Association des secouristes de l'agglomération de ROUBAIX. Celle-ci visait à introduire un stage pratique de secourisme dans le cadre des épreuves de l'examen du permis de conduire.

Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire - et surtout de ne pas faire - en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à participer à la réduction du nombre de tués sur la route.

Il avait d'ailleurs été question à une époque de soumettre la délivrance du permis de conduire à la possession d'une "attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie". Cette procédure aurait toutefois alourdi les obligations des apprentis conducteurs. Elle n'est pas apparue souhaitable étant donné le caractère déjà dense et coûteux de la formation.

De plus, toutes les études préalables menées en vue de la réforme de la formation des conducteurs dont le principe a été arrêté au Comité Interministériel de Sécurité Routière du 13 juillet 1982 militent en faveur d'une plus grande précocité de certains apprentissages. Il en va ainsi de l'enseignement des gestes élémentaires de survie que l'Education Nationale a entrepris, depuis 6 ans, de dispenser dès l'adolescence, dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel.

A l'effet de confirmer cette orientation, le Ministère de l'Education Nationale vient d'éditer une brochure intitulée "L'éducation et la sécurité dans les écoles et les collèges" qui est en cours de diffusion à tous les enseignants. Ce document rassemble tous les textes en vigueur

.../...

Monsieur Joseph LEGRAND  
Député du Pas-de-Calais  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon

P A R I S

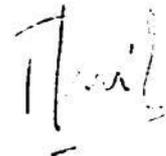
relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité et notamment l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement, mis en place progressivement depuis 1978, se généralise au fur et à mesure que sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par le brevet de secourisme.

Parallèlement, des mannequins sont distribués depuis 1978 dans les établissements et depuis l'année scolaire 1982-1983, grâce à un effort budgétaire important, 300 collèges français sont équipés chaque année.

Enfin, il convient de préciser que si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, par contre des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque, sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire.

C'est ainsi que, dans les nouvelles séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Paul QUILES

# ASSEMBLÉE NATIONALE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PARIS, le 12 novembre 1984

## RÉPONSES DES MINISTRES aux questions écrites

Réponse insérée au journal officiel (Assemblée nationale, questions écrites)  
n° 45 A.N. (Q) du 12 novembre 1984

### *Permis de conduire (examen).*

55998. — 10 septembre 1984. — M. Gilbert Sénès appelle l'attention de M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, sur l'action menée par l'Association pour le développement de la prévention et du secourisme. Grâce à son action, le Comité de la sécurité routière a accepté d'introduire un stage pratique de 4 à 5 heures parmi les épreuves du permis de conduire. A ce jour et malgré cet accord aucune décision n'a été prise pour le rendre efficace. Compte tenu des objectifs en faveur des usagers de la route de l'Association concernée, il lui demande si la décision officielle de création de ces stages va bientôt intervenir.

*Réponse.* — Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire — et surtout de ne pas faire — en présence d'accidentés de la route apparait souhaitable et de nature à participer à la réduction du nombre de tués sur la route. Il avait d'ailleurs été question à une époque de soumettre la délivrance du permis de conduire à la possession d'une « attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie ». Toutefois, cette procédure qui aurait alourdi les obligations des apprentis conducteurs n'est pas apparue opportune, compte tenu du caractère déjà dense et coûteux de la formation. De plus, toutes les études préalables menées en vue de la réforme de la formation des conducteurs dont le principe a été arrêté au Comité interministériel de sécurité routière du 13 juillet 1982 militent en faveur d'une plus grande précocité de certains apprentissages. Il en va ainsi de l'enseignement des gestes élémentaires de survie que l'éducation nationale a entrepris, depuis six ans, de dispenser dès l'adolescence, dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel. A l'effet de confirmer cette orientation, le ministère de l'éducation nationale vient d'éditer une brochure intitulée « l'éducation à la sécurité dans les écoles et les collèges » qui est en cours de diffusion à tous les enseignants. Ce document rassemble tous les textes en vigueur relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité, et notamment l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement, mis en place progressivement depuis 1978, se généralise au fur et à mesure où sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par le brevet de secourisme. Parallèlement, des mannequins sont distribués depuis 1978 dans les établissements et depuis l'année scolaire 1982-1983, grâce à un effort budgétaire important, 300 collèges français sont équipés chaque année. Enfin, il convient de préciser que si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, par contre des notions élémentaires de secourismes accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. C'est ainsi que, dans les nouvelles séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie.

ASSEMBLÉE NATIONALE

A. GISSINGER  
Député du Ht-Rhin  
Maire de WITTENHEIM  
68270 WITTENHEIM  
/B

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 19 novembre 1984

Monsieur le Président,

Je viens de recevoir la réponse de M. le Ministre de l'Urbanisme, du logement et des Transports, à ma question écrite n° 51073 du 21 mai 1984, réponse publiée au JO n° 45 A.N. - Questions du 12 novembre 1984 dont je vous joins photocopie.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



A. GISSINGER

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président des Secouristes de Roubaix

Les "5 gestes qui sauvent"  
59390 LYS-lez-LANNOY

# ASSEMBLÉE NATIONALE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PARIS, le 12 novembre 1984

## RÉPONSES DES MINISTRES aux questions écrites

Réponse insérée au journal officiel (Assemblée nationale, questions écrites)  
n° 45 A.N. (Q) du 12 novembre 1984

### *Permis de conduire (examen).*

51073. — 28 mai 1984. — M. Antoine Gissinger attire l'attention de M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports sur la campagne ayant pour thème « les cinq gestes qui sauvent ». Entreprise depuis plus de quinze ans elle a pour but de faire connaître à la population et notamment aux usagers de la route, les cinq gestes élémentaires et à la portée de tous qui permettraient de sauver des accidentés en danger de mort : alerter, baliser, ranimer, compresser, sauvegarder. Une brochure a été distribuée gratuitement pour expliquer ces gestes mais il serait surtout opportun de savoir les pratiquer. C'est pourquoi il lui demande s'il ne lui apparaît pas souhaitable de les enseigner dans le cadre de la préparation au permis de conduire.

*Réponse.* — Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire — et surtout de ne pas faire — en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à participer à la réduction du nombre de tués sur la route. Il avait d'ailleurs été question à une époque de soumettre la délivrance du permis de conduire à la possession d'une « attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie ». Toutefois, cette procédure qui aurait alourdi les obligations des apprentis conducteurs n'est pas apparue opportune, compte tenu du caractère déjà dense et coûteux de la formation. De plus, toutes les études préalables menées en vue de la réforme de la formation des conducteurs dont le principe a été arrêté au Comité interministériel de sécurité routière du 13 juillet 1982 militent en faveur d'une plus grande précocité de certains apprentissages. Il en va ainsi de l'enseignement des gestes élémentaires de survie que l'éducation nationale a entrepris, depuis six ans, de dispenser dès l'adolescence, dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel. A l'effet de confirmer cette orientation, le ministère de l'éducation nationale vient d'éditer une brochure intitulée « l'éducation à la sécurité dans les écoles et les collèges » qui est en cours de diffusion à tous les enseignants. Ce document rassemble tous les textes en vigueur relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité, et notamment l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement, mis en place progressivement depuis 1978, se généralise au fur et à mesure où sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par le brevet de secourisme. Parallèlement, des mannequins sont distribués depuis 1978 dans les établissements et depuis l'année scolaire 1982-1983, grâce à un effort budgétaire important, 300 collèges français sont équipés chaque année. Enfin, il convient de préciser que si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, par contre des notions élémentaires de secourismes accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. C'est ainsi que, dans les nouvelles séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie.

A. GISSINGER  
Député du Ht-Rhin  
Maire de WITTENHEIM  
68270 WITTENHEIM

PARIS, le 21 mai 1984

/B

Objet : Campagne les "5 gestes qui sauvent"

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre et l'ensemble de la documentation qui l'accompagnait. Je vous en remercie.

Ce courrier a retenu toute mon attention.

Je suis intervenu auprès de M. le Ministre des Affaires sociales et de la solidarité nationale par voie de question écrite dont je vous joins la photocopie.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé du résultat de mes démarches et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



A. GISSINGER

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président des Secouristes de  
Roubaix,  
Les "5 gestes qui sauvent"  
59390 LYS-lez-LANNOY

PARIS, le 22 Mai 1984

## QUESTION ECRITE

M. Antoine GISSINGER attire l'attention de M. le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale sur la campagne ayant pour thème "les cinq gestes qui sauvent". Entreprise depuis plus de 15 ans elle a pour but de faire connaître à la population et notamment aux usagers de la route, les cinq gestes élémentaires et à la portée de tous qui permettraient de sauver des accidentés en danger de mort : alerter, baliser, ranimer, compresser, sauvegarder.

Une brochure a été distribuée gratuitement pour expliquer ces gestes mais il serait surtout opportun de savoir les pratiquer.

C'est pourquoi il lui demande s'il ne lui apparaît pas souhaitable de les enseigner dans le cadre de la préparation au permis de conduire.

## Cinq gestes qui sauvent :

### M. Paul Quilès écrit à M. Didier Burggraeve

Après la prestation des moniteurs de l'A.S.A.R., le mois dernier lors des congrès des moniteurs de secourisme à Montpellier et la rencontre avec les délégués régionaux, une réunion à Paris de la commission nationale du secourisme avait permis à MM. Burggraeve et Lauwick de présenter plus en détail le projet des « cinq gestes qui sauvent » pour une formation pratique au moment du permis de conduire. L'après-midi, ils étaient reçus par M. Mayer, délégué interministériel de la sécurité routière.

M. Burggraeve veut développer sa campagne dans trois directions. L'information du public dans toutes les régions par la presse et le relais de délégués régionaux, l'appui et l'intervention en permanences des parlementaires. Cette année, les députés, en 1985, les sénateurs, et des contacts permanents avec les ministères concernés puis régulièrement auprès du Premier ministre et du chef de l'Etat. Enfin, la poursuite d'une diffusion de masse de la brochure gratuite financée par des concours privés afin de doubler la diffusion en 1985.

M. Paul Quilès, ministre de l'Urbanisme, du Logement et

des Transports, qui a donc dans ses compétences tout ce qui concerne le permis de conduire vient d'écrire au président de l'A.S.R. lui précisant « ...que si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, par contre des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite.

C'est ainsi que, en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie... ».

L'argument de M. Burggraeve est que le projet des « gestes élémentaires de survie » ne passera pas pour le permis de conduire car il comprend trop de matières annexes et il est trop long. Le concept des « 5 gestes » cadre par contre tout à fait avec un enseignement à dispenser pour les candidats au permis de conduire, moment idéal de formation et de sensibilisation aux accidents de la route comme l'ont compris plusieurs pays européens.

En décembre 1984, j'avais rédigé la troisième partie de mon mémoire de 1981 (qui sera ensuite désigné comme 3<sup>ème</sup> mémoire). De 60 pages, je l'avais intitulé : « Apprendre les 5 gestes qui sauvent lors du permis de conduire ».

De nombreux précurseurs ou pionniers du secourisme étaient cités dans ce nouveau document dont le **Professeur SAFAR**, éminent médecin des Etats-Unis connu mondialement pour ses écrits et propositions afin de propager les « premiers secours » ; chez nous **Robert DEJOUR**, du Secours Routier Français ou **René COIRIER**, du ministère de la Santé (qui rédigea les textes sur les SAMU).

Dédié au **Professeur Marcel ARNAUD**, notre référence et vraiment celui qui aura tout préparé et conçu, ce mémoire apportera de nombreuses précisions sur « l'expérience de la Suisse » qui, depuis 1977, avait mis en place un tel enseignement obligatoire pour obtenir un permis de conduire.

Ce 3<sup>ème</sup> mémoire fut diffusé au cours du premier trimestre 1985.

Tous ces documents ont toujours été adressés – parfois en plusieurs exemplaires, au ministère des Transports, car il arrive qu'on ne sache (plus) où tel envoi a été classé ou si (effectivement ?) « On » l'a bien reçu (?). Il est disponible, en lecture ou en tirage papier sur le site Internet du CAPSU ([www.capsu.fr](http://www.capsu.fr)).

Mais quand je dispose d'une lettre qui en parle, mes interlocuteurs ne peuvent plus ensuite me dire qu'ils ne sont pas « au courant ». Toutefois, ils ne s'en dispensent pas !

En 1984 (vers juin), j'avais aussi réalisé 7 documents, numérotés, sur mon action, la campagne nationale des « 5 gestes », mais aussi sur l'ASAR et la formation des secouristes, les activités de prévention de l'ADPS (nom précédent du CAPSU), etc. suite à ma nomination (au titre du ministère de la Santé), dans l'Ordre National du Mérite.

J'ai écrit dans un volume précédent ce que j'en pensais désormais. Je n'y reviens donc plus.

Il est utile de rappeler des chiffres sur la formation au secourisme (publiés dans ce mémoire de décembre 1984) : En 1983, 140 000 BNS (Brevet national de secourisme, institué par le décret de 1977, formation de longue durée) et 110 000 GES (Gestes élémentaires de survie, issus du même décret\*, formation courte dont la durée était diversement appréciée : de 8h à 12 heures). Soit un total (hors spécialisations) de 250 000. Chiffre à comparer avec les 300 000 (un peu moins, un peu plus ?) AFPS (Attestation de formation aux premiers secours qui remplaça le BNS et les GES avec la réforme de 1991) en 2006 !

A cela, il faut rappeler qu'en 1983, il était formé environ 70 000 SST (Sauveteurs secouristes du travail), formation spécifique organisée dans le cadre des entreprises, sous le contrôle des CRAM avec un programme national arrêté par l'INRS (1). Avec un « recyclage » obligatoire.

L'astuce consistera à rapprocher progressivement les deux programmes (AFPS et SST), pour prétendre n'en faire plus qu'un seul et ainsi pouvoir affirmer que 400 000 AFPS (on oubliait alors les SST « absorbés »), étaient délivrés chaque année....

Manipulation qui n'aboutit à rien puisque notre souhait est autre.

Les « 5 gestes » n'ont rien à voir avec le SST pour faire face aux accidents ou aux détresses dans le cadre du travail – donc dans les entreprises – et l'AFPS, qui apporte à la population une formation « générique » (type secourisme familial) qui n'a rien à voir également – directement – avec les « 5 gestes » donc la conduite précise à tenir face à un accident de la route.

\* Voir le volume 3. (1) - Tous les sigles (ASAR, SRF, INRS etc.) ont été explicités dans le volume 3.

Dans le Nord, « l'œuvre »\* entreprise par l'ASAR et l'ADPS dépassait largement le cadre local (agglomération de Roubaix) ; nous étions connus dans tout le département et au niveau régional, notamment par les élus, qui étaient contactés ou que nous avions l'occasion de rencontrer, lors de rendez-vous, les formations proposées à la population, des réunions municipales ou pour le secourisme en général.

Ainsi, j'avais pu être reçu au conseil régional du Nord Pas de Calais, à Lille. Un rendez-vous organisé par le conseiller régional et ancien maire de Hem, M. **Jean-Claude PROVO** (1).

Je lui écrivais le 12 janvier, après cette réunion du 4 (2). Je voulais que ma demande d'audience auprès du nouveau ministre des Transports, **Paul QUILES**, soit « relayée » et appuyée par ses amis politiques de la région.

Comme je l'ai déjà dit, je n'ai jamais été reçu directement par un ministre dans son bureau. Seules quelques rencontres « fortuites » (à l'exception de **Bernard BOSSON** en 1993 à Wasquehal), sinon RIEN ! Ce fut le cas avec ce ministre.

J'utilisais un article important, détaillé, paru dans la revue officielle « Allo 18 » de la Brigade de sapeurs pompiers de Paris, pour lui faire comprendre que nous étions soutenus par les « spécialistes des secours d'urgence » dans notre pays.

Quelques jours plus tard, la revue mensuelle de l'INRS, publiait, (ce qui était rare car il s'agissait des accidents de la route et non ceux du (au) travail – malgré les accidents dits de trajet considérés comme des accidents du travail par la législation - page 143, TS de février 1985), ci-après, la question écrite posée par « un député » (Pourquoi ne pas le citer ?) et la réponse-type qui confirmait hélas le peu d'imagination du cabinet du ministre pour tenter de présenter le problème d'une manière plus objective et/ou efficace !

Le « un député », c'était **Etienne PINTE**, député des Yvelines, avec qui nous étions bien évidemment en contact, comme on pourra s'en rendre compte par le document joint issu du Journal Officiel du 21 janvier, mais aussi par sa lettre du 7 septembre 1984, le texte précis de sa question écrite et sa lettre du 24 janvier avec la réponse du ministre (reprise par l'INRS).

Le 28 janvier j'écrivais donc au ministre (leur cabinet est appelé à changer d'adresse, il faut être très vigilant, car c'est une excuse pour nous dire « On n'a pas reçu votre dossier »). Son cabinet se trouvait alors avenue du Président **KENNEDY**.

A Paris, le 10 décembre 1984, je m'y étais présenté (Ma voiture avait pu franchir le porche et s'arrêter dans la cour....).

Au cours de la cérémonie annuelle des « Bourses de la Vocation » (3), je rencontrais le ministre de la Justice, **Robert BADINTER** (4) à qui, après une brève conversation sur les conséquences dramatiques des accidents de la route je remettais une brochure « 5 gestes qui sauvent » qu'il me promit de remettre « en mains propres » au ministre **Paul QUILES** lors du prochain Conseil des ministres, deux jours plus tard...

Je joignais donc le 3<sup>ème</sup> mémoire. Et au JO du 11 février on trouvait la question écrite du député **Michel SAINTE-MARIE**, qui rappelait la décision qui CISR de 1974. Rien de nouveau car réponse type de 1984 !

\* « Votre œuvre », vient de notre président d'honneur **Paul REYNAËRT** à propos de la campagne des « 5 gestes ».

(1) – Dont le père, Victor, aura été présent tout au long de ma vie d'adolescent, à Roubaix, lorsque je lui écrivais pour réclamer « une maison des jeunes » ; et ensuite, bien sûr, à propos du secourisme, de mes associations, des « 5 gestes qui sauvent ».

(2) – Avec le nouveau papier à en tête au nom de la campagne nationale qui rappelait les 5 gestes avec les mots-clés de l'époque (Ranimer fut remplacé par Ventilier et Compresser par Comprimer) et en bas ceux qui y prenaient une part active.

(3) – J'ai eu l'honneur d'être désigné Lauréat de la Fondation de la Vocation en 1970. Mon beau diplôme et ma bourse me furent remis le 1<sup>er</sup> décembre au cours d'une cérémonie présidée par l'épouse du président de la République. Promotion qui porta le nom prestigieux de **Louise de VILMORIN**.

(4) – **Robert BADINTER**, qu'on ne présente plus, célèbre avocat, était ministre de la Justice mais aussi le beau-fils de **Marcel BLEUSTEIN-BLANCHET**, le président fondateur de la Fondation de la Vocation, qui accrocha en juin 1984 mes insignes de Chevalier de l'Ordre National du Mérite dans les locaux de la Fondation à Paris (Ce qui avait pour moi plus d'importance que la médaille elle-même).

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 12 Janvier 1985

## ALERTER



## BALISER



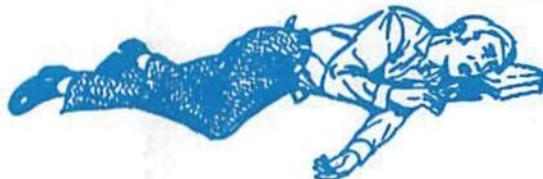
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur Jean-Claude PROVO,  
Conseiller Régional,  
1 rue Jean Jaurès,  
59510 HEM

Cher Monsieur,

Après la réunion au Conseil Régional ce 4 janvier avec vous-même à propos de la Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent" et de l'audience sollicitée auprès de M. Paul QUILES, je vous remets sous ce pli un résumé extrêmement condensé sur les objectifs de notre Combat.

Je vous ajoute photocopie d'un reportage paru en mars dernier dans la revue mensuelle des Sapeurs-Pompiers de PARIS et qui apporte des éléments complémentaires pour étayer notre proposition qui recueille, vous le savez, de plus en plus, l'approbation des spécialistes comme de la population.

Je viens d'achever aujourd'hui même la troisième partie de mon mémoire sur les "5 gestes" qui fait un point historique de mon Combat permanent depuis plus de 17 ans et qui met en exergue l'expérience de nos voisins Suisses.

Ce document sera adressé bien évidemment à M. Paul QUILES dès mon retour de stage en fin de semaine prochaine et je souhaite ardemment qu'il accepte et puisse me recevoir rapidement car j'ai des choses importantes à lui dire.

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

Fourni de  
politique

091

## PERMIS DE CONDUIRE ET SECOURISME

*Un député attire l'attention de M. le Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports sur l'action menée par l'Association pour le développement de la prévention et du secourisme visant à faire connaître aux usagers de la route "les cinq gestes qui sauvent", lorsqu'ils sont en présence de blessés de la circulation. Il lui rappelle que cette association a proposé aux pouvoirs publics d'introduire dans*

*le cycle de formation des candidats au permis de conduire un stage d'initiation sur la conduite à tenir en cas d'accident et les gestes à pratiquer en cas d'urgence. Il lui rappelle en outre que cette proposition a été approuvée en novembre 1974 par le Comité interministériel de la sécurité routière. Constatant qu'il n'existe actuellement aucun enseignement ni épreuve de secourisme à l'examen du permis de conduire, il lui demande s'il entend remédier prochainement à cette situation.*

### Réponse

Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire, et surtout de ne pas faire, en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à participer à la réduction du nombre de tués sur la route. Il avait d'ailleurs été question à une époque de soumettre la délivrance du permis de conduire à la possession d'une "attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie". Toutefois, cette procédure qui aurait alourdi les obligations des apprentis conducteurs n'est pas apparue opportune, compte tenu du caractère déjà dense et coûteux de la formation. De plus, toutes les études préalables menées en vue de la réforme de la formation des conducteurs dont le principe a été arrêté au Comité interministériel de sécurité routière du 13 juillet 1982 militent en faveur d'une plus grande précocité de certains apprentissages. Il en va ainsi de l'enseignement des gestes élémentaires de survie que l'Education nationale a entrepris, depuis six ans, de dispenser dès l'adolescence, dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel. A l'effet de confirmer cette orientation, le ministère de l'Education nationale vient d'éditer une brochure intitulée "L'éducation à la sécurité dans les écoles et les collèges" qui est en cours de diffusion à tous les enseignants. Ce document rassemble tous les textes en vigueur relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité, et notamment l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement, mis en place progressivement depuis 1978, se généralise au fur et à mesure où sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par le brevet de secourisme. Parallèlement, des mannequins sont distribués depuis 1978 dans les établissements et depuis l'année scolaire 1982-1983, grâce à un effort budgétaire important, 300 collèges français sont équipés chaque année. En outre, il convient de préciser que si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, par contre des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. C'est ainsi que, dans les nouvelles séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie. Enfin, les actions très positives menées par les associations de secourisme pourront être confortées par une assistance technique du ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, qui dispose, à la direction de la sécurité et de la circulation routières, d'agents spécialisés dans les techniques pédagogiques liées à l'enseignement de la conduite.

*Question écrite n° 56142. - Réponse publiée au J.O., A.N. (Q) du 21 janvier 1985.)*

# ASSEMBLÉE NATIONALE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PARIS, le 22 janvier 1985

## RÉPONSES DES MINISTRES aux questions écrites

Réponse insérée au journal officiel (Assemblée nationale, questions écrites)  
n° 3 A.N. (Q) du 21 janvier 1985

### *Permis de conduire (examen).*

56142. — 17 septembre 1984. — M. Etienne Pinte attire l'attention de M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports sur l'action menée par l'Association pour le développement de la prévention et du secourisme visant à faire connaître aux usagers de la route « les 5 gestes qui sauvent », lorsqu'ils sont en présence de blessés de la circulation. Il lui rappelle que cette Association a proposé aux pouvoirs publics d'introduire dans le cycle de formation des candidats au permis de conduire un stage d'initiation sur la conduite à tenir en cas d'accident et les gestes à pratiquer en cas d'urgence. Il lui rappelle en outre que cette proposition a été approuvée en novembre 1974 par le Comité interministériel de la sécurité routière. Constatant qu'il n'existe

actuellement aucun enseignement ni épreuve de secourisme à l'examen du permis de conduire, il lui demande s'il entend remédier prochainement à cette situation.

*Réponse.* — Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire, et surtout de ne pas faire, en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à participer à la réduction du nombre de tués sur la route. Il avait d'ailleurs été question à une époque de soumettre la délivrance du permis de conduire à la possession d'une « attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie ». Toutefois, cette procédure qui aurait alourdi les obligations des apprentis conducteurs n'est pas apparue opportune, compte tenu du caractère déjà dense et coûteux de la formation. De plus, toutes les études préalables menées en vue de la réforme de la formation des conducteurs dont le principe a été arrêté au Comité interministériel de sécurité routière du 13 juillet 1982 militent en faveur d'une plus grande précocité de certains apprentissages. Il en va ainsi de l'enseignement des gestes élémentaires de survie que l'éducation nationale a entrepris, depuis 6 ans, de dispenser dès l'adolescence, dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel. A l'effet de confirmer cette orientation, le ministère de l'éducation nationale vient d'éditer une brochure intitulée « l'éducation à la sécurité dans les écoles et les collèges » qui est en cours de diffusion à tous les enseignants. Ce document rassemble tous les textes en vigueur relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité, et notamment l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement, mis en place progressivement depuis 1978, se généralise au fur et à mesure où sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par le brevet de secourisme. Parallèlement, des mannequins sont distribués depuis 1978 dans les établissements et depuis l'année scolaire 1982-1983, grâce à un effort budgétaire important, 300 collèges français sont équipés chaque année. En outre, il convient de préciser que si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, par contre des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. C'est ainsi que, dans les nouvelles séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie. Enfin, les actions très positives menées par les Associations de secourisme pourront être confortées par une assistance technique du ministère de l'urbanisme, du logement et des transports, qui dispose, à la Direction de la sécurité et de la circulation routières, d'agents spécialisés dans les techniques pédagogiques liées à l'enseignement de la conduite.

Étienne PINTE

Député des Yvelines  
Maire-Adjoint de Versailles

PARIS, le 7 Septembre 1984

REF. 84/5322/EP/MS

Monsieur le Président,

A la suite de votre lettre en date du 13 Août dernier, veuillez trouver ci-jointe, la question écrite que je pose à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la décentralisation.

Dès que je recevrai sa réponse, je ne manquerai pas de vous la transmettre aussitôt.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments dévoués.



Etienne PINTE

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'Association pour le  
Développement de la Prévention et du Secourisme  
Association des Secouristes de l'Agglomération de  
Roubaix  
59390 LYZ-LEZ-LANNOY

—  
**Étienne PINTE**  
Député des Yvelines  
Maire-Adjoint de Versailles

PARIS, le 5 Septembre 1984

QUESTION ECRITE  
-----

Monsieur Etienne PINTE attire l'attention de Monsieur le Ministre de l'Intérieur sur l'action menée par l'Association pour le développement de la prévention et du secourisme visant à faire connaître aux usagers de la route "les cinq gestes qui sauvent" - lorsqu'ils sont en présence de blessés de la circulation.

Il lui rappelle que cette association a proposé aux pouvoirs publics d'introduire dans le cycle de formation des candidats au permis de conduire un stage d'initiation sur la conduite à tenir en cas d'accident et les gestes à pratiquer en cas d'urgence.

Il lui rappelle en outre que cette proposition a été approuvée en novembre 1974 par le Comité interministériel de la sécurité routière.

Constatant qu'il n'existe actuellement aucun enseignement ni épreuve de secourisme à l'examen du permis de conduire, il lui demande s'il entend remédier prochainement à cette situation.

**Étienne PINTE**

Député des Yvelines  
Maire-Adjoint de Versailles

PARIS, le 24 Janvier 1985

REF. 85/5821/EP/MS

Monsieur le Président,

Pour faire suite à ma lettre en date du 7 Septembre dernier, je me permets de vous transmettre ci-jointe, la réponse de Monsieur le Ministre de l'urbanisme, du logement et des transports à la question écrite que je lui avais posée à propos de l'action menée par votre Association pour le développement de la prévention et du secourisme visant à faire connaître aux usagers de la route "les cinq gestes qui sauvent".

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments dévoués.



Etienne PINTE

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'Association pour le  
développement de la Prévention et du  
Secourisme - Association des Secouristes  
de l'agglomération de Roubaix  
59390 LYZ-LEZ-LANNOY

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

## ALERTER



## BALISER



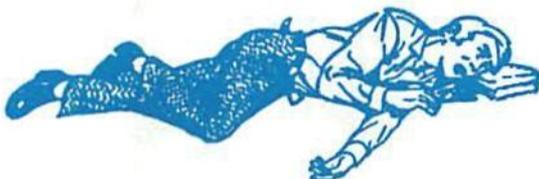
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Le 28 Janvier 1985

Monsieur Paul QUILES,  
Ministre de l'Urbanisme,  
du Logement et des Transports,  
32 Av. du Président Kennedy,  
75016 PARIS

Monsieur le Ministre,

J'ai demandé à ce que vous me receviez afin que  
je puisse vous exposer les buts exacts de mon Combat  
permanent en France pour sauver des vies humaines sur  
nos routes par la connaissance des "5 gestes qui sauvent".

Je tiens à vous confirmer ma demande exprimée au-  
près de votre Secrétariat lors d'une courte visite le  
10 décembre dernier.

Cette demande d'audience doit transiter par le  
Conseil Régional du Nord-Pas de Calais saisi par mes  
soins et qui connaît bien mon action.

Lauréat de la Fondation de la Vocation, j'ai eu  
l'occasion de rencontrer brièvement votre collègue M.  
Robert BADINTER ce même 10 décembre à qui j'ai expliqué  
les raisons de ma Campagne.

Je lui ai remis une brochure gratuite "5 gestes  
qui sauvent" en lui exprimant mon souhait de vous ren-  
contrer. Il m'avait promis de vous en parler.

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

097

.../...

Vos services connaissent bien ce dossier du permis de conduire. Vous avez été appelé récemment à répondre à plusieurs interventions de Parlementaires et à moi-même.

Mais la France doit prendre une décision et cette décision vous appartient.

Je vous remets sous ce pli la troisième partie d'un mémoire consacré au concept des "5 gestes" et je vous remercie de retirer de ce document les éléments qui permettront d'avancer sur la voie de la formation systématique donc obligatoire de tous les candidats aux permis de conduire.

En espérant que vous voudrez bien me recevoir personnellement et dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en ma Haute Considération.

Didier BURGGRAEVE

# ASSEMBLÉE NATIONALE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PARIS, le 11 février 1985

## RÉPONSES DES MINISTRES aux questions écrites

Réponse insérée au journal officiel (Assemblée nationale, questions écrites)  
n° 6 A.N. (Q) du 11 février 1985

### *Permis de conduire (examen).*

56614. — 24 septembre 1984. — M. Michel Sainte-Marie appelle l'attention de M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports sur la demande d'associations de secouristes, d'introduire un stage pratique de secourisme limité à quelques heures, dans la formation du permis de conduire, demande approuvée en novembre 1974 par le Comité interministériel de la sécurité routière. Cette formation permettrait, dans certains cas, de sauver la vie des accidentés de la circulation. Aussi, il lui demande quelle mesure il compte prendre pour qu'elle soit incluse dans les cours et examens du permis de conduire.

*Réponse.* Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire, et surtout de ne pas faire, en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à participer à la réduction du nombre de tués sur la route. Il avait d'ailleurs été question à une époque de soumettre la délivrance du permis de conduire à la possession d'une « attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie ». Toutefois, cette procédure qui aurait alourdi les obligations des apprentis conducteurs n'est pas apparue opportune, compte tenu du caractère déjà dense et coûteux de la formation. De plus, toutes les études préalables menées en vue de la réforme de la formation des conducteurs dont le principe a été arrêté au Comité interministériel de sécurité routière du 13 juillet 1982 militent en faveur d'une plus grande précocité de certains apprentissages. Il en va ainsi de l'enseignement des gestes élémentaires de survie que le ministère de l'éducation nationale a entrepris, depuis 6 ans, de dispenser dès l'adolescence, dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel. A l'effet de confirmer cette orientation, le ministère de l'éducation nationale vient d'éditer une brochure intitulée « l'éducation à la sécurité dans les écoles et les collèges » qui est en cours de diffusion à tous les enseignants. Ce document rassemble tous les textes en vigueur relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité, et notamment l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement, mis en place progressivement depuis 1978, se généralise au fur et à mesure où sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par le brevet de secourisme. Parallèlement, des mannequins sont distribués depuis 1978 dans les établissements et depuis l'année scolaire 1982-1983, grâce à un effort budgétaire important, 300 collèges français sont équipés chaque année. En outre, il convient de préciser que si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, par contre des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. C'est ainsi que, dans les nouvelles séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie. Enfin, les actions très positives menées par les Associations de secourisme pourront être confortées par une assistance technique du ministère de l'urbanisme, du logement et des transports, qui dispose, à la Direction de la sécurité et de la circulation routière, d'agents spécialisés dans les techniques pédagogiques liées à l'enseignement de la conduite.

Le 16 février, j'écrivais à **Jacques BARROT**.

Comment une mesure, soutenue par le ministère de la Santé depuis 1973, qu'il a lui-même ensuite dirigé, n'a-t-elle pas été enfin retenue et mise en application ? Devant les tergiversations des ministres, notamment celui des Transports, il fallait alerter, à nouveau, le Premier ministre et c'est que le député de la Haute Loire fit, par une question écrite datée du 26 mars. Mais, cinq mois plus tard.... Point de réponse, d'où ma relance en date du 24 août.

Le 2 septembre, l'ancien ministre de la Santé me remercie de l'avoir prévenu et prend contact avec le directeur de cabinet du Premier ministre, **Laurent FABIOUS**, qui avait remplacé **Pierre MAUROY**. Le 9, l'intéressé, **Louis SCHWEITZER**, répond à **Jacques BARROT** (il est aussi le président du Conseil général de son département). La question écrite, « transmise pour attribution », langage usité dans l'administration, au ministre en charge des Transports (**Paul QUILES**) avait obtenu une réponse par la voie du JO du 1<sup>er</sup> juillet, notre fameuse réponse type.

Nouveau Premier ministre, nouveau ministre des transports mais même position intangible des « services » qui savent ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire et qui, souvent, décident pour le ou les ministres sans qu'ils n'en savent rien !

Le 16 février également, j'écrivais à **Serge CHARLES**.

Le ministère des Transports ayant « trouvé » le programme des GES « trop long pour le permis de conduire » il fallait confirmer à ces « responsables publics » l'existence d'un projet, depuis 1967, plus court, entièrement pratique et destiné essentiellement pour les blessés de la route, le concept des « 5 gestes ».

Il était temps que les « 5 gestes qui sauvent » deviennent (enfin) le « projet officiel en France ». Je proposais même de rendre l'épreuve, d'abord facultative, pour les volontaires, ce qui aurait permis de préparer les associations (les structures dont on parlait dans les départements) et même, par la suite, en accordant un point de bonification pour l'épreuve du Code de la route.

Evidemment, le député-maire de Marcq-en-Baroeul me répondit (le 22) en joignant le texte de sa question écrite, datée du 21, précise, adaptée et judicieuse. Mais le 13 juin, il m'envoyait la réponse, du ministre des Transports (la transmission pour attribution), alors qu'il avait demandé au Premier ministre de se saisir de cette question, pour la porter à l'ordre du jour du CISR qu'il préside, en vue d'assurer son arbitrage et non de botter en touche !

La nouveauté, si on peut la nommer ainsi, était de « faire inscrire par la France » cette question du « comportement à adapter à l'égard des victimes des accidents de la route » à « l'ordre du jour de Bruxelles ». Or, ce point précis est du ressort exclusif des Etats et ces hauts fonctionnaires devaient le savoir. C'est ce qu'on a nommé ensuite la « subsidiarité ». Encore un truc pour « noyer le poisson », en tout cas ici une vraie supercherie qui durera plusieurs années, le temps de s'apercevoir que c'était un prétexte, pas le dernier pour ne rien faire !

Le 24 août j'apportais des informations au député du Nord\*. L'exemple de la Suisse, confirmée par des lettres de Monsieur l'Ambassadeur à Paris, confirmait l'utilité d'une telle formation. Ce dernier avait d'ailleurs souhaité « bonne chance » aux « 5 gestes qui sauvent » ! Le 13 septembre, **Serge CHARLES** me confirmait son intervention auprès du ministre de l'Intérieur (1).

\* J'avais eu l'occasion, comme mentionné dans ma lettre, de rencontrer le député-maire de Marcq-en-Baroeul le 18 juin à Roubaix lors de l'inauguration du Boulevard du **Général DE GAULLE**, en présence de Madame **Geneviève DE GAULLE-ANTONIOZ** (que j'ai eu l'honneur de rencontrer ensuite à Paris lors d'une cérémonie de la Fondation de la Vocation, le 7 décembre 1998, et qui me dédicacça son ouvrage sur la déportation ; à qui, alors, je rappelais notre rencontre de Roubaix du 18 juin 1985).

(1) – Tout ce qui concerne le ministère de l'Intérieur sera traité dans le mémoire suivant, le onzième.

"5 GESTES  
QUI SAUVENT"

+ Ph. aut. Tribune. Inps / St. St. du 17.9.84 Le 16 février 1985  
v. Coire. Matin 8.8.84

Monsieur Jacques BARROT,  
Ancien Ministre,  
Député de la Haute-Loire,  
43200 YSSINGEAUX

Monsieur le Ministre,

Nous avons déjà eu l'occasion d'attirer votre attention sur notre Campagne Nationale et par une lettre du 4 juillet 1983 vous aviez bien voulu nous apporter vos encouragements et nous vous en remercions.

Il est bien inutile de vous rappeler l'enjeu de ce Combat qui vise à Sauver des vies humaines en apprenant lors de la formation au permis de conduire les "5 gestes qui sauvent".

Notre Pays disposerait ainsi petit à petit d'un potentiel énorme afin que les Français sachent réagir en cas d'accident grave. La mortalité accidentelle en France est de plus de 50 000 tués chaque année.

Tous les médecins sont maintenant d'accord sur l'importance de cette éducation de masse et le permis de conduire, qui touche un public adulte donc apte immédiatement à mettre en pratique ce comportement, est un moment idéal de formation.

Le Ministère Français de la Santé que vous avez dirigé durant plusieurs années avait soutenu, dès 1973, cette initiative qui, hélas, au contraire de la Suisse depuis 1977, n'a pas été suivie des décisions nécessaires.

.../...

.../...

Cette lettre a pour but de vous demander de bien vouloir saisir le Premier ministre, soit directement, soit par une question écrite.

Il Préside en effet le Comité Interministériel de la Sécurité Routière qui peut prendre cette décision pour la France. Faut-il vous rappeler qu'en novembre 1974 le même C.I.S.R. avait retenu l'idée d'une formation élémentaire au permis de conduire et qu'à cette époque de nombreux Parlementaires de l'opposition, aujourd'hui la majorité, voulaient bien appuyer nos démarches auprès de tous les Ministres concernés.

Nous vous remercions par avance de l'aide que vous pourrez nous apporter afin de faire avancer notre Combat.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre Haute Considération.

Didier BURGGRAEVE

ASSEMBLÉE NATIONALE

JACQUES BARROT

DÉPUTÉ DE LA HAUTE-LOIRE  
PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

—  
Chemin de Lavée  
43200 YSSINGEAUX

Tél. : (71) 59.02.64  
—

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 26 MARS 1985

REFERENCES : JB/MCT

QUESTION ÉCRITE

Monsieur Jacques BARROT attire l'attention du Premier Ministre sur le souci exprimé par l'Association des Secouristes de voir inclure dans la préparation du permis de conduire, quelques connaissances en matière de secourisme.

Il lui demande s'il ne serait pas possible d'exiger la connaissance au moment du passage de l'examen du permis de conduire des quelques gestes essentiels qui permettent d'intervenir efficacement en cas d'accident. Il lui fait observer que nos voisins suisses ont retenu cette idée d'une formation élémentaire dans le cadre du permis de conduire. Il lui demande en conséquence s'il n'entend pas promouvoir en France ce type d'initiative de nature à réduire la mortalité accidentelle.

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

## ALERTER



## BALISER



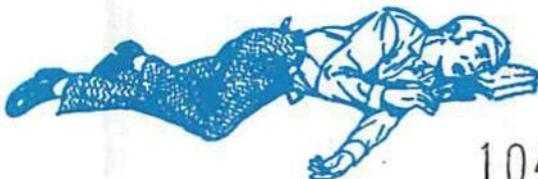
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Le 24 août 1985

Monsieur Jacques BARROT,  
Ancien Ministre,  
Député de la Haute Loire,  
Chemin de Lavée,  
43200 YSSINGEAUX

Monsieur le Ministre,

Par une lettre du 26 mars dont je vous remercie vivement ainsi d'ailleurs que pour vos encouragements, vous avez bien voulu me communiquer le texte d'une question écrite posée au Premier ministre à propos de notre souhait d'une formation pratique des usagers de la route aux "5 gestes qui sauvent" lors de la préparation du permis de conduire.

5 mois plus tard, le Premier ministre n'a pas encore répondu à votre question.

C'est la raison pour laquelle je me permets de vous rappeler ce dossier afin que vous relanciez M. le Premier ministre.

Avec mes remerciements, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en ma Haute Considération.

Le Président de l'ASAR,

Didier BURGGRAEVE

Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Régional Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

ASSEMBLÉE NATIONALE

JACQUES BARROT

DÉPUTÉ DE LA HAUTE-LOIRE  
PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

—  
Chemin de Lavée  
43200 YSSINGEAUX  
Tél. : (71) 59.02.64  
—

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 02 SEP. 1985

REFERENCES : JP/FM

Monsieur le Président,

Vous avez bien fait de rappeler mon attention sur la question écrite que j'avais posée le 26 mars dernier au Premier Ministre, à propos de la formation pratique des usagers de la route aux "Cinq gestes qui sauvent", lors de la préparation du permis de conduire.

Il est en effet tout à fait anormal que, cinq mois après, nous n'ayons même pas eu un accusé de réception à notre question. C'est pourquoi je viens de relancer le Directeur de Cabinet du Premier Ministre pour qu'il fasse examiner le plus rapidement possible ce dossier et nous apporte une réponse.

Bien évidemment, je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite de cette affaire, et restant à votre disposition et à celle de tous les membres de l'A.S.A.R., je vous assure, Monsieur le Président, de mes sentiments bien dévoués.

Jacques BARROT  
*ans*

Monsieur Didier BURGGRAEVE

Président de l'A.S.A.R.

59390 LYS-LEZ-LANNOY

*Le Directeur du Cabinet  
du Premier Ministre*

093485

PARIS, le

- 9 SEP. 1985

23 SEP. 1985

Monsieur le Président,

Vous avez appelé mon attention sur votre question écrite n°66613 adressée au Premier Ministre relative au souci exprimé par l'Association des Secouristes de voir inclure dans la préparation du permis de conduire quelques connaissances en matière de secourisme.

Comme vous le savez, cette question transmise pour attribution à Monsieur le Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, a fait l'objet d'une réponse publiée au Journal Officiel du 1er juillet 1985 contenant toutes les précisions utiles que vous-même et l'association que dirige Monsieur BURGGRAEVE attendiez.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Louis SCHWEITZER

Monsieur Jacques BARROT  
Député de la Haute Loire  
ASSEMBLEE NATIONALE  
Palais Bourbon  
75355 PARIS

"5 GESTES  
QUI SAUVENT"

+ M. ant. Tribune Populaire, St. Et. 27.7.84  
Commiss. Ouest - 4.5.8.84

Le 16 février 1985

Monsieur Serge CHARLES,  
Député du Nord,  
Hôtel de Ville,  
59704 MARCQ EN BAROEUL

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu vous intéresser à notre  
Campagne d'intérêt public et poser une question écrite au  
Ministre de l'Intérieur.

Ce dernier est favorable à l'apprentissage d'un  
Secourisme grand public au moment du permis de conduire mais  
le programme élaboré par ses services dépasse de loin ce  
qu'il conviendrait d'apprendre aux usagers de la route.

De ce fait, le Ministère des Transports, aujour-  
d'hui sous la responsabilité de M. QUILLES, trouve que si  
le projet est valable, la durée de la formation alourdirait  
celle du permis de conduire.

Et pourtant, il existe les "5 gestes qui sauvent"  
enseignement uniquement pratique et conçu justement pour le  
cadre précis du permis de conduire donc des accidents de la  
route.

Devant la difficulté pour les Ministères de se  
mettre d'accord, une décision définitive pourrait être prise  
par le Comité Interministériel de la Sécurité Routière que  
Préside chaque année le Premier ministre.

Nous sommes persuadés que si le programme de for-  
mation retenu pour le permis de conduire devient celui des  
"5 gestes qui sauvent" une barrière serait levée au Minis-  
.../...

.../...

tère des Transports.

Dans l'attente d'une décision des Pouvoirs Publics, nous poursuivons sans cesse notre Campagne bénévole dans toute la France et par tous les moyens et notamment par une diffusion de masse de la brochure gratuite que vous connaissez.

Il est très curieux de constater que nos Amis Suisses aient adopté cette mesure dès 1977 (formation obligatoire pour l'obtention du permis de conduire) et que d'autres Pays Européens y viennent, alors que la France (à l'origine de cette proposition) attend le dernier moment pour y venir.

C'est la vie de centaines voire de milliers de Français qui est en jeu car au delà des 11 600 tués de la route en 1984 il y a tous les autres qui pourraient être secourus convenablement en l'attente des secours spécialisés. Notre Pays supporte chaque année une mortalité accidentelle affolante : plus de 50 000 tués !

Dans ces conditions, vous conviendrez que le conflit entre fonctionnaires de Ministères concurrents doit être tranché au niveau du Premier ministre.

Sachant tout l'intérêt que vous portez à ce Combat qui fait le tour de France et qui a été évoqué récemment par l'Organisation Internationale de la Protection Civile à Genève, nous vous demandons à nouveau de nous aider et de saisir le Premier ministre afin que les "5 gestes" deviennent enfin le projet officiel en France et que les textes soient modifiés en vue d'une formation systématique et obligatoire au permis de conduire, à titre facultatif dès octobre 1985 puis définitive un an plus tard afin que les structures de formation puissent se mettre en place partout.

Nous tenons à vous préciser que le texte de votre question écrite et la réponse du Ministre ont été publiés dans plusieurs revues Nationales de Secourisme.

Nous vous remercions pour votre aide efficace et nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en notre parfaite considération.

Didier BURGGRAEVE

Serge CHARLES

Député Du Nord

Maire de MARCQ-EN-BAROEUL  
Vice-Président de la  
Communauté Urbaine de LILLE

PARIS, le 22 FÉV. 1985

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
A.S.A.R

59390 LYS-LEZ-LANNOY

N/Réf. : SC/JRL/PN  
85/02/93

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 16 février qui a retenu toute mon attention.

C'est bien volontiers que j'interviens à nouveau en faveur de la campagne nationale des "5gestes qui sauvent" par une question écrite au Premier Ministre qui s'inspire des termes de votre courrier, et dont je vous joins photocopie.

Lorsqu'une réponse me sera parvenue, je ne manquerai pas de vous la faire connaître aussitôt.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.



Serge CHARLES

Serge CHARLES attire l'attention de Monsieur le Premier Ministre sur la nécessité d'inscrire, dans le cadre de la préparation du permis de conduire, un programme de formation au secourisme inspiré de la campagne les "5 gestes qui sauvent" entreprise voici plus de 15 ans par l'un des lauréats de la Fondation de la vocation.

A la suite de plusieurs questions écrites, il semble que des appréciations différentes sur ce problème soient portées par les différents ministres concernés (Santé, Transports et Intérieur) et que cela soit source d'un immobilisme particulièrement regrettable alors que notre pays supporte chaque année une mortalité accidentelle considérable.

Il lui demande s'il ne jugerait donc pas opportun d'inscrire cette question à l'ordre du jour du prochain Comité Interministériel de la Sécurité Routière qu'il préside, afin qu'une réponse précise puisse enfin y être apportée. Il lui fait alors observer que si le programme de formation retenu pour le permis de conduire devenait celui des "5 gestes qui sauvent", le Ministère des Transports n'y verrait vraisemblablement pas d'objections en raison de la rapidité de cette formation qui n'alourdirait pas considérablement la durée de la préparation du permis de conduire.

Serge CHARLES

ASSEMBLÉE NATIONALE

Serge CHARLES  
Député Du Nord

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Maire de MARCQ-EN-BAROEUL  
Vice-Président de la  
Communauté Urbaine de LILLE

PARIS, le 13 JUIN 1985

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
A.S.A.R.  
59390 - LYS-LEZ-LANNOY

Nos Ref:SC/JRL/AMD  
85/06/32

Cher Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint, photocopie de la réponse du Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, à la Question Ecrite que j'avais posée voici quelques semaines, relative à la mise en place d'un programme de Formation de Secourisme, inspiré de la campagne des "5 Gestes qui sauvent".

Comme vous le constaterez et comme cela arrive malheureusement assez fréquemment, la réponse du Ministre élude soigneusement la question posée. Elle donne cependant quelques renseignements qui ne sont pas dénués d'intérêt.

Je reste à votre entière disposition pour renouveler toute action auprès des pouvoirs publics, et vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Serge CHARLES

111

AS

Permis de conduire (examen)

SECRETARIAT GÉNÉRAL

R

Réponse insérée au journal

85270. - 18 mars 1985. - M. Serge Charles attire l'attention de M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports sur la nécessité d'inscrire, dans le cadre de la préparation du permis de conduire, un programme de formation au secourisme inspiré de la campagne « Les Cinq Gestes qui sauvent », entreprise voilà plus de quinze ans par l'un des lauréats de la Fondation de la vocation. A la suite de plusieurs questions écrites, il semble que des appréciations différentes sur ce problème soient portées par les différents ministres concernés (santé, transports et intérieur) et que cela soit source d'un immobilisme particulièrement regrettable alors que notre pays supporte chaque année une mortalité accidentelle considérable. Il lui demande s'il ne jugerait pas opportun d'inscrire cette question à l'ordre du jour du prochain comité interministériel de la sécurité routière qu'il préside, afin qu'une réponse précise puisse enfin y être apportée. Il lui fait alors observer que, si le programme de formation retenu pour le permis de conduire devenait celui des « Cinq Gestes qui sauvent », le ministère des transports n'y verrait vraisemblablement pas d'objection en raison de la rapidité de cette formation qui n'alourdirait pas considérablement la durée de la préparation du permis de conduire.

ns écrites)

Réponse. - Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de geste qu'il convient de faire - et surtout de ne pas faire - en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à participer à la réduction du nombre de tués sur la route. Il avait d'ailleurs été question à une époque de soumettre la délivrance du permis de conduire à la possession d'une « attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie ». Toutefois, cette procédure qui aurait alourdi les obligations des apprentis conducteurs n'est pas apparue opportune, compte tenu du caractère déjà dense et coûteux de la formation. De plus, toutes les études préalables menées en vue de la réforme de la formation des conducteurs, dont le principe a été arrêté au comité interministériel de sécurité routière du 13 juillet 1982, militent en faveur d'une plus grande précocité de certains apprentissages. Il en va ainsi de l'enseignement des gestes élémentaires de survie que l'éducation nationale a entrepris, depuis six ans, de dispenser dès l'adolescence, dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel. A l'effet de confirmer cette orientation, le ministère de l'éducation nationale vient d'éditer une brochure, intitulée « L'Education à la sécurité dans les écoles et les collèges », qui est en cours de diffusion auprès de tous les enseignants. Ce document rassemble tous les textes en vigueur relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité, et notamment l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement, mis en place progressivement depuis 1978, se généralise au fur et à mesure que sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par le brevet de secourisme. Parallèlement, des mannequins sont distribués depuis 1978 dans les établissements, et depuis l'année scolaire 1982-1983, grâce à un effort budgétaire important, 300 collèges français sont équipés chaque année. En outre, il convient de préciser que si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, par contre des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. C'est ainsi que, dans les séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie. Il est également envisagé de développer, dans le nouveau programme national de formation du conducteur, le chapitre se rapportant aux actions de sauvegarde nécessaires en cas d'accident corporel. Par ailleurs, il est prévu de faire inscrire par la France à l'ordre du jour de Bruxelles dans le cadre des discussions sur le permis de conduire communautaire la question de l'enseignement relatif aux comportements à adopter à l'égard des victimes d'accidents de la route.

Enfin, sur le plan de l'information du public, un projet de réalisation de courtes séquences télévisées sur ce thème, dans le cadre des émissions télévisées « Mieux vivre la route », est actuellement à l'étude. Il devrait permettre, en particulier, de mieux faire connaître les associations de secouristes bénévoles qui mènent régulièrement depuis de nombreuses années des campagnes d'information et de formation du public.

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Étranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 24 août 1985

Monsieur Serge CHARLES,  
Député du Nord,  
Hôtel de Ville,  
59704 MARCQ EN BAROEUL

## ALERTER



## BALISER



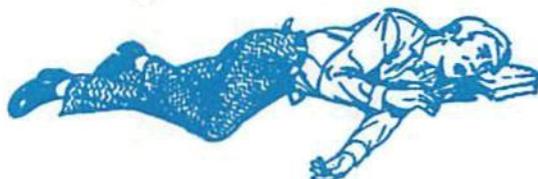
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur le Député,

C'est avec plaisir que j'ai reçu votre lettre du 13 juin et copie de la réponse du Ministre chargé des Transports à la question écrite que vous aviez posée au Premier ministre à propos des "5 gestes qui sauvent". En effet, grâce à vos différentes questions depuis plusieurs années, la position des Ministres évolue.

Comme j'ai eu également le plaisir de vous rencontrer à Roubaix le 18 juin, quelques jours plus tard, pour l'inauguration du Boulevard du Général DE GAULLE, j'ai tenu à vous en remercier de vive voix.

Nous constatons que M. QUILES n'est pas opposé à une telle formation des conducteurs et il reconnaît même qu'une telle mesure serait "de nature à réduire le nombre des tués sur les routes". Mais hélas, le projet soumis par le Ministère de l'Intérieur est trop long et ne concerne pas l'accident de la route mais les accidents de la vie courante. D'où les réticences du Ministère des Transports.

Nous ne pouvons tout de même pas en rester là parce qu'il y a des divergences entre ces deux Ministères alors qu'il existe une proposition conçue spécialement pour faire face à l'accident de la route donc le permis de conduire, les "5 gestes qui sauvent", maintenant connus dans toute la France, qui recueillent un très large consensus.

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Régional Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

.../...

D'autre part, la formation au moment du permis de conduire, par un stage pratique et non théorique, aux "5 gestes" n'est plus contestée par personne.

Depuis 1977, la Suisse a adopté cette formule et tous ceux qui passent le permis de conduire doivent auparavant suivre un stage sur la conduite à tenir en cas d'accident. Personne ne conteste cette mesure. Au contraire, une lettre que je viens de recevoir de l'Ambassade de Suisse me confirme l'intérêt d'un tel enseignement pour la survie des accidentés de la route. J'ai évidemment fait parvenir copie de cette lettre au Ministre chargé des Transports et au Ministre de l'Intérieur.

C'est ce dernier Ministère qui est chargé du Secourisme en France et des programmes. C'est lui qui doit donc proposer au Ministère des Transports le programme des "5 gestes".

N'est-ce pas trop vous demander que de le proposer explicitement au Ministre de l'Intérieur car ce dernier n'aura plus d'excuses valables pour retarder l'application de cette mesure d'autant plus qu'avant 1981 de nombreux Députés Socialistes étaient pour cet enseignement obligatoire...

Je vous remets sous ce pli copie d'un article de Presse qui vient de paraître à propos justement de l'exemple de la Suisse.

Avec mes sincères remerciements, je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'expression de mes sentiments les meilleurs et très distingués.

Le Président de l'ASAR

Didier BURGGRAEVE

Serge CHARLES

Député Du Nord

PARIS, le 13 SEP. 1985

Maire de MARCQ-EN-BAROEUL  
Vice-Président de la  
Communauté Urbaine de LILLE

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
A.S.A.R.

59390 LYS-LEZ-LANNOY

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 24 août dernier qui a retenu toute mon attention. C'est bien volontiers que j'interviens à nouveau auprès du Ministre de l'intérieur afin que la nécessité d'une formation pratique "aux 5 gestes qui sauvent" des candidats au permis de conduire soit enfin reconnue.

J'ai tenté de rédiger ma question de manière aussi précise que possible afin que les services du ministère ne soient pas tentés de l'éluder, comme ils en ont parfois la détestable habitude.

Dès qu'une réponse me sera parvenue, je ne manquerai pas de la porter aussitôt à votre connaissance.

Je reste à votre entière disposition et dans l'attente du plaisir de vous revoir, je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Serge CHARLES

Le 21 février, je relançais **Jean-Claude PROVO** en espérant que les « élus du Conseil régional », rencontrés précédemment, interviennent auprès du ministre pour qu'il me reçoive. Mais, si une démarche avait bien eu lieu, est-ce efficace ? Elle n'arrive « jamais » ( ? ) sur le bureau du ministre, on n'a pas le temps de lui en parler, c'est le « cabinet » qui décide pour lui. Peut-être y aurait-il une réaction suite à l'envoi de mon nouveau mémoire (le 3<sup>ème</sup>) ?

Au JO du 18 février, paraissait la réponse à la question écrite du 24 septembre 1984 du député **Bernard VILLETTE**. Si le député abordait directement les « suites fatales » de nombreux accidents de la route, il pointait du doigt « l'ignorance des notions élémentaires de secourisme ».

Le « réponse type » était complétée d'informations relatives à la formation au secourisme organisée au sein de l'Education nationale, la sortie d'une brochure (relative à la sécurité) avec « tous » les textes en vigueur (c'est-à-dire depuis 1958) ; on reparle des « mannequins » et des « questions théoriques ».

Hélas, les GES enseignés dans les écoles, collèges et lycées ont été supprimés par la réforme de 1991 (ce qui cassa cette dynamique) et les nouveaux programmes n'ont pas permis d'insuffler un « secourisme de masse » comme nous le proposons avec les « 5 gestes » pour le permis de conduire, situation aggravée ensuite par la suppression du service national !

J'écrivais le 17 août au député de la Charente pour lui détailler le concept des « 5 gestes » et l'essentiel se trouve dans cette correspondance, surtout le fait qu'il faut une formation pratique et pas seulement ou uniquement des questions ou des conseils durant quelques minutes.

**Bernard VILLETTE** écrira le 6 septembre à son « ami » ministre **Paul QUILES** pour lui dire, notamment, qu'il ne comprenait pas pourquoi le président de l'ASAR n'avait (pas pu) être reçu, alors qu'il « me paraît poursuivre un but très louable ».

Il faut savoir, quand on mène une action, qu'il est très mal vu, au sein (c'est-à-dire le cabinet) d'un ministère de recevoir des courriers qui contredisent – avec de vrais arguments, donc irréfutables – les « prétextes » utilisés pour ne pas répondre favorablement à une demande ou valider une proposition.

Le 26 février, **Bernard LEFRANC**, député de l'Aisne, m'adressait la réponse à sa question écrite du 20 août.... Que de temps pour envoyer la réponse type ! Sa question avait été « rappelée » par une relance le 31 décembre au JO (« sans réponse à ce jour »). Il fallait bien, encore et toujours, corriger cette réponse type, dépassée par les faits et à la limite irrecevable dans le contexte alarmant des accidents de la route.

C'est ce que je faisais (le jour de mon anniversaire), le 18 juillet. Comme d'habitude, le ministère, pour refuser « d'alourdir » les épreuves du permis de conduire, prenait en compte le programme GES (8 à 12 heures de formation) et non celui des « 5 gestes » qui ne nécessitait qu'un stage pratique de 4 à 5 heures, maximum.

Je faisais part au député de lettres reçues d'autres pays, et de correspondants qui demandaient la brochure gratuite « 5 gestes qui sauvent » (D'Europe mais aussi d'Afrique).

Le 24, le député me faisait savoir qu'il avait posé une nouvelle question écrite au ministre et me joignait le texte de cette question qui nommait précisément les « 5 gestes » avec les mots-clés. On ne pouvait pas être plus clair !

Et c'est au même moment, le 6 mars, que le directeur de cabinet du Premier ministre, un certain **Michel DELEBARRE** répondait au député du Nord et ancien maire de Roubaix **Pierre PROUVOST**, pour lui dire qu'il était (aussitôt) intervenu au cabinet du ministre des Transports pour lui « rappeler tout l'intérêt qui s'attache à ce projet ». Mais, celui qui deviendra lui-même ministre des Transports ensuite ne fera RIEN pour aller dans cette direction, malgré « tout l'intérêt » qu'il portait à ce projet !

Le 21 février 1985

Monsieur Jean-Claude PROVO,  
Conseiller Régional,  
1 rue Jean Jaurès,  
59510 HEM

Cher Monsieur,

Je me permets de revenir sur ma lettre du 12 janvier à propos de la demande d'audience sollicitée auprès de M. Paul QUILES.

Vous deviez faire transiter cette demande par le canal du Conseil Régional et du Cabinet de M. Michel DELEBARRE.

J'ai retrouvé dans mes archives photocopie d'une lettre que M. DELEBARRE, alors Directeur de Cabinet du Premier ministre, avait adressée à M. PROUVOST, Député du Nord, à la suite d'une démarche que ce dernier avait effectuée à propos des "5 gestes qui sauvent". Je vous la remets sous ce pli.

Par un courrier du 28 janvier, j'ai adressé à M. Paul QUILES la troisième partie de mon mémoire consacré aux "5 gestes qui sauvent" en lui rappelant ma demande d'audience.

J'espère que vous pourrez faire aboutir cette demande rapidement et je vous en remercie.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, en mes sentiments les meilleurs.

Didier BURGGRAEVE

# ASSEMBLÉE NATIONALE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PARIS, le 18 février 1985

## RÉPONSES DES MINISTRES aux questions écrites

Réponse insérée au journal officiel (Assemblée nationale, questions écrites)  
n° 7 A.N. (Q) du 18 février 1985

*Permis de conduire (examen).*

56336. — 24 septembre 1984. — M. Bernard Villette attire l'attention de M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports sur les suites fatales de nombreux accidents de la route. Par ignorance des notions élémentaires de secourisme, les conducteurs concernés ou les témoins ne prennent pas les dispositions adéquates pour signaler l'accident, prévenir les secours, assurer le confort ou la survie des blessés. Il lui demande s'il n'envisage pas d'introduire dans le cours de la préparation aux différents permis l'enseignement de notions simples sur la conduite à tenir en cas d'accident et les gestes à pratiquer en cas d'urgence.

*Réponse.* — Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire, et surtout de ne pas faire, en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à participer à la réduction du nombre de tués sur la route. Il avait d'ailleurs été question à une époque de soumettre la délivrance du permis de conduire à la possession d'une « attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie ». Toutefois, cette procédure qui aurait alourdi les obligations des apprentis conducteurs n'est pas apparue opportune, compte tenu du caractère déjà dense et coûteux de la formation. De plus, toutes les études préalables menées en vue de la réforme de la formation des conducteurs dont le principe a été arrêté au comité interministériel de sécurité routière du 13 juillet 1982 militent en faveur d'une plus grande précocité de certains apprentissages. Il en va ainsi de l'enseignement des gestes élémentaires de survie que le ministère de l'éducation nationale a entrepris, depuis 6 ans, de dispenser dès l'adolescence, dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées

d'enseignement professionnel. A l'effet de confirmer cette orientation, le ministère de l'éducation nationale vient d'éditer une brochure intitulée « l'éducation à la sécurité dans les écoles et les collèges » qui est en cours de diffusion à tous les enseignants. Ce document rassemble tous les textes en vigueur relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité, et notamment l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement, mis en place progressivement depuis 1978, se généralise au fur et à mesure où sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par le brevet de secourisme. Parallèlement, des mannequins sont distribués depuis 1978 dans les établissements et depuis l'année scolaire 1982-1983, grâce à un effort budgétaire important, 300 collèges français sont équipés chaque année. En outre, il convient de préciser que si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, par contre des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. C'est ainsi que, dans les nouvelles séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie. Enfin, les actions très positives menées par les associations de secourisme pourront être confortées par une assistance technique du ministère de l'urbanisme, du logement et des transports, qui dispose, à la Direction de la sécurité et de la circulation routières, d'agents spécialisés dans les techniques pédagogiques liées à l'enseignement de la conduite.

# "5 GESTES QUI SAUVENT"

Le 17 août 1985

Monsieur Bernard VILLETTE,  
Député de la Charente,  
17 rue du Palais,  
16100 COGNAC

Monsieur le Député,

Vous n'êtes pas resté indifférent à notre Campagne que nous menons bénévolement dans toute la France afin d'épargner des vies humaines, notamment sur nos routes, et vous aviez bien voulu poser une question écrite au Ministre chargé des Transports. Nous vous en sommes très reconnaissant.

Dans sa réponse, vous avez pu le lire comme nous, le Ministre reconnaît que la connaissance par les automobilistes en particulier, de la conduite à tenir en cas d'accident, ce que nous appelons les "5 gestes qui sauvent" serait de nature à réduire le nombre de tués sur les routes de France.

C'est pourquoi nous ne comprenons pas pourquoi son Ministère ne va pas plus loin en adaptant un programme minimum afin de démarrer au plus tôt. Nous avons proposé un titre maintenant très connu en France, les "5 gestes qui sauvent" et le contenu de cette formation n'est plus contesté par personne, au contraire.

Dans la suite de sa réponse, on peut lire aussi que le Ministère des Transports ne peut pas retenir la proposition faite par le Ministère de l'Intérieur d'introduire la formation aux "gestes élémentaires de survie" programme plutôt destiné à l'Education Nationale puisqu'il traite les accidents de la vie courante et leur prévention et non spécialement la conduite devant l'accident de la  
.../...

.../...

route !

Et pourtant, un projet est tout à fait prêt, il a été expérimenté, mis au point pédagogiquement, il est clair, net, ne permet pas de confusion pour la population formée. Les "5 gestes" est le seul programme existant en France pour une formation des candidats au permis de conduire et comme le souhaite le Ministre chargé des Transports, la connaissance de ces gestes est accessible à tous, sans danger pour quiconque puisqu'il ne s'agit de pratiquer des gestes pour maintenir en vie des accidentés qui mourraient sans cette intervention !

Pour que ce soit valable, il faut absolument une formation pratique et non de simples questions à l'épreuve théorique du permis. Pour être capable de pratiquer des gestes tels que la ventilation, la compression d'une hémorragie et surtout la mise en position sur le côté, il faut un apprentissage pratique sous la conduite des moniteurs de Secourisme secondés par les Secouristes des Associations.

Monsieur le Député, la France est parfois en avance sur ses voisins, prend des initiatives louables dans de nombreux domaines. Comment comprendre qu'ici, alors qu'il s'agit de la vie humaine, nous nous trouvons à la traîne...

Depuis mai 1981, nous n'avons pas avancé d'un pas dans cette affaire et c'est tout à fait regrettable quand on sait que parmi les Députés de la précédente Législature il y avait de nombreux Députés Socialistes favorables à la proposition des "5 gestes qui sauvent" et que ce sont leurs propres interventions auprès du Gouvernement précédent qui avaient fait avancer notre Combat.

C'est assez décevant mais le Combat continue car, vous le savez, il n'y a pas de repos pour un message tant qu'il n'a pas transmis son message. Le nôtre est simple, il vaut la peine d'être pris au sérieux. Nous réclamons une intervention de votre part par une question écrite, à nouveau, auprès du Ministre chargé des Transports, afin qu'il commence très rapidement la diffusion officielle des "5 gestes qui sauvent" pour les candidats au permis de conduire en incitant au moins, dans un premier temps, les futurs conducteurs, à suivre cette formation d'eux-mêmes avant de la rendre obligatoire.

Et de lui écrire une lettre personnelle afin de le prier de recevoir le signataire de cette lettre qui le lui a demandé à plusieurs reprises et depuis de nombreux mois.

Avec nos remerciements, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le Président de l'ASAR,

Didier BURGGRAEVE

**Bernard VILLETTE**  
Député de la Charente  
17 Rue du Palais  
16100 COGNAC

Tél. 82.03.56

PARIS, le 6 Sept. 1985

**M. Paul QUILES**  
Ministre de l'Urbanisme,  
du Logement et des Transports.  
32 Av. du Président Kennedy

75775 PARIS

Monsieur le Ministre et Cher Ami,

Le 24 Septembre 1984 je vous adressais une question écrite concernant l'enseignement aux candidats à un permis de conduire des gestes simples et attitudes à observer en présence d'accidentés de la route. Vous m'avez répondu par la voie du Journal Officiel du 18 Février 1985, et j'ai transmis cette réponse à M. Didier BURGGRAEVE, Président de l'Association des Secouristes de l'Agglomération de ROUBAIX qui conduit une campagne nationale sur le thème des " 5 gestes qui sauvent ".

M. BURGGRAEVE vient de m'adresser un certain nombre d'observations au sujet de votre réponse, mais surtout il m'indique qu'il a sollicité en vain une audience, et ce à plusieurs reprises et depuis plusieurs mois.

S'il ne vous est pas possible de recevoir vous-même l'intéressé, je vous saurais gré de donner des instructions pour qu'un proche collaborateur puisse répondre rapidement à l'attente du Président de cette Association qui me paraît poursuivre un but très louable.

Vous remerciant par avance de votre obligeance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre et Cher Ami, l'expression de ma haute considération.

Bernard VILLETTE.

—  
Bernard LEFRANC  
DÉPUTÉ DE L' AISNE  
(Soissons - Château-Thierry)  
Maire de SOISSONS

PARIS, le 26 FEV. 1985

D/BL/AT

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président des Secouristes de ROUBAIX  
Président de l'Association pour le  
Développement de la Prévention du  
Secourisme

59390 LYS-LEZ-LANNOY

Monsieur le Président,

Suite à la question écrite que j'ai adressée à Monsieur le Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, j'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, la réponse qui y a été faite.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Député-Maire,



Bernard LEFRANC

Bernard LEFRANC  
DÉPUTÉ DE L' AISNE  
(Soissons - Château-Thierry)  
Maire de SOISSONS

PARIS, le 25 FEV. 1986

Monsieur Didier BURGGRAEVE

Président de l'ASAR

A.S.A.R.

59390 LYS LEZ LANNOY

D/BL/DC

*en +  
2<sup>e</sup> fois*

Monsieur le Président,

Comme suite à ma question écrite adressée à Monsieur le Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, la réponse qui lui a été faite.

Vous en souhaitant bonne réception,

Et, restant à votre disposition pour appuyer toute nouvelle démarche que vous seriez susceptible d'entreprendre,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Bernard LEFRANC.

# ASSEMBLÉE NATIONALE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PARIS, le 18 février 1985

## RÉPONSES DES MINISTRES aux questions écrites

Réponse insérée au journal officiel (Assemblée nationale, questions écrites)  
n° 7 A.N. (Q) du 18 février 1985

*Permis de conduire (examen).*

54880. — 20 août 1984. — M. Bernard Lefranc demande à M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports quelle suite il peut réserver à la proposition d'associations de secouristes d'introduire un stage pratique de secourisme de quelques heures parmi les cours de formation du permis de conduire. Ce projet, approuvé en novembre 1974 par le Comité interministériel de la sécurité routière, n'a jamais été jusqu'à présent retenu par les pouvoirs publics.

*Permis de conduire (examen).*

61605. — 31 décembre 1984. — M. Bernard Lefranc rappelle à M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports sa question écrite n° 54980 parue au *Journal officiel* du 20 août 1984, restée sans réponse à ce jour. Il lui en renouvelle donc les termes.

*Réponse.* — Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire — et surtout de ne pas faire — en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à participer à la réduction du nombre de tués sur la route. Il avait d'ailleurs été question à une époque de soumettre la délivrance du permis de conduire à la possession d'une « attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie ». Toutefois, cette procédure qui aurait alourdi les obligations des apprentis conducteurs n'est pas apparue opportune, compte tenu du caractère déjà dense et coûteux de la formation. De plus, toutes les études préalables menées en vue de la réforme de la formation des conducteurs dont le principe a été arrêté au Comité interministériel de sécurité routière du 13 juillet 1982 militent en faveur d'une plus grande précocité de certains apprentissages. Il en va ainsi de l'enseignement des gestes élémentaires de survie que l'éducation nationale a entrepris, depuis 6 ans, de

dispenser dès l'adolescence, dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel. A l'effet de confirmer cette orientation, le ministère de l'éducation nationale vient d'éditer une brochure intitulée « l'éducation à la sécurité dans les écoles et les collèges » qui est en cours de diffusion à tous les enseignants. Ce document rassemble tous les textes en vigueur relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité, et notamment l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement, mis en place progressivement depuis 1978, se généralise au fur et à mesure où sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par le brevet de secourisme. Parallèlement, des mannequins sont distribués depuis 1978 dans les établissements et depuis l'année scolaire 1982-1983, grâce à un effort budgétaire, 300 collèges français sont équipés chaque année. En outre, il convient de préciser que si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, par contre des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. C'est ainsi que, dans les nouvelles séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie. Enfin, les actions très positives menées par les associations de secourisme pourront être confortées par une assistance technique du ministère de l'urbanisme, du logement et des transports, qui dispose, à la Direction de la sécurité et de la circulation routières, d'agents spécialisés dans les techniques pédagogiques liées à l'enseignement de la conduite.

**"5 GESTES  
QUI SAUVENT"**

Le 18 juillet 1985

Monsieur Bernard LEFRANC,  
Député de l'Aisne,  
Hôtel de Ville,  
02300 SOISSONS

Monsieur le Député,

Sensible à notre démarche qui a pour but d'épargner des vies humaines, notamment sur nos routes, vous aviez bien voulu poser une question écrite à M. le Ministre chargé des transports et nous vous en remercions vivement. Vous trouverez sous ce pli, pour mémoire, le texte de la question et la réponse obtenue sur laquelle nous voudrions vous entretenir.

En effet, si M. QUILES qui a la charge de la Sécurité Routière et qui peut modifier les textes du permis de conduire dans le sens où nous le souhaitons admet maintenant clairement que notre proposition serait "de nature à participer à la réduction du nombre de tués sur la route", il écarte hélas momentanément notre proposition car il prend comme référence (pour son refus) non pas les "5 gestes qui sauvent" mais un autre programme, beaucoup plus long et qui n'a rien à voir spécialement avec les accidents de la route et le permis de conduire c'est à dire les "gestes élémentaires de survie".

Les "5 gestes qui sauvent" ont été conçus en 1967 pour diminuer la mortalité accidentelle affolante sur les routes de France toujours considérable de nos jours malgré des progrès lents mais constants. Les "gestes élémentaires de survie", dont parle le Ministre, est un programme mis au point en 1977, 10 ans plus tard, non pas dans l'optique d'un enseignement au permis de conduire mais pour proposer à un public plus large une formation minimale de Secourisme, en deçà du Brevet de Secouriste.

.../...

.../...

Nous comprenons donc tout à fait pourquoi le Ministre parle ensuite de formation "alourdie" et utilise les termes "dense et coûteux".

Les "gestes élémentaires de survie" est un enseignement qui vise et la prévention des accidents en général (le risque incendie, les risques domestiques etc) et le Secourisme dans la vie courante. A ce titre, il convient parfaitement pour l'Education Nationale qui l'a d'ailleurs bien compris puisque la formation a débuté voici quelques années. Nous en sommes quant à nous très partisans et nous sommes des pionniers en la matière dans le département du Nord car notre action date de 1968.

Mais la formation réclame 8h, 10h voire 12h selon les enseignants ou les régions. Il n'est pas possible d'obliger les candidats au permis de conduire à s'astreindre à une telle charge en plus qui, de ce fait, reviendrait à environ 150 à 200 F par candidat.

En 4<sup>h</sup> ou 5<sup>h</sup>  
maximum

Par contre, les "5 gestes" qui ont été limités à la conduite à tenir lors d'un accident de la route est un programme conçu spécialement pour les candidats au permis de conduire, dépourvu de matières annexes, simple, à la portée de tous. Il existe maintenant un consensus sur ce projet Français d'ailleurs de plus en plus connu en Europe et dans le Monde. Le courrier que nous recevons d'autres Pays (Afrique, Irlande etc) le prouve bien.

Enfin, bien évidemment, il n'y aura aucun danger à connaître et à pratiquer les "5 gestes". Les deux premiers concernent l'alerte et la protection des lieux, le balisage. Les trois gestes à pratiquer sur les accidentés sont des gestes QUI SAUVENT c'est à dire qu'ils ne sont destinés qu'à SAUVER ces blessés, qui attendent les secours, d'une mort certaine. M. QUILLES ne peut donc en rester là. Il doit reconsidérer sa position et c'est très urgent. Poser des questions théoriques c'est insuffisant et presque inutile. Pour sauver un accidenté d'une mort quasi-certaine, il faut un enseignement pratique sous la conduite de moniteurs de Secourisme.

Pouvez-vous poser une nouvelle question écrite à M. QUILLES en utilisant les informations ci-dessus et lui adresser d'autre part une lettre afin d'accepter de recevoir personnellement le signataire de cette lettre qui le lui a demandé depuis plusieurs mois.

Nous vous remercions de votre aide car notre Combat a besoin de vous. Nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en nos sentiments très distingués.

Le Président de l'ASAR,

Didier BURGGRAEVE

—  
Bernard LEFRANC

DÉPUTÉ DE L'AISNE  
(Soissons - Château-Thierry)

Maire de SOISSONS

PARIS, le 24 <sup>juin</sup> 1985

Monsieur Didier BURGGRAEVE

Président de l'ASAR

A.S.A.R.

59390 LYS LEZ LANNOY

D/BL/DC

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre correspondance en date du 18 courant, qui a retenu toute mon attention.

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, la copie d'un texte de question écrite que j'adresse à Monsieur le Ministre de l'Urbanisme du Logement et des Transports.

Bien entendu, je ne manquerai pas de vous faire part de la réponse qui lui sera faite.

Dans cette attente,

Et, restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Bernard LEFRANC.

Bernard LEFRANC

DÉPUTÉ DE L'AISNE  
(Soissons - Château-Thierry)

Maire de SOISSONS

PARIS, le 24 JUIL. 1985

QUESTION ECRITE

M. Bernard LEFRANC appelle l'attention de M. le Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, sur la demande d'intégration dans le cycle de préparation du permis de conduire de la procédure "les cinq gestes qui sauvent : alerter - baliser - ranimer - compresser et sauvegarder -". L'application de ce programme conçu en 1967 par une association pour diminuer la mortalité accidentelle sur les routes de France n'entraînerait qu'une dépense supplémentaire modique pour les candidats au permis de conduire, contrairement à la formation plus alourdie que représente le programme "les gestes élémentaires de survie", mis au point en 1977. Il lui demande quelle suite il pense réserver à cette suggestion.



*Le Directeur du Cabinet  
du Premier Ministre*

PARIS, le 09 06 68

CAB/ 1.1. VP/CC/.

NUMERO DE PAUVRE 168003

168003

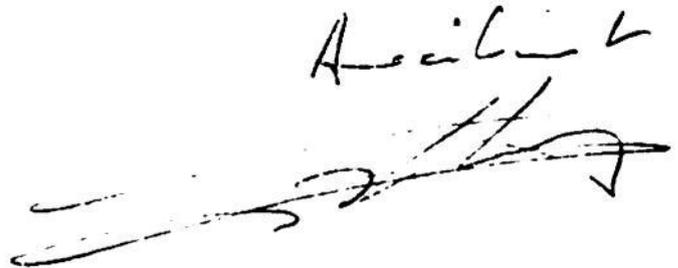
Monsieur le Député,

Vous avez souhaité appeler une nouvelle fois l'attention de M. le Premier Ministre sur le projet des "5 Gestes qui sauvent" de M. Didier BURGGRAEVE.

Je suis aussitôt intervenu auprès du Cabinet de M. le Ministre des Transports pour rappeler tout l'intérêt qui s'attache à ce projet.

Je ne manquerai pas de vous communiquer tout élément qui me parviendra sur cette affaire.

Veillez croire, Monsieur le Député, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Michel DELEBARRE

Monsieur Pierre PROUVOST  
Député du NORD  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon

75355 - PARIS -

C'est le ministre lui-même qui m'écrira, le 22 mars, être dans l'impossibilité de me recevoir. Mais, sauver des vies n'était-ce pas une priorité, une urgence, pourtant déclarée par les pouvoirs publics eux-mêmes, au plus haut niveau ?

C'est pourquoi, le 30, je disais à **Paul QUILES** préférer « attendre mais vous rencontrer personnellement » car, j'avais déjà été reçu au ministère et par le nouveau délégué interministériel, **Pierre MAYET**, à deux reprises.

Toutefois, le même jour, je relançais encore le fils de l'ancien maire de Roubaix car, si quelque chose avait été fait dans ce sens, par des élus du Conseil régional (pour rencontrer le ministre), c'était sans efficacité pour le moment !

Le 10 avril, informé par la presse d'un « prochain passage » à Roubaix de **Paul QUILES**, j'adressais un mot à **Bernard CARTON\*** afin qu'il intervienne, lui aussi, si possible, en faveur d'une rencontre. Il me retourna (comme demandé), le 19 juillet, le document joint, avec une lettre. Mais rien n'aura bougé avec le ministère !

Le 30 avril, **Louis BESSON** (1) m'adressait la réponse du ministre, en date du 12, qui confirmait qu'il ne pouvait pas me recevoir « dans l'immédiat ». Donc je pouvais attendre comme demandé car ce n'était pas un non définitif. Le 3 mai, **Pierre PROUVOST**, député, successeur de **Victor PROVO** à la mairie de Roubaix mais remplacé en 1983 par **André DILIGENT**, me transmettait copie de la lettre du chef de cabinet du ministre qui, différemment, annonçait « Le Ministre a demandé à ses services de faire le point de ce dossier et ne manquera pas de vous répondre dans les meilleurs délais ».

On sait que les « meilleurs délais » ne sont pas compatibles avec les attentes légitimes des citoyens que nous sommes mais ici, il était question de vies humaines, de centaines voire de milliers de vies à épargner, de quels délais s'agirait-il ?

Le 11 mai, à **Pierre METAIS**, député de la Vendée, je rappelais l'implication des députés socialistes – avant 1981 – afin d'inciter les pouvoirs publics (précédents) de prendre en compte les propositions (de l'ASAR et du CAPSU), soit le projet des « 5 gestes qui sauvent » ! Et je lui proposais de poser deux questions écrites, l'une au ministre de l'Intérieur, l'autre à celui des Transports en lui apportant quelques suggestions.

En date du 23 mai, le député acceptait ma proposition et posait deux questions écrites.

Le ministère de l'Intérieur (2) répondra qu'il était favorable à un tel enseignement, mais il ne pouvait « que » demander à celui des Transports de « modifier les « textes réglementaires » afin de rendre une formation obligatoire ! Il en restait (en 1985) aux GES... ce qui amènera également la même réponse négative du ministère des transports ! Le faisait-il exprès ? On peut se poser la question !

Puis le 19 septembre, **Pierre METAIS** me dit (lettre circulaire) « faire le nécessaire pour trouver une solution à votre problème » et le 23 paraît la réponse du ministre des Transports à sa question écrite du 17 juin où il parle de « programme spécifique ». Pourquoi la lire puisqu'il s'agissait encore et toujours des mêmes phrases avec aucune avancée ?

Il fallait multiplier les interventions des députés (représentants directs des citoyens), c'était le sens de tous mes courriers, comme celui adressé au député du Pas de Calais, **Joseph LEGRAND**, le 15 juillet.

\* Je connaissais **Bernard CARTON** depuis mon adolescence. Elu municipal à Roubaix, puis conseiller général et vice-président du Conseil général, il deviendra député de la circonscription et c'est avec lui et son assistant parlementaire, il faut le redire, que sur son idée, nous avons préparé un projet de proposition de loi pour la formation aux « 5 gestes » du fait des blocages permanents qu'il avait lui-même constatés au niveau de l'exécutif. Qu'il ne pourra pas déposer lui-même puisqu'il fut battu aux législatives suivantes par le **Docteur Michel GHYSEL** (qui, comme tous les députés de cette 7<sup>ème</sup> circonscription du Nord, interviendra en faveur des « 5 gestes »).

(1) – Qui deviendra lui aussi en charge des transports (mais qui oubliera curieusement son action en faveur des « 5 gestes »).

(2) – Prochain mémoire.

*Le Ministre de l'Urbanisme,  
du Logement et des Transports*

*246, Boulevard Saint-Germain  
75700 Paris  
Téléphone : 544.39.93*

*Paris, le 22 Mars 1995*

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre par laquelle vous me faites part de votre souhait de m'entretenir de votre action pour l'amélioration de la sécurité des usagers de la route.

Un emploi du temps particulièrement chargé ne me permet pas de vous accorder un entretien dans l'immédiat.

J'ai demandé à mon Collaborateur, M. Jean-Pierre MAILLOT, avec lequel vous pouvez prendre rendez-vous en appelant le 544.39.93 poste 40.19, de vous recevoir et de me rendre compte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Paul QUILLES

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président des Secouristes de ROUBAIX  
Président de l'Association  
pour le Développement de la Prévention  
et du Secourisme  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

## ALERTER



## BALISER



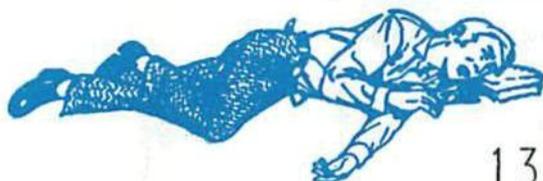
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Le 30 mars 1985

Monsieur Paul QUILLES,  
Ministre de l'Urbanisme,  
du Logement et des Transports,  
246 Bld Saint-Germain,  
75700 PARIS

Monsieur le Ministre,

J'ai bien reçu et je vous en remercie votre lettre  
du 22 courant par laquelle vous me proposez de rencontrer  
votre collaborateur M. Jean-Pierre MAILLOT.

J'ai souhaité vous rencontrer car la décision de  
modifier les textes du permis de conduire afin d'exiger  
des candidats un stage de formation pratique sur les "5  
gestes qui sauvent" est de votre ressort.

J'ai déjà été reçu au Ministère des Transports  
et également par M. Pierre MAYET à deux reprises.

Je comprends bien que votre emploi du temps ne  
vous permette pas de me recevoir rapidement. Néanmoins  
ce projet concerne tous les Français et met en jeu des  
vies humaines.

Je préfère donc attendre mais vous rencontrer  
personnellement. Je vous remercie de le comprendre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre,  
en ma Haute Considération.

Didier BURGGRAEVE

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Régional Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

"5 BESTES  
QUI SAUVENT"

tel. 22-7-85  
v. a. relance CR. par  
RW Quilès  
& intervention ASAR/E.M.

Le 30 mars 1985

Monsieur Jean-Claude PROVO,  
Chargé de mission auprès du  
Président du Conseil Régional,  
1 rue Jean Jaurès,  
59510 HEM

Cher Monsieur,

Pour faire suite à ma lettre du 21 février, je vous adresse ci-inclus photocopie de la lettre du 22 mars reçue de M. Paul QUILES.

Par une lettre de ce jour, je demande à M. QUILES de me recevoir personnellement, ayant déjà été reçu au Ministère des Transports et à deux reprises par M. Pierre MAYET, Délégué interministériel à la Sécurité routière.

Voulez-vous me dire si vous pouvez faire quelque chose au niveau régional pour appuyer ma démarche dans ce sens ?

Il serait souhaitable que cet entretien ait lieu avant les prochains grands départs car j'ai des propositions à faire à M. QUILES afin de sensibiliser le grand public.

Avec mes remerciements, je vous prie de croire, Cher Monsieur, en mes sentiments les meilleurs.

Didier BURGGRAEVE

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

M. Quilès  
passera prochainement  
à Roubaix

Dans les mois à venir, Roubaix semble devoir devenir une ville étape importante dans le Tour de France... des hommes politiques. Premier à visiter notre ville, d'ici quelques semaines - la date n'a pas encore été fixée officiellement - M. Paul Quilès, ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Urbanisme du Logement et des Transports.

Mais il semble d'ores et déjà que d'autres suivront.

1985

Dep: 30.52.65

ALERTER

10 avril 1985.

Bernard CARTON.

BALISER

Suite à l'entretien que nous avons eu, je te remets ci-joint le document en question que j'ai adressé à M. P. QUILÈS.

RANIMER

J'ai appris (par la presse) qu'il viendrait à Roubaix prochainement.

Il a, en instance, une demande d'audience de ma part qui a transité également par le Conseil Régional.

COMPRESSER

Es-tu en mesure de faire quelque chose à cette occasion.

Sous ce pli également 1 ex. de la nouvelle brochure qui vient de sortir.

Nous te remercions de ce document.

SAUVEGARDER

Affectueux,  
Whitby

**Bernard CARTON**

Vice-Président du Département du NORD.  
Conseiller Général

ROUBAIX, le 19 Juillet 1985

M. Didier BURGGRAEVE  
Président de l'A.S.A.R.

59390 LYS-lez-LANNOY

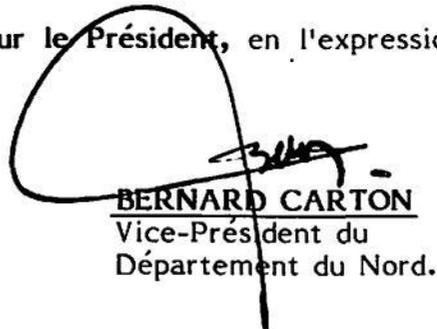
Monsieur le Président,

Vous m'aviez transmis un document concernant la campagne des "5 gestes qui sauvent". J'en ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt.

Je tiens à vous le transmettre en retour, comme vous me l'aviez demandé, en vous priant toutefois de bien vouloir excuser le retard avec lequel je le fais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments distingués.

*Amitiés*

  
**BERNARD CARTON**  
Vice-Président du  
Département du Nord.

Louis BESSON

73230 BARBY

PARIS, le 30 AVRIL 1985

CW/MLC

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Campagne Nationale des "5 Gestes qui sauvent"  
A.S.A.R.

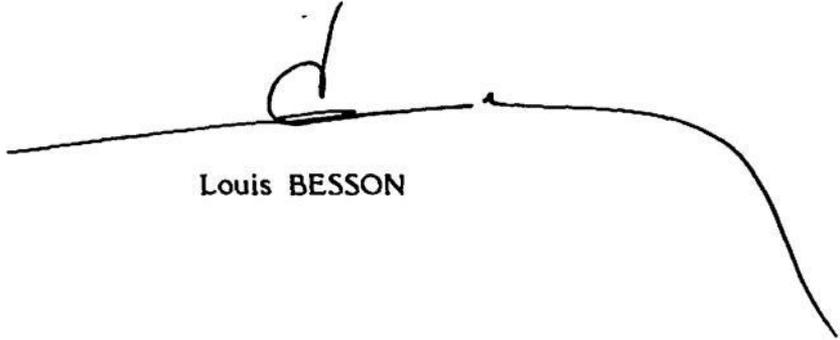
59390 LYS LEZ LANNOY

Cher Monsieur,

Vous trouverez ci-jointe, la réponse du Ministre de l'Urbanisme m'informant qu'il avait demandé à son Collaborateur, Mr. Jean-Pierre MAILLOT, de vous recevoir.

Je m'en réjouis et restant à votre entière disposition,

Soyez assuré, Cher Monsieur, de mes sentiments les meilleurs.



Louis BESSON

PJ : 1

*Le Ministre de l'Urbanisme,  
du Logement et des Transports*

*246, Boulevard Saint-Germain  
75700 Paris  
Téléphone : 544.39.93*

*Paris, le 12 AVR. 1965*

Monsieur le Député et Cher Ami,

Par lettre en date du 12 mars, vous avez bien voulu me faire part du souhait du Président de l'association "les 5 gestes qui sauvent" de m'entretenir de son action pour l'amélioration de la sécurité des usagers de la route.

Comme je l'ai indiqué à M. Burggraeve le 22 mars, un emploi du temps particulièrement chargé ne me permet pas de lui accorder un entretien dans l'immédiat.

Mais j'ai demandé à mon Collaborateur, M. Jean-Pierre MAILLOT de le recevoir et de me rendre compte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député et Cher Ami, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*T. J. Mail*

Monsieur Louis BESSON  
Député de la Savoie  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon  
PARIS

AN 101 / 85

PARIS, le 3 mai 1985.

Monsieur Didier BURGGRAEVE

Parc d'Auteuil B

59390 LYS-LEZ-LANNOY

Monsieur,

Par lettre du 22 avril, M. le Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports fait accuser réception à l'intervention que vous souhaitiez que je fasse.

Si sa décision tarde à me parvenir, je ne manquerai pas de renouveler ma démarche.

Croyez, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Pierre PROUVOST,  
Député du Nord

P.J. - Ann. : photocopie de la lettre ministérielle.

*Ministère de l'Urbanisme,  
du Logement et des Transports*

*Le Chef Adjoint de Cabinet*

*chargé  
des relations avec le Parlement*

CAB/BCP/24312

V/REF. : AN/101/85

*Paris, le 22 AVR. 1985*

*32, Avenue du Président Kennedy 116,  
Téléphone : 503.91.94 - Cédex 610835-F*

Monsieur le Député et Cher Ami,

Vous avez appelé l'attention de M. Paul QUILES, Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, sur les propositions de M. Didier BURGGRAEVE tendant à introduire un stage de secourisme dans le cadre des épreuves de l'examen du permis de conduire.

Le Ministre a demandé à ses services de faire le point de ce dossier et ne manquera pas de vous répondre dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député et Cher Ami, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marianne LYON-CAEN

Monsieur Pierre. PROUVOST  
Député du Nord  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon  
75355 PARIS

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

## ALERTER



## BALISER



## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Le 11 Mai 1985

Monsieur Pierre METAIS,  
Député de la Vendée,  
Assemblée Nationale,  
Palais Bourbon,  
75355 PARIS

Monsieur le Député,

Nous avons déjà attiré votre attention sur notre  
Campagne Nationale et notre proposition d'apprendre les  
"5 gestes qui sauvent" à toute la population notamment  
au moment de la préparation des candidats au permis de  
conduire.

Nous vous remettons à nouveau sous ce pli le  
courrier qui vous avait été adressé et photocopie de  
votre réponse du 17 août 1984.

Nous tenons à vous signaler qu'avant 1981, de  
très nombreux Parlementaires de votre groupe avaient  
approuvé cette action et appuyée auprès du Gouvernement  
précédent.

Si nous sommes partisans d'un apprentissage  
dès que possible de ces gestes, dans les écoles notam-  
ment, nous ne pouvons mettre sur la touche les adultes  
qui vont passer le permis de conduire et devenir de  
nouveaux conducteurs.

S'il est en effet important de préparer très  
tôt les jeunes à ce comportement en cas d'accident, il  
n'est pas normal que ceux qui sont aptes immédiatement  
à le mettre en pratique dans la réalité ne soient pas  
formés également.

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

.../...

C'est pourquoi nous proposons qu'un stage pratique de 5 heures soit prévu lors de la préparation au permis de conduire afin que les futurs conducteurs sachent ce qu'il convient de faire lors d'un accident et surtout les gestes à faire pour maintenir en vie les accidentés gravement touchés en attendant les secours spécialisés.

Des centaines, voire des milliers de vies humaines pourraient être épargnées. Il faut que nous avancions en France dans ce domaine.

Afin d'informer l'opinion publique, nous diffusons une brochure gratuite dont vous trouverez sous ce pli un exemplaire de l'édition 1985; et nous menons Campagne avec le concours des Médias. Inclus un article paru il y a quelques mois dans "Ouest-France".

Pour nous aider et faire avancer ce concept vous pourriez poser deux questions écrites aux Ministres directement concernés :

Au Ministre de l'Intérieur, en rappelant cette Campagne qu'il connaît bien et qui a été conçue dans le cadre des accidents de la route donc du permis de conduire, en lui demandant s'il ne conviendrait pas d'établir un programme de formation spécifique pour le permis de conduire, ce qui n'existe pas en France, éventuellement portant le titre des "5 gestes qui sauvent" qui est très connu maintenant et le contenu de la formation. Un groupe de travail doit se réunir à la Direction de la Sécurité Civile (sous-commission de la Commission Nationale du Secourisme), à ma demande et avec ma participation afin d'étudier le programme existant actuellement "gestes élémentaires de survie" diffusé essentiellement par l'Education Nationale afin qu'il puisse convenir dans le cadre du permis de conduire.

Si un projet simple, de formation pratique, qui ne nécessiterait pas plus de 4 à 5 heures de formation existait, le Ministère des Transports pourrait alors probablement prendre la décision d'inciter les candidats au permis de suivre cette formation, à titre facultatif d'abord, à titre obligatoire ensuite, comme en Suisse notamment.

Au Ministre de l'Équipement, du Logement et des Transports tout en lui rappelant la Campagne qu'il connaît bien, s'il accepterait d'avancer dans cette voie si un programme simple était proposé par la Direction de la Sécurité Civile qui dirige le Secourisme en France, à titre facultatif d'abord pour une durée de deux ans, puis à titre définitif en apportant les correctifs nécessaires à une formation de masse (Un million de candidats chaque année).

J'espère pouvoir compter sur vous et je vous en remercie très sincèrement par avance.

Avec mes sentiments les meilleurs.

Didier BURGGRAEVE

ASSEMBLÉE NATIONALE

Pierre MÉTAIS  
DÉPUTÉ DE LA VENDEE  
CONSEILLER GÉNÉRAL  
MAIRE DE CHAMPAGNE-LES-MARAIS  
85450 Chaillo-les-Maraix

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 23 mai 1985

N/Réf. : AT/SB  
85-05-0765

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président des Secouristes de Roubaix  
Président de l'Association pour le  
Développement de la Prévention et  
du Secourisme - A.S.A.R.  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du  
11 courant par lequel vous attirez mon attention sur  
votre campagne nationale des 5 gestes qui sauvent.

Comme vous le souhaitez, je remets,  
ce jour, deux questions écrites, l'une au Ministère de  
l'Intérieur, l'autre au Ministère de l'Équipement sur  
le projet de formation pratique aux candidats au permis  
de conduire.

Je ne manquerai pas de vous communiquer  
les réponses qui me seront faites;

Veillez agréer, Monsieur le Président,  
l'expression de mes sentiments distingués.

*et les meilleurs,*

  
Pierre MÉTAIS  
Député

**"5 GESTES  
QUI SAUVENT"**

Le 6 Septembre 1985

Monsieur Pierre METAIS,  
Député de la Vendée,  
Mairie de Champagne-les-Marais,  
85450 CHAILLE-LES-MARAIS

Monsieur le Député,

Je vous remercie de votre courrier comprenant la réponse que vient de vous donner le Ministre de l'Intérieur à la question écrite que vous aviez bien voulu lui poser à propos des "5 gestes qui sauvent".

Comme vous avez pu le constater vous-même, le Ministère de l'Intérieur est favorable à une telle formation des usagers de la route au moment de la préparation du permis de conduire.

Il a demandé au Ministère chargé des transports de prévoir une modification des textes réglementaires afin de rendre cette formation obligatoire.

Hélas, le projet qu'il a soumis aux transports est trop long et ne concerne - le Ministre le dit lui-même dans sa réponse - pas uniquement l'accident de la route et la conduite à tenir mais la prévention des accidents de la vie courante et des notions de Secourisme plus élaborées que les "5 gestes".

De ce fait, le temps de formation serait de 8h, 10 voire 12 heures au lieu de 4 à 5 heures pour les "5 gestes".

.../...

.../...

Nous sommes persuadés quant à nous que si le Ministère de l'Intérieur proposait le projet des "5 gestes" d'ailleurs déjà très connu en France - 600.000 brochures gratuites distribuées - ci-joint un exemplaire, le Ministère des Transports pourrait le retenir. Il concerne uniquement l'accident de la route et donc convient tout à fait à une formation au moment du permis de conduire.

Je pense que vous accepterez de bien vouloir poser une nouvelle question à M. JOXE en lui proposant carrément de proposer au Ministère des Transports le projet des "5 gestes qui sauvent" puisqu'il reconnaît également dans sa réponse que son contenu est très proche des "gestes élémentaires de survie".

Avec mes remerciements pour votre aide dans ce Combat pour Sauver des vies humaines, je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président de l'ASAR

Didier BURGGRAEVE

Pierre METAIS  
Député de la Vendée  
Conseiller Général  
Maire de Champagné les Marais  
85450 CHAILLE LES MARAIS

Champagné les Marais,  
le 19 septembre 1985

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre du  
et je fais le nécessaire pour trouver une solution à  
votre problème.

Je vous tiendrai informé dans les  
meilleurs délais.

Veillez croire, Monsieur le Président,  
à l'assurance de mes sentiments dévoués.



Pierre METAIS  
Député

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'ASAR  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

# ASSEMBLÉE NATIONALE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PARIS, le 24 septembre 1985

## RÉPONSES DES MINISTRES aux questions écrites

Réponse insérée au journal officiel (Assemblée nationale, questions écrites)  
n° 37 A.N. (Q) du 23 septembre 1985

### Permis de conduire (examen)

70282. - 17 juin 1985. - M. Pierre Métais appelle l'attention de M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports sur la campagne nationale animée en France depuis plus de quinze ans par l'association des secouristes afin de faire connaître à la population, et notamment aux usagers de la route, les cinq gestes qui sauvent. Il lui demande s'il ne conviendrait pas d'établir un programme de formation spécifique simple, de quatre à cinq heures maximales, proposé par la direction de la sécurité civile qui dirige le secourisme en France, à titre facultatif d'abord pour une durée de deux ans puis, à titre définitif, en apportant les correctifs nécessaires à une formation de masse. Il souhaiterait connaître les mesures qu'il compte prendre dans ce domaine.

Réponse. - Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire, et surtout de ne pas faire, en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à participer à la réduction du nombre de tués sur la route. L'orientation prise en matière de réforme du permis de conduire, notamment une plus grande précocité de certains apprentissages conduit à penser que c'est dès l'adolescence que l'apprentissage des comportements à adopter en cas d'accident devrait intervenir et que le lieu privilégié de son acquisition est tout naturellement le collège. Tel est bien le sentiment de l'Education nationale qui a entrepris, depuis six ans, de dispenser dès l'adolescence, dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel l'enseignement des gestes élémentaires de survie. A l'effet de confirmer cette orientation, le ministère de l'éducation nationale vient d'ailleurs de diffuser à tous les enseignants une brochure intitulée « L'Education à la sécurité dans les écoles et les collèges ». Ce document rassemble tous les textes en vigueur relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité, et notamment l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement, mis en place progressivement depuis 1978, se généralise au fur et à mesure où sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par brevet de secourisme. Parallèlement, des mannequins sont distribués depuis 1978 dans les établissements et depuis l'année scolaire 1982-1983, grâce à un effort budgétaire important, 300 collèges français sont équipés chaque année. Par ailleurs, il convient de préciser que si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, par contre des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. C'est ainsi que, dans les séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation

de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie. De nouvelles questions sur ce thème seront posées dans les prochaines séries. Dans le programme national de formation actuellement en cours d'élaboration, référentiel commun aux formateurs, aux élèves et aux examinateurs et somme des savoirs indispensables pour tout conducteur, le chapitre se rapportant aux actions de sauvegarde nécessaires en cas d'accident corporel a été largement développé. L'importance plus grande donnée à ce chapitre sera de nature à entraîner une meilleure formation des candidats au permis de conduire quant aux actions à entreprendre en cas d'accident. En outre, il est prévu de faire inscrire par la France à l'ordre du jour de Bruxelles dans le cadre des discussions sur le permis de conduire communautaire la question de l'enseignement relatif aux comportements à adopter à l'égard des victimes d'accidents de la circulation. Enfin, les actions très positives menées par les associations de secourisme sont actuellement confortées par les initiatives locales qui se développent dans de nombreux départements sous l'impulsion des équipes du programme Réagir. C'est ainsi, qu'un effort remarquable est entrepris pour l'information des usagers de la route qui se traduit sous la forme de dépliants disponibles dans divers lieux publics et rappelant les principaux gestes de secours.

Pierre MÉTAIS  
DÉPUTÉ DE LA VENDÉE

REÇU

3 0 SEP. 1985

Répondu le .....

"5 GESTES  
QUI SAUVENT"

Le 15 juillet 1985

Monsieur Joseph LEGRAND,  
Député du Pas de Calais,  
Hôtel de Ville,  
62220 CARVIN

Monsieur le Député,

Nous avons déjà abordé la période des grandes migrations à l'occasion des vacances d'été. Il y aura au cours de cette période une recrudescence d'accidents, notamment sur nos routes.

Vous le savez, notre Campagne bénévole des "5 gestes qui sauvent" a pour but d'apprendre à tous les Français et notamment aux usagers de la route la conduite pratique, simple mais essentielle, en cas d'accident. Le comportement à adopter notamment quand les accidentés risquent de mourir avant l'arrivée des secours.

Pour faire avancer de projet, nous avons besoin de votre concours et l'intervention que vous avez bien voulu effectuer en notre faveur auprès du Ministre chargé des transports a bien aidé notre Combat. Vous la trouverez (la réponse du Ministre), pour mémoire, ci-inclus.

Ces "5 gestes" sont simples. Ils peuvent être appris par le grand public. Tout le monde est d'accord sur ce point aujourd'hui. Un stage pratique de 5 heures suffit pour les apprendre correctement aux usagers de la route et nous sommes persuadés que le moment de la préparation du permis de conduire est idéal.

Pour que la France enfin aille dans cette voie, il faut que le concept des "5 gestes" soit retenu car il n'existe aucun autre projet en rapport avec les accidents de la route donc le permis de conduire.

.../...

.../...

Nous sommes évidemment d'accord pour que les Pouvoirs Publics reprennent ce titre.

Mais, si on lit attentivement la lettre que vous avait adressée M. QUILLES le 9 novembre dernier, on constate que si le Ministre admet nettement que cette mesure permettrait d'épargner des vies humaines, il reproche que l'introduction d'une formation de Secourisme appelée "gestes élémentaires de survie" parmi les épreuves et pour l'obtention du permis de conduire alourdirait les obligations des futurs conducteurs et donc la densité de cette formation et son coût.

Or, le Ministre se base sur ce programme proposée en 1977 et plutôt valable pour l'Education Nationale à destination de la jeunesse. Ce programme touche tous les accidents de la vie courante ainsi que la prévention des accidents et absolument pas uniquement les accidents de la route. Ce qui est exactement le cas pour les "5 gestes qui sauvent" mis au point dès 1967 dans l'optique du permis de conduire.

Cette lettre a donc pour but de solliciter de votre part une nouvelle intervention, sous forme de question écrite si possible, ce qui permet une information des Organismes de Secourisme par l'intermédiaire du Journal Officiel. Il nous semble important que vous fassiez état de ces arguments importants afin que la position du Ministre se modifie et aille dans le sens souhaité.

Dans la dernière partie de sa lettre, le Ministre précise que des questions théoriques seront posées. Hélas, en matière de Secourisme, seule la pratique compte donc la formation sur le tas par des moniteurs et Secouristes.

Si l'on veut diminuer encore plus nettement la mortalité routière - ce que tout le monde souhaite - nous devons absolument nous engager dans cette voie et nous comptons sur vous pour nous y aider.

Avec nos remerciements, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en notre parfaite considération.

Le Président de l'ASAR,

Didier BURGGRAEVE

Je voulais maintenir le contact avec tous les députés qui avaient réagi et agi. C'était le cas avec le député des Hauts de Seine **Georges LE BAILL** à qui j'écrivais à nouveau le 15 mai. On pourra le lire, il y a près de vingt cinq années, tout avait été dit aux pouvoirs publics, ce qui met particulièrement leur responsabilité en cause, depuis, et notamment de nos jours !

Le 11 juin le député écrit à **Paul QUILES** et lui transmet la lettre en question. Comme tout y est, cela devait faciliter la « réflexion approfondie » qui avait débuté dès la « prise de pouvoir » en mai 1981 ! Mais non, le 24 juin, le chef de cabinet – adjoint – lui répond : « ... a pris note.... et ne manquera pas de vous répondre » (Dans les meilleurs délais...).

Le 17 mai, lettre à **Jean-Marie DAILLET**, député de la Manche.

Dans ces lettres, on y retrouve les arguments essentiels (permanents) mais aussi des détails complémentaires qui permettaient aux pouvoirs publics de choisir tout ou partie des solutions proposées.

Le 8 juin, nouvelle lettre à **Georges DELFOSSE**. Réponse le 18 juin avec le texte de sa question écrite au ministre de l'Intérieur, comme demandé dans la lettre – ainsi qu'au ministre des Transports. Si tous les députés réagissaient aussi vite et aussi bien ! Et le maire de Lambersart de nous réclamer des brochures.... Qui furent déposées par un secouriste.

Le 24 juin réponse au député-maire (sur papier à en tête de l'ASAR), essentiellement à propos des brochures. Il confirme leur bonne réception le 17 juillet. Le 2 septembre, réponse du ministre de l'Intérieur (11<sup>ème</sup> mémoire) et, le 30, celle du ministre des Transports, c'est-à-dire celle que nous connaissons maintenant « par cœur » puisque le même texte pour tous les députés qui ont bien voulu le questionner, comme le mentionne **Georges DELFOSSE**.

C'est le 18 juin que j'écrivais à nouveau à **François LEOTARD**, député du Var. Il me répondit le 27. Il posa une question écrite au ministre des Transports. Le 3 octobre, il me transmettait la réponse obtenue par la voie du JO le 23 septembre. On y retrouvait évidemment tous les ingrédients de la réponse devenue traditionnelle.

Le lendemain, c'était au tour de **Pierre-Bernard COUSTE**, député du Rhône. Réponse le 26 puis, après « étude approfondie », le député pose une question écrite, datée du 29 qui aura sa réponse au JO le 23 septembre. Nous en restons et resterons à des questions et c'est Bruxelles qui résoudra cet épineux sujet !

A **Alain CHENARD**, député de Loire Atlantique, le 20 juin, rappel pour prendre en compte la proposition dans le cadre de la réforme du permis de conduire. Courrier de bonne réception mais tout semble figé. Le député, le 9 septembre, s'engage à nous faire « part de toute information nouvelle ». Mais il n'y en aura aucune.

Le 27 juin, c'est le député de Seine et Marne, **Jean-Pierre FOURRE** qui, par ailleurs, dans son département, s'investit personnellement face au fléau des accidents de la route à qui je rappelle le projet et ses objectifs. Et l'urgence à mettre d'accord les deux ministères. Le 21 août, il m'informe avoir « interrogé » le ministre. Le 11 septembre, il me fait parvenir copie de la réponse du cabinet. Même réponse que pour les autres.

Ce même 27 juin, relance du député du Haut Rhin **Antoine GISSINGER**, ce qui permet d'aborder le problème du coût de la formation. Le 18 juillet, le député répond et remet copie de sa question écrite au ministre du même jour qui cite les « 5 gestes qui sauvent » et où il lui propose de « réviser » sa réponse.

Preuve que cette « œuvre » dépassait tous les clivages politiques, outre les nombreux députés socialistes, c'est-à-dire de la nouvelle majorité de 1981, et ceux, devenus de l'opposition, les autres groupes politiques également intervenaient, comme **Jacqueline FRAYSSE-CAZALIS**, députée communiste des Hauts de Seine, question écrite du 29 avril en citant les « 5 gestes », les mots-clés, transmise par sa lettre du 9 juillet (JO du 1<sup>er</sup> juillet). La question était bien posée, elle fut courte et précise. La réponse très longue pour bien contourner la question posée. C'était clair, on ne voulait pas mettre en place cet enseignement pratique des « 5 gestes qui sauvent ».

"5 GESTES  
QUI SAUVENT"

Le 15 mai 1985

Monsieur Georges LE BAILL,  
Député des Hauts de Seine,  
Hôtel de Ville,  
92290 CHATENAY-MALABRY

Monsieur le Député,

Vous aviez bien voulu interroger le Ministère des Transports à propos de notre Campagne qui a pour but d'apprendre à la population les "5 gestes qui sauvent" notamment lors de la préparation du permis de conduire. Je vous en remercie sincèrement.

Mon seul but est de Sauver des vies humaines. Je le fais bénévolement depuis 20 ans. Et je sais que ce moyen permettrait d'épargner des centaines de vies humaines. Ce sentiment est partagé par d'éminents spécialistes ou médecins.

Dans sa réponse du 5 novembre 1984 que je remets sous ce pli pour mémoire, M. QUILLES admet que cette mesure réduirait la mortalité routière et rappelle qu'une première décision avait été prise en novembre 1974 par une réunion du Comité Interministériel de la Sécurité Routière.

Il indique que l'orientation actuelle favorise plutôt une formation des jeunes. Nous en sommes également très partisans. Personnellement j'ai moi-même démarré la formation dans les écoles dès 1968 dans le Nord !

Mais le Ministre doit comprendre que tous les jeunes ne recevront pas, loin de là, cette formation aux "gestes élémentaires de survie" puisque en 1984 environ 300.000 attestations ont été délivrées dans toute la France pour tous les publics. Il y aura des progrès mais ils se-  
.../...

ront long.

Ce programme "gestes élémentaires de survie" s'il est valable pour l'Education Nationale ne l'est pas pour le public du permis de conduire. Et il est trop long.

Par contre, les "5 gestes qui sauvent" ont été conçus dès 1967 afin de réduire la mortalité routière et donc dans l'optique d'un apprentissage pratique lors du permis de conduire, en 5 heures au maximum.

Les réserves du Ministre sont ainsi levées. Il n'y a pas d'alourdissement excessif de la formation des candidats (on peut bien consacrer 5 heures pour apprendre à Sauver une vie humaine) et de ce fait le coût peut être limité à 50 F maximum par candidat.

Enfin, il convient de dire que seule une formation pratique est utile. Des questions-réponses n'ont jamais permis aux témoins de pratiquer correctement une ventilation artificielle sur un accidenté ou de le placer en position sur le côté afin d'éviter qu'il n'étouffe !

Vous savez que notre Campagne se poursuit avec le concours des médias. Vous trouverez ci-inclus un article fort bien réalisé paru dans "50 millions de consommateurs" et une traduction des "5 gestes" en Arabe diffusée par l'Organisation Internationale de Protection Civile à Genève. Egalement un exemplaire de la nouvelle brochure, édition 1985, gratuite.

Monsieur le Député, il faut absolument que M. QUILES évolue dans la perception de ce projet et qu'il lève des réserves qui n'ont plus cours. Même si il y a des difficultés à mettre en place un tel enseignement à l'échelon National, ces difficultés sont bien minces par rapport au bénéfice que nous en attendons.

La France ne peut se satisfaire d'en rester là, il faut que nous avançons. Et le premier pas est d'enfin retenir un programme spécifique pour le permis de conduite et vous savez aussi que si je suis à l'origine en France des "5 gestes qui sauvent", je mène le Combat pour les apprendre à tous les Français et donc ce concept est à la disposition des Pouvoirs Publics.

Je vous remercie de me comprendre et de m'aider et je vous prie de croire, Monsieur le Député, en ma parfaite considération.

Didier BURGGRAEVE

ASSEMBLÉE NATIONALE

Georges LE BAILL  
Député des Hauts-de-Seine

Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart  
Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson  
Sceaux

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 11 juin 1985

Monsieur QUILES  
Ministre de l'urbanisme  
du Logement et des  
Transports

32, avenue du Pdt Kennedy

75775 PARIS

Réf. : GLB/MGA  
439.85  
Objet: Campagne  
"5 gestes qui sauvent"

Monsieur le Ministre et Cher Ami,

Vous avez bien voulu me répondre, le 5 novembre 1984 au sujet de la proposition de l'Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix concernant leur campagne "cinq gestes qui sauvent", et je vous en remercie.

Je me permets de vous transmettre à nouveau la réponse qui m'est faite par cette association qui souhaite voir prises en compte ses propositions, et vous remercie d'avance de l'attention que vous voudrez bien lui accorder.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre et Cher Ami, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Georges LE BAILL  
Député



P.J. Un courrier

*Ministère de l'Urbanisme,  
du Logement et des Transports*

*Le Chef Adjoint de Cabinet  
chargé des relations avec le Parlement*

*Paris, le 27 JUIN 1985*

*34, Avenue du Président - Kennedy (16<sup>e</sup>)  
Téléphone : 503.91.92 - Télex 610835 F*

CAB/BCP/27808

V/REF. : GLB/MGA  
439-85

Monsieur le Député et Cher Ami,

Vous avez appelé de nouveau l'attention de M. Paul QUILLES, Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, sur la proposition de l'Association des Secouristes de l'Agglomération de ROUBAIX dans le cadre de la campagne "Cinq gestes qui sauvent".

Le Ministre a pris note de votre intervention et ne manquera pas de vous répondre dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député et Cher Ami, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marianne LYON-CAEN

Monsieur Georges LE BAILL  
Député des Hauts de Seine  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon  
75355 PARIS

"5 GESTES  
QUI SAUVENT"

Le 17 mai 1985

Monsieur Jean-Marie DAILLET,  
Député de la Manche,  
6 rue Lamartine,  
50000 SAINT-LO

Monsieur le Député,

Vous connaissez bien notre Campagne et le 30 juin 1983 vous nous encouragez à poursuivre notre Combat afin de convaincre les Pouvoirs Publics de former les usagers de la route à ces "5 gestes" essentiels.

Dans l'attente d'une décision de ces Pouvoirs Publics qui traînent trop à notre avis -car durant ce temps des vies sont en jeu- nous poursuivons par tous les moyens l'information de la population.

Vous trouverez sous ce pli photocopie d'un récent article paru dans "50 millions de consommateurs" et qui est un exemple de ce que nous souhaitons développer.

Aujourd'hui, la situation est bloquée entre le Ministère de l'Intérieur (qui élabore les programmes de Secourisme) et celui de l'Equipement, du Logement et des Transports (qui a le pouvoir de modifier les textes pour introduire une formation élémentaire de Secourisme pour l'obtention du permis de conduire) car il n'existe pas de programme conçu spécialement dans l'optique du permis de conduire -à part les "5 gestes qui sauvent"- et donc le seul programme existant "gestes élémentaires de survie" prévu pour un cadre général est tenu pour trop long par les Transports et finalement trop coûteux.

.../...

.../...

Il n'est quand même pas normal que cette proposition (adoptée en Suisse dès mars 1977) soit bloquée en France pour des raisons qui ne pèsent pas lourd en face des nombreuses vies humaines qui seraient épargnées.

Nous souhaitons une intervention de votre part afin que le Ministère de l'Intérieur propose à l'Équipement-Transports un programme qui se tienne pour le permis de conduire. Évidemment, nous souhaitons que les "5 gestes" deviennent le projet officiel car nous oeuvrons, vous le savez, dans ce but, depuis 18 ans.

Nous vous remercions par avance de votre concours efficace pour ce Noble Combat et nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en notre parfaite considération.

Didier BURGGRAEVE

Le 8 juin 1985

Monsieur Georges DELFOSSE,  
Député du Nord,  
Hôtel de Ville,  
59130 LAMBERSART

Monsieur le Député,

J'avais déjà pris contact avec vous en 1983 à propos de notre Campagne Nationale, bénévole et permanente que vous avez bien voulu encourager et appuyer par votre lettre du 7 octobre 1983 que vous trouverez ci-inclus en photocopie, pour mémoire.

Notre Combat se poursuit par tous les moyens, la Presse, la radio et la télévision et la diffusion gratuite de notre brochure dans toute la France.

Mais nous avons bien conscience que c'est bien peu par rapport à la masse à atteindre et à la formation pratique à donner effectivement aux usagers de la route.

Je vous adresse cette nouvelle lettre afin que nous aidiez à faire avancer notre dossier auprès du Ministère de l'Intérieur, ce Ministère qui établit les programmes de Secourisme.

En effet, il n'existe pas en France actuellement de programme spécifique de Secourisme à l'intention des usagers de la route pour un apprentissage au permis de conduire - sauf les "5 gestes qui sauvent".

.../...

Pourriez-vous de ce fait poser une question écrite au Ministre de l'Intérieur pour lui proposer que son Ministère retienne la proposition des "5 gestes qui sauvent" spécialement pour une formation au permis de conduire.

En effet, le Ministre des Transports refuse de retenir le projet actuel de "gestes élémentaires de survie" du Ministère de l'Intérieur, projet plutôt destiné à l'Education Nationale, car il est trop long et que son enseignement au permis de conduire allongerait la durée de sa préparation et en augmenterait son coût.

Il me paraît en effet anormal que cette proposition appliquée avec succès par la Suisse depuis 1977, en France, de l'attentisme de ces deux

Combat  
par avai

nouvelle

en ma p

rez bien épauler mon  
ercie sincèrement

t un exemplaire de la

, Monsieur le Député,

RGGRAEVE

Le 8 juin 1985

Monsieur Georges DELFOSE,  
Député du Nord,  
Hôtel de Ville,  
59130 LAMBERSART

Monsieur le Député,

J'ai déjà pris contact avec vous en 1983 à propos de notre Campagne Nationale, bénévoles et permanente que vous avez bien voulu encourager et appuyer par votre lettre du 7 octobre 1983 que vous trouverez ci-inclus en photocopie, pour mémoire.

Notre Combat se poursuit par tous les moyens, la Presse, la radio et la télévision et la diffusion gratuite de notre brochure dans toute la France.

Mais nous avons bien conscience que c'est bien peu par rapport à la masse à atteindre et à la formation pratique à donner effectivement aux usagers de la route.

Je vous adresse cette nouvelle lettre afin que nous aidiez à faire avancer notre dossier auprès du Ministère de l'Intérieur, ce Ministère qui établit les programmes de Secourisme.

En effet, il n'existe pas en France actuellement de programme spécifique de Secourisme à l'intention des usagers de la route pour un apprentissage au permis de conduire - sauf les "5 gestes qui sauvent".

.../...

GEORGES DELFOSSE

DÉPUTÉ-MAIRE

HÔTEL DE VILLE DE  
59130 LAMBERSART

PARIS, le 18 Juin 1985

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président des Secouristes de ROUBAIX  
A.S.A.R.  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

N/Réf. 1388/85

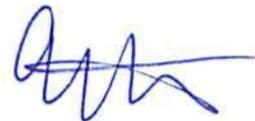
Monsieur le Président,

J'ai bien reçu ce 12 Juin votre courrier du 8 et suis pleinement d'accord pour répondre à votre demande.

Je vous prie de trouver ci-inclus le texte de la question écrite que j'adresse à Monsieur le Ministre de l'Intérieur comme à celui des Transports.

Disposez-vous encore de quelques exemplaires de votre brochure ? J'en avais formulé la demande lors de ma lettre d'Octobre 1983 mais n'ai rien reçu. Vous en étiez probablement démunis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



G. DELFOSSE  
Maire de Lambersart



# ASSOCIATION DES SECOURISTES DE L'AGGLOMÉRATION DE ROUBAIX

Fondée par Didier Burggraeve

Association animatrice de la Campagne Nationale "5 gestes qui sauvent"

Equipe d'Urgence en cas de catastrophe en France et à l'Etranger

Adresse Postale : A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

"Pour Sauver une vie humaine, faire le maximum ne suffit pas, il faut la perfection".

**A.S.A.R.**

- Information sur le Secourisme et la Prévention des accidents.
- Formation
- Recyclage
- Perfectionnement
- Secouristes actifs
- Postes de Secours
- Equipe d'urgence médicalisée en cas de catastrophe
- Diffusion Nationale de la brochure gratuite "5 gestes qui sauvent"
- Fiches techniques de Secourisme de Ranimation de Secours Routier de Sauvetage-Déblaiement
- Visites Techniques Voyages d'Etudes
- Journal de l'A.S.A.R. diffusion à tous les membres

ASSOCIATION  
INDÉPENDANTE  
ENTIÈREMENT  
BÉNÉVOLE

Correspondants et  
Délégués Régionaux  
dans toute la France

Le 24 juin 1985

*300 brochures*

Monsieur Georges DELFOSSE,  
Député-Maire de Lambersart,  
Hôtel de Ville,  
59130 LAMBERSART

Monsieur le Député-Maire,

J'ai bien reçu et je vous remercie votre lettre du 18 juin accompagnée des deux questions écrites que vous avez bien voulu poser aux Ministres de l'Intérieur et des Transports à propos de notre Campagne des "5 gestes qui sauvent" pour une formation au permis de conduire.

J'avais fait déposer par un Secouriste de l'ASAR à votre Mairie fin octobre 1983-début novembre, 30 brochures qui n'ont pas dû vous être remises.

Je demande à un autre Secouriste de l'ASAR de l'agglomération Lilloise de déposer à votre Cabinet 300 nouvelles brochures 1985 et je vous remercie de me faire confirmer leur bonne arrivée en Mairie.

Nous sommes à votre disposition pour vous en faire parvenir d'autres que vous pourriez mettre à disposition du public à l'hôtel de Ville, pour les établissements scolaires. Nous pouvons même venir sur place animer une séance d'information avec diapositives, films et mannequins à destination des élus et de la population.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, en ma parfaite considération.

Le Président,

Didier BURGGRAEVE

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

GEORGES DELFOSSE

DÉPUTÉ-MAIRE

PARIS, le 10 Juillet 1985

HÔTEL DE VILLE DE  
59130 LAMBERSART

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président des Secouristes de Roubaix  
A.S.A.R.  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

N/Réf. 1419/85

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-inclus photocopies des deux questions écrites parues au J.O. du 1er Juillet 1985 sous les numéros 71071 et 71097 et relatives au problème dont vous m'aviez entretenu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



G. DELFOSSE  
Maire de Lambersart

Monsieur Georges DELFOSSE attire l'attention de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation sur le fait qu'actuellement, il n'existe pas en France de programme spécifique de secourisme à l'intention des usagers de la route et à l'occasion de l'obtention du permis de conduire.

Il lui demande s'il serait possible d'envisager que ce programme spécifique soit celui des "5 gestes qui sauvent" et dont le promoteur est : l'Association des Secouristes de l'agglomération de ROUBAIX. Cette Association a déjà largement diffusé l'enseignement en question, lequel a le mérite d'être simple, facilement accessible à la compréhension, peu coûteux à l'enseignement.

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le

QUESTION ÉCRITE

J. O. DEBATS A. N. DU 1. 7. 85

PAGE 2997

*Permis de conduire (examen)*

71071. - 1<sup>er</sup> juillet 1985. - M. Georges Delfosse attire l'attention de M. le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation sur le fait qu'actuellement il n'existe pas en France de programme spécifique de secourisme à l'intention des usagers de la route et à l'occasion de l'obtention du permis de conduire. Il lui demande s'il serait possible d'envisager que ce programme spécifique soit celui des « cinq gestes qui sauvent » et dont le promoteur est l'association des secouristes de l'agglomération de Roubaix. Cette association a déjà largement diffusé l'enseignement en question, lequel a le mérite d'être simple, facilement accessible à la compréhension, peu coûteux à l'enseignement.

GEORGES DELFOSSE

DÉPUTÉ-MAIRE

HÔTEL DE VILLE DE  
59130 LAMBERSART

PARIS, le 17 Juillet 1985

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président des Secouristes de Roubaix  
A.S.A.R.  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

N/Réf. 1426/85

Monsieur le Président,

Je vous remercie de votre lettre du 24 Juin dernier ainsi que pour les 300 brochures déposées à mon Secrétariat dans la première semaine de Juillet. Je prie mes services d'en assurer la bonne distribution.

Je suis aussi sensible à votre offre d'animation et ne doute pas de l'intérêt d'une telle formule. Toutefois, la période des congés ne se prête pas à cet effort d'information tant auprès des jeunes qu'auprès des adultes. Je me propose donc de reprendre relation avec vous au cours du quatrième trimestre de cette année.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



G. DELFOSSE  
Maire de Lambersart

GEORGES DELFOSSE

DÉPUTÉ-MAIRE

HÔTEL DE VILLE DE  
59130 LAMBERSART

PARIS, le 3 Septembre 1985

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président des Secouristes de Roubaix  
A.S.A.R.  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

N/Réf. 1491/85

*Monsieur le Président,*

*Je vous prie de trouver ci-inclus la réponse de Monsieur le  
Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation à la question écrite qui  
lui avait été posée.*

*J'espère que la réponse du Ministre de l'Urbanisme, du Logement  
et des Transports fera le point sur la modification des textes réglemen-  
taires dont il est fait mention dans la présente question écrite.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de  
mes salutations distinguées.*



G. DELFOSSE  
Maire de Lambersart

GEORGES DELFOSSE

DÉPUTÉ-MAIRE

PARIS, le 30 Septembre 1985

HÔTEL DE VILLE DE  
59130 LAMBERSART

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président des Secouristes de Roubaix  
A.S.A.R.  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

N/Référ. : 1541/85

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-inclus la réponse du Ministre des transports à la question écrite 71.097 que j'avais posée à votre demande.

Ainsi que vous le constaterez, le Ministre fait la même réponse à plusieurs députés ayant posé plus ou moins la même question à l'initiative, je suppose, des différentes Associations de Secouristes collaborant avec vous dans la Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent".

Autre remarque, les propos du Ministre ne manquent pas d'intérêt mais ils ne répondent pas directement à la question posée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



G. DELFOSSE  
Maire de Lambersart

"5 GESTES  
QUI SAUVENT"

Le 18 juin 1985

Monsieur François LEOTARD,  
Député du Var,  
Assemblée Nationale,  
75355 PARIS

Monsieur le Député,

Nous avons déjà abordé la période des grandes migrations à l'occasion des vacances d'été. Il y aura au cours de cette période une recrudescence d'accidents, notamment sur nos routes.

Vous le savez, notre Campagne bénévole des "5 gestes qui sauvent" a pour but d'apprendre à tous les Français et notamment aux usagers de la route la conduite pratique, simple mais essentielle, en cas d'accident. Le comportement à adopter notamment quand les accidentés risquent de mourir avant l'arrivée des secours.

Pour faire avancer ce projet, nous avons besoin de votre concours et votre lettre du 29 juin 1983 nous a apporté votre précieux encouragement.

Ces "5 gestes" sont simples. Ils peuvent être appris par le grand public. Tout le monde est d'accord sur ce point aujourd'hui. Le résumé ci-joint, très pédagogique, paru récemment dans la revue "50 millions de consommateurs" rappelle ces 5 gestes qui sauvent. Un stage pratique de 5 heures suffit pour les apprendre correctement aux usagers de la route et nous sommes persuadés que le moment de la préparation du permis de conduite est idéal.

Pour que la France enfin aille dans cette voie, il faut que le concept des "5 gestes" soit retenu car  
.../...

.../...

il n'existe aucun autre projet en rapport avec les accidents de la route donc le permis de conduire. Nous sommes évidemment d'accord pour que les Pouvoirs Publics reprennent ce titre.

Nous espérons très vivement que vous voudrez bien nous épauler dans ce Combat permanent pour épargner des vies humaines et que votre emploi du temps surchargé, la proximité des élections législatives et votre action Nationale, vous permettront quand même d'attirer particulièrement <sup>de</sup> ~~du~~ Gouvernement et à votre niveau il ne peut s'agir bien évidemment <sup>que</sup> du Premier ministre.

Dans ces conditions, on ne pourra pas dire que vous serez resté insensible à ce fléau de la mort accidentelle qui touche notre grand Pays...pourtant si fragile par ailleurs.

Nous vous remercions bien sincèrement de la démarche que vous voudrez bien entreprendre en notre Nom, la formule de la question écrite ayant l'avantage de passer au Journal Officiel et ainsi informer les Organismes de Secourisme Français qui suivent cette affaire de très près.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Didier BURGGRAEVE

PARIS, le 27 juin 1985

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 18 juin dernier et celui-ci a retenu toute mon attention.

Comme je m'y étais engagé auprès de vous par un courrier en date du 29 juin 1983, c'est bien volontiers que je vais essayer de vous apporter mon concours.

Pour cela, je vous indique que je suis immédiatement intervenu, par le biais d'une question écrite, auprès de Monsieur le Ministre des Transports.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, le texte de cette question.

Je ne manquerai pas, dès que j'en aurai connaissance, de vous communiquer la réponse qui me sera faite.

Restant à votre entière disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



François LEOTARD

Député du VAR

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
A.S.A.R.  
59390 LYS LEZ LANNOY

PARIS, le 27 juin 1985

QUESTION ECRITE

Monsieur François LEOTARD, Député du VAR, attire l'attention de Monsieur le Ministre des Transports sur la campagne nationale intitulée "Les 5 gestes qui sauvent", organisée bénévolement par une association de secouristes du département du Nord.

Malgré les efforts de prévention entrepris depuis de nombreuses années par les pouvoirs publics, il est à craindre que la période de grande migration estivale qui s'ouvre, s'accompagnera malheureusement d'une recrudescence des accidents de la circulation.

C'est la raison pour laquelle, il lui demande si cette campagne pourrait être relayée par les pouvoirs publics par des moyens similaires à ceux mis en oeuvre pour la prévention des accidents et si, à l'avenir, ces 5 gestes pourraient faire l'objet d'une épreuve au permis de conduire.

  
François LEOTARD

PARIS, le 3 octobre 1985

Monsieur le Président,

Pour faire suite à la question écrite que j'ai posée récemment, en votre nom, à Monsieur le Ministre de l'Urbanisme, du logement et des transports, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, copie de la réponse qu'il vient de m'adresser par le biais du Journal Officiel daté du 23 septembre dernier.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre entière disposition,

je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'Assurance de mes sentiments les meilleurs.

François LEOTARD



Monsieur Didier BURGGRAEVE

A S A R  
59390 LYS LES LANNOY.

# ASSEMBLÉE NATIONALE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PARIS, le 24 septembre 1985

## RÉPONSES DES MINISTRES aux questions écrites

Réponse insérée au journal officiel (Assemblée nationale, questions écrites)  
n° 37 A.N. (Q) du 23 septembre 1985

### Permis de conduire (examen)

71604. - 15 juillet 1985. - M. François Léotard attire l'attention de M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports sur la campagne nationale intitulée : les « Cinq gestes qui sauvent », organisée bénévolement par une association de secouristes du département du Nord. Malgré les efforts de prévention entrepris depuis de nombreuses années par les pouvoirs publics, il est à craindre que la période de grande migration estivale qui s'ouvre ne s'accompagne malheureusement d'une recrue

descence des accidents de la circulation. C'est la raison pour laquelle il lui demande si cette campagne pourrait être relayée par les pouvoirs publics par des moyens similaires à ceux mis en œuvre pour la prévention des accidents et si, à l'avenir, ces cinq gestes pourraient faire l'objet d'une épreuve au permis de conduire.

Réponse. - Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire, et surtout de ne pas faire, en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à participer à la réduction du nombre de tués sur la route. L'orientation prise en matière de réforme du permis de conduire, notamment une plus grande précocité de certains apprentissages conduit à penser que c'est dès l'adolescence que l'apprentissage des comportements à adopter en cas d'accident devrait intervenir et que le lieu privilégié de son acquisition est tout naturellement le collège. Tel est bien le sentiment de l'Education nationale qui a entrepris, depuis six ans, de dispenser dès l'adolescence, dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel l'enseignement des gestes élémentaires de survie. A l'effet de confirmer cette orientation, le ministère de l'éducation nationale vient d'ailleurs de diffuser à tous les enseignants une brochure intitulée « L'Education à la sécurité dans les écoles et les collèges ». Ce document rassemble tous les textes en vigueur relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité, et notamment l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement, mis en place progressivement depuis 1978, se généralise au fur et à mesure où sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par brevet de secourisme. Parallèlement, des mannequins sont distribués depuis 1977 dans les établissements et depuis l'année scolaire 1982-1983 grâce à un effort budgétaire important, 300 collèges français sont équipés chaque année. Par ailleurs, il convient de préciser que la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, par contre des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. C'est ainsi que, dans les séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation

de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie. De nouvelles questions sur ce thème seront posées dans les prochaines séries. Dans le programme national de formation actuellement en cours d'élaboration, référentiel commun aux formateurs, aux élèves et aux examinateurs et somme des savoirs indispensables pour tout conducteur, le chapitre se rapportant aux actions de sauvegarde nécessaires en cas d'accident corporel a été largement développé. L'importance plus grande donnée à ce chapitre sera de nature à entraîner une meilleure formation des candidats au permis de conduire quant aux actions à entreprendre en cas d'accident. En outre, il est prévu de faire inscrire par la France à l'ordre du jour de Bruxelles dans le cadre des discussions sur le permis de conduire communautaire la question de l'enseignement relatif aux comportements à adopter à l'égard des victimes d'accidents de la circulation. Enfin, les actions très positives menées par les associations de secourisme sont actuellement confortées par les initiatives locales qui se développent dans de nombreux départements sous l'impulsion des équipes du programme Réagir. C'est ainsi qu'un effort remarquable est entrepris pour l'information des conducteurs de la route qui se traduit sous la forme de dépliants illustrés dans divers lieux publics et rappelant les principaux

"5 GESTES  
QUI SAUVENT"

Le 19 juin 1985

Monsieur Pierre-Bernard COUSTE,  
Député du Rhône,  
27 Avenue Lacassagne,  
69003 LYON

Monsieur le Député,

Notre Campagne Nationale, que vous connaissez, se poursuit inlassablement avec le concours d'une poignée de volontaires, dans le Nord et dans quelques régions. Nous avons par exemple un délégué très actif pour la région Rhône-Alpes, M. STORY, qui mène une action remarquable dans les établissements scolaires.

Notre but unique, vous le savez aussi, c'est de Sauver des vies humaines. Nous le pouvons si nous le voulons tous. Des milliers de vies sont ainsi en jeu car la mortalité accidentelle en France est considérable : 50.000 tués chaque année !

C'est afin d'attirer la sensibilité des usagers de la route donc développer l'esprit de prévention que nous avons pensé que la formation à la conduite à tenir lors d'un grave accident de la route, fléau majeur en France, devait être rendue obligatoire pour l'obtention du permis de conduire en France. Evidemment, le résultat immédiat c'est surtout de maintenir en vie des accidentés en l'attente de l'arrivée des secours publics. Beaucoup meurent de cette manière, hélas !

Le projet des "5 gestes qui sauvent" a été conçu pour la France, par un Français, dès 1967 afin de mettre un frein à l'hécatombe. Un stage pratique de 5 heures est suffisant pour les apprendre aux can-  
.../...

.../...

didats au permis de conduire.

Cet enseignement n'est plus aujourd'hui discuté par personne, ni dans son principe pour le permis de conduire ni pour les gestes retenus. Il y a un consensus National et même International.

Il faut absolument que notre Pays s'engage dans cette voie car même si une décision intervenait enfin dans quelques mois la tâche ne sera pas facile et rapide. Il serait tout d'abord opportun que les Pouvoirs Publics retiennent enfin un programme simple et pédagogique pour le permis de conduire (nous proposons les 5 gestes y compris son titre qui est à la disposition des Pouvoirs Publics) et qu'ils incitent les Français à suivre l'enseignement pratique dispensé par les Associations de Secourisme.

Ce programme doit être arrêté par le Ministère de l'Intérieur et proposé au Ministère des Transports. Ce dernier Ministère devra ensuite inciter les candidats au permis à suivre l'enseignement, sans obligation dans un premier temps mais en les encourageant, par exemple par l'obtention d'un point de bonification pour l'épreuve du Code. L'obligation de ce stage deviendrait ensuite effectif environ une année après une Campagne combinée avec les Médias.

Monsieur le Député, le dossier des "5 gestes" se trouve au Cabinet du Premier ministre qui Préside le Comité Interministériel de la Sécurité Routière.

Cette période sensible de l'année avec les grands départs en vacances est favorable à une prise de conscience plus affinée de l'importance de ce concept de formation au Secourisme qui a pour but et d'épargner des vies humaines et de responsabiliser les usagers, ce qui n'est pas négligeable, loin de là.

Notre Pays ne peut pas passer à côté de cette éducation de masse et nous sommes bien en retard si l'on regarde autour de nous. L'exemple de la Suisse est significatif. Ce Pays a rendu obligatoire une formation aux premiers secours en cas d'accident pour l'obtention du permis de conduire dès mars 1977. D'autres Pays Nordiques sont bien plus avancés encore ! La France ne peut plus être à la traîne et je vous demande de saisir le Premier ministre de cette grande Cause Nationale.

Le résumé ci-joint paru tout récemment dans la revue "50 millions de consommateurs" très pédagogique, indique vraiment ce que tous les Français et tout d'abord ceux qui circulent sur nos routes devraient savoir faire.

Merci de votre aide.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Didier BURGGRAEVE

PARIS, le 26 Juin 1985

Monsieur le Président,

Votre lettre du 19 Juin vient de me parvenir. Elle a retenu toute mon attention.

Je vais donc interroger le Gouvernement dans le sens de vos préoccupations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Je vous prie de croire à  
Soy*

Pierre-Bernard COUSTE  
Député du Rhône

*Ammin*

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président  
Association des Secouristes de  
l'Agglomération de Roubaix

59390 LYS LEZ LANNOY

6 350.PBC.AN

PARIS, le

19 Juillet 1985

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président

Association des Secouristes de  
l'Agglomération de Roubaix

59 390 LYS LEZ LANNOY

Monsieur le Président,

Ayant étudié d'une manière approfondie les préoccupations dont vous m'avez saisi le 19 juin dernier, je vous remets sous ce pli ma question écrite au Ministre des Transports sur l'enseignement des "cinq gestes qui sauvent". Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la réponse qui me sera faite.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.



PB.Cousté

Député du Rhône

7 445.PBC.AN

PARIS, le 15 Novembre 1985

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président

ASSOCIATION DES SECOURISTES  
DE L'AGGLOMERATION DE ROUBAIX

59390 LYS LEZ LANNOY

Monsieur le Président,

Revenant sur les préoccupations dont vous m'avez saisi le 19 juin et ma lettre du 19 juillet, je vous prie de trouver sous ce pli la réponse du Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports à ma question écrite relative à l'enseignement des "cinq gestes qui sauvent".

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

1-



FB. Cousté

Député du Rhône

# ASSEMBLÉE NATIONALE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PARIS, le 24 septembre 1985

## RÉPONSES DES MINISTRES aux questions écrites

Réponse insérée au journal officiel (Assemblée nationale, questions écrites)  
n° 37 A.N. (Q) du 23 septembre 1985

### Permis de conduire (examen)

72472. - 29 juillet 1985. - M. Pierre-Bernard Cousté demande à M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports s'il envisage de rendre obligatoire pour l'obtention du permis de conduire l'enseignement des « cinq gestes qui sauvent » car il serait bon, dans l'intérêt de la sécurité routière, que les conducteurs aient des notions plus importantes de secourisme.

Réponse. - Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire, et surtout de ne pas faire, en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à participer à la réduction du nombre de tués sur la route. L'orientation prise en matière de réforme du permis de conduire, notamment une plus grande prévalence de certains apprentissages conduit à penser que c'est de l'adolescence que l'apprentissage des comportements à adopter en cas d'accident devrait intervenir et que le lieu privilégié de son acquisition est tout naturellement le collège. Tel est bien le sentiment de l'Education nationale qui a entrepris, depuis six ans, de dispenser dès l'adolescence, dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel l'enseignement des gestes élémentaires de survie. A l'effet de confirmer cette orientation, le ministre de l'éducation nationale vient d'ailleurs de diffuser à tous les enseignants une brochure intitulée « L'Education à la sécurité dans les écoles et les collèges ». Ce document rassemble tous les textes en vigueur relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité, et notamment l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement, mis en place progressivement depuis 1978, se généralise au fur et à mesure où sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par brevet de secourisme. Parallèlement, des mannequins sont distribués depuis 1977 dans les établissements et depuis l'année scolaire 1982-1983 grâce à un effort budgétaire important, 300 collèges français sont équipés chaque année. Par ailleurs, il convient de préciser que la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, par contre des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. C'est ainsi que, dans les séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation

de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie. De nouvelles questions sur ce thème seront posées dans les prochaines séries. Dans le programme national de formation actuellement en cours d'élaboration, référentiel commun aux formateurs, aux élèves et aux examinateurs et somme des savoirs indispensables pour tout conducteur, le chapitre se rapportant aux actions de sauvegarde nécessaires en cas d'accident corporel a été largement développé. L'importance plus grande donnée à ce chapitre sera de nature à entraîner une meilleure formation des candidats au permis de conduire quant aux actions à entreprendre en cas d'accident. En outre, il est prévu de faire inscrire par la France à l'ordre du jour de Bruxelles dans le cadre des discussions sur le permis de conduire communautaire la question de l'enseignement relatif aux comportements à adopter à l'égard des victimes d'accidents de la circulation. Enfin, les actions très positives menées par les associations de secourisme sont actuellement confortées par les initiatives locales qui se développent dans de nombreux départements sous l'impulsion des équipes du programme Kezgir. C'est ainsi, qu'un effort remarquable est entrepris pour l'information des usagers de la route qui se traduit sous la forme de dépliants disponibles dans divers lieux publics et rappelant les principaux gestes de

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 20 juin 1985

Monsieur Alain CHENARD,  
Député de Loire-Atlantique,  
Vice-Président de  
l'Assemblée Nationale,  
75355 PARIS

## ALERTER



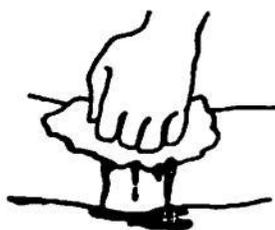
## BALISER



## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur le Président,

Par votre lettre du 10 janvier 1984, vous nous avez manifesté votre intérêt pour notre Campagne et nous vous en remercions.

Vous indiquez que notre action serait probablement pris en compte dans le cadre de la réforme en cours du permis de conduire.

Or, si plusieurs aspects de la formation des conducteurs ont été ou sont abordés à l'heure actuelle, l'énorme problème des premiers secours aux victimes des accidents de la route, c'est à dire avant l'arrivée des secours spécialisés, n'a pas été, hélas, pris en compte.

Pourtant, des milliers de vies humaines sont en jeu et un enseignement généralisé type "5 gestes qui sauvent" serait de nature à faire baisser la mortalité routière, affolante, que nous subissons sur nos routes.

Dans ce but, nous souhaiterions que vous interveniez auprès du Gouvernement en faveur de notre proposition afin que dans un proche avenir les candidats au permis de conduire suivent obligatoirement en France une formation pratique, en 5 heures, sur les "5 gestes qui sauvent".

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Régional Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

Travaux de  
politique  
177

Alain CHENARD  
Député de Loire-Atlantique

PARIS, le 09 SEP. 1985

NRéf : SK/85-298

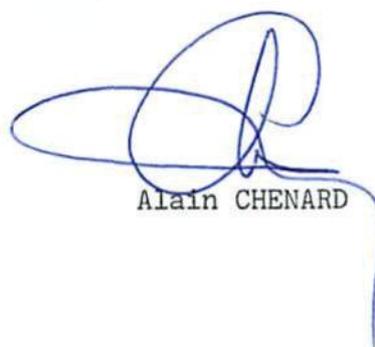
Monsieur Didier BURGGRAEVE  
A.S.A.R.  
59390 LYS LEZ LANNOY

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la lettre qui me parvient du Ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, suite à mon intervention en faveur de la campagne menée par votre association sur le thème "CINQ GESTES QUI SAUVENT".

Je ne manquerai pas de vous faire part de toute information nouvelle me parvenant à ce sujet.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Alain CHENARD

P.J. : 1

**"5 GESTES  
QUI SAUVENT"**

**Le 27 juin 1985**

**Monsieur Jean-Pierre FOURRE,  
Député de Seine et Marne,  
Assemblée Nationale,  
75355 PARIS**

**Monsieur le Député,**

**Nous avons déjà attiré votre attention sur notre Campagne Nationale et nous tentons d'inciter les Pouvoirs Publics à mettre en oeuvre une formation des nouveaux conducteurs sur la conduite à tenir en cas d'accident, ce que nous appelons les "5 gestes qui sauvent".**

**L'intérêt évident de ce projet Français qui date de 1967 est bien évidemment de sauver des vies humaines. Tout le monde aujourd'hui reconnaît le bien-fondé de cette idée car ce sont les premiers témoins de l'accident qui peuvent et doivent agir avant l'arrivée des secours spécialisés quand la vie des accidentés est menacée, nous insistons sur ce point - il n'est pas question de faire de chaque automobiliste un Secouriste - une formation uniquement pour maintenir en vie les accidentés qui, sans intervention mourront, ce qui est hélas le cas actuellement.**

**Le second intérêt de cette mesure si elle était mise en oeuvre est l'impact qu'elle produit sur le comportement au point de vue préventif. Le Gouvernement qui souhaite réduire la mortalité routière doit comprendre qu'il y a là un moyen d'y arriver et qui ne peut être écarté même si, au départ, la mise en route d'un tel enseignement peut poser quelques problèmes.**

**.../...**

.../...

Il faut donc apprendre aux automobilistes ce qu'ils doivent savoir. Les "5 gestes qui sauvent" répondent parfaitement à ce souci et cadrent exactement avec le permis de conduire.

La formation ne demande que 4 à 5 heures au maximum ce qui limite et le temps à consacrer et le coût (réduit à 50 F maximum). Tout cela est de nature à recueillir l'approbation de tous les partenaires concernés.

Ce projet est en suspens en France depuis plusieurs années alors qu'en Suisse la conduite à tenir en cas d'accident est enseignée obligatoirement depuis mars 1977 à tous ceux qui se présentent à un permis de conduire.

Pour que nous avancions, il serait souhaitable que la Direction de la Sécurité Civile au Ministère de l'Intérieur propose ce projet des "5 gestes qui sauvent" maintenant bien connu dans toute la France (près de 600.000 brochures distribuées gratuitement) au Ministère des Transports chargé de prendre les décisions réglementaires à ce sujet.

Sinon nous en resterons à une quesselle de programme et à des divergences entre Ministères pendant que des Français mourront sur nos routes alors que un certain nombre d'entre-eux pourrait être sauvé !

Nous vous demandons votre concours, votre aide pour inciter le Ministère de l'Intérieur à aller dans ce sens pour enfin une acceptation du Ministère des Transports.

Serait-il possible que vous interrogiez les Ministres concernés par une question écrite qui a l'avantage de passer au Journal Officiel et ainsi informer les Secouristes et enseignants du Secourisme qui suivent de près cette grande affaire Nationale.

Avec nos remerciements pour ce que vous pourrez faire, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Didier BURGGRAEVE

**Jean-Pierre FOURRÉ**

Député de Seine-et-Marne

Vice-Président  
de l'Assemblée Nationale

PARIS, LE 21 Août 1985

Ref. à rappeler :

JPF/AG/DP 6044.85

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'A.S.A.R

59390 LYS-LEZ-LANNOY

Monsieur le Président,

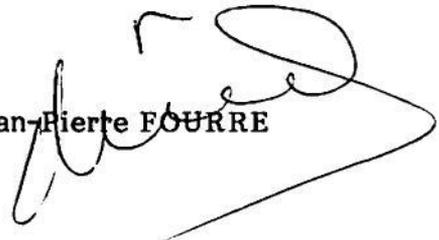
Comme suite à votre courrier en date du 27 Juin dernier dont je vous remercie, je tiens à vous indiquer que j'ai interrogé Monsieur Paul QUILES, Ministre du Logement, de l'Urbanisme et des Transports, pour connaître son sentiment par rapport à votre projet de mettre en oeuvre une formation des nouveaux conducteurs sur la conduite à tenir en cas d'accident.

Je ne manquerai pas de vous communiquer la réponse qui me sera faite à ce sujet.

Restant à votre disposition,

je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Pierre FOURRÉ



181

**Jean-Pierre FOURRÉ**

Député de Seine-et-Marne

Vice-Président  
de l'Assemblée Nationale

PARIS, LE 11 Septembre 1985

Réf. à rappeler :

JPF/AG/DP 6102.85

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de L'A.S.A.R.

59390 LYS-LEZ-LANNOY

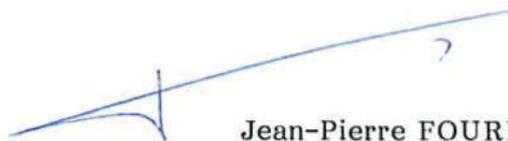
Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli copie de la lettre du Ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, vous indiquant que votre dossier est en cours d'examen.

Je ne manquerai pas de vous informer de son évolution.

Restant à votre disposition,

je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Pierre FOURRE

*Ministère de l'Urbanisme,  
du Logement et des Transports*

*Le Chef Adjoint de Cabinet  
chargé des relations avec le Parlement*

CAB/BCP/30910

V. Réf. : JPF/AD/DP.6043.85

Paris, le

29 AOUT 1985

34, Avenue du Président - Kennedy 116<sup>e</sup>  
Téléphone : 503-91-94 - Télec 610833 J

Monsieur le Président et Cher Ami,

Vous avez fait part à M. Paul QUILLES, Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, du souhait de M. BURGGRAEVE, animateur de la campagne nationale des "5 gestes qui sauvent", de voir donner aux nouveaux conducteurs une formation sur la conduite à tenir en cas d'accident.

Le Ministre a pris note de cette proposition et ne manquera pas de vous répondre dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président et Cher Ami, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marianne LYON CAEN

Monsieur Jean-Pierre FOURRE  
Député de Seine et Marne  
Vice-Président de l'Assemblée Nationale  
Palais Bourbon  
75355 P A R I S

**"5 GESTES  
QUI SAUVENT"**

Le 27 juin 1985

Monsieur Antoine GISSINGER,  
Député du Haut Rhin,  
51 rue des Vosges,  
68270 WITTENHEIM

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu, il y a une année, poser une question écrite au Ministre des Transports, M. QUILES, qui vous a répondu en novembre dernier, à propos de notre proposition de rendre obligatoire au moment de la préparation du permis de conduire, un stage de formation pratique intitulé les "5 gestes qui sauvent" afin que les usagers de la route, en France, sachent désormais la conduite à tenir en cas d'accident pour que nous limitions la mortalité accidentelle dans notre Pays, sur nos routes d'abord, pour tous les types d'accidents ensuite (50.000 tués par an).

Nous tenons à vous remercier sincèrement de votre démarche pour épauler notre Combat bénévole et désintéressé mais nous sommes déçus de la réponse du Ministre pour plusieurs raisons que nous souhaitons vous exposer.

Nous comprenons mal comment on peut dire que cette proposition pourrait en effet réduire la mortalité routière puis plus loin indiquer qu'elle alourdirait la formation des apprentis-conducteurs qui ont déjà une formation "dense et coûteuse". Ce qui est en jeu, c'est à dire des vies humaines, vaut bien un petit sacrifice de temps.

Pour appuyer son refus, le Ministre se base non pas sur notre proposition mais sur celle qui existe  
.../...

.../...

depuis 1977 (soit 10 ans après les "5 gestes"), appelée "gestes élémentaires de survie" qui est un programme de prévention et de Secourisme valable dans un cadre général des accidents et non spécialement pour le permis de conduire comme les "5 gestes qui sauvent".

Ce programme des "gestes élémentaires de survie" s'enseigne, théorie et pratique, en 8 heures, 10 heures voire 12 heures dans certains départements afin de suivre ce même programme, trop long.

Si l'on se base sur ce seul programme, il est bien évident que le coût de la formation (frais des moniteurs, matériel d'enseignement, frais administratifs des Associations de Secourisme) sera élevé. On l'évalue déjà à 150 F par candidat tandis que pour les "5 gestes", nous qui les enseignons bénévolement dans les écoles et les autos-écoles, nous pensons que le prix plafond peut et doit être de 50 F. Il y a une grande différence.

Dans ces conditions, si nous sommes tout à fait partisans d'un enseignement des "gestes élémentaires de survie" dans les établissements scolaires, nous trouvons qu'il est urgent de posséder un programme adapté pour le permis de conduire donc les accidents de la route qui sera accepté par les futurs conducteurs. Les "5 gestes qui sauvent", projet Français qui date de 1967 a été conçu dès le départ dans ce but et le stage pratique demande 4 à 5 heures au maximum.

Dans sa réponse, le Ministre évoque les "questions théoriques". Il faut savoir que seuls des exercices pratiques permettront aux usagers de la route de pratiquer les gestes qui maintiendront la vie des accidentés dans l'attente des secours spécialisés.

Nous souhaiterions que vous nous aidiez à nouveau à faire avancer notre bon Combat par une nouvelle question écrite au Ministre des Transports en utilisant les arguments ci-dessus. L'article ci-joint, paru il y a quelques semaines dans la revue "50 millions de consommateurs" résume parfaitement la simplicité que nous voulons donner à cette grande Cause que nous n'avons pas le droit de mettre de côté.

En vous remerciant pour votre aide efficace, Nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Didier BURGGRAEVE

A. GISSINGER  
Député du Ht-Rhin  
Maire de WITTENHEIM  
68270 WITTENHEIM  
/B

PARIS, le 18 juillet 1985

Objet : Question écrite sur la campagne nationale les :  
"5 gestes qui sauvent".

Monsieur,

Votre correspondance sur l'objet cité en référence a retenu toute mon attention.

Je viens d'interroger, par voie de question écrite, M. le Ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, à ce propos.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite de cette démarche et vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



A. GISSINGER

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
A.S.A.R.  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

PARIS, le 18 juillet 1985

QUESTION ECRITE

Dans sa réponse à la question écrite n° 51073 de M. Antoine GISSINGER au sujet de la campagne sur le thème "Les 5 gestes qui sauvent", publiée au Journal officiel n° 45 - AN (Q.) le 12 novembre 1984, M. le Ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, faisait état du coût élevé que représentant cette formation complémentaire lors de l'obtention du permis de conduire.

Or, dans la même réponse, il reconnaissait que cet enseignement permettait la réduction du nombre de tués sur les routes.

L'enjeu étant des vies humaines, il lui demande s'il n'envisage pas de réviser cette réponse.

# ASSEMBLÉE NATIONALE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PARIS, le 1<sup>o</sup> juillet 1985

## RÉPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS <sup>Aspirants</sup> Permis de conduire (examens)

Réponse insérée au journal officiel

n° 26 A.

67418. - 29 avril 1985. - Mmo Jacquolino Frayssa-Cazalis attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé des transports, sur la campagne actuellement menée par l'association des secouristes de l'agglomération de Roubaix, relative aux « cinq gestes qui sauvent ». Elle souhaiterait connaître son opinion sur la proposition formalisée par cette association d'enseigner aux futurs conducteurs ces « cinq gestes » : alerter, baliser, ranimer, compresser, sauvegarder, actions simples qui pourraient être accomplies par les témoins d'accidents et susceptibles de sauver de nombreuses vies humaines.

Réponse. - Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire, et surtout de ne pas faire, en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à participer à la réduction du nombre de tués sur la route. Il avait d'ailleurs été question, à une époque, de soumettre la délivrance du permis de conduire à la possession d'une « attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie ». Toutefois, cette procédure, qui aurait alourdi les obligations des apprentis conducteurs, n'est pas apparue opportune, compte tenu du caractère déjà dense et coûteux de la formation. De plus, toutes les études préalables menées en vue de la réforme de la formation des conducteurs dont le principe a été arrêté au comité interministériel de sécurité routière du 13 juillet 1982 militent en faveur d'une plus grande précocité de certains apprentissages. Il en va ainsi de l'enseignement des gestes élémentaires de survie que l'éducation nationale a entrepris, depuis six ans, de dispenser dès l'adolescence dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel. A l'effet de confirmer cette orientation, le ministère de l'éducation nationale vient d'éditer une brochure intitulée « L'éducation à la sécurité dans les écoles et les collèges » qui est en cours de diffusion à tous les enseignants. Ce document rassemble tous les textes en vigueur relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif

à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité et, notamment, l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement, mis en place progressivement depuis 1976, se généralise au fur et à mesure où sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par le brevet de secourisme. Parallèlement, des mannequins sont distribués depuis 1978 dans les établissements et depuis l'année scolaire 1982-1983, grâce à un effort budgétaire important, 300 collèges français en sont équipés chaque année. En outre, il convient de préciser que, si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, par contre des notions élémentaires de secourisme, accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque, sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. C'est ainsi que, dans les séries de l'examen théorique mises en service, en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de pompiers, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie. Il est également envisagé de développer, dans le nouveau programme national de formation du conducteur, le chapitre se rapportant aux actions de sauvegarde nécessaires en cas d'accident corporel. Par ailleurs, il est prévu de faire inscrire par la France à l'ordre du jour de Bruxelles dans le cadre des discussions sur le permis de conduire communautaire la question de l'enseignement relatif aux comportements à adopter à l'égard des victimes d'accidents de la route. Enfin, sur le plan de l'information du public, un projet de réalisation de courtes séquences télévisées sur ce thème, dans le cadre des émissions télévisées « Mieux vivre la route », est actuellement à l'étude. Il devrait permettre, en particulier, de mieux faire connaître les associations de secouristes bénévoles qui mènent régulièrement depuis de nombreuses années des campagnes d'information et de formation du public dont il convient de souligner le caractère remarquable.

Et toujours, le 6 juillet, le **Docteur Adrien DURAND**, député de la Lozère, pose une question écrite au ministre des Transports afin de « vous aider à relancer votre action ».

Le 20, lettre au député des Yvelines, **Etienne PINTE**, qui avait reçu une réponse de l'Intérieur en s'adressant aux Transports, afin de faire le point entre ces deux départements ministériels d'accord sur l'idée mais pas du tout sur le programme de formation (donc la durée et son coût pour chaque candidat).

Le 13 juillet, j'avais aussi réécrit à **Pierre JAGORET**, député des Côtes du Nord. Nous devions insister sur le fait que les « 5 gestes », notamment les 3 gestes d'intervention sur les victimes, n'avaient pour but que de les sauver d'une mort certaine ! Et, en ce qui me concerne, insister pour que le ministre me reçoive personnellement afin qu'il sache « vraiment, ce que sont les 5 gestes qui sauvent ».

Le 10 juillet j'avais moi-même écrit à **Paul QUILES** car, s'il ne pouvait pas me recevoir « dans l'immédiat » le pourrait t'il un jour ?

Le 18, à nouveau, à l'ancien ministre et député du Calvados, **Olivier STIRN**. Il répond le 12 août qu'une nouvelle démarche, de sa part, n'est pas utile car le ministre a « déjà répondu »...

Le 24 août, je lui demande quand même de faire quelque chose. Il me précise par une lettre du 13 septembre qu'il « n'a pas manqué de lui en faire part ».

Toujours en juillet 1985, le 20, relance du député de la Moselle, **Paul BLADT**. Il avait posé une question, le 22 avril en mentionnant que le « projet des cinq gestes qui sauvent semble mieux adapté... » Dans sa réponse, la seule nouveauté sera la fin de texte où le ministre suggère aux « associations » d'œuvrer au sein de la Commission nationale de secourisme... pour faire entendre leur point de vue et faire valider ce programme pédagogique. Ce que nous faisons évidemment par ailleurs.

Ce député était déjà intervenu en 1983, il avait reçu une réponse (provisoire), datée du 28 septembre de l'attaché parlementaire... Le 28 mars 1984 il m'avait fait parvenir la réponse type (définitive), envoyée par courrier aux députés ou utilisée pour le Journal officiel.

Le 21 juillet, la presse locale se faisait l'écho des échanges avec le ministre des Transports.

Le 26, relance de l'ancien ministre et député-maire de Tours, **Jean ROYER**.

Le 29, c'est au tour de **Gilbert SENES**, député de l'Hérault. Il répond le 28 août en vue de poser une nouvelle question écrite. Le 3 septembre, un projet lui est adressé. Le 12, le député donne son accord et pose la question.

Entre temps, le 29, je reçois une lettre de **Pierre MAYET**, « patron » de la sécurité routière en France, de par sa fonction de délégué interministériel et comme directeur de la sécurité et de la circulation routières au ministère des Transports qui me tiendra « informé de tout projet de réponse allant dans le sens de vos préoccupations ». Mais ce n'est pas un projet de réponse que je voulais mais une vraie réponse, concrète, précise, adaptée à la réalité de ce qui se passait sur nos routes ! (Voir le 9<sup>ème</sup> mémoire).

Au JO du 5 août, la question écrite du député **Bernard STASI** était publiée. Fort bien posée, elle abordera la durée limitée de la formation et l'expérience de la Suisse. Le même jour, le député **Alain CHENARD** recevait une lettre du cabinet du ministre qui indiquait dans son second paragraphe, ce que nous mettons en gras pour bien la lire...

**« Le Ministre approuve pleinement la campagne que mène sur ce thème cette association et ne manquera pas de vous faire connaître la suite qui aura pu être réservée à sa proposition ».**

Docteur Adrien DURAND

Conseiller Général  
Maire de Châteauneuf-de-Randon  
Député de la Lozère

PARIS, le

6 JUIL. 1985

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre dernier courrier concernant la campagne nationale des "5 gestes qui sauvent".

Je souscris à votre souci de voir mis en place une véritable politique de sécurité routière active.

Je me propose de poser immédiatement une question écrite à Monsieur le Ministre des Transports, afin de vous aider à relancer votre action.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de sa réponse.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Adrien DURAND

Monsieur Didier BURGGRALVE  
Président A.S.A.R.  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

PARIS, le 9 juillet 1985

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
A.S.A.R.

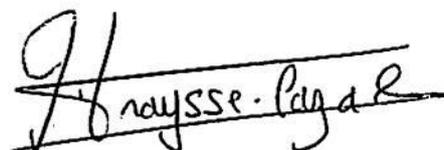
59390 LYS-LEZ-LANNOY

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint copie de la réponse que vient de faire Monsieur le Ministre des Transports, à ma question écrite n° 67418 du 4 avril dernier, relative aux "5 gestes qui sauvent".

Je vous en souhaite bonne réception,

et vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments distingués.



Docteur Jacqueline FRAYSSE-CAZALIS  
Députée de Nanterre-Suresnes  
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

**"5 GESTES  
QUI SAUVENT"**

Le 20 juillet 1985

Monsieur Etienne PINTÉ,  
Député des Yvelines,  
Assemblée Nationale,  
75355 PARIS

Monsieur le Député,

Vous avez bien saisi le sens de notre Combat et vous avez bien voulu poser une question écrite au Ministre de l'Intérieur à propos de notre Campagne et de nos propositions qui a reçu curieusement une réponse du Ministre chargé des Transports alors que c'est bien le Ministère de l'Intérieur (Direction de la Sécurité Civile) qui élabore les programmes de Secourisme en France. C'est ce même Ministère qui doit donc proposer un programme cohérent au Ministère des transports pour une formation au permis de conduire car les transports n'acceptent pas celui des "gestes élémentaires de survie", il est trop long, il va alourdir les obligations des futurs conducteurs, ce programme serait trop coûteux à enseigner dans le cadre du permis de conduire.

Nous sommes d'accord avec cette opinion du Ministre exprimée dans sa réponse que nous vous remettons sous ce pli pour mémoire. Ce programme long, avec de la théorie, qui concerne les accidents de la vie courante et la prévention des accidents, peut être tout à fait enseigné par l'Education Nationale. Le travail a commencé, nous en sommes très partisans étant nous-mêmes des pionniers en la matière dans le département du Nord depuis 1968.

Mais pour le permis de conduire, ça ne colle pas du tout. Il existe un seul projet en France. C'est celui des "5 gestes qui sauvent". Nous le soume-

.../...

.../...

ttions et le proposons aux Pouvoirs Publics. Il existe depuis 1967. Or, au lieu de le retenir, le Ministère de l'Intérieur en élabore un autre, plus long, plus théorique, qui n'a rien à voir spécialement avec les accidents de la route donc le permis de conduire. Il ne faut pas être étonné dans ces conditions du refus du Ministère chargé des transports.

Ce qui est grave, c'est que pendant ces tergiversations, des Français meurent sur nos routes dans l'attente de l'arrivée des secours alors qu'un grand nombre pourrait être sauvé si les témoins, c'est à dire les usagers de la route, connaissaient la conduite à tenir donc les "5 gestes qui sauvent".

Il existe désormais un consensus National et même International sur ces "5 gestes". Ce projet peut donc être très facilement retenu par le Ministère de l'Intérieur et proposé comme tel à celui des Transports afin que les textes du permis de conduire soient modifiés rapidement dans ce sens. Tout est prêt, le projet a pu être mûri, expérimenté. Il commence à être connu dans le grand public. Pourquoi alors proposer autre chose ?

Nous espérons que vous voudrez bien saisir le Ministre de l'Intérieur afin qu'il réponde lui-même à ces interrogations. Il est urgent que ce Ministère retienne ce projet, le seul existant pour le cadre du permis de conduire.

Dans ces conditions, le Ministère chargé des Transports pourra retenir cette formation pratique car elle sera limitée à la conduite à tenir lors d'un accident de la route, un enseignement conçu dans une optique grand public, simple, clair, sans complication ni de matières annexes à la route.

Comme le Ministre chargé des transports reconnaît dans sa réponse que la connaissance de ces "gestes" est de nature à réduire le nombre des tués sur les routes et qu'il recherche par ailleurs tous les moyens pour y parvenir, il ne pourra plus différer, sans renier ses propres paroles, l'application de cette mesure humanitaire et propre à vraiment responsabiliser les usagers de la route.

Nous vous remercions de bien vouloir agir dans ce sens et demander par ailleurs au Ministre de l'Intérieur de bien vouloir recevoir personnellement le signataire de cette lettre qui le lui a demandé il y a plusieurs mois afin de le convaincre en personne de l'utilité et de l'urgence de la décision de son Ministère.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le Président de l'ASAR,

**"5 GESTES  
QUI SAUVENT"**

Le 13 juillet 1985

Monsieur Pierre JAGRET,  
Député des Côtes du Nord,  
50 bis rue de Kervenno,  
22 300 LANNION

Monsieur le Député,

Vous aviez bien voulu interroger le Ministre des Transports à propos de notre proposition d'introduire une formation pratique de Secourisme pour l'obtention du permis de conduire, ce que nous appelons les "5 gestes qui sauvent" et nous vous en remercions. Vous trouverez ci-inclus, pour mémoire, la lettre du 17 juillet 1984 qui vous avait été adressée.

Ce Ministère, qui a la charge de la Sécurité Routière - ce n'est pas rien - reconnaît que la connaissance de ces "gestes" est un atout pour réduire les conséquences des accidents de la circulation. Nous ajoutons que cette mesure aura un impact important sur le comportement des usagers de la route. Il y a donc aussi un aspect préventif non négligeable.

Hélas, pour formuler son refus provisoire, le Ministère prend en référence non pas notre proposition des "5 gestes" mais un autre programme conçu en 1977 appelé "gestes élémentaires de survie" qui n'est pas conçu seulement pour les accidents de la route mais tous les accidents de la vie courante (risques électriques par exemple) avec une partie théorique et pratique et des éléments de prévention.

Dans ces conditions, nous comprenons ces réticences car nous aussi nous trouvons ce programme trop  
.../...

.../...

long (6 h, 8h voire 10 et 12 heures de formation dans certains départements) donc coûteux et aussi décourageant pour les candidats au permis de conduire...

Au contraire, le projet des "5 gestes qui sauvent" conçu dès 1967 en France pour lutter contre la mortalité accidentelle affolante sur les routes est donc une formation prévue pour le cadre du permis de conduire. C'est un projet simple, à la portée de tous, sans possibilité de confusion possible qui obtient un large consensus National et même International.

L'application par les usagers de la route, formés, de ces "5 gestes" est sans danger. Les deux premiers concernent l'alerte des secours et la protection des lieux de l'accident notamment la nuit. Les trois autres sont des gestes à effectuer si la vie du blessé est menacée. On ne peut être plus clair.

Pour ce qui est du programme "gestes élémentaires de survie", nous trouvons qu'il peut tout à fait être dispensé dans les établissements scolaires car les enseignants disposeront de plus de temps et ont à faire à un autre public que celui, adulte, du permis de conduire.

Il n'y a plus de discussion maintenant sur l'intérêt d'une telle mesure. Si les Pouvoirs Publics prétendent vouloir diminuer par tous les moyens nos chiffres incroyables de tués sur nos routes, il faut que nous en arrivions à cette double responsabilisation des usagers. Savoir intervenir pour éviter des morts inutiles et comprendre en voyant ces accidentés mutilés, ces vies qui s'en vont, que la prudence et le respect du Code de la Route sont les garants d'une meilleure Sécurité Routière.

C'est pourquoi nous vous écrivons à nouveau afin que vous posiez une question écrite au Ministre chargé des Transports, M. QUILLES, en utilisant les arguments ci-dessus, ce qui a l'avantage de passer au Journal Officiel pour l'information des Organismes de Secourisme qui suivent cette question de près. Et de lui demander de recevoir le signataire de cette lettre qui souhaite le rencontrer personnellement afin qu'il sache, vraiment, ce que sont les "5 gestes qui sauvent".

Avec nos remerciements pour l'intérêt que vous portez à ce Noble Combat et pour ce que vous ferez à nouveau, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en notre parfaite considération.

Le Président de l'ASAR,

Didier BURGGRAEVE

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 10 juillet 1985

Monsieur Paul QUILES,  
Ministre de l'Urbanisme,  
du Logement et des Transports,  
246 Bld Saint-Germain,  
75700 PARIS

**ALERTER**



**BALISER**



**RANIMER**



**COMPRESSER**



**SAUEGARDER**

Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur le Ministre,

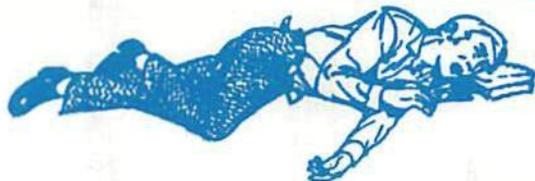
J'attends avec impatience votre invitation à venir vous rencontrer à PARIS afin que je vous entretienne personnellement de notre Combat des "5 gestes qui sauvent" que nous proposons pour Sauver des vies humaines sur les routes de France et pour limiter également le nombre des accidents, par la prévention.

Je sais qu'un Ministre a beaucoup de travail. Comme vous probablement je suis quinze heures par jour au moins à la tâche... Depuis 20 ans je mène le Combat pour le Secourisme et la Protection Civile et depuis 18 ans pour les "5 gestes".

Vous ne devez pas vous abstenir de me recevoir. Un rendez-vous s'arrange toujours quand on le veut. Et je désire absolument vous rencontrer. Vous êtes le Ministre de la Sécurité Routière en quelque sorte. Ne ratez pas ce rendez-vous car ce serait rater le rendez-vous du Secourisme à l'échelle de la Nation.

Quand on apprend à un homme à porter secours à son prochain on lui apprend aussi à préserver sa vie autrement. La Suisse y a pensé grâce à nous. Lisez la lettre que j'ai reçue de l'Ambassade de Suisse. Voyez combien les Suisses espèrent le succès des "5 gestes" ce qui ne dépend que de vous. Cette affaire est entre vos mains.

.../...



Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

Lisez, je vous prie, cette petite brochure que nous diffusons gratuitement dans toute la France et que j'avais demandé à M. BADINTER de vous remettre. Ce qu'il m'avait promis...

Ce sont ces "5 gestes", à la portée de tous, pour épargner des vies humaines c'est à dire la vie de nos compatriotes, qu'il faut très rapidement enseigner au moment de la préparation du permis de conduire.

On en parle de plus en plus. Cet article de synthèse paru dans "50 millions de consommateurs" récemment présente ce concept d'une manière très pédagogique et moderne.

Monsieur le Ministre, ne restons pas à la traîne. Il est urgent d'agir dans cette voie. Je vous réclame une décision. Je vous réclame une audience.

J'attends votre réponse.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en ma Haute Considération.

Le Président de l'ASAR,

Didier BURGGRAEVE

**"5 GESTES  
QUI SAUVENT"**

Le 18 juillet 1985

Monsieur Olivier STIRN,  
Ancien Ministre,  
Député du Calvados,  
"La Pommeraie"  
ROULLOURS  
14500 VIRE

Monsieur le Ministre,

Par une lettre du 20 septembre 1984 que nous vous remettons sous ce pli pour mémoire, vous avez bien voulu nous dire l'intérêt que vous portiez à notre grande Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent" et nous vous en remercions vivement.

Nos propositions sont connues de plusieurs Ministères et notamment celui chargé des Transports.

En effet, si M. QUILLES (voir coupure de Presse ci-jointe faisant état de sa réponse en novembre dernier) qui a la charge de la Sécurité Routière et qui peut modifier les textes du permis de conduire dans le sens où nous le souhaitons admet maintenant clairement que notre proposition est "de nature à participer à la réduction du nombre des tués sur la route", il écarte hélas momentanément notre proposition car il prend en référence (pour son refus) non pas les "5 gestes qui sauvent" mais un autre programme, beaucoup plus long et qui n'a rien à voir spécialement avec les accidents de la route et le permis de conduire c'est à dire les "gestes élémentaires de survie".

Les "5 gestes qui sauvent" ont été conçus en 1967 pour diminuer la mortalité accidentelle affolante sur les routes de France toujours considérable de nos jours malgré des progrès lents mais constants.

.../...

.../...

Les "gestes élémentaires de survie", dont parle le Ministre, est un programme mis au point en 1977, 10 ans plus tard, non pas dans l'optique d'un enseignement au permis de conduire mais pour proposer à un public plus large une formation minimale de Secourisme, en deçà du Brevet de Secouriste.

Nous comprenons donc tout à fait pourquoi le Ministre parle ensuite de formation "alourdie" et utilise les termes "dense et coûteux".

Les "gestes élémentaires de survie" est un enseignement qui vise et la prévention des accidents en général (le risque incendie, domestique, etc) et le Secourisme dans la vie courante. A ce titre, il convient parfaitement pour l'Education Nationale qui l'a d'ailleurs bien compris puisque la formation a débuté voici quelques années. Nous en sommes quant à nous très partisans et nous sommes d'ailleurs des pionniers en la matière dans le département du Nord car notre action date de 1968 dans les écoles.

Mais cette formation réclame 8h, 10h voire 12h selon les enseignants ou les régions. Il n'est pas possible d'ajouter pour l'obtention du permis une telle épreuve supplémentaire même si le grand public, un récent sondage l'a démontré, est d'accord pour consacrer du temps pour apprendre le Secourisme.

Par contre, les "5 gestes" qui ont été limités à la conduite à tenir lors d'un accident de la route est un programme conçu spécialement pour les candidats au permis de conduire, dépourvu de matières annexes, simple, à la portée de tous qui s'enseigne en 4 à 5 heures au maximum par un stage uniquement pratique. Il existe désormais un très large consensus sur cette proposition.

Il ne s'agit que de gestes que tous les usagers de la route pourront pratiquer sans danger. Les deux premiers concernent l'appel des secours et la protection des lieux. Les trois autres sont des gestes à pratiquer quand la vie des accidentés est en danger et en attendant l'arrivée des secours. On ne peut être plus clair.

En vous donnant tous ces détails, Monsieur le Ministre, nous souhaitons que vous nous aidiez à faire avancer cette idée dans l'esprit du Ministre Paul QUILLES. Dans ce but, en vous servant des arguments ci-dessus, accepteriez-vous de lui poser une question écrite qui, passant au Journal Officiel, informera en même temps tous ceux qui suivent cette question de près (Secouristes, Organismes de Secourisme, Etablissements d'enseignement de la conduite etc). Et de le prier de recevoir personnellement le signataire de cette lettre qui le lui a demandé depuis plusieurs mois et à plusieurs reprises. Ainsi vous apporteriez votre pierre à la construction de cet édifice humanitaire.

Nous vous en remercions et vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre parfaite considération.

Didier BURGGRAEVE

ASSEMBLÉE NATIONALE

OLIVIER STIRN

ANCIEN MINISTRE

DÉPUTÉ DU CALVADOS

CONSEILLER GÉNÉRAL - MAIRE DE VIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 12 Août 1985

OS/CP/SG N° 3665

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre dernière correspondance dans laquelle vous me suggérez de poser une question écrite à Monsieur Paul QUILES concernant la Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent".

Cette démarche ne me paraît pas utile puisqu'en effet, Monsieur QUILES a déjà longuement répondu par écrit à vos préoccupations comme l'atteste le journal dont vous m'avez adressé photocopie.

Je reste néanmoins à votre disposition dans l'hypothèse où vous auriez de nouveau besoin de mon aide et vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Olivier STIRN.

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président des Secouristes de ROUBAIX  
Président de l'Association pour le  
Développement de la Prévention et du Secourisme  
59390 LYS LEZ LANNOY

"5 GESTES  
QUI SAUVENT"

Le 24 août 1985

Monsieur Olivier STIRN,  
Ancien Ministre,  
Député du Calvados,  
"La Pommeraie"  
ROULLOURS  
14500 VIRE

Monsieur le Ministre,

Je vous remercie de votre lettre du 12 courant  
à propos de notre Combat pour Sauver des vies humaines.

Il est vrai que le Ministre chargé des Transports,  
M. QUILES, a déjà longuement répondu à nos demandes mais  
il faut savoir que ses différentes réponses ont pu évo-  
luer ces dernières années et ces derniers mois grâce aux  
nombreuses questions posées.

J'ai demandé à M. QUILES de me recevoir depuis  
de très nombreux mois et je m'étais rendu à son Cabinet  
en décembre 1984 dans ce but.

Toute cette Campagne est menée bénévolement et  
donc en plus de nos activités professionnelles. Je n'ai  
pas l'occasion de me rendre à PARIS régulièrement mais  
j'y serai le vendredi 27 septembre.

Puisque vous me le proposez si aimablement dans  
votre lettre, accepteriez-vous d'écrire à M. QUILES pour  
lui demander de me recevoir personnellement ce jour là  
à PARIS - c'est dans plus d'un mois, et lui remettre  
copie de la lettre que nous vous avons adressée le 18  
juillet comprenant nos arguments pour la formation des  
usagers aux "5 gestes".

.../...

↓

Ferme de  
politesse.

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

OLIVIER STIRN

ANCIEN MINISTRE

DÉPUTÉ DU CALVADOS

CONSEILLER GÉNÉRAL - MAIRE DE VIRE

PARIS, le 13 Septembre 1985

OS/CP/GL N° 3924

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu m'adresser une nouvelle correspondance dans laquelle vous me faites savoir votre souhait de rencontrer Monsieur QUILES, Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports.

Je tenais à vous faire savoir que je n'ai pas manqué de lui en faire part et je vous tiendrai informé de la réponse qui me parviendra à ce sujet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Olivier STIRN.

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'Association des Secouristes  
de l'agglomération de Roubaix

59390 LYS-LEZ-LANNOY

**"5 GESTES  
QUI SAUVENT"**

Le 20 juillet 1985

Monsieur Paul BLADT,  
Député de la Moselle,  
Hôtel de Ville,  
57800 COCHEREN

V/Réf. PB/AH  
260/7 - D.31 - D.55

Monsieur le Député,

Nous vous remercions très vivement de la question écrite que vous avez bien voulu poser au Ministre Paul QUILLES, chargé des transports, à propos des "5 gestes qui sauvent" et la réponse qu'il vient de vous faire et que vous avez bien voulu nous faire parvenir immédiatement par votre lettre du 17 juillet donne un éclairage nouveau, grâce à vous, par votre question précise et judicieuse, à ce Combat pour Sauver des vies humaines.

Le Ministre confirme dans sa réponse que le projet des "gestes élémentaires de survie" aurait alourdi les obligations des candidats au permis de conduire et qu'il s'agit là de l'obstacle essentiel à l'application de notre proposition en France. Il faut en effet 2 à 3 fois plus de temps pour enseigner ce programme par rapport au nôtre, les "5 gestes" prévu spécialement pour les accidents de la route donc le permis de conduire.

Par contre, et nous sommes d'ailleurs des pionniers dans le département du Nord, nous sommes favorable à l'enseignement des "gestes élémentaires de survie" dans les établissements scolaires. Toutefois, il ne faut pas oublier tous les autres et notamment ceux qui vont avoir l'autorisation de conduire un véhicule automobile, adultes qui doivent connaître la conduite à tenir en cas d'accident car comment comprendre que cette  
.../...

.../...

formation serait donnée aux plus jeunes et non à eux ?

Comme vous le dites dans votre lettre, l'action entreprise par l'Education Nationale est tout à fait positive même si elle est relativement *de suite*.

Par contre, en rester à un enseignement théorique du comportement à adapter lors d'un accident est tout à fait insuffisant. Pour Sauver la vie d'un accidenté qui saigne ou qui étouffe, il ne sert à rien de connaître les gestes à éviter si on ne sait pas stopper cette hémorragie ou éviter l'asphyxie ! Il faut reconnaître que cette réponse est curieuse.

La dernière partie de la réponse du Ministre est très importante. Il annonce des émissions télévisées pour informer le grand public sur la conduite à tenir. Ne conviendrait-il pas, dès à présent, d'introduire dans l'esprit du grand public une notion de simplicité et quelque chose qui se retient facilement, quelque chose de clair c'est à dire les 5 GESTES QUI SAUVENT ?

Enfin, le Ministre, en souhaitant que les partisans des "5 gestes" se fassent entendre à la Commission Nationale du Secourisme (Commission consultative) au Ministère de l'Intérieur, laisse entendre que si ce programme était "validé" par ce département Ministériel il pourrait alors être retenu par son Ministère.

Il nous paraît donc extrêmement important que le Ministre de l'Intérieur soit saisi dans ce sens et si vous le voulez bien également par une question écrite. La Commission Nationale du Secourisme est en effet consultée par la Direction de la Sécurité Civile qui élabore les programmes de Secourisme. Cette même Direction sait aussi élargir les mêmes programmes sans tenir compte de l'avis contraire de cette Commission. Ce qui a été le cas pour le programme des "gestes élémentaires de survie" où toute la partie "prévention" a été ajoutée par l'Administration d'où le problème que nous avons aujourd'hui.

Dans la question au Ministre de l'Intérieur il pourrait lui être suggéré de proposer au Ministère des Transports un programme simplifié, court et clair pour une formation au permis de conduire. Le seul programme existant en France étant celui des "5 gestes qui sauvent". Ce dernier étant à la disposition des Pouvoirs Publics.

Croyez que nous apprécions votre appui et votre aide. Nous espérons que vous nous aiderez à nouveau dans ce sens et nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en notre considération la meilleure.

Le Président de l'ASAR,

# ASSEMBLÉE NATIONALE

Arrivée le 12 JUL. 1985

Permis de conduire (examen)

SECRETARIAT GÉNÉRAL

1985.....

RÉF

66930. - 22 avril 1985. - M. Paul Bladt attire l'attention de M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports sur l'inadaptation du programme « les gestes élémentaires de survie » aux cadres et candidats du permis de conduire. Cette formation s'avère être trop longue, trop onéreuse et ne convient pas quant à son contenu très étendu. Il est surtout nécessaire d'apprendre aux usagers de la route à épargner des vies humaines et le projet « les cinq gestes qui sauvent » semble mieux adapté aux personnes concernées par sa durée, son contenu et son coût très réduit voire gratuit. Si un enseignement de la masse populaire n'est pas à rejeter, une formation plus spécifique dans le cadre des formateurs et des candidats du permis de conduire devrait être appliquée. Il lui demande donc de revoir sa position de refus et donner un avis favorable pour l'enseignement du programme « les cinq gestes qui sauvent » qui serait inclus dans celui du code de la route et de la conduite automobile.

Réponse insérée au journal (

Réponse. - Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire - et surtout de ne pas faire - en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à participer à la réduction du nombre de tués sur la route. Il avait d'ailleurs été question à une époque de soumettre la délivrance du permis de conduire à la possession d'une « attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie ». Toutefois, cette procédure qui aurait alourdi les obligations des apprentis conducteurs n'est pas apparue opportune,

crites)

compte tenu du caractère déjà dense et coûteux de la formation. De plus, toutes les études préalables menées en vue de la réforme de la formation des conducteurs dont le principe a été arrêté au Comité interministériel de sécurité routière du 13 juillet 1982 militent en faveur d'une plus grande précocité de certains apprentissages. Il en va ainsi de l'enseignement des gestes élémentaires de survie que l'Education nationale a entrepris, depuis 6 ans, de dispenser dès l'adolescence, dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel. A l'effet de confirmer cette orientation, le ministère de l'éducation nationale vient d'éditer une brochure intitulée « l'éducation à la sécurité dans les écoles et les collèges » qui est en cours de diffusion à tous les enseignants. Ce document rassemble tous les textes en vigueur relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité, et notamment l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement, mis en place progressivement depuis 1978, se généralise au fur et à mesure où sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par le brevet de secourisme. Parallèlement, des mannequins sont distribués depuis 1978 dans les établissements et depuis l'année scolaire 1982-1983, grâce à un effort budgétaire important, 300 collèges français sont équipés chaque année. En outre, il convient de préciser que si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, par contre des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. C'est ainsi que, dans les séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie. Il est également envisagé de développer dans le nouveau programme national de formation du conducteur le chapitre se rapportant aux actions de sauvegarde nécessaires en cas d'accident corporel. Par ailleurs, il est prévu de faire inscrire par la France à l'ordre du jour de Bruxelles, dans le cadre des discussions sur le permis de conduire communautaire, la question de l'enseignement relatif aux comportements à adopter à l'égard des victimes d'accidents de la route. Enfin, sur le plan de l'information du public, un projet de réalisation de courtes séquences télévisées sur ce thème, dans le cadre des émissions télévisées « Mieux vivre la route », est actuellement à l'étude. Il devrait permettre, en particulier, de mieux faire connaître les associations de secouristes bénévoles qui mènent régulièrement depuis de nombreuses années des campagnes d'information et de formation du public dont il convient de souligner le caractère remarquable. Si le programme « les cinq gestes qui sauvent » comportant un stage pratique de quatre à cinq heures semble mieux adapté aux associations de secourisme pour une formation « grand public » que le programme de l'attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie, il appartient à ces associations d'œuvrer, au sein de la commission nationale de secourisme à la direction de la sécurité civile du ministère de l'intérieur et de la décentralisation, pour faire entendre leur point de vue et faire valider ce programme pédagogique.

CAB/P - 1509 / 83

V/ Réf. : 168/7 D.31 D.36

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de M. FITERMAN sur le souhait de M. Didier BURGGRAEVE, Président des Secouristes de ROUBAIX et de l'Association pour le Développement de la Prévention et du Secourisme, que soit introduite dans les épreuves de l'examen du permis de conduire une épreuve pratique de secourisme sur "les 5 gestes qui sauvent".

Le Ministre a saisi le service compétent de votre suggestion.

Il ne manquera pas de vous tenir informé de la suite qui pourra lui être donnée.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Antoine PORCU

Monsieur Paul B L A D T  
Député de la Moselle  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon

P A R I S  
-----

Secrétariat  
Mairie Annexe BELLE-ROCHE  
57800 COCHEREN

PARIS, le

Tél.: (16.8)704.48.05

Cocheren, le 28 mars 1984

Réf.: PB/MZ/168/7 D.31

Le Député de la 6<sup>e</sup> Circonscription  
de la Moselle

à

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'Association  
des Secouristes de Roubaix  
59390 LYS-lez-LANNOY

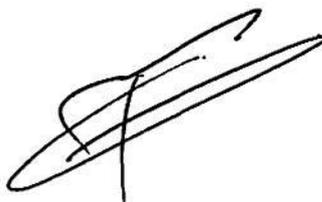
Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, copie de la réponse du Ministère des Transports auprès de qui j'étais intervenu suite à votre courrier du 22 août 1983, concernant l'éventualité d'introduire un stage pratique de 4 à 5 heures de secourisme parmi les épreuves du permis de conduire.

Je relève que ce problème n'avait pas échappé au Ministre et que dans un premier temps, dans les nouvelles séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant notamment sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter et le comportement en cas d'incendie.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Paul BLADT

## Une réponse du ministre des Transports à propos des « cinq gestes qui sauvent »

Lors du 25<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la vocation, M. Didier Bruggraeve, lauréat de la fondation en 1970 au titre du secourisme, avait remis à M. Badinter, ministre de la Justice, la brochure « Les cinq gestes qui sauvent » en lui demandant de la transmettre au ministre chargé des transports, M. Paul Quilès.

Depuis, M. Bruggraeve avait demandé à M. Quilès de le recevoir afin de lui exposer l'intérêt d'une campagne généralisée pour la diffusion des « cinq gestes qui sauvent ».

Le ministre, dont l'attention avait été attirée par un parlementaire sur « les cinq gestes qui sauvent », vient de faire publier au Journal Officiel la réponse suivante :

« ...il convient de préciser que si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, par contre des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique

sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. C'est ainsi que, dans les séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie. Il est également envisagé de développer dans le nouveau programme national de formation du conducteur le chapitre se rapportant aux actions de sauvegarde nécessaires en cas d'accident corporel. Par ailleurs, il est prévu de faire inscrire par la France à l'ordre du jour de Bruxelles, dans le cadre des discussions sur le permis de conduire communautaire, la question de l'enseignement relatif aux comportements à adopter à l'égard des victimes d'accidents de la route. Enfin, sur le plan de l'information du

public, un projet de réalisation de courtes séquences télévisées sur ce thème, dans le cadre des émissions télévisées « Mieux vivre la route », est actuellement à l'étude. Il devrait permettre, en particulier, de mieux faire connaître les associations de secouristes bénévoles qui mènent régulièrement depuis de nombreuses années des campagnes d'information et de formation du public dont il convient de souligner le caractère remarquable. Si le programme « les cinq gestes qui sauvent » comportant un stage pratique de quatre à cinq heures semble mieux adapté aux associations de secourisme pour une formation « grand public », que le programme de l'attestation d'initiation aux gestes élémentaires de survie, il appartient à ces associations d'œuvrer, au sein de la commission nationale de secourisme à la direction de la sécurité civile du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, pour faire entendre leur point de vue et faire valider ce programme pédagogique ».

21 JUIL. 1985

### « 5 gestes qui sauvent » une lettre pressante de Didier Bruggraeve au ministre

A nouveau, sans relâche, M. Didier Bruggraeve, animateur de la Campagne nationale des « 5 gestes qui sauvent » entreprend des démarches à tous les niveaux. Il vient d'adresser une lettre pressante M. Paul Quilès, ministre chargé notamment des Transports, lui demandant à être reçu pour parler du combat des « 5 gestes qui sauvent » qu'il propose pour sauver des vies humaines sur les routes de France et pour limiter également le nombre des accidents, par la prévention.

« Ce sont ces « 5 gestes », à la portée de tous, pour épargner des vies humaines, c'est-à-dire la vie de nos compatriotes, qu'il faut très rapidement enseigner au moment de la préparation du permis de conduire », dit-il au ministre.

"5 GESTES  
QUI SAUVENT"

Le 26 juillet 1985

Monsieur Jean ROYER,  
Député-Maire de Tours,  
Ancien Ministre,  
Hôtel de Ville,  
37022 TOURS Cédex

Monsieur le Ministre,

Nous n'avons pas oublié votre lettre du 14 septembre 1984 encourageante et qui surtout nous apprenait votre adhésion à notre Campagne afin d'apprendre ce que nous appelons les "5 gestes qui sauvent" à la population et notamment les usagers de la route.

Nous ne savons pas si, à la suite de notre réponse du 24 septembre 1984, vous êtes intervenu auprès des Pouvoirs Publics comme vous le mentionniez dans votre correspondance.

Ce que nous savons aujourd'hui, c'est que le Ministère chargé des transports n'est pas opposé à une formation au Secourisme des usagers de la route au moment du permis de conduire. Le Ministre Paul QUILLES reconnaît lui-même que cette mesure permettrait de réduire le nombre des tués sur les routes.

Mais il ne peut actuellement retenir le seul programme proposé par le Ministère de l'Intérieur chargé du Secourisme en France, appelé "gestes élémentaires de survie" car il est trop long. Il le trouve incompatible avec les obligations actuelles des apprentis-conducteurs. Ce programme réclame un temps d'enseignement de 8h, 10h voire 12 heures. Il est compréhensible qu'on ne peut demander aux candidats au permis de conduire de s'astreindre en plus à cette obligation.

.../...

.../...

Ce temps de formation, trop long, est nécessaire car ce programme ne concerne pas uniquement l'accident de la route mais les accidents de la vie courante et la prévention. S'il convient pour l'Education Nationale il est inadapté pour le cadre du permis de conduire.

Bien au contraire, le projet des "5 gestes qui sauvent" a été mis au point en 1967 afin de réduire la mortalité affolante sur les routes Françaises, toujours très élevée aujourd'hui. Il a été conçu justement dans l'optique d'une formation pratique et non théorique au permis de conduire.

Tout usager de la route devrait connaître la conduite à tenir en cas d'accident sans pour cela alourdir une telle formation. Les "5 gestes" recueillent désormais un large consensus. C'est un concept clair et simple, donc à la portée du grand public. Il ne demande que 4 à 5 heures de formation.

Nous souhaitons vivement que vous puissiez intervenir auprès du Ministre de l'Intérieur à ce propos car il est urgent que ce Ministère admette que les "gestes élémentaires de survie" est un programme trop long et que le seul autre projet Français existant qui concerne l'accident de la route donc le permis de conduire est bien celui des "5 gestes qui sauvent".

En vous remerciant de votre contribution pour faire avancer notre Combat, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre Haute Considération.

Le Président de l'ASAR,

Didier BURGGRAEVE

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 29 juillet 1985

## ALERTER



Monsieur Gilbert SENES,  
Député de l'Hérault,  
Hôtel de Ville,  
34150 GIGNAC

## BALISER



Monsieur le Député,

Vous aviez bien voulu poser une question écrite au Ministre chargé des Transports à propos de notre proposition d'une formation des candidats au permis de conduire à la conduite à tenir lors d'un accident de la route et nous vous en remercions vivement.

## RANIMER



Dans sa réponse, que nous vous remettons sous ce pli pour mémoire, M. QUILES reconnaît que cette mesure permettrait de réduire le nombre des tués sur les routes ce qui est en effet le but essentiel recherché, même si nous sommes persuadés qu'elle aurait en plus un effet préventif sur l'état d'esprit des conducteurs.

## COMPRESSER



Toutefois, pour écarter cette proposition, tout au moins actuellement, il indique que la formation actuelle des nouveaux conducteurs, déjà dense et coûteuse, ne peut pas être complétée d'une formation aux "gestes élémentaires de survie", formation qui réclame 8h, 10h voire 12 heures.

## SAUVEGARDER



Nous ne pouvons que partager ce sentiment du Ministre car ce programme des "gestes élémentaires de survie" proposé par le Ministère de l'Intérieur a été mis au point non pas pour le permis de conduire mais pour répondre à la nécessité de proposer au grand public une initiation au Secourisme en deça du Brevet de Secouriste.

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

.../...

Quand on sait qu'il faut en moyenne une vingtaine d'heures de préparation au permis de conduire, on ne peut exiger en plus 10 heures de formation uniquement au Secourisme.

Nous n'avons jamais demandé à ce que ce programme soit retenu car nous le trouvons inadapté pour le cadre du permis de conduire. Il est plutôt destiné à l'Education Nationale qui, d'ailleurs, l'utilise de plus en plus.

Par contre, le seul et unique projet Français mis au point en 1967 afin de réduire la mortalité énorme sur les routes de France, uniquement basé sur la conduite à tenir lors d'un accident de la route donc en rapport avec le permis de conduire est bien celui, de plus en connu, que nous proposons, les "5 gestes qui sauvent".

C'est un projet simple, qui ne comprend que le strict nécessaire mais pourtant l'essentiel pour sauver une vie humaine dans les trois cas où une intervention immédiate des premiers témoins est indispensable pour maintenir en vie les accidentés dans l'attente des secours.

Son titre est clair, mnémotechnique. Son contenu à la portée de tous, sans nécessité de choix pour l'application.

Des questions théoriques ne servent malheureusement à rien ainsi qu'apprendre les gestes à éviter si, au moins, les quelques gestes essentiels ne sont pas appris. C'est tout le sens de notre Combat qui commence à faire le tour de France.

Nous sommes certains que vous accepterez de nous aider à nouveau afin de faire avancer notre projet au niveau des Pouvoirs Publics. Par une question écrite auprès du Ministre Paul QUILLES en utilisant les arguments ci-dessus; par une question écrite auprès du Ministre Pierre JOXE dont le Ministère est chargé d'élaborer les programmes de Secourisme afin de lui demander de proposer au Ministère des Transports les "5 gestes qui sauvent" dans le cadre d'une formation obligatoire pour l'obtention du permis de conduire.

Et, si ce n'est pas trop vous demander, de prier ces deux Ministres de recevoir le signataire de cette lettre qui leur a demandé il y a plusieurs mois à être reçu, même brièvement, afin de leur exprimer directement les enjeux de ce Combat des "5 gestes qui sauvent".

Avec nos remerciements, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le Président de l'ASAR,

ASSEMBLÉE NATIONALE

GILBERT SÉNÈS

MAIRE DE GIGNAC  
CONSEILLER GÉNÉRAL HONORAIRE  
DÉPUTÉ DE L'HÉRAULT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 28 août 1985

Monsieur Didier BURGRAEVE  
Président de l'ASAR

59390 LYS LEZ LANNOY

Cher Monsieur,

Je vous accuse réception de votre lettre du 29 juillet faisant suite à la question écrite que j'avais posée en 1984 sur les actions menées par votre association.

Afin de simplifier ma tâche, je souhaiterais que vous m'en fassiez une rédaction que je remettrai en forme éventuellement. Je vous indique que les questions écrites ne doivent pas avoir plus de 20 lignes.

Je reste donc à votre disposition et

Vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Gilbert SÉNÈS,  
Député de l'HÉRAULT,

**"5 GESTES  
QUI SAUVENT"**

Le 3 Septembre 1985

Monsieur Gilbert SENES,  
Député de l'Hérault,  
Rés. du Parc des Arceaux,  
Bat. F 2  
Avenue Paul Rimbaud  
34000 MONTPELLIER

Monsieur le Député,

Je vous remercie de votre lettre du 28 août.

La question écrite pourrait être la suivante :

"M. Gilbert SENES attire à nouveau l'attention de M. le Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, sur la nécessité pour les usagers de la route de connaître ce que l'on appelle les "5 gestes qui sauvent".

Se référant à la réponse du Ministre à sa question écrite n° 55998, il rappelle que ce dernier reconnaît que cette mesure serait de nature à réduire le nombre des tués sur les routes. Or, le Ministère de l'Intérieur n'a proposé jusqu'à présent qu'un projet plus long, les "gestes élémentaires de survie" qui apparaît mal adapté pour une formation lors de la préparation du permis de conduire. La formation aux "5 gestes qui sauvent" a été conçue quant à elle dans l'optique du permis de conduire et concerne uniquement la conduite à tenir lors d'un accident de la route.

Il lui demande donc si son Ministère ne peut pas rapidement se mettre d'accord avec le Ministère de l'Intérieur afin qu'un enseignement pratique, de courte durée donc sans frais excessifs du style "5 gestes qui sauvent" soit rendu obligatoire pour l'obtention du permis de conduire comme chez nos voisins Suisses".

.../...

↓  
= formule de politesse.

ASSEMBLÉE NATIONALE

GILBERT SÉNÈS

MAIRE DE GIGNAC  
CONSEILLER GÉNÉRAL HONORAIRE  
DÉPUTÉ DE L'HÉRAULT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 12 septembre 1985

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'A.S.A.R.

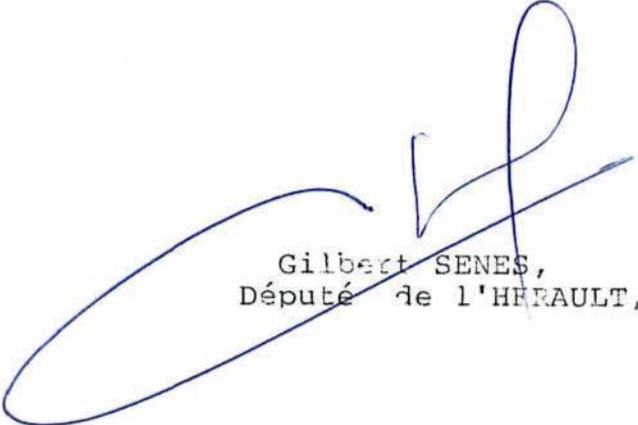
59390 LYS LEZ LANNOY

Monsieur le Président,

Suite à notre échange de correspondance, je vous remercie de votre lettre du 3 septembre par laquelle vous me donnez le texte de la question écrite que j'aurai à poser et qui n'appelle de ma part aucune observation.

Je ne manquerai pas de vous faire connaître la suite qui lui sera donnée et, dans cette attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Gilbert SÉNÈS,  
Député de L'HÉRAULT,

PARIS. LE 29 JUIL. 1985

244, BOULEVARD SAINT-GERMAIN (VII<sup>e</sup>)  
CODE POSTAL 75775 PARIS CEDEX 16  
TÉLÉPHONE : 844-39-93 - TELEX 302173 P

Monsieur,

Je vous remercie de votre courrier du 18 juillet et des informations jointes sur les cours de secourisme en Suisse.

En ce qui me concerne, je ne manquerai pas de vous tenir informé de tout projet de réponse allant dans le sens de vos préoccupations.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



P. MAYET

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'A.S.A.R.

59390 LYS-LEZ-LANNOY

*Permis de conduire (examen)*

**72870.** - 5 août 1985. - M. Bernard Stael appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé des transports, sur l'intérêt que présente une formation pratique secouriste en cinq heures, dispensée aux candidats au permis de conduire. Une telle formation, intervenant en effet à un moment idéal de prise de conscience et de disponibilité des futurs conducteurs, permettrait, en premier lieu, d'éduquer, à l'aide d'une pédagogie adaptée, des millions de Français sur la conduite à tenir lors d'un accident de la route. Elle contribuerait, en second lieu, à maintenir en vie les blessés très gravement atteints qui, sans intervention immédiate (gestes de sauvetage de première urgence ou actions préventives évitant les risques d'une manipulation inconsidérée), décèderaient avant l'arrivée des secours. Il faut noter que, depuis quelques années, l'éducation nationale entreprend des efforts en vue d'apporter aux jeunes les gestes élémentaires de « survie ». Ce programme comprend des éléments de prévention et de secourisme. Si louable que soit cette action, force est de constater qu'il ne touchera qu'une faible partie des futurs conducteurs au permis de conduire. Aussi il lui demande s'il envisage d'introduire prochainement, dans les programmes d'examen du permis de conduire, la solution adoptée par la Confédération helvétique, à savoir une formation pratique obligatoire de cinq heures.

AC 7 AOUT 1985

Ministère de l'Urbanisme,  
du Logement et des Transports

Paris, le - 5 AOUT 1985

32, Avenue du Président - Kennedy (16<sup>e</sup>)  
Téléphone : 503-91-92 - Cédex 610833 F

Le Chef Adjoint de Cabinet  
chargé des relations avec le Parlement

CAB/BCP/29905

V/Réf. : SK/85-277

*ulcères*

Monsieur le Député et Cher Ami,

Vous avez fait part à Monsieur Paul QUILES, Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports du souhait de l'Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix que soit rendue obligatoire pour les candidats au permis de conduire une formation pratique sur les "cinq gestes qui sauvent".

Le Ministre approuve pleinement la campagne que mène sur ce thème cette association et ne manquera pas de vous faire connaître la suite qui aura pu être réservée à sa proposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député et Cher Ami, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marianne LYON-CAEN

Monsieur Alain CHENARD  
Député de Loire-Atlantique  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon  
75355 PARIS

Le 21 août, le député de l'Ain **Louis ROBIN** écrit à **Paul QUILES**. Il résume dans sa lettre le dilemme auquel nous étions confrontés depuis la création des GES – et avec ces pouvoirs publics depuis leur arrivée en 1981 - c'est-à-dire un ministère de l'Intérieur qui refuse de valider le programme des « 5 gestes qui sauvent » (qui ne vient pas de lui), et un ministère des Transports qui refuse de valider celui de l'Intérieur (car il est trop long et trop coûteux) !

Par ma lettre du 24 août à **Jean-Marie DAILLET**, député de la Manche, je souhaitais que, comme ses collègues qui avaient répondu favorablement, il intervienne également face à cette situation – grotesque – mais très coûteuse en vies humaines que l'on prétendait, par ailleurs, vouloir préserver coûte que coûte, en lançant par exemple des campagnes d'affiches ou des spots télévisés, très coûteux mais beaucoup moins efficaces en résultats concrets.

**Paul QUILES** répondit le 28 août à **Georges LE BAILL** (qui avait contacté « une nouvelle fois » le ministre). Ce dernier « confirme » sa lettre du 5 novembre ! N'avait-il pas quelque chose de « nouveau » à nous dire ? Il reparle de « Bruxelles » (une diversion !) et **M. BURGGRAEVE**, malgré les dires du ministre, ne sera aucunement « tenu informé » de quoi que ce soit à ce sujet !

Les enquêtes « REAGIR » auxquelles le CAPSU s'associera, mettront en évidence le problème de l'alerte des secours, dénoncé par ailleurs depuis longtemps par le SRF. Un dépliant fut même créé (avec la mention REAGIR) pour présenter la conduite à tenir face à un accident de la route et aux blessés ; il s'agissait bien de nos « 5 gestes qui sauvent » (dépliant déjà publié à plusieurs reprises dans les documents du CAPSU).

**Yvon TONDON**, député de Meurthe et Moselle, le même jour, me confirme par courrier son intervention auprès du ministre (question écrite). Ces multiples démarches n'auraient – de réponse (s) – que dans les mois à venir, même pour ne publier que la « réponse-type ».

Le 29, c'est le député **Pierre WEISENHORN** qui pose sa nouvelle question écrite après la réponse obtenue à la précédente. Il affirme sans détours que la « campagne nationale des 5 gestes qui sauvent répond présentement à la préoccupation des pouvoirs publics » et, s'étonne « de l'opposition du ministre... à la mise en œuvre de la formation préconisée, d'une durée de 4 ou 5 heures, moins générale que la formation aux gestes élémentaires de survie, mais certainement complémentaire ».

Le 10 septembre, je me devais d'écrire à nouveau au ministre, moi-même, pour le fameux rendez-vous sollicité maintes fois mais jamais accordé ! Cette action était menée bénévolement, pour chacun des membres des associations (ASAR et CAPSU), après nos activités professionnelles ; nous ne pouvions pas nous libérer ainsi suite à un simple coup de fil de l'administration. Les déplacements à Paris devaient se prévoir dans le temps, pour les semaines, voire les mois, à venir.

Le 23 septembre, **Jean-Paul FUCHS**, qui présidait à l'Assemblée Nationale le groupe d'études sur la sécurité routière, me fait savoir que son collègue, **Jean-Marie DAILLET** (avec qui nous étions en contact) l'avait tenu informé de la campagne nationale (et même transmis ma lettre). Et il me remet copie de sa question écrite (du 22 juillet) au ministre sur la nécessité « d'envisager au plus tôt » cette formation élémentaire pour l'obtention du permis de conduire en citant les « 5 gestes » et surtout en lui demandant pourquoi « le programme Cinq gestes qui sauvent .... n'a pas encore été pris en considération alors que l'on ne peut contester son efficacité ».

Le même jour, au JO, la réponse-type était publiée suite à la question de **François LEOTARD**.



BOURG-EN-BRESSE, LE 21 Août 1985

MONSIEUR PAUL QUILES  
Ministre de l'Urbanisme, du Logement  
et des Transports  
32 Avenue du Président Kennedy  
75775 PARIS

LOUIS ROBIN

DEPUTE DE L'AIN  
MAIRE -ADJOINT

COPIE

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la Campagne Nationale les " 5 gestes qui sauvent", animée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix (ASAR).

Il me semble en effet essentiel d'informer l'ensemble de la population, de façon simple mais précise, sur les initiatives susceptibles de sauver la vie de personnes accidentées.

Monsieur le Président de l'ASAR a suggéré à la Direction de la Sécurité Civile du Ministère de l'Intérieur de retenir sa proposition des " 5 Gestes qui sauvent" pour le permis de conduire et de vous la soumettre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer la suite que vous envisageriez éventuellement de donner à cette proposition, sachant l'intérêt que vous portez à une formation des usagers de la route au Secourisme.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ce courrier,

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Étranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 24 août 1985

Monsieur Jean-Marie DAILLET,  
Député de la Manche,  
6 rue Lamartine,  
50000 SAINT-LO

## ALERTER



## BALISER



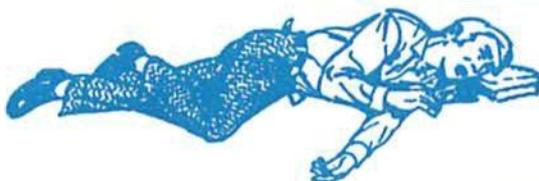
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur le Député,

Par une lettre du 17 mai, nous sollicitons de votre part une intervention auprès des Pouvoirs Publics afin que les "5 gestes qui sauvent" soient retenus pour une formation pratique obligatoire lors de la préparation du permis de conduire.

Le Ministre chargé des Transports, M. QUILES, reconnaît lui-même qu'une telle mesure permettrait de réduire le nombre des tués sur nos routes. Mais le Ministère de l'Intérieur n'a pas proposé un programme court et en rapport direct avec l'accident de la route d'où le refus actuel du Ministère des Transports.

Or, nous pensons et nous croyons fermement que nous pouvons mettre tout le monde d'accord car les "5 gestes" correspondent exactement à ce qu'il faut apprendre aux usagers de la route et probablement à ce qu'attend le Ministère des Transports.

Votre concours nous est indispensable pour convaincre les Pouvoirs Publics et c'est bien pourquoi nous nous permettons à nouveau de vous écrire afin que vous interveniez dans ce sens.

Nous vous en remercions et nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le Président de l'ASAR,

**Didier BURGGRAEVE**

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

28 AOUT 1985

CAB/BCP/27808

V/ Réf. : GLB/MGA

Monsieur le Député et cher ami,

Vous avez bien voulu appeler une nouvelle fois mon attention sur les suggestions faites par M. Didier BURGGRAEVE, Président de l'Association des Secouristes de l'agglomération de ROUBAIX, d'introduire une formation au secourisme dans le cadre de la préparation au permis de conduire.

Je vous confirme à cet égard les termes de ma lettre du 5 novembre 1984.

J'ajoute que, dans le programme national de formation actuellement en cours d'élaboration, référentiel commun aux formateurs, aux élèves et aux examinateurs et somme des savoirs indispensables pour tout conducteur, le chapitre se rapportant aux actions de sauvegarde nécessaires en cas d'accident corporel a été largement développé. L'importance plus grande donnée à ce chapitre sera de nature à entraîner une meilleure formation des candidats au permis de conduire quant aux actions à entreprendre en cas d'accident.

Je vous informe également qu'il est prévu de faire inscrire par la France à l'ordre du jour de BRUXELLES, dans le cadre des discussions sur le permis de conduire communautaire, la question de l'enseignement relatif aux comportements à adopter à l'égard des victimes d'accidents de la circulation. M. BURGGRAEVE sera, bien entendu, tenu informé, le moment venu, des conclusions des débats qui auront eu lieu.

Enfin, je puis vous indiquer que les actions très positives menées par les associations de secourisme sont actuellement confortées par les initiatives locales qui se développent dans de nombreux départements sous l'impulsion des équipes du programme REAGIR. C'est ainsi qu'un effort remarquable est entrepris pour l'information des usagers de la route qui se traduit sous la forme de dépliants disponibles dans divers lieux publics et rappelant les principaux gestes de secours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député et cher ami, l'expression de mes sentiments les meilleurs

Paul QUILLES

Monsieur Georges LE BAILL  
Député des Hauts-de-Seine  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon

PARIS

YVON TONDON

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Député de Meurthe et Moselle  
Conseiller régional

12, rue Clémenceau  
BP 87

54702 PONT A MOUSSON CEDEX

TEL. : (8) 381 15 89

PARIS, le

Pont-à-Mousson,

le 28 aout 1985

Référence à rappeler :

YT/PB/2034

*Permis de conduire (examen)*

74107. - 16 septembre 1985. - M. Yvon Tondon attire l'attention de M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports sur le fléau que sont les accidents de la route. Tous les moyens doivent être utilisés pour tenter de réduire la mortalité routière. Les pouvoirs publics ont pris des mesures techniques et réglementaires et apporté des correctifs à la formation des conducteurs, mais le sort des accidentés immédiatement après l'accident n'a pas été pris en considération. Les secours spécialisés : sapeurs-pompiers, équipes médicales, auront toujours besoin de cinq à dix minutes en moyenne pour se rendre sur les lieux d'un accident. Si les témoins sur place savent pratiquer les quelques gestes qui peuvent maintenir en vie les blessés graves, nombre de vies pourront être sauvées. Pour cela, il faudrait que les « cinq gestes qui sauvent » soient inclus dans l'apprentissage du permis de conduire. Il lui demande quelles mesures peuvent être prises pour inclure cette formation à l'examen du permis de conduire.

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 24 aout dernier et j'en ai pris connaissance avec beaucoup d'attention.

J'interviens à ce sujet, par l'intermédiaire d'une question écrite, auprès de Monsieur le Ministre des transports.

Je ne manquerai pas, bien entendu, de vous tenir informé de la réponse de Monsieur le Ministre dès sa parution au Journal Officiel.

Restant à votre entière disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président

Association pour le développement  
de la prévention et du secourisme

59390 LYS LES LANNOY

  
YVON TONDON

Pierre WEISENHORN

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DEPUTE-MAIRE

68720 ILLFURTH

Tél. (89) 25.43.03

Illfurth

PARIS, le 29 AOUT 1985

85-S-0789-2

QUESTION ECRITE

Monsieur Pierre WEISENHORN attire l'attention de Monsieur le Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports sur sa réponse parue au JO numéro 3 A.N.(Q) du 21 Janvier 1985, suite à la question écrite numéro 55804 du 10 Septembre 1984.

La réponse ci-dessus référencée reconnaît "qu'il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire, et surtout de ne pas faire, en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à participer à la réduction du nombre de tués sur la route".

La Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent" répond présentement à la préoccupation des pouvoirs publics, puisque la formation pratique proposée permettrait vraiment aux usagers de la route d'agir à bon escient et efficacement dans l'attente des secours spécialisés, alors qu'une formation théorique indispensable, ne peut permettre une efficacité comparable.

Monsieur Pierre WEISENHORN s'étonne dès lors de l'opposition du Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports à la mise en oeuvre de la formation préconisée, d'une durée de 4 ou 5 heures, moins générale que la formation "aux gestes élémentaires de survie", mais certainement complémentaire.

*P. Weisenhorn*

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 10 Septembre 1985

## ALERTER



## BALISER



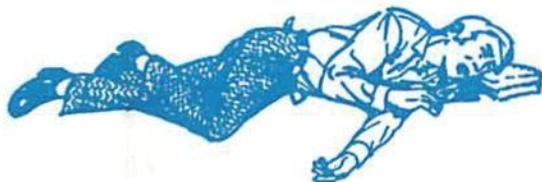
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur Paul QUILES,  
Ministre de l'Urbanisme,  
du Logement et des Transports,  
32 Av. du Président Kennedy,  
75016 PARIS

Monsieur le Ministre,

Dès le mois de décembre 1984, je me suis présenté à votre Cabinet - avec l'appui du Conseil Régional Nord-Pas de Calais - afin de solliciter auprès de vous une audience à propos de la Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent".

J'ai eu l'occasion de vous écrire plusieurs fois depuis cette date et ma dernière lettre du 10 juillet n'a pas obtenu de réponse de votre part.

Je mène ce Combat bénévolement et j'y consacre un temps considérable. Je ne me rends à PARIS que trois ou quatre fois chaque année.

J'y serai le vendredi 27 septembre et je souhaite qu'enfin vous répondiez favorablement à mes demandes et que vous me receviez.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en ma Haute Considération.

Le Président de l'ASAR,

Didier BURGGRAEVE

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

ASSEMBLÉE NATIONALE

JEAN-PAUL FUCHS  
Député du Ht-Rhin

Tél. 16-1 297 73 24

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 23 Septembre 1985

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
A.S.A.R.

59390 LYS-lez-LANNOY

BC/P

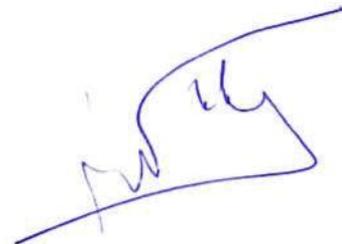
Monsieur,

Dans le cadre de mes fonctions de Président du groupe d'Etudes sur la Sécurité routière de l'Assemblée Nationale, M. Jean-Marie DAILLET, député de la Manche, m'a transmis votre correspondance attirant son attention sur la campagne nationale des "5 gestes qui sauvent".

Particulièrement intéressé par cette campagne, je viens de poser une question écrite à M. le Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports afin de l'interpeller sur la nécessité de mettre en place une formation visant à apprendre aux candidats du permis de conduire les premiers gestes qui peuvent maintenir en vie les blessés.

Je vous prie de trouver ci-joint, pour votre information, copie de cette question. Je ne manquerai pas bien entendu de vous faire parvenir le texte de la réponse ministérielle dès que celle-ci sera en ma possession.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Paul FUCHS  
Président du Groupe d'Etudes  
sur la Sécurité Routière

*Permis de conduire (examen)*

72102. - 22 juillet 1985. - M. Jean-Paul Fuchs attire l'attention de M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports sur la nécessité d'envisager au plus tôt l'introduction d'une formation élémentaire de secourisme lors de l'obtention du permis de conduire. En effet, à l'heure actuelle, il apparaît qu'aucun véritable programme conçu spécialement dans l'optique du permis de conduire ne soit envisagé par les autorités. Or, il semble essentiel de former les usagers de la route aux gestes qui peuvent maintenir en vie les blessés dans l'attente des secours et de faire connaître ceux qui risquent d'aggraver leur état. C'est pourquoi il lui demande si des études ont été entreprises dans le

but d'examiner les possibilités d'organiser un « apprentissage » sur les gestes élémentaires de survie au moment de l'examen du permis de conduire. Il lui demande également pourquoi le programme « Cinq gestes qui sauvent » (alerter, baliser, ranimer, compresser, sauvegarder) n'a pas encore été pris en considération alors que l'on ne peut contester son efficacité.

# ASSEMBLÉE NATIONALE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

PARIS, le 24 septembre 1985

## RÉPONSES DES MINISTRES aux questions écrites

Réponse insérée au journal officiel (Assemblée nationale, questions écrites)  
n° 37 A.N. (Q) du 23 septembre 1985

### Permis de conduire (examen)

71604. - 15 juillet 1985. - M. François Léotard attire l'attention de M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports sur la campagne nationale intitulée : les « Cinq gestes qui sauvent », organisée bénévolement par une association de secouristes du département du Nord. Malgré les efforts de prévention entrepris depuis de nombreuses années par les pouvoirs publics, il est à craindre que la période de grande migration estivale qui s'ouvre ne s'accompagne malheureusement d'une recrudescence des accidents de la circulation. C'est la raison pour laquelle il lui demande si cette campagne pourrait être relayée par les pouvoirs publics par des moyens similaires à ceux mis en œuvre pour la prévention des accidents et si, à l'avenir, ces cinq gestes pourraient faire l'objet d'une épreuve au permis de conduire.

descente des accidents de la circulation. C'est la raison pour laquelle il lui demande si cette campagne pourrait être relayée par les pouvoirs publics par des moyens similaires à ceux mis en œuvre pour la prévention des accidents et si, à l'avenir, ces cinq gestes pourraient faire l'objet d'une épreuve au permis de conduire.

Réponse. - Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire, et surtout de ne pas faire, en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à participer à la réduction du nombre de tués sur la route. L'orientation prise en matière de réforme du permis de conduire, notamment une plus grande précocité de certains apprentissages conduit à penser que c'est dès l'adolescence que l'apprentissage des comportements à adopter en cas d'accident devrait intervenir et que le lieu privilégié de son acquisition est tout naturellement le collège. Tel est bien le sentiment de l'Education nationale qui a entrepris, depuis six ans, de dispenser dès l'adolescence, dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel l'enseignement des gestes élémentaires de survie. A l'effet de confirmer cette orientation, le ministère de l'éducation nationale vient d'ailleurs de diffuser à tous les enseignants une brochure intitulée « L'Education à la sécurité dans les écoles et les collèges ». Ce document rassemble tous les textes en vigueur relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité, et notamment l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement, mis en place progressivement depuis 1978, se généralise au fur et à mesure où sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par brevet de secourisme. Parallèlement, des mannequins sont distribués depuis 1978 dans les établissements et depuis l'année scolaire 1982-1983, grâce à un effort budgétaire important, 300 collèges français sont équipés chaque année. Par ailleurs, il convient de préciser que si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, par contre des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. C'est ainsi que, dans les séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation

de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie. De nouvelles questions sur ce thème seront posées dans les prochaines séries. Dans le programme national de formation actuellement en cours d'élaboration, référentiel commun aux formateurs, aux élèves et aux examinateurs et somme des savoirs indispensables pour tout conducteur, le chapitre se rapportant aux actions de sauvegarde nécessaires en cas d'accident corporel a été largement développé. L'importance plus grande donnée à ce chapitre sera de nature à entraîner une meilleure formation des candidats au permis de conduire quant aux actions à entreprendre en cas d'accident. En outre, il est prévu de faire inscrire par la France à l'ordre du jour de Bruxelles dans le cadre des discussions sur le permis de conduire communautaire la question de l'enseignement relatif aux comportements à adopter à l'égard des victimes d'accidents de la circulation. Enfin, les actions très positives menées par les associations de secourisme sont actuellement confortées par les initiatives locales qui se développent dans de nombreux départements sous l'impulsion des équipes du programme Réagir. C'est ainsi qu'un effort remarquable est entrepris pour l'information des usagers de la route qui se traduit sous la forme de dépliants distribués dans divers lieux publics et rappelant les principaux

Changement de ministre des Transports, **Jean AUROUX**, d'abord secrétaire d'Etat, devient « ministre à part entière ».

Le 21 octobre, il écrit à l'ancien ministre et député de la Vendée, **Vincent ANSQUER**, qu'il ne peut (lui aussi), me recevoir, du fait d'un « agenda particulièrement chargé », ce qui avait été le cas de ses prédécesseurs et le sera de ses successeurs. Un ministre n'a pas le temps de recevoir comme cela le président d'une association, même pour lui faire comprendre comment il pourrait sauver des vies humaines sur les routes dont il est « responsable » car chapeautant les services chargés de la sécurité routière.

En définitive, des entretiens, prévus en septembre, furent reportés, du fait de la mission de mon équipe de secours en cas de catastrophe (équipe d'urgence de l'ASAR\*) lors du tremblement de terre de Mexico en septembre.

Le retour de mission fut très chargé (récupération physique, psychologique, décalage horaire, remise en état du matériel...).

**DENIZET** avait (déjà) remplacé **MAYET** comme délégué interministériel (1). J'avais écrit au nouveau délégué le 9 novembre, suite à la proposition du nouveau ministre. Egalement au nouveau ministre le 28 décembre (lettre publiée dans le 9<sup>ème</sup> mémoire).

C'est le lundi 2 décembre que ces entretiens eurent lieu, comme relatés dans un article de presse du 4 intitulé : « M. Didier Burggraeve reçu à Matignon », ci-après.

La journée débuta par le rendez-vous au cabinet du Premier ministre, **Laurent FABIUS**. Ses conseillers, plusieurs face à moi, me confirmèrent qu'ils étaient – et donc le Premier ministre – favorables à cette idée, mais qu'il fallait voir **DENIZET**.

Je rencontrais le nouveau délégué l'après-midi. Il découvrait le « problème » Il est évident qu'avoir fait « inscrire » cette question à l'ordre du jour de Bruxelles ne devait pas exonérer la France de s'en préoccuper elle-même directement. Pourquoi l'Allemagne l'avait-elle fait dès 1969, puis l'Autriche en 1973 ?

J'avais emporté avec moi une cassette vidéo suite aux reportages effectués à Roubaix et Lys lez Lannoy par une équipe de télévision. Il y avait l'interview du **Colonel LAGACHE**, qui fut l'adjoint de **Christian GERONDEAU**, qui y vantait les mérites des « quelques » gestes qui sauvent (c'est-à-dire les 5 gestes) que l'on devrait, prochainement, apprendre aux candidats aux permis de conduire....

Cette année 1985, on le voit, aura été exceptionnellement riche en démarches. Pourtant, à côté de cette action incessante en faveur des « 5 gestes », il fallait faire fonctionner l'ASAR, former de nouveaux secouristes, entraîner les secouristes actifs et l'équipe d'urgence. Il y eut en avril à Lys lez Lannoy, l'inauguration de la première rue au nom du **Professeur Marcel ARNAUD** (relaté dans le tome I (1997) consacré à son œuvre).

Le CAPSU allait remplacer l'ADPS par un titre plus percutant et une organisation plus performante. Il y avait eu une nouvelle édition de la brochure et la rédaction du 3<sup>ème</sup> mémoire. Il n'y avait pas de temps à perdre, il fallait se donner à fond, une vie humaine n'a pas de prix, le combat devait se poursuivre sur tous les fronts.

\* L'équipe de l'ASAR que j'avais l'honneur de diriger et d'entraîner depuis sa création en 1980 interviendra durant une semaine aux côtés de nos camarades de l'UISC 1 (Unité d'Instruction de la Sécurité Civile) de Nogent le Rotrou. Voir à ce sujet le dossier « Les secouristes de catastrophe » CAPSU – GRIC, édité en avril 2005 > Bibliothèque du CAPSU.

(1) – Voir le 9<sup>ème</sup> mémoire où tout est expliqué.

*République Française*

*Le Ministre de l'Urbanisme,  
du Logement et des Transports*

Paris, le 21 OCT. 1985

246, Boulevard Saint-Germain  
75700 Paris  
Téléphone (1) 45.44.39.99 Telex 250038 F

*Ref. à rappeler*

23 OCT. 1985

*N. Ref.* CAB/1 SP n° 2935 CP

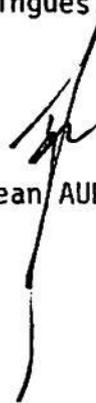
*V. Ref.* VA/NG n° 85/8 362

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une demande d'audience présentée par M. Didier BURGGRAEVE, à propos de l'action qu'il mène pour la prévention des accidents et le développement du secourisme aux blessés de la route.

Un agenda particulièrement chargé ne me permet pas d'accorder cet entretien à M. BURGGRAEVE. Je lui suggère toutefois de prendre contact avec M. DENIZET, Directeur de la Sécurité et de la Circulation Routières, au 539.25.70, afin qu'ils conviennent d'une entrevue.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments distingués.

  
Jean AUROUX

Monsieur Vincent ANSQUER  
Ancien Ministre  
Député de la Vendée  
Assemblée Nationale

75355 - PARIS

# JEAN AUROUX

## Ministre à part entière

21 SEP. 1985

M. Jean Auroux, qui succède vendredi à M. Paul Quilès, au ministère de l'Urbanisme, du logement et des transports, était depuis le 23 juillet 1984, secrétaire d'Etat auprès de M. Quilès, chargé des Transports.

Ministre du Travail du gouvernement Mauroy (1981-83), il avait associé son nom aux fameuses lois Auroux, instituant de nou-

veaux rapports sociaux à l'intérieur de l'entreprise.

Né le 19 septembre 1942 à Thizy (Rhône), Jean Auroux adhère au Parti Socialiste en 1972. Député de la Loire en 1978, il devient délégué national du PS au Logement en 1980, avant d'être nommé secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Industrie et de la Recherche, chargé de l'Energie de mars 1983 à juillet 1984.

## M. Didier Burggraeve reçu à Matignon

M. Didier Burggraeve, animateur de la Campagne nationale « 5 gestes qui sauvent » était à Paris lundi. Il a été reçu le matin par un conseiller technique du Premier ministre. Il souhaite en effet une intervention interministérielle, afin de mettre d'accord tous les ministères concernés par la formation des usagers de la route à la conduite à tenir lors d'un accident et le président de l'A.S.A.R. propose bien évidemment que le projet des « 5 gestes qui sauvent » serve de base à l'éducation de la population dans ce domaine.

Lundi midi, M. Burggraeve était en compagnie de M. Pierre Faure, délégué de la Campagne pour la région parisienne. L'après-midi, il a passé plus de deux heures au cabinet du nouveau délégué interministériel à la sécurité routière, notamment avec le médecin chargé d'étudier le dossier du secourisme aux usagers de la route. Il ressort de ces dernières démarches que la France a pris l'initiative de faire inscrire à l'ordre du jour de Bruxelles, au niveau des instances de la Communauté européenne, la question de l'enseignement re-

latif au comportement à adopter à l'égard des victimes de la circulation.

Dans ces démarches, M. Burggraeve a demandé que nous fassions un pas de plus en France par des Campagnes sur ce thème, puis un enseignement facultatif mais encouragé avant une formation pratique systématique et obligatoire des candidats au permis de conduire. Auparavant, toutes les parties concernées devront se mettre d'accord sur un titre grand public, des mots-clés et une codification de la conduite à tenir.

En soirée, M. Burggraeve a assisté à la remise des bourses de la Vocation 1985. Parmi les lauréats, figurait une Nordiste avec la Vocation de médecin, Caroline Telion.

Lauréat lui-même en 1970, M. Burggraeve offrit une brochure au président d'honneur de cette promotion, M. Léopold Sédar Senghor ainsi qu'à M. Jacques Chancel qui présentait les lauréats. Le D' Soubiran venu en août dernier à Lys, était également présent à cette cérémonie.

### ● Changement à l'A.D.P.S.

L'association pour le développement de la prévention et du secourisme, que préside le bouillant Didier Burggraeve, va se réformer : elle va changer de titre, modifier ses statuts et travailler de façon différente. Son but ultime : obtenir la création d'un ministère de la Protection civile « regroupant des compétences et des prérogatives actuellement réparties tous azimuts ».

29 DEC. 1985 **ECHOS**

## M<sup>me</sup> de La Madrid écrit à l'ASAR

23 1985

L'équipe d'urgence de l'ASAR (association des secouristes de l'agglomération de Roubaix) qui s'était rendue au Mexique lors du tremblement de terre vient de recevoir une lettre de M<sup>me</sup> Paloma C. de la Madrid, épouse du président de la République de ce pays. Elle remercie l'équipe roubaisienne de sa généreuse contribution.

## L'ASAR sort son journal

24 DEC. 1985

L'Association des secouristes de l'agglomération de Roubaix vient de sortir le second numéro de son "journal". On y trouve toutes les informations sur les activités de cette dynamique association. A noter cependant que cette gazette s'arrête au tremblement de terre de Mexico à l'occasion duquel plusieurs secouristes de l'ASAR se sont rendus sur place pour prêter main d'œuvre aux sauveteurs. Un numéro spécial du "journal de l'ASAR" sera consacré à cette opération exceptionnelle.

## 1986

Le 17 février, au Journal officiel, paraissait la réponse du (nouveau) ministre aux questions écrites de plusieurs députés, la même réponse pour des questions pertinentes, précises, qui abordaient autant le peu d'impact des formations au sein de l'Education nationale sur les candidats aux permis de conduire, la nécessité d'une formation, pratique, de courte durée, sur les gestes essentiels, son coût modique... Des arguments que nous défendions déjà depuis plusieurs années et relayés ainsi par, dans l'ordre des dates des questions posées, **Bernard STASI**, **Bernard LEFRANC**, **Michel NOIR** et **Gilbert SENES**.

Il est arrivé que des députés contactés par nous, posent une question écrite, sans nous en avertir, sans ensuite également nous transmettre la réponse. Il y a une anecdote à ce propos concernant le député-maire d'Amiens, **Gilles DE ROBIEN** qui fut ministre des Transports (Volume à venir couvrant cette période).

La longue réponse au JO voulait-elle affirmer que le ministre et le gouvernement suivaient cette question des « 5 gestes » avait intérêt ? Outre ce qui avait déjà été répondu à maintes reprises, la réponse du 17 février citait le Secours routier français « patronné par le ministère » (mais c'est ce même ministère qui le fera ensuite disparaître au tout début des années 90 !).

Le dépliant en question, avait été élaboré en grande partie par le **Professeur Louis SERRE**, auteur lui-même d'un opuscule « Gestes élémentaires de premiers secours »\*, en 1977, et qui, s'il avait été intitulé « Gestes élémentaires de survie » était destiné aux seuls blessés de la route, très proche des « 5 gestes ».

La réponse abordait aussi des « discussions » (encore et toujours, mais elles duraient depuis 1981 en ce qui concerne cet exécutif), « en cours » afin de valider, si cela était possible, un programme de formation pratique de cinq heures (c'est-à-dire les « 5 gestes qui sauvent »).

Le 4 mars, le député de Seine-et-Marne qui s'était impliqué dans ce combat de l'insécurité routière et de ses conséquences, **Jean-Pierre FOURRE**, me faisait parvenir la lettre que lui avait adressée le nouveau ministre en charge des Transports, **Jean AUROUX**, le 24 février.

Il commençait par « confirmer » la réponse obtenue trois ans plus tôt (?) à sa question écrite... C'était, en gros, la même réponse que celle parue au JO quelques jours plus tôt. Il joignait le « dépliant » du SRF, déjà publié à de multiples reprises dans les documents du CAPSU (mémoires sur les « 5 gestes qui sauvent » et les bulletins de l'association). Nous avons nous-mêmes diffusé ce dépliant – quand nous manquions de brochures « 5 gestes » car, à quelques détails près, il s'agissait des « 5 gestes ».

Le 18 septembre, j'apportais des précisions au député **FOURRE** car nous ne pouvions pas nous contenter, seulement, et toujours, d'une « formation » (plutôt une brève information), théorique. En clarifiant le concept en trois points.

Le 6 mars, le député de l'Ain **Louis ROBIN** me faisait parvenir également une réponse du ministre. Datée également du 24 février, on relèvera l'effort « intense » du cabinet qui, par le traitement moderne du traitement de texte avait repris une partie des réponses précédentes en y ajoutant la mise à jour récente (Réagir et Secours routier français).

Le député était très confiant et/ou optimiste puisqu'il ajoutait dans sa lettre d'envoi : « Il apparaît que la démarche gouvernementale va dans le sens que vous souhaitez, ce dont je me réjouis ». C'est vrai, le dépliant du SRF était une avancée, mais, en ce qui nous concerne, nous diffusons la brochure « 5 gestes qui sauvent, depuis 1972 !

\* **Professeur Louis SERRE**, fondateur du premier SAMU à Montpellier, en 1963, membre d'honneur du CAPSU. Le dépliant a été présenté en grande partie dans le tome IV sur l'œuvre du **Professeur Marcel ARNAUD**, dédié à **Louis SERRE**.

## Permis de conduire (examen)

72870. - 5 août 1985. - M. Bernard Staal appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé des transports, sur l'intérêt que présente une formation pratique secouriste en cinq heures, dispensée aux candidats au permis de conduire. Une telle formation, intervenant en effet à un moment idéal de prise de conscience et de disponibilité des futurs conducteurs, permettrait, en premier lieu, d'éduquer, à l'aide d'une pédagogie adaptée, des millions de Français sur la conduite à tenir lors d'un accident de la route. Elle contribuerait, en second lieu, à maintenir en vie les blessés très gravement atteints qui, sans intervention immédiate (gestes de sauvetage de première urgence ou actions préventives évitant les risques d'une manipulation inconsidérée), décèderaient avant l'arrivée des secours. Il faut noter que, depuis quelques années, l'éducation nationale entreprend des efforts en vue d'apporter aux jeunes les gestes élémentaires de « survie ». Ce programme comprend des éléments de prévention et de secourisme. Si louable que soit cette action, force est de constater qu'il ne touchera qu'une faible partie des futurs conducteurs au permis de conduire. Aussi il lui demande s'il envisage d'introduire prochainement, dans les programmes d'examen du permis de conduire, la solution adoptée par la Confédération helvétique, à savoir une formation pratique obligatoire de cinq heures.

## Permis de conduire (examen)

72968. - 12 août 1985. - M. Bernard Lefranc appelle l'attention de M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports sur la demande d'intégration dans le cycle de préparation du permis de conduire de la procédure : « Les cinq gestes qui sauvent : alerter, baliser, ranimer, compresser et sauvegarder ». L'application de ce programme, conçu en 1967 par une association pour diminuer la mortalité accidentelle sur les routes de France, n'entraînerait qu'une dépense supplémentaire modique pour les candidats au permis de conduire, contrairement à la formation plus alourdie que représente le programme : « Les gestes élémentaires de survie », mis au point en 1977. Il lui demande quelle suite il pense réserver à cette suggestion.

## Permis de conduire (examen)

74638. - 30 septembre 1985. - M. Gilbert Sénès attire à nouveau l'attention de M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports sur la nécessité pour les usagers de la route de connaître ce que l'on appelle les « cinq gestes qui sauvent ». Se référant à la réponse du ministre à sa question écrite n° 55998, il rappelle que ce dernier reconnaît que cette mesure serait de nature à réduire le nombre des tués sur les routes. Or le ministre de l'intérieur n'a proposé jusqu'à présent qu'un projet plus long, les « gestes élémentaires de survie », mal adapté pour une formation lors de la préparation du permis de conduire. La formation aux « cinq gestes qui sauvent » a été conçue quant à elle dans l'optique du permis de conduire et concerne uniquement la conduite à tenir lors d'un accident de la route. Il lui demande donc si son ministère ne peut rapidement se mettre en accord avec le ministère de l'intérieur afin qu'un enseignement pratique, de courte durée, donc sans frais excessifs du fait de candidats au permis D. Lors de la validation possible d'un programme de formation pratique au secourisme dispensé en cinq heures et qui serait, selon l'association de secouristes, à l'origine des nombreuses interventions parlementaires sur ce sujet, mieux adapté pour une formation du grand public et des futures conducteurs que celui de l'actuelle initiation aux gestes élémentaires de survie.

73088. - 12 août 1985. - M. Michel Noir attire l'attention de M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports sur le problème de l'intégration d'un programme de secourisme dans les épreuves du permis de conduire. Il existe, en effet, un certain nombre de gestes qui, en cas d'accident, peuvent sauver des vies humaines. Leur apprentissage nécessite très peu de temps. Il lui demande donc s'il entre dans ses intentions d'incorporer cet enseignement dans celui du code de la route.

Réponse. - Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire - et surtout de ne pas faire - en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à contribuer à la réduction du nombre de tués sur la route. L'orientation prise en matière de réforme du permis de conduire, notamment une plus grande précocité de certains apprentissages, conduit à penser que c'est dès l'adolescence que l'apprentissage des comportements à adopter en cas d'accident devrait intervenir et que le lieu privilégié de son acquisition est tout naturellement le collège. Tel est bien le sentiment du ministère de l'éducation nationale qui a mis en place progressivement depuis 1978, dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel, l'enseignement des gestes élémentaires de survie. Dans cette perspective, le ministère de l'éducation nationale a diffusé récemment à tous les enseignants une brochure intitulée « l'éducation à la sécurité dans les écoles et les collèges ». Ce document rassemble tous les textes en vigueur relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité, et notamment l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement se généralise au fur et à mesure que sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par le brevet de secourisme. A cet égard, il faut rappeler que depuis l'année scolaire 1982-1983, 300 collèges français sont équipés chaque année de mannequins de démonstration. Il y a lieu de préciser par ailleurs que si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, des notions élémentaires de secourisme sont accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. C'est ainsi que, dans les séries de l'examen théorique mises en services en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie. Dans le programme national de formation actuellement en cours d'élaboration, référence commune aux formateurs, aux élèves et aux examinateurs et rassemblant toutes les connaissances indispensables pour tout conducteur, le chapitre se rapportant aux actions de sauvegarde nécessaires en cas d'accident corporel a été largement développé. L'importance plus grande donnée à ce chapitre sera de nature à entraîner une meilleure formation des candidats au permis de conduire quant aux actions à entreprendre en cas d'accident. De même, dans le cadre de la réforme des permis de conduire des véhicules lourds, une connaissance pratique des consignes relatives à l'évacuation des passagers sera exigée des candidats au permis D. Lors des discussions européennes portant sur l'élaboration de la seconde directive sur le permis de conduire communautaire, la question de l'enseignement relatif aux comportements à adopter à l'égard des victimes d'accidents de la circulation a été soulevée récemment par la France. Il y a lieu de penser que dans le cadre des connaissances minimales exigées pour l'obtention du permis de conduire, des notions élémentaires sur le comportement à tenir en présence d'un accident, comme l'alerte et la protection des lieux d'un accident, seront envisagées. Les actions très positives menées par les associations de secourisme sont actuellement confortées par les initiatives locales qui se développent dans de nombreux départements sous l'impulsion des équipes pluridisciplinaires du programme Réagir. C'est ainsi qu'un effort remarquable est entrepris pour l'information des usagers de la route qui se traduit sous la forme de dépliants disponibles dans divers lieux publics et rappelant les principaux gestes de secours. Parallèlement, le secours routier français patronné par le ministère de l'urbanisme, du logement et des transports vient d'éditionner un dépliant sur ce thème qui fait actuellement l'objet d'une très large diffusion au plan national. Enfin, des discussions sont en cours entre les administrations concernées sur la validation possible d'un programme de formation pratique au secourisme dispensé en cinq heures et qui serait, selon l'association de secouristes, à l'origine des nombreuses

interventions parlementaires sur ce sujet, mieux adapté pour une formation du grand public et des futures conducteurs que celui de l'actuelle initiation aux gestes élémentaires de survie.

**Jean-Pierre FOURRÉ**

Député de Seine-et-Marne

Vice-Président  
de l'Assemblée Nationale

PARIS, LE 4 Mars 1986

Réf. à rappeler : **JPF/AG/DP**  
**5381.86**

**Monsieur Didier BURGGRAEVE**  
**Président de l'A.S.A.R**

**59390 LYS-LES-LANNOY**

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie de la lettre de M. Jean AUROUX, Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, en réponse à mon intervention en faveur de votre projet de mise en oeuvre de formation au secourisme, dans le cadre de la préparation au permis de conduire.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier et restant à votre disposition,

je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Pierre FOURRE

*Le Ministre de l'Urbanisme,  
du Logement et des Transports*

*Paris, le 24 FEV. 1984*

N/Réf. : CAB/1 SP N° CP  
CAB/P 53 Dep 86

V/Réf. : JPF/AG/DP 6043.85

Monsieur le Président et cher ami,

Vous avez appelé l'attention sur les propositions faites par M. Didier BURGGRAEVE, Président de l'Association des Secouristes de l'agglomération de ROUBAIX, d'introduire une formation au secourisme dans le cadre de la préparation au permis de conduire.

Je vous confirme à cet égard les termes de la réponse à votre question écrite du 5 septembre 1983 publiée au journal officiel du 2 février 1984.

J'ajoute que, dans le programme national de formation actuellement en cours d'élaboration, référence commune aux formateurs, aux élèves et aux examinateurs et rassemblant toutes les connaissances indispensables pour tout conducteur, le chapitre se rapportant aux actions de sauvegarde nécessaires en cas d'accident corporel a été largement développé. L'importance plus grande donnée à ce chapitre sera de nature à entraîner une meilleure formation des candidats au permis de conduire quant aux actions à entreprendre en cas d'accident. De même, dans le cadre de la réforme des permis de conduire des véhicules lourds, une connaissance pratique des consignes relatives à l'évacuation des passagers sera exigée des candidats au permis D.

Lors des discussions européennes portant sur l'élaboration de la seconde directive sur le permis de conduire communautaire, la question de l'enseignement relatif aux comportements à adopter à l'égard des victimes d'accidents de la circulation a été soulevée récemment par la France. Il y a tout lieu de penser que, dans le cadre des connaissances minimales exigées pour l'obtention du permis de conduire, des notions élémentaires sur le comportement à tenir en présence d'un accident, comme l'alerte et la protection des lieux d'un accident, seront envisagées.

.../...

Monsieur Jean-Pierr FOURRE  
Député de Seine-et-Marne  
Vice-Président de l'Assemblée Nationale  
Palais Bourbon

P A R I S

235

Parallèlement, des discussions sont en cours entre les administrations concernées sur la validation possible d'un programme de formation pratique au secourisme dispensé en cinq heures et qui serait, selon l'association de secouristes, à l'origine des nombreuses interventions parlementaires sur ce sujet, mieux adapté pour une formation du grand public et des futurs conducteurs que celui de l'actuelle initiation aux gestes élémentaires de survie.

Enfin, les actions très positives menées par les associations de secourisme sont actuellement confortées par les initiatives locales qui se développent dans de nombreux départements sous l'impulsion des équipes pluridisciplinaires du programme REAGIR. C'est ainsi qu'un effort remarquable est entrepris pour l'information des usagers de la route qui se traduit sous la forme de dépliants disponibles dans divers lieux publics et rappelant les principaux gestes de secours. A titre d'exemple, vous trouverez ci-joint le dépliant réalisé par le Secours Routier Français, organisme patronné par le Ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports. Celui-ci fait actuellement l'objet d'une très large diffusion au plan national.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président et cher ami, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean AUROUX

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 18 Septembre 1986

## ALERTER



## BALISER



## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur Jean-Pierre FOURRE,  
Député de Seine et Marne,  
1 rue Charles Péguy,  
77500 CHELLES

Monsieur le Député,

En début d'année, vous avez bien voulu nous transmettre la lettre que vous avait adressé M. Jean AUROUX alors Ministre chargé des Transports.

Si nous revevons sur cette question primordiale à nos yeux c'est que nous ne pouvons pas nous contenter d'une formation théorique des candidats au permis de conduire.

C'est une formation pratique qui est indispensable afin que les usagers de la route sachent non seulement comment faire appeler correctement les secours et protéger les lieux de l'accident mais surtout agir sur des accidentés en train de mourir, soit pour les ventiler, arrêter leurs hémorragies ou les placer sur le côté afin d'éviter une inondation pulmonaire qui ne laisse aucune chance, sur les lieux mêmes en cas d'asphyxie ou quelques jours plus tard en milieu hospitalier par une véritable destruction des poumons.

Chacun à sa place doit agir afin que nous nous dirigeons en France vers cette solution afin de réduire cette affolante mortalité routière indigne d'un Pays moderne comme la France.

Nous vous demandons de nous aider en posant une question écrite au Gouvernement afin de l'inciter à retenir la proposition des "5 gestes qui sauvent" concept spécialement mis au point pour la situation Française en tenant compte de notre situation sociologique.

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

.../...

- 1° Les "5 gestes" peuvent être appris par tous les candidats au permis de conduire par un stage pratique de 5 heures.
- 2° Ils peuvent être appliqués sans risque d'aggravation de l'état des blessés puisque ce ne sont des gestes à pratiquer que pour SAUVER des accidentés d'une mort certaine, le plus souvent avant l'arrivée des secours.
- 3° Les Associations de Secourisme sont prêtes, toutes organisations confondues, à prendre en charge chaque année la préparation aux "5 gestes" de un million de candidats au permis de conduire.

En espérant votre concours dont vous remercions par avance, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président de l'ASAR

Didier BURGGRAEVE

VILLE  
DE  
BOURG-EN-BRESSE

CODE POSTAL : 01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX  
Téléphone (74) 21 22 76 22.82.05



DANIEL VEYLON  
Chef de Cabinet

BOURG-EN-BRESSE, LE 6 mars 1986

Monsieur Didier BURGGRAEVE

A.S.A.R.

59390 LYS LES LANNOY

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 21 août 1985, Monsieur Louis Robin, Député de l'Ain, était intervenu à votre demande auprès de Monsieur le Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, au sujet de la Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent".

J'ai l'honneur de vous transmettre copie de la réponse que Monsieur le Député vient de recevoir. Il apparait que la démarche gouvernementale va dans le sens que vous souhaitez, ce dont je me réjouis.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président,  
l'expression de mes sentiments distingués.

D. VEYLON

*Le Ministre de l'Urbanisme,  
du Logement et des Transports*

*Paris, le 24 FEV. 1986*

N/REF. : CAB/1 SP N.  
CAB/P - 54 DEP. 86

Monsieur le Député et cher ami,

Vous aviez appelé l'attention sur les propositions faites par l'Association des Secouristes de l'agglomération de ROUBAIX, d'introduire une formation au secourisme dans le cadre de la préparation au permis de conduire.

Je tiens à vous indiquer la position de mon ministère dans ce domaine :

Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire - et surtout de ne pas faire - en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à contribuer à la réduction du nombre de tués sur la route.

L'orientation prise en matière de réforme du permis de conduire, notamment une plus grande précocité de certains apprentissages conduit à penser que c'est dès l'adolescence que l'apprentissage des comportements à adopter en cas d'accident devrait intervenir et que le lieu privilégié de son acquisition est tout naturellement le collège. Tel est bien le sentiment de l'Education Nationale qui a mis en place progressivement depuis 1978, dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel, l'enseignement des gestes élémentaires de survie.

Dans cette perspective, le Ministère de l'Education Nationale a diffusé récemment à tous les enseignants une brochure intitulée "l'éducation à la sécurité dans les écoles et les collèges". Ce document rassemble tous les textes en vigueur relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité, et notamment l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement se généralise au fur et à mesure que sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par le brevet de secourisme.

.../...

Monsieur Louis ROBIN  
Député de l'Ain  
Maire Adjoint de BOURG-EN-BRESSE  
Hôtel de Ville  
BOURG-EN-BRESSE

A cet égard, il faut rappeler que depuis l'année scolaire 1982-1983, 300 collèges français sont équipés chaque année de mannequins de démonstration.

Je précise, par ailleurs, que si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. C'est ainsi que, dans les séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie. Dans le programme national de formation actuellement en cours d'élaboration, référence commune aux formateurs, aux élèves et aux examinateurs et rassemblant toutes les connaissances indispensables pour tout conducteur, le chapitre se rapportant aux actions de sauvegarde nécessaires en cas d'accident corporel a été largement développé. L'importance plus grande donnée à ce chapitre sera de nature à entraîner une meilleure formation des candidats au permis de conduire quant aux actions à entreprendre en cas d'accident. De même, dans le cadre de la réforme des permis de conduire des véhicules lourds, une connaissance pratique des consignes relatives à l'évacuation des passagers sera exigée des candidats au permis D.

Lors des discussions européennes portant sur l'élaboration de la seconde directive sur le permis de conduire communautaire, la question de l'enseignement relatif aux comportements à adopter à l'égard des victimes d'accidents de la circulation a été soulevée par la France. Il y a tout lieu de penser que, dans le cadre des connaissances minimales exigées pour l'obtention du permis de conduire, des notions élémentaires sur le comportement à tenir en présence d'un accident, comme l'alerte et la protection des lieux d'un accident, seront envisagées.

Parallèlement, des discussions sont en cours entre les administrations concernées sur la validation possible d'un programme de formation pratique au secourisme dispensé en cinq heures et qui serait, selon l'association de secouristes, à l'origine des nombreuses interventions parlementaires sur ce sujet, mieux adapté pour une formation du grand public et des futurs conducteurs que celui de l'actuelle initiation aux gestes élémentaires de survie.

.../...

Enfin, les actions très positives menées par les associations de secourisme sont actuellement confortées par les initiatives locales qui se développent dans de nombreux départements sous l'impulsion des équipes pluridisciplinaires du programme REAGIR. C'est ainsi qu'un effort remarquable est entrepris pour l'information des usagers de la route qui se traduit sous la forme de dépliants disponibles dans divers lieux publics et rappelant les principaux gestes de secours. Parallèlement, le Secours Routier Français patronné par le Ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports vient d'éditer un dépliant sur ce thème. Vous en trouverez ci-joint un exemplaire qui doit faire l'objet d'une très large diffusion.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député et cher ami, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean AUROUX

Le 11 mars, **M. LAPEYRE**, de la DSCR (dont le chef direct est le délégué interministériel car également directeur de cette direction), m'écrit, pour tout d'abord me dire qu'il ne partage pas mes « critiques » à propos des campagnes d'affiches ou à la télévision (je mettais en doute l'efficacité des spots qui relevaient souvent de la plaisanterie, pour un sujet aussi grave que cette tuerie permanente sur nos routes). Mais (nous étions en 1986), depuis, les faits m'ont donné raison, et de spots pour « sourire » ou ironiser sur des comportements, on est passé à la réalité, à la mort brutale !

Mais c'est à propos des « 5 gestes » que cette lettre fut importante. Elle annonçait la création d'une commission » dont la première réunion se tiendrait le 8 avril\*.

Le 18, **Yvon TONDON**, avec un peu de retard, me fait parvenir la réponse à sa question écrite du 16 septembre 1985, publiée au JO du 17 février, la même que pour les autres députés cités plus haut.

Le 23, j'écris à **André DILIGENT**, sénateur mais aussi maire de Roubaix, champ d'action de l'ASAR et des tests (formations, campagnes) de l'ADPS, devenue CAPSU en cette année 1986. Je lui transmettais le « rapport » de l'association, pour la période 1984 et 1985 qui comprenait de nombreuses informations à propos des « 5 gestes ». Je l'informais de la « réunion récente ». Malgré les « 3 points de désaccord », rien ne fut décidé (9<sup>ème</sup> mémoire).

Le 5 mai, **Alain RICHARD**, député du Val d'Oise, m'adresse une lettre dans laquelle il rappelle les efforts entrepris depuis... 1978, tout en précisant ce qui est fait (pour le moment) pour le permis de conduire. Il est prêt à nous aider « Poursuivre à vos côtés l'action... ». En effet, le 5 septembre, il avait transmis la réponse (type) (Parue également au JO du 17 février 1986) suite à sa courte question du 30 septembre qu'il avait dû, lui aussi, relancer.

Changement de majorité. Un gouvernement de « cohabitation » se met en place. **Jacques CHIRAC** est nommé Premier ministre. Le 9 août, j'écris à **François LEOTARD**, ministre de la Communication. Favorable (comme député) aux « 5 gestes », pourra-t-il nous aider au sein du gouvernement ? Le nouveau ministre chargé des Transports est **Pierre MEHAIGNERIE** et je lui demande d'intervenir auprès de lui.

La décision de 1974 (**Jacques CHIRAC** premier ministre), non appliquée à temps, abandonnée ensuite après 1981, pouvait-elle être « reprise » mais en remplaçant les GES par les « 5 gestes » ? Le chef de cabinet du ministre répond le 16 septembre. Il « transmet » au « ministre délégué ». Il souhaite « la meilleure réalisation de vos projets », mais, dans un gouvernement, chacun doit s'occuper de ses affaires, sans empiéter sur celles des collègues !

Mais pour relancer la « nouvelle » machine parlementaire, il fallait réécrire aux députés. Le 20 août, le cabinet du président de l'Assemblée Nationale, **Jacques CHABAN-DELMAS** (qui apportera un soutien constant au projet des « 5 gestes »), voudra bien me faire parvenir la liste alphabétique de tous les députés, tout en faisant part, également, au « ministre délégué » **M. DOUFFIAGUES** de mon désir de le voir afin de lui exposer précisément le projet (souvent interprété de multiples manières par les services).

Le 21 août, j'écrivais à **Alain CHENARD**, réélu. J'insistais sur la formation pratique. Le 9 septembre, il me confirme être intervenu, avoir « alerté » le ministre. Le 18 je lui disais que « le temps presse ». Le 23, le député de Loire Atlantique indique qu'il a « saisi le secrétaire d'Etat chargé des Transports ». Le 21 également, nouvelle lettre à **Serge CHARLES**. Le 16 octobre, il me faisait parvenir la (première) réponse du ministre lui-même, **Pierre MEHAIGNERIE**.

\* Il n'y eut que deux réunions. Elles débouchèrent sur un « bide ». Pourtant, outre des représentants des ministères de l'Intérieur et de la santé, la présence de **Serge ADAM** alors directeur général du SRF, du **Professeur Maurice CARA**, on y trouvait le **Docteur Marc GIROUD** du SAMU de Pontoise. Alors que nous reprenions un à un les gestes que nous devrions retenir pour une formation pratique, à destination des candidats aux permis de conduire (comme mentionné dans la lettre du « chargé de la formation du conducteur », le **Docteur GIROUD** nous parla du garrot ! Le détail de cette réunion a été inséré dans le 9<sup>ème</sup> mémoire.

MINISTÈRE DE L'URBANISME,  
DU LOGEMENT ET DES TRANSPORTS

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ  
ET DE LA CIRCULATION ROUTIÈRES

Service de la Formation du Conducteur

---  
Division de la Pédagogie de la Conduite

---  
SR/FC3

GES/Poste 27.29.

PARIS, LE 11 MARS 1986

208, RUE RAYMOND-LOSSERAND - PARIS (14<sup>e</sup>)  
CODE POSTAL 75775 PARIS CÉDEX 16  
TÉLÉPHONE : 45-39-25-70  
TÉLEX EKIPRER 200366

Monsieur,

Vous avez appelé l'attention de M. le Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports sur les actions menées en faveur de la sécurité routière par votre association de secourisme depuis de nombreuses années.

J'ai bien pris note de vos propositions et vous rejoins tout à fait lorsque vous préconisez la responsabilisation de tous les usagers de la route. En effet, s'il est apparu nécessaire de renforcer l'efficacité de la lutte contre l'alcoolémie au volant et de répondre par les mesures prises à une demande profonde de l'opinion publique, il est bien certain que la seule répression ne peut permettre de venir à bout de l'insécurité routière.

J'attache le plus grand intérêt aux campagnes de prévention organisées à l'échelon local. Vous me permettrez cependant d'observer que les campagnes nationales menées par les pouvoirs publics, aussi bien à la télévision que par voie d'affiches, ont été mises au point et réalisées avec sérieux et compétence par de véritables spécialistes de l'information et que si effectivement elles ont nécessité un budget important, il n'est pas question de le déplorer. Il est par ailleurs tout à fait prématuré de juger de leur impact. Je vous préciserai néanmoins que les premières statistiques concernant l'année 1985 sont encourageantes sur ce point.

S'agissant de votre proposition d'apprendre à tous les usagers de la route "les cinq gestes qui sauvent", j'ai le plaisir de vous annoncer qu'une commission organisée à mon initiative, regroupant toutes les administrations et associations concernées, se réunira le 8 avril 1986 au ministère pour tenter de valider à l'échelon national les gestes élémentaires de survie qui devraient être enseignés à tout conducteur. Vous recevrez en temps utile une convocation pour cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'Administrateur Civil  
Chargé du Service de la Formation  
du Conducteur,

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'Association pour  
le Développement de la Prévention  
et du Secourisme

59390 LYS-LEZ-LANNOY



Jean-Bernard LAPEYRE

YVON TONDON

Député de Meurthe et Moselle  
Conseiller régional

PARIS, le 18 mars 1986

12, rue Clémenceau  
54700 PONT A MOUSSON

TEL. : 83 81 15 89  
-----

Référence à rappeler :  
-----

YT/PB/667

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 28 aout dernier, je vous informais de mon intervention, par l'intermédiaire d'une question écrite, auprès de Monsieur le Ministre des transports concernant vos préoccupations.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie de la réponse de Monsieur le Ministre parue au Journal Officiel du 17 février dernier.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Monsieur Didier BURGGRAEVE

Président  
Association pour le développement  
de la précentration et du secourisme  
-----

  
YVON TONDON

Conseil d'Action pour la Prévention des Accidents  
et les Secours d'Urgence  
**CAPSU**

Siège Social : ROUBAIX

Accidents de la route - Accidents domestiques et des loisirs - Incendies,  
Explosions, accidents professionnels - Information-Formation des jeunes  
et du grand public, médias - Organisation des secours - Défense Civile  
Création d'un MINISTRE DE LA PROTECTION CIVILE - Risques majeurs,  
Catastrophes, Plans de secours.

-----

Le 23 avril 1986

Monsieur André DILIGENT,  
Sénateur-Maire de ROUBAIX,  
Hôtel de Ville,  
59100 ROUBAIX

Monsieur le Sénateur-Maire,

Le 30 avril puis le 24 novembre 1984, nous vous faisons part des premiers travaux et objectifs de l'A.D.P.S. devenue depuis février dernier le C.A.P.S.U. Nous avons fait la même démarche auprès de M. GHYSEL le 9 mars 1985 en lui remettant également notre premier bilan "1982-1983" et ce dernier avait reçu M. Philippe LAUWICK, Secrétaire du CAPSU, qui lui avait expliqué nos buts.

Nos demandes de subventions en 1984, 1985 et 1986, uniquement pour couvrir nos frais administratifs, n'ont pas été retenues. Nous espérons que dans le cadre du budget supplémentaire la Municipalité de Roubaix pourra et voudra bien faire un premier geste.

Vous trouverez sous ce pli notre rapport relatant nos activités en 1984-1985. Ce document est un résumé du travail accompli par toute notre équipe dans le seul but de freiner le nombre et la gravité des accidents dans tous les domaines, de développer la Prévention et améliorer l'organisation des secours, du citoyen, qui doit être capable d'apporter les premiers secours avant une présence spécialisée, à la médicalisation des secours.

Sur le plan de Roubaix, nous restons convaincus que cette grande ville doit comprendre une organisation de Protection Civile coordonnée au sein de la Mairie afin de faire face à tous les risques, qu'ils soient courants ou exceptionnels et donc que Roubaix possède un "plan de secours".

.../...

246

.../...

Nous insistons sur l'appellation "Protection Civile" qui, pour nous est beaucoup plus claire pour le public que celle de "Sécurité Civile" que l'on confond avec celle de "Sécurité Publique" et qui se surajoute à "Sécurité Sociale", "Sécurité Routière" et tant d'autres...

C'est pourquoi, nous permettons-nous de vous demander de bien vouloir poser une question écrite à M. le Ministre de l'Intérieur dont dépend, vous le savez, la Sécurité Civile, afin de lui proposer de revenir à ces termes "Protection Civile" que tout le monde connaît, utilise toujours, et qui ne peuvent être confondus avec d'autres.

Bien au contraire, les choses se sont compliquées ces dernières années avec l'utilisation de "Sécurité Civile" uniquement au niveau National et toujours "Protection Civile" au niveau départemental. Et tout récemment, les Directions Départementales de la Protection Civile ont pris une dénomination "service interministériel" incluant le terme économique puis celui de Protection Civile. C'est l'incompréhension totale alors qu'en matière de protection, de prévention et de secours il faut être très clair et comprendre immédiatement ce qui se fait et d'où cela vient.

Nous vous remercions de prendre connaissance particulièrement des pages 49 à 54 de notre rapport.

Nous vous remercions également de bien vouloir transmettre ce rapport à votre premier adjoint, le Docteur GHYSEL, Député et nous lui proposons de prendre connaissance spécialement des pages 40 à 46.

Nous souhaiterions qu'il pose une question écrite à M. le Ministre chargé des transports à propos des "5 gestes qui sauvent".

En effet, une réunion récente au Ministère des Transports à laquelle le CAPSU a participé avait pour but de définir un programme de formation des candidats au permis de conduire. Or, notre projet existe depuis 20 ans, il a l'avantage d'être clair, précis; c'est un concept grand public donc qui allie la simplicité et l'efficacité. La simplicité car c'est une exigence quand on s'adresse à la masse. L'efficacité car il faut sauver ceux qui meurent lors des premiers moments après l'accident, les premières minutes, soit d'obstruction des voies aériennes, soit d'hémorragie. Il y a un consensus sur les "5 gestes qui sauvent". Ils doivent devenir le projet Français. La réunion au Ministère a montré qu'il n'existait plus que 3 points de désaccord. Quand on sait qu'il y a chaque année des centaines de vies humaines en jeu, on peut facilement balayer ces divergences.

En comptant sur votre aide, nous vous prions de croire, Monsieur le Sénateur-Maire, en l'expression de nos sentiments dévoués et les meilleurs.

Le Président,

Alain RICHARD  
Député du Val d'Oise

PARIS, le 05 MAI 1986

à

REF : SLC

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président des Secouristes de ROUBAI  
et de l'Association pour le Développement  
de la Prévention et du  
Secourisme

A.S.A.R.  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

Monsieur le Président,

Dans un courrier précédent - en date du 5 septembre 1985  
REF : SLC - je vous adressais copie de la question écrite que j'avais  
posée à Monsieur Jean AUROUX, ministre de l'urbanisme, du logement et  
des transports sur l'opportunité d'un possible appui des pouvoirs publics  
à la finalité de votre campagne nationale intitulée : "les cinq gestes  
qui sauvent".

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint copie de la  
réponse qu'il m'a apportée il y a quelques semaines.

Vous y noterez que Monsieur AUROUX est particulièrement au  
fait de cette préoccupante question et qu'il partage pleinement votre  
réel souci d'en améliorer les incidences sur notre vie quotidienne.

Il est déjà acquis depuis 1978 l'enseignement des gestes  
élémentaires de survie qui a été mis en place dans les C.E.S et les  
Lycées Professionnels et, par ailleurs, une brochure s'y référant a  
été diffusée à un large public afin de poursuivre la bonne marche de cette  
action.

Même si la connaissance de ces gestes n'est pas restée lors  
de l'examen théorique du permis de conduire, des notions élémentaires y  
sont inculquées, préparant déjà les futurs conducteurs à leurs responsa-  
bilités dans ce domaine.

Mais surtout le programme national de formation à la conduite  
actuellement en cours d'élaboration, donne une place très élargie aux ac-  
tions de sauvegarde nécessaires en cas d'accident corporel.

En outre, je tiens tout particulièrement à encourager et à  
féliciter toutes les actions, comme la votre, qui ont été entreprises  
depuis de nombreuses années et qui témoignent d'un dynamisme constructif  
et profitable à tous, que le gouvernement et la communauté européenne  
encouragent.

Résolu à poursuivre à vos côtés l'action dans ce sens chaque  
fois que l'occasion me sera offerte, et, restant donc à votre disposi-  
tion, je vous prie de croire, Monsieur, le Président, en l'assurance  
de ma considération distinguée.

*Richard*

248

Alain RICHARD  
Député du Val d'Oise

Vice-Président de la  
Commission des Lois

REF : SLC

PARIS, le 05 SEPTEMBRE 1985

à

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président des Secouristes de Roubaix  
et de l'Association pour le  
Développement de la Prévention  
et du Secourisme.

A. S. A. R.  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

Monsieur le Président,

Par un courrier en date du 22 juin dernier vous attiriez mon attention sur la Campagne Nationale " DES CINQ GESTES QUI SAUVENT " menée par votre association, je vous en remercie.

Conscient de la gravité de cette situation - malgré un recul de 2,2 % du nombre des victimes et 5,5 % de celui des blessés, soit le meilleur résultat enregistré depuis 21 ans - j'ai posé une question écrite à Monsieur Jean AUROUX - Secrétaire d'Etat chargé des Transports - afin de sensibiliser au maximum les pouvoirs publics à ce délicat problème. Dès qu'une réponse me sera apportée croyez bien que je ne manquerai pas de vous en tenir informé.

Souhaitant avoir répondu à votre attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon dévouement.



Alain RICHARD

*Permis de conduire (examen)*

78530. - 30 décembre 1985. - M. Alain Richard attire l'attention de M. le ministre de l'urbanisme, du logement et des transports sur sa question n° 74633 du 30 septembre 1985 qui n'a pas reçu de réponse à ce jour. Il lui en renouvelle donc les termes.

# "5 GESTES QUI SAUVENT"

Le 9 août 1986

Monsieur François LEOTARD,  
Ministre de la Communication,  
35 rue Saint-Dominique,  
75700 PARIS

Monsieur le Ministre,

Comme Député, vous aviez bien voulu intervenir, à notre demande, auprès du Gouvernement précédent, en faveur de notre proposition de former les candidats au permis de conduire aux "5 gestes qui sauvent" afin qu'ils soient capables d'intervenir lors d'un accident de la route.

Nous vous remettons sous ce pli pour mémoire, l'essentiel de nos échanges de correspondance .

Nous vous rappelons que notre projet a été approuvé dès 1974 par le Comité Interministériel de la Sécurité routière. Que pour nous c'est bien le Ministère chargé des Transports qui doit être le maître d'oeuvre de cette formation au permis de conduire puisque c'est de lui que peut venir la modification des textes.

Que le concept des "5 gestes" a été volontairement le plus simple possible car il s'adresse au grand public. Que cette formation doit être pratique et non théorique. Que nous sommes d'accord pour que les Pouvoirs Publics, mais eux seuls, reprennent notre titre, à condition que le contenu du programme soit le même.

La question écrite que vous aviez posée au Ministre de l'époque était judicieuse. Elle proposait que notre Campagne soit relayée par les Pouvoirs Publics et que l'épreuve des "5 gestes qui sauvent" devienne obligatoire pour l'obtention du permis de conduire (comme en Suisse par exemple depuis 1977).

.../...

.../...

La réponse est déroutante. Le Ministre ne conteste pas - il serait alors le seul - que la connaissance de ces gestes serait de nature à réduire le nombre des tués sur la route. Mais il ne prend pas la décision d'aller dans cette direction.

Il parle de notions élémentaires et théoriques qui ont leur limite. Il propose d'inscrire cette question à l'ordre du jour de Bruxelles, habile moyen de reporter toute décision à une autorité différente donc à s'en désaisir, ce qui n'est pas très élégant pour un Ministre.

En conclusion, nous considérons qu'il y a urgence. Le nouveau Ministre, M. MEHAIGNERIE, qui, ces dernières semaines, a manifesté sa détermination afin de réduire la mortalité routière, considérable dans notre Pays, doit se saisir personnellement de ce dossier.

Pour que nous puissions l'aider dans sa décision, nous vous demandons de bien vouloir le saisir de notre demande afin qu'il nous reçoive et lui transmette les documents que nous vous remettons sous ce pli qui rappellent vos interventions.

De nombreux Parlementaires, amis de M. MEHAIGNERIE avaient appuyé notre action, désintéressée, bénévole, dont le but essentiel est d'épargner des vies humaines sur nos routes. Objectif que vous aviez saisi immédiatement et nous vous remercions à nouveau de vous être intéressé à ce Combat d'intérêt général.

Nous sommes persuadés que vous prolongerez ainsi votre première intervention et nous savons que M. MEHAIGNERIE vous écoutera, lui qui, il y a quelques jours disait à la Presse "il faut faire simple car dès qu'on complique le niveau de perception diminue" à propos des limitations de vitesse. C'est exactement ce que nous avons entrepris avec la création d'un programme simplifié relatant la conduite à tenir en cas d'accident de la route que nous avons appelé les "5 gestes qui sauvent" avec 5 mots-clés de rappel, formation à la portée de tous avec apprentissage en 5 heures.

Le public est pour si on se réfère à un récent sondage : "Les Français sont prêts à consacrer du temps pour apprendre le Secourisme". Nous proposons d'apprendre au plus grand nombre les "5 gestes qui sauvent", projet Français pour la France.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre Haute Considération.

Le Président de l'ASAR,

Didier BURGGRAEVE

# Ministère de la Culture et de la Communication

3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01 - Téléphone : 42-96-10-40

*Le Chef de Cabinet*

078444 - 16 SEP. 86

4 - 1569/86 - MP

Monsieur le Président,

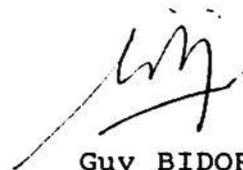
Vous avez bien voulu à nouveau faire part au Ministre de la Culture et de la Communication de votre proposition de former les candidats au permis de conduire aux "5 gestes qui sauvent" afin qu'ils soient capables d'intervenir lors d'un accident de la route.

Le Ministre vous remercie de votre lettre dont il a pris connaissance avec le plus grand intérêt.

J'ai le plaisir de vous faire savoir qu'il a immédiatement transmis copie de votre dossier à Monsieur Jacques DOUFFIAGUES, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports, en lui demandant de bien vouloir l'examiner avec la meilleure attention.

Les services de Monsieur Jacques DOUFFIAGUES, plus particulièrement compétents en ce domaine ne manqueront pas de vous tenir informé, dans les meilleurs délais de la suite qui aura pu lui être réservée.

Souhaitant la meilleure réalisation de vos projets, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Guy BIDORINI

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'Association des  
Secouriste de l'Agglomération  
de Roubaix

59390 LYS-LES-LANNOY

BDE/HBY 003106

PARIS. LE 20 AOÛT 1986

Monsieur le Président,

Votre courrier en date du 6 août 1986 est bien parvenu à M. Jacques CHABAN-DELMAS, Président de l'Assemblée Nationale.

C'est bien volontiers que je vous adresse, de sa part, la liste par ordre alphabétique des députés.

Je fais part également à M. Jacques DOUFFIAGUES, Ministre délégué chargé des Transports, de votre désir de le rencontrer afin de lui exposer de vive voix vos remarques et vos suggestions.

Je vous prie, Monsieur le Président, de croire à l'expression de mes meilleurs sentiments.



Bertrand DURUFLE

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'ASAR  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

# "5 GESTES QUI SAUVENT"

Le 21 août 1986

Monsieur Alain CHENARD,  
Député de Loire-Atlantique,  
Hôtel de Ville,  
44036 NANTES Cédex

Monsieur le Député,

Afin d'aider notre Campagne bénévole, vous êtes intervenu auprès du Ministre chargé des Transports et nous vous en remercions vivement.

Comme le mentionnait le Cabinet du Ministre par une lettre du 5 août 1985 dont photocopie jointe, notre Campagne reçoit une approbation ainsi d'ailleurs que de la part du public vers qui nous diffusons notre brochure gratuite (près de 600.000 exemplaires à ce jour).

Mais nous devons aller plus loin. Des questions théoriques à l'examen du permis de conduire, ce n'est pas suffisant. Pour être capable de pratiquer des gestes comme la ventilation ou la mise en position de Sécurité d'un accidenté, il faut absolument l'avoir appris auparavant. Nous préconisons vous le savez un stage pratique obligatoire de 5 heures pour apprendre les "5 gestes" les seuls à connaître mais à connaître par tous les usagers de la route, condition de la survie de centaines d'entre-eux sur nos routes.

Nous souhaiterions donc que le Ministre actuel fasse un pas de plus dans cette direction. Pouvez-vous le guider dans ce sens par une question écrite ?

En vous remerciant de vous intéresser à ce problème d'intérêt général, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'expression de nos sentiments les meilleurs et les plus distingués.

Didier BURGGRAEVE

Alain CHENARD

PARIS, le 9 septembre 1986

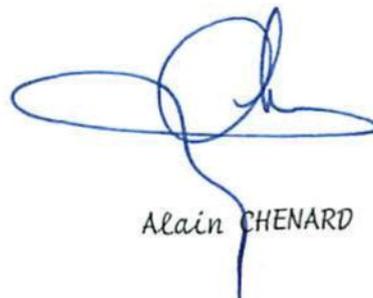
Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier et je vous en remercie.

J'avais, en un temps, alerté le Ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports sur votre action et la campagne "5 gestes qui sauvent".

Hélas, cette campagne a toujours lieu d'être et je vous serais reconnaissant de me faire connaître vos intentions à ce sujet.

Vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Alain CHENARD

Monsieur BURGGRAEVE  
A.S.A.R  
59390 LYS LES LANNOY



Le 18 Septembre 1986

Monsieur Alain CHENARD,  
Député de Loire-Atlantique,  
Hôtel de Ville,  
44036 NANTES Cédex

Monsieur le Député,

Nous vous remercions de votre lettre du 9 courant et de l'intérêt que vous portez à notre action destinée à Sauver des vies humaines.

Pour le moment, les Pouvoirs Publics acceptent uniquement de questionner les candidats au permis de conduire sur la conduite à tenir lors d'un accident. Il ne s'agit hélas que de questions alors que les gestes à faire pour maintenir en vie les blessés doivent s'apprendre par des exercices pratiques.

C'est pourquoi par notre lettre du 21 août, nous indiquions que seul un stage pratique de 5 heures permet d'apprendre les "5 gestes" soit, comment appeler les secours, protéger les lieux de l'accident (baliser) et les victimes, et pratiquer 3 gestes pour assurer la survie : la ventilation artificielle, la compression d'une hémorragie ou la mise sur le côté d'un blessé inconscient. Cela ne peut s'apprendre avec des diapositives. Il faut un stage pratique.

Par une question écrite près du Ministre chargé des transports qui a en charge la formation des candidats au permis de conduire, en rappelant les faits et les propositions ci-dessus, nous vous serions très reconnaissants de l'inciter à aller rapidement dans cette voie car le temps presse.

.../...

.../...

Par ailleurs, il est bien évident que cette formation organisée pour l'obtention du permis de conduire - car nous avons la possibilité de toucher une certaine population adulte en formation - se répercutera au delà de la route elle-même car ventiler un blessé de la route pour le maintenir en vie en l'attente des secours publics, c'est la même technique qui permettra de sauver un noyé ou une victime d'un accident domestique...

La décision à prendre est bien une décision essentielle. Dans tous les cas d'accident, notamment celui de la route, les témoins doivent pouvoir agir correctement et efficacement en attendant Sapeurs-Pompiers et équipes médicales. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, en 1986, et cette situation provoque la mort de centaines de Français...

Comptant sur votre intervention Ministérielle, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Didier BURGGRAEVE

Président de l'A.S.A.R  
et du C.A.P.S.U.

A.S.A.R. : Association des Secouristes de  
l'Agglomération de ROUBAIX

C.A.P.S.U : Conseil d'Action pour la Prévention des  
Accidents et les Secours d'Urgence

PJ : Article paru dans la revue "50 millions de consommateurs" et qui résume les "5 gestes" que tous les Français, un jour, devront connaître.  
(A noter qu'un récent sondage avait permis de constater que 80 % d'entre-eux étaient prêts à consacrer "du temps" pour apprendre le Secourisme.

Alain CHENARD

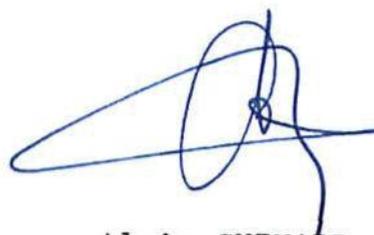
PARIS, le 23 Septembre 1986

Monsieur,

Comme suite à votre courrier du 18 courant je vous informe que j'ai saisi M. le Secrétaire d'Etat chargé des Transports en lui adressant la question écrite dont vous trouverez copie ci-jointe.

Je ne manquerai pas de vous transmettre la réponse qui me sera faite.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Alain CHENARD

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
A.S.A.R.

59390 LYS-LEZ-LANNOY

## "5 GESTES QUI SAUVENT"

Le 21 août 1986

Monsieur Serge CHARLES,  
Député du Nord,  
Hôtel de Ville,  
59704 MARCQ EN BAROEUL

Monsieur le Député,

Vous ne serez probablement pas étonné de recevoir un nouveau courrier de ma part afin de solliciter de votre part une nouvelle intervention pour notre Campagne tant auprès du Ministre de l'Intérieur que celui des Transports car c'est effectivement de ces deux Ministres que dépend l'évolution de notre projet dans les mois à venir. S'agissant de la vie humaine, il n'y a pas de temps à perdre et je suis convaincu que je peux compter sur votre appui, notamment quand je relis les deux questions écrites que vous aviez bien voulu poser en 1983 et 1985 au Ministre de l'Intérieur et qui ont permis de faire évoluer un peu la position de l'Administration.

Ces Ministères connaissent bien la Campagne des "5 gestes qui sauvent" car nous sommes des pionniers en la matière, nous avons imaginé dès le départ une formation spécifique pour les usagers de la route, ce qu'il faut faire lors d'un accident et c'est pourquoi il s'agit du seul projet Français en rapport direct avec le permis de conduire. Dans ces deux réponses le Ministre confirme que le programme des "gestes élémentaires de survie" va au delà et s'attache aux accidents domestiques et des loisirs. Nous trouvons cela très bien pour un apprentissage par l'Education Nationale en 10 heures mais pour les candidats au permis de conduire, qui apprennent la conduite et le Code de la route, il faut être clair, précis et se limiter à l'accident de la route afin de ne pas alourdir les épreuves du permis de conduire - souci exprimé par le Ministre des transports -, les "5 gestes" c'est exactement ce qu'il nous faut. Vous savez que nous proposons que ce titre, de plus en plus connu,  
.../...

.../...

soit retenu par les Pouvoirs Publics, à condition bien sûr que le programme et la pédagogie soient identiques.

Dans sa réponse de novembre 1985, le Ministre de l'Intérieur précise que depuis la création des gestes élémentaires de survie en 1977 plus de 500.000 personnes (essentiellement des jeunes des CES) ont été formées. Nous approuvons cette formation en milieu scolaire. Mais c'est un million de candidats que nous devons former chaque année en France et non à peine 100.000 ! Il y a la nécessité d'un programme court mais suffisant.

Lors d'une réunion de la Commission Nationale du Secourisme, les Organismes présents ont confirmé qu'ils pouvaient prendre en charge cette formation. Il n'y a donc pas d'obstacle sur le plan de l'accueil et de la formation aux "5 gestes" des candidats au permis de conduire par les Associations de Secourisme.

Comme l'enseignement des "5 gestes" se réalise par un stage pratique de 5 heures maximum (en 2 ou 3 séances par groupe de 12) nous limitons le coût financier, autre souci du Ministre des Transports qui, avec l'alourdissement éventuel des épreuves, constituaient les réticences de son Ministère à ce projet.

Il faut reconnaître que le Ministère de l'Intérieur, en restant accroché au seul programme des "gestes élémentaires de survie" trop long, trop théorique et non limité à la conduite à tenir lors d'un accident de la route a bloqué une situation. Il est temps désormais de passer outre car même si les "5 gestes" ne proviennent pas d'une idée de l'Administration, c'est un concept répandu, qui recueille un consensus, en France et à l'Étranger. Ce sont nos Amis Suisses qui, il y a quelques mois, en nous faisant un premier bilan des résultats de l'application d'une telle mesure dans leur Pays depuis 1977, souhaitaient un succès mérité à notre Campagne.

On ne peut pas dire qu'une avancée nette a été perçue ces cinq dernières années. Le nouveau Gouvernement ne peut pas lui aussi laisser ce dossier en suspens puisque c'est dès 1974 qu'un Comité Interministériel de la Sécurité routière a approuvé la proposition de former les candidats au permis de conduire au Secourisme, à la suite de nos démarches de 1967 à 1974.

Si, déjà, nous pouvions recevoir un accord des deux Ministres sur titre et programme des "5 gestes", nous pourrions alors aller très vite et proposer dans un premier temps une formation facultative pour les nouveaux candidats afin de préparer population, formateurs, médias etc à l'obligation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'expression de nos sentiments les meilleurs et les plus distingués.

Didier BURGGRAVE

-----  
Serge CHARLES  
Député du Nord  
Maire de Marcq-en-Barœul  
Vice-Président de la Communauté  
Urbaine de Lille

PARIS, le 16 OCT. 1986

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
A.S.A.R.

59390 - LYS-lez-LANNOY

Réf. à rappeler :  
SC/AD/RH  
86.10.100

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu, en son temps, votre courrier du 21 août 1986, dans lequel vous appeliez mon attention sur la nécessité de faire intégrer la formation "les 5 gestes qui sauvent" dans le programme du permis de conduire.

Pour répondre au souhait que vous aviez exprimé, j'étais aussitôt intervenu auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, ainsi qu'auprès de Monsieur le Ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports.

J'ai l'honneur de vous remettre, sous ce pli, la photocopie du courrier que ce dernier vient de m'adresser.

Je vous en souhaite bonne réception, et vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

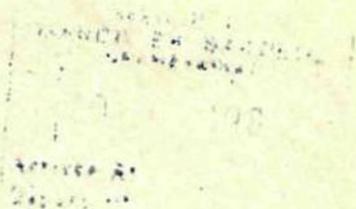


Serge CHARLES

0 6 OCT. 1986

N/ REF. : CAB/P 2593/86

V/ REF. : SC.AD.NM 86-09-78



Monsieur le Député et cher ami,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur M. Didier BURGGRAEVE, qui souhaite faire intégrer la formation "aux cinq gestes qui sauvent" dans le programme du permis de conduire.

J'ai pris bonne note de votre intervention et ne manquerai pas de vous tenir informé, dès que possible, de la suite qui pourra être réservée à la requête de votre correspondant.

Veuillez agréer, Monsieur le Député et cher ami, l'assurance de mes sentiments très cordiaux.

Pierre MEHAIGNERIE

Monsieur Serge CHARLES  
Député du Nord  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon

PARIS

Avec le changement de gouvernement, il était urgent de contacter à nouveau tous ceux qui avaient antérieurement réagi.

Le 28 août, j'écrivais donc à **Georges DELFOSSE\***. Le 9 septembre, il m'indiquait avoir transmis « immédiatement » ma lettre au nouveau ministre des Transports. Puis le 7 octobre, il me remettait une copie de la – première – réponse de **Pierre MEHAIGNERIE** datée du 29 septembre (simple correspondance d'attente).

Le 11 août, j'avais aussi écrit à **Jacques BARROT**. Pourra t'il agir auprès de son ami devenu ministre ? Cette nouvelle lettre permettait de faire un peu le point depuis la décision du CISR de 1974, présidé alors par **Jacques CHIRAC** devenu, à nouveau, Premier ministre en cette année 1986 !

Le 4 septembre, l'ancien ministre me répond, il parle d'une « opération de grande envergure ». Sa lettre à **Pierre MEHAIGNERIE** pose clairement le problème de la formation d'un million de candidats – chaque année – à qui il est impossible d'apprendre un programme trop chargé et dispersé, mais réalisable en ce qui concerne uniquement les « 5 gestes », les seuls absolument nécessaires pour secourir les accidentés de la route.

Le 12, le ministre propose de prendre contact afin de rencontrer son conseiller technique chargé des questions de sécurité routière, **M. GRAFF** (1).

Le 28 août, c'était aussi au tour de **Jean-Marie DAILLET**, député de la Manche. Occasion de rappeler une fois de plus, à destination du ministre, l'intérêt d'une formation au secourisme (même limitée à quelques gestes) afin d'agir sur les comportements – ce que nous avons pu remarquer depuis de très nombreuses années dans les entreprises avec les SST.

Les « 5 gestes », je le rappelais, avait reçu les encouragements de la commission médicale qui, en Suisse, avait fait adopter une formation obligatoire pour les candidats aux permis de conduire (en 1977). Mais en France, la « commission nationale de secourisme » rejeta les « 5 gestes » sous diverses prétextes qui ne sont pas à son honneur, nous le verrons dans les volumes suivants ainsi que dans le 11<sup>ème</sup> mémoire.

Le 30 septembre, le député m'informe avoir écrit, lui aussi au ministre qui, le 27 octobre lui répond et comme il l'avait écrit à **Georges DELFOSSE** et **Jacques BARROT**, il mentionne qu'il fera le point dans un prochain courrier et que je pouvais prendre rendez-vous avec **M. GRAFF**. Toutefois (1<sup>er</sup> paragraphe), la campagne « lancée » datait déjà de 1967 pour la date de départ (24 septembre) et de 1972 (également en septembre) pour la campagne nationale depuis le « salon de la sécurité » de Nancy.

Le 4 septembre, **Bruno BOURG-BROC** député de la Marne, est d'accord et se « propose d'étudier avec des professionnels.... », ce que l'on pourrait faire pour une « meilleure information et formation du conducteur ».

Le 13, c'est avec le député de la Lozère, le **Docteur Adrien DURAND** que je faisais le bilan de notre combat commun, car il était déjà intervenu. Le même jour avec le député de Meurthe et Moselle, **Job DURUPT** qui répondit aussitôt, le 16 ; et il posa une question écrite au ministre des Transports, en date du 6 octobre.

\* J'avais invité le député-maire de Lambersart à participer, à la mairie de Leers, à la réception annuelle des secouristes de l'ASAR avec la présentation des « 5 gestes qui sauvent » (reportage de TF1) et du nouveau matériel de l'équipe d'urgence, réception en présence du **Docteur André SOUBIRAN**, président de l'ACMF, venu spécialement de Paris pour y participer et inaugurer le lendemain dans la ville voisine de Hem la deuxième rue au nom du **Professeur Marcel ARNAUD**, Précurseur des SAMU (Voir le tome II sur son œuvre).

(1) – Le rendez-vous eut lieu, j'en ai déjà rendu compte dans le mémoire précédent. Celui qui deviendra ensuite le délégué interministériel à la sécurité routière était « obsédé » par la vitesse et voulait absolument tout ramener à cela. Il ne connaissait pas très bien le projet des « 5 gestes » et il avait une (très) mauvaise opinion des parlementaires en général. Cet entretien s'est déroulé avec **Philippe LAUWICK** qui, étudiant en médecine, s'investissait au sein des deux associations (ASAR et CAPSU).

f imitation 27-28/9

"5 GESTES  
QUI SAUVENT"

Le 28 août 1986

Monsieur Georges DELFOSSE,  
Député du Nord,  
Hôtel de Ville,  
59130 LAMBERSART

Monsieur le Député,

Vous aviez bien voulu, l'an dernier, poser une question écrite au Ministre de l'Intérieur ainsi qu'à celui chargé des transports à propos de notre Campagne et de notre proposition d'apprendre les "5 gestes qui sauvent" aux usagers de la route ce qui deviendrait une condition pour l'obtention du permis de conduire.

Votre question était très clairement posée mais n'a pas reçu à l'époque une réponse directe.

C'est pourquoi, aujourd'hui, nous souhaiterions que vous posiez la même question au nouveau Ministre chargé des transports dont dépend la modification des textes réglementaires concernant le permis de conduire.

Vous connaissez M. MEHAIGNERIE qui doit se rendre dans le Nord le mois prochain d'après des informations parues dans la Presse. Il serait pour nous important que nous puissions le rencontrer, même un instant lors de son passage, pour lui faire part de notre Combat et espérer que son Ministère fasse un petit pas dans cette Direction.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous et avec nos remerciements, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en nos meilleurs sentiments.

Le Président de l'ASAR,

Didier BURGGRAEVE

ASSEMBLÉE NATIONALE

GEORGES DELFOSSE

DÉPUTÉ-MAIRE

HÔTEL DE VILLE DE  
59130 LAMBERSART

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 9 SEPTEMBRE 1986

A.S.A.R.

59390 . LYS LEZ LANNOY

Messieurs,

J'ai bien reçu votre lettre du 28 AOUT 1986 que j'ai transmise immédiatement à Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Ministre de l'Équipement, du Logement, de l'aménagement du territoire et des Transports.

Je ne pourrai être présent à Leers le 27 Septembre et je vous demande de bien vouloir m'en excuser.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Georges DELFOSSE.

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

GEORGES DELFOSSE

DÉPUTÉ-MAIRE

HÔTEL DE VILLE DE  
59130 LAMBERSART

PARIS, le 7 Octobre 1986

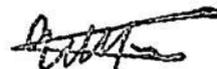
Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'A S A R  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

N/Référ. : 729/86

*Monsieur le Président,*

*Pour faire suite à ma lettre du 9 Septembre dernier, je vous prie de trouver ci-inclus photocopie de la première réponse qui m'est adressée par Monsieur MEHAIGNERIE.*

*Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.*



G. DELFOSSE  
Maire de Lambersart

*Le Ministre de l'Équipement, du Logement,  
de l'Aménagement du Territoire  
et des Transports*

Paris, le 29 SEP. 1986

N/ Réf. : CAB/P 2574/86

S. P.

- 6 OCT. 1986

59130

Monsieur le Député et cher ami,

J'ai bien reçu votre lettre accompagnée de celle de M. Didier BURGGRAEVE, Président de l'Association des secouristes de l'agglomération de ROUBAIX, relative à la campagne nationale des "5 gestes qui sauvent".

Je me propose de vous adresser, par un prochain courrier, tous éléments de réponse à l'intention de votre correspondant.

Veillez agréer, Monsieur le Député et cher ami, l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.



Pierre MEHAIGNERIE

Monsieur Georges DELFOSSE  
Député du Nord  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon

PARIS

267

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Étranger

Adresse Postale : A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 11 août 1986

Monsieur Jacques BARROT,  
Ancien Ministre,  
Député de la Haute Loire,  
Chemin de Lavée,  
43200 YSSINGEAUX

## ALERTER



## BALISER



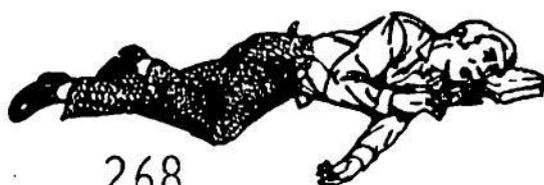
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur le Ministre,

Prenant à coeur notre Combat bénévole pour épargner des vies humaines sur nos routes et probablement préoccupé vous aussi par cette hécatombe, ce qui est très compréhensible pour un ancien Ministre de la Santé, vous aviez bien voulu intervenir auprès du Premier ministre afin d'inciter le Gouvernement à prendre une décision pour former les usagers de la route à la conduite à tenir lors d'un accident de la route, ce que nous appelons les "5 gestes qui sauvent".

Nous vous remercions de cette démarche et du soin que vous avez pris pour vous charger de la mener à bien.

En septembre dernier, vous nous aviez transmis la réponse du Directeur de Cabinet du Premier ministre précisant qu'une réponse était parue au Journal Officiel du Ministre chargé des Transports, réponse que nous n'avons pas lue mais qui doit être la même que nous connaissons depuis des mois. Aucune évolution.

Si nous nous permettons de vous réécrire à ce sujet, malgré votre lourde tâche que nous mesurons, c'est que votre Ami Pierre MEHAIGNERIE est l'actuel Ministre chargé notamment des Transports et que nous avons noté tout récemment avec satisfaction ses interventions relatives aux accidents de la route.

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

.../...

M. MEHAIGNERIE doit savoir que notre proposition a été approuvée dès novembre 1974 par un Comité Interministériel de la Sécurité routière. Que votre ancien Ministère, celui de la Santé, était très favorable à ce genre d'information du grand public; que le Ministère de l'Intérieur a demandé à celui des Transports d'envisager la modification des textes réglementaires relatifs au permis de conduire afin d'y introduire cette formation à la conduite à tenir lors d'un accident de la route.

Tout a été dit à ce propos depuis 1967, date à laquelle nous avons démarré notre Campagne. C'est d'une formation pratique que les usagers de la route ont besoin afin d'appliquer dans la réalité ces gestes précis et non de questions à l'examen théorique du permis de conduire.

Il existe un consensus sur les "5 gestes qui sauvent". En 1970 on nous disait que c'était trop demander aux automobilistes, en 1980 on nous disait qu'il fallait aller plus loin, en 1986 il n'y a toujours rien de positif alors que la connaissance de ces gestes permettrait par le grand public de maintenir en vie des accidentés, dans l'attente des secours, qui, aujourd'hui décèdent.

Pour le permis de conduire, il fallait un programme court, en rapport avec l'accident de la route et non avec les accidents domestiques, assimilable par tous, pratique, avec une approche pédagogique moderne. Nous avons conçu le concept des "5 gestes" dans ce but et nous mettons le fruit de notre travail à la disposition des Pouvoirs Publics en les priant de faire vite car le temps presse.

Pour le moment rien ne peut être plus décevant que ce qui se passe: Des Français meurent car les témoins ne savent pas ce qu'il convient de faire. Si ces gestes étaient connus et pratiqués, il y aurait alors une chance de survie. Aucun Homme politique responsable ne peut écarter cette possibilité de Sauver des vies humaines sur nos routes.

Nous vous demandons de bien vouloir accepter d'intervenir auprès de M. MEHAIGNERIE car la décision dépend de lui. Il nous importe en effet de connaître sa position. Il nous paraît très important qu'il accepte de nous recevoir.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre Haute Considération.

269

Le Président de l'ASAR,

Didier BURGRAEVE

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JACQUES BARROT

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES CULTURELLES  
FAMILIALES ET SOCIALES

PRÉSIDENT  
DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DE LA HAUTE-LOIRE

Le Puy, le 04 SEP. 1986

JP/MCT

P.J. Ann : 1

Monsieur le Président,

Vous trouverez sous ce pli copie de la lettre que j'adresse à Pierre MEHAIGNERIE pour lui faire part de votre désir de rencontrer un membre de son Cabinet susceptible de s'intéresser à la Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"...

J'espère que vous pourrez obtenir très rapidement le rendez-vous souhaité, afin que le Ministre lui-même puisse lancer une opération de grande envergure dans le sens que vous souhaitez.

Voulez-vous me tenir informé ?

Dans cette attente, je vous assure, Monsieur le Président, de tout mon dévouement.

  
~~Jacques BARROT~~

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'ASAR

59390 LYS LES LANNOY

---

JACQUES BARROT

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES CULTURELLES  
FAMILIALES ET SOCIALESPRÉSIDENT  
DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DE LA HAUTE-LOIRE  
JP/MCT

Le Puy, le 04 SEP. 1986

Mon Cher Pierre,

Les différentes interventions que tu as faites dans les médias, début juillet, à propos de la recrudescence des accidents mortels de la route, ont appelé l'attention de l'Association des Secouristes de l'agglomération de ROUBAIX sur l'action que tu envisageais de conduire pour porter remède à cette situation.

Il se trouve que l'A.S.A.R. a mis en place, depuis près de 20 ans, une campagne nationale d'information du grand public sur les "5 gestes qui sauvent" : alerter - baliser - ranimer - compresser - sauvegarder.

Didier BURGGRAEVE, Président de l'A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY, me fait part de son vif désir de rencontrer un des membres de ton Cabinet, plus spécialement chargé de ces problèmes de sécurité routière. Il souhaite, en effet, lui expliquer son projet d'une formation élémentaire effectuée dans le cadre du permis de conduire et destinée à inculquer aux automobilistes les quelques gestes essentiels qui permettent d'intervenir efficacement en cas d'accidents de la route.

Didier BURGGRAEVE pense, en effet, que si l'on veut réduire la mortalité accidentelle sur la route, il faut donner à tous les automobilistes une formation minimum leur permettant d'intervenir efficacement en attendant l'arrivée des secours. Comme il ne paraît pas possible d'effectuer une formation de tous les automobilistes actuellement titulaires du permis, Didier BURGGRAEVE pense qu'il serait souhaitable d'inclure dans la délivrance du permis une petite épreuve de connaissance des cinq gestes essentiels.

Voilà, Mon Cher Pierre, pourquoi les responsables de l'A.S.A.R. souhaitent rencontrer un membre de ton Cabinet pour lancer une grande campagne de sensibilisation du public aux "5 gestes qui sauvent". Je te remercie du bienveillant accueil que tu réserveras à la demande de Didier BURGGRAEVE et dans l'attente de quelques indications sur le suivi de cette affaire, je t'assure, Mon Cher Pierre, de ma très fidèle amitié.

Monsieur Pierre MEHAIGNERIE  
Ministre de l'Équipement, du Logement,  
de l'Aménagement du Territoire et  
des Transports

Jacques BARROT

*Le Ministre de l'Équipement, du Logement,  
de l'Aménagement du Territoire  
et des Transports*

Paris, le 23 SEP. 1986

N/ Réf. : CAB/P 2464/86

V/ Réf. : IP/MCT

27 SEP. 1986

Monsieur le Président et cher ami,

J'ai bien reçu votre lettre du 4 septembre concernant M. Didier BURGGRAEVE, Président de l'Association des Secouristes de l'agglomération de ROUBAIX (A.S.A.R.), qui souhaiterait rencontrer un de mes collaborateurs.

J'invite M. BURGGRAEVE à prendre contact avec M. GRAFF, Conseiller Technique à mon Cabinet, en téléphonant au N° 46.47.39.86.

Veillez agréer, Monsieur le Président et cher ami, l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.



Pierre MEHAIGNERIE

Monsieur Jacques BARROT  
Président de la Commission  
des Affaires Culturelles  
Familiales et Sociales de  
l'Assemblée Nationale  
Ancien Ministre  
Palais Bourbon

PARIS

272

# "5 GESTES QUI SAUVENT"

Le 28 août 1986

Monsieur Jean-Marie DAILLET,  
Député de la Manche,  
6 rue Lamartine,  
50000 SAINT-LO

Monsieur le Député,

Vous connaissez notre Campagne puisque déjà, en 1983, vous nous encouragez à la poursuivre, ce que nous faisons tous les jours afin d'épargner des vies humaines, notre seul objectif, difficile car mené bénévolement et sans moyens financiers.

Nous avons toutefois diffusé gratuitement dans toute la France près de 600.000 brochures "5 gestes qui sauvent" et notre concept s'est propagé également grâce à la Presse et à la télévision.

Mais il faut aller plus loin. Trop de nos concitoyens meurent encore sur nos routes sans que les témoins sur place ne sachent ce qu'il convient de faire pour les maintenir en vie dans l'attente des spécialistes. C'est pour renverser cette situation que nous avons pris la tête en France de cette Campagne d'intérêt public dès 1967 afin que cette conduite à tenir lors d'un accident de la route soit une condition de l'obtention du permis de conduire.

Vous connaissez bien le nouveau Ministre, M. MEHAIGNERIE, qui, il y a quelques semaines, avait lui aussi réagi à propos des accidents de la route et de leurs conséquences désastreuses. Nous avons là un moyen de diminuer la mortalité et également de responsabiliser les usagers de la route ce que recherche le Gouvernement.

Nous sommes persuadés qu'apprendre, aux candidats au permis de conduire, la conduite à tenir en présence de blessés graves, les "5 gestes" les rendra plus respectueux.  
.../...

.../...

tueux de la Sécurité routière et plus impliqués comme témoins lors des accidents car actuellement, ils sont passifs, complètement inactifs, car nous n'avons pas prévu, en plus du Code de la route de leur apprendre ce qu'il fallait faire pour Sauver les accidentés d'une mort certaine.

Le but des "5 gestes" est uniquement d'apprendre les gestes qui peuvent SAUVER la vie des blessés en l'attente des spécialistes et non d'apprendre aux usagers un Secourisme des petits soins qui est là l'affaire des Secouristes, qu'ils soient bénévoles, volontaires ou professionnels, des Sapeurs-Pompiers et équipes médicales.

Il est important que la formation qui sera proposée aux candidats au permis de conduire, par un stage pratique et non uniquement des questions posées, donc par les Associations de Secourisme, soit uniquement en rapport avec l'accident de la route. Le seul programme Français en la matière est celui des "5 gestes qui sauvent" qui a reçu l'encouragement de la Commission Médicale Suisse car, dans ce Pays, depuis 1977, les futurs conducteurs doivent connaître la conduite à tenir en cas d'accident de la route.

Ainsi, le programme des "gestes élémentaires de survie" mis au point par la Sécurité Civile en 1977 est-il un programme plus général destiné essentiellement aux jeunes dans les CES.

Nous vous demandons de nous aider à faire avancer notre projet. Nous sommes prêts à rencontrer M. MEHAIGNERIE quand il le voudra. Nous sommes à sa disposition.

Avec nos remerciements, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en notre parfaite considération.

Le Président de l'ASAR,

Didier BURGGRAEVE

Jean-Marie DAILLET

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Député de la Manche  
Membre de la Commission de la Défense Nationale  
et des Forces Armées

6, rue Lamartine 50000 SAINT-LO  
téléphone (33) 57 77 30

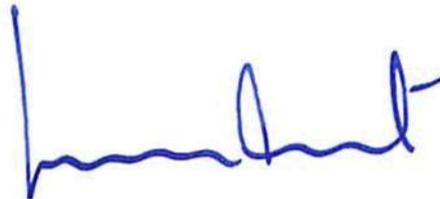
SAINT-LO ~~XXXXX~~ 30 septembre 1986.

Monsieur le Président,

J'ai lu avec tout l'intérêt qu'elle mérite votre lettre du 28 août dernier, dans laquelle vous me faites part de votre projet qui prend sa place dans la campagne nationale des "5 gestes qui sauvent".

Afin de le faire mieux connaître au Ministre, et désirant soutenir cette nouvelle action, j'adresse une lettre à Pierre MEHAIGNERIE, Ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports, et lui demande de vous recevoir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'Association des Secouristes  
de l'Agglomération de Roubaix  
A.S.A.R.

59390 LYS-LEZ-LANNOY

*Le Ministre de l'Équipement, du Logement,  
de l'Aménagement du Territoire  
et des Transports*

Paris, le 27 OCT. 1986

N/REF. : CAB/P - 2947/86

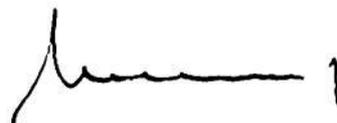
Monsieur le Député et cher ami,

J'ai bien reçu votre correspondance relative à la campagne lancée par M. BURGGRAEVE, président de l'Association des Secouristes de l'Agglomération de ROUBAIX.

Je ne manquerai pas de vous faire part de mon sentiment à ce sujet, par un prochain courrier.

J'ajoute que M. BURGGRAEVE peut prendre contact avec M. GRAFF, conseiller technique à mon Cabinet, en vue d'un entretien.

Veillez agréer, Monsieur le Député et cher ami, l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.



Pierre MEHAIGNERIE

Monsieur Jean-Marie DAILLET  
Député de la Manche  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon

P A R I S  
-----

**Bruno BOURG-BROC**

*Député de la Marne*  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil  
Régional Champagne-Ardenne  
Secrétaire du Bureau  
de l'Assemblée Nationale

N/Réf : 3439/CC/86

PARIS, le 4 SEPTEMBRE 1986

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'Association pour le  
Développement de la Prévention et du  
Secourisme  
59390 - LYS LEZ LANNOY -  
=====

Monsieur le Président,

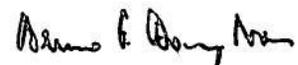
J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de votre correspondance en date du 26 AOUT dernier et les réflexions que vous avez bien voulu m'exposer ont retenu toute mon attention.

Il me semble à titre personnel que l'enseignement de notions simples de secourisme pourrait aller de pair avec l'apprentissage de la conduite automobile. Il est en effet regrettable de constater que, faute de connaître quelques gestes simples, trop d'accidentés de la circulation routière ne bénéficient pas immédiatement des secours indispensables.

C'est pourquoi, je me propose d'étudier tant avec les professionnels de l'enseignement de la conduite automobile qu'avec mes collègues parlementaires, toutes dispositions législatives allant dans le sens d'une meilleure information et formation du conducteur.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé du résultat de mes démarches.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments dévoués.



Bruno BOURG BROC.

+ ph. act. voir lignes 8/86  
11 11 50 1111. 1111111111

## "5 GESTES QUI SAUVENT"

Le 13 Septembre 1986

Monsieur le Docteur Adrien DURAND,  
Député de la Lozère,  
Hôtel de Ville,  
48170 CHATEAUNEUF-DE-RANDON

Monsieur le Député,

Vous êtes intervenu à deux reprises en faveur de notre action bénévole qui vise à apprendre aux usagers de la route la conduite à tenir lors d'un accident, ce que nous appelons les "5 gestes qui sauvent".

Ce n'est pas au Médecin que vous êtes que nous devons faire la démonstration de l'utilité d'une telle mesure qui ne deviendrait efficace qu'avec une formation systématique donc obligatoire pour l'obtention du permis de conduire.

Cette démonstration est alors toujours à faire aux deux Administrations concernées, celle du Ministère de l'Intérieur qui a en charge les programmes de Secourisme et qui n'a pas pu encore proposer au Ministère des Transports un projet court, précis, simple mais efficace en rapport avec l'accident de la route donc le permis de conduire. Nous proposons depuis 19 années ! de retenir les "5 gestes" car désormais ce concept est connu partout, a l'avantage d'être retenu facilement en mémoire et ne permet pas d'erreurs d'interprétations ou d'application. Pour le grand public il faut être simple. C'est le Ministre Pierre MEHAIGNERIE qui le disait récemment à propos de la Sécurité routière. Appliquons donc cette doctrine universelle mais rarement appliquée pour notre Pays afin de Sauver sur nos routes, et par extension à la suite des autres types d'accidents, des centaines de vies humaines.

.../...

.../...

Ces derniers mois, des mesures nouvelles ont été prises pour lutter plus efficacement contre l'alcool au volant, pour la vérification des véhicules automobiles. Hélas, rien pour secourir les accidentés de la route. C'est étonnant et inquiétant.

Vos deux questions écrites avaient pourtant bien résumé la situation. Vous les trouverez sous ce pli pour mémoire.

**Le projet existe : "5 gestes"**

**Le canal formateur aussi : le permis de conduire**

**Les formateurs : Associations de Secourisme**

**Modalités : Stage pratique 5 heures maximum**

**Uniquement participation aux frais de matériel d'enseignement et frais des Associations.**

**En 1986, nous proposons : 50 F par candidat et des stages de 12 personnes maximum avec 1 moniteur et 1 initiateur.**

**Chaque année : Un million de personnes a initié aux "5 gestes".**

**Le Secourisme, vous le savez, ne s'apprend pas par des questions ou une projection de diapositives. La conduite s'apprend par des exercices.**

**C'est donc votre collègue et Ami, M. Pierre MEHAIGNERIE qui peut prendre la décision adéquate, même si l'apprentissage des "5 gestes" ne devenait que facultatif durant 6 mois par exemple puis obligatoire. L'important est d'avancer dans cette direction et ainsi de responsabiliser nos concitoyens, les rendre acteurs de la Sécurité routière et non spectateurs impuissants s'en remettant toujours à autrui donc à l'Etat.**

**En espérant que vous pourrez convaincre le nouveau Ministre qui pourrait marquer son passage à ce grand Ministère par une telle décision (approuvée pourtant dès 1974 par un Comité Interministériel de la Sécurité routière), je vous prie de croire, Monsieur le Député, en vous remerciant de votre aide, en l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus distingués.**

**Didier BURGGRAEVE**

**Président de l'ASAR  
et du CAPSU**

**ASAR : Association des Secouristes de l'Agglomération de ROUBAIX**

**CAPSU : Conseil d'Action pour la Prévention des accidents et les Secours d'Urgence**

**"5 GESTES  
QUI SAUVENT"**

**Le 13 Septembre 1986**

**Monsieur Job DURUPT,  
Député de Meurthe et Moselle,  
35 Grande rue,  
54000 NANCY**

**Monsieur le Député,**

**Il est désormais inutile de vous présenter ou de vous rappeler notre Campagne qui se développe en France. Notre seul objectif est de Sauver des vies humaines et nous savons - vous également - que la connaissance par le grand public, et notamment celui de la route, des "5 gestes qui sauvent" est un moyen d'en épargner des centaines.**

**C'est pourquoi il n'existe pas un moment plus favorable que la préparation du permis de conduire pour sensibiliser donc former les nouveaux conducteurs à la conduite à tenir lors d'un accident. C'est normal d'apprendre le Code de la route et la conduite d'un véhicule. N'est-ce pas normal également d'apprendre à secourir convenablement les accidentés ? Et à les maintenir en vie dans les cas graves dans l'attente des secours spécialisés ?**

**Par vos diverses démarches pour nous aider nous savons que vous rejoignez nos préoccupations mais nous nous inquiétons de la lenteur avec laquelle ce dossier est étudié puisque tout a été dit depuis 19 ans !**

**La lettre que vous receviez en début d'année du Ministre chargé des transports laissait envisager une évolution puisque notre projet des "5 gestes" par une formation pratique en 5 heures était à l'étude.**

**En réalité, le seul programme existant en France lié à l'accident de la route donc au permis de  
.../...**

.../...

conduire est bien celui des "5 gestes qui sauvent" et nous disons depuis des années que ce titre et le programme pédagogique proposé sont à la disposition des Pouvoirs Publics Français.

Il faudra bien qu'un jour, après tant d'années de tergiversations alors qu'il existe un consensus sur ce concept en France et en Europe, qu'un Ministre prenne la décision.

Pouvez-vous faire encore quelque chose pour que nous n'en restions pas en permanence à des études puisque tout a été étudié et dit et que tous les éléments d'appréciation sont à la disposition des intéressés.

Je tiens à vous remercier de votre appui dans ce Combat et il est évident pour nous que nos propositions sont petit à petit prises enfin en considération grâce à l'opiniâtreté de Députés comme vous-même.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus distingués.

Didier BURGGRAEVE

Président de l'ASAR  
et du CAPSU.

**Job DURUPT**

Maire de Tomblaine

Député de Meurthe-et-Moselle

35, Grande Rue - NANCY 54000

Téléphone (8) 332.10.61

PARIS, le :

NANCY, le : 16 SEPTEMBRE 1986

Monsieur le Président de l'ASAR  
Didier BURGGRAEVE

59390 LYS LEZ LANNOY

N/Réf. : DP/MP/6351/B488

V/Réf. :

P.J. :

Monsieur Le Président,

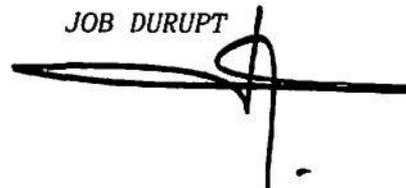
Particulièrement sensibilisé au problème des secours à apporter aux accidentés de la route, je vous confirme mon action afin de voir au côté de l'étude du code de la route et de l'apprentissage de la conduite automobile la mise en place d'une formation adaptée aux notions élémentaires de secourismes.

Les progrès effectués et les moyens nouveaux donnés aux différents intervenants sur les accidents routiers tels que Gendarmerie, CRS et bien sûr tout particulièrement Sapeur-Pompier, SAMU et SMUR, ont contribué à limiter et à réduire les délais existants entre l'accident et l'arrivée des secours.

Mais néanmoins, je demeure persuadé qu'une formation destinée à donner au conducteur les notions élémentaires d'alerte et de protection des lieux d'un accident est particulièrement impérative.

Vous trouverez ci-joint, copie de la question écrite que j'adresse au Gouvernement sur ce sujet. Restant à votre disposition, je vous prie de croire, monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

JOB DURUPT



**Job DURUPT\*** devra renouveler sa question, le 2 mars 1987 et il n'obtiendra sa réponse du ministre de son propre parti politique qu'au JO du 27 avril, réponse habituelle s'achevant sur les « discussions engagées avec le ministère de l'Intérieur... ».

On le lira ci-après, le 4 juillet 1985, le député de Meurthe et Moselle m'avait déjà confirmé que « Comme par le passé, je ne manquerai pas d'intervenir auprès des responsables gouvernementaux ». Et c'est ce qu'il fit.

Un autre député du Nord, **Claude DHINNIN**, le 15 septembre, m'informe avoir posé une question écrite au ministre (malgré deux réponses parues au JO).

Puisque ce qui était fait « en interne », par les pouvoirs publics, était insuffisant, j'écrivais encore au délégué interministériel (1). On m'avait dit au cabinet du précédent Premier ministre : « Voyez **DENIZET** ». C'est ce que j'avais fait, l'après-midi même. Quelle lenteur pour avancer vraiment !

Le 3 octobre, l'ancien ministre de l'Environnement, **Huguette BOUCHARDEAU**, se dit « convaincue de la nécessité de leur donner une formation élémentaire » et pose une question écrite. Le mot « élémentaire » était tout à fait approprié, c'est le choix qui avait été fait dès le départ pour ne retenir que les « 5 gestes ».

En lui répondant le 8 (afin de recevoir copie de sa question) je lui redisais que les « 5 gestes » étaient sans danger dans l'application et, du fait de la simplicité du concept, à la portée de tous.

Une lettre, datée du 15 octobre, signée par le secrétaire général du RPR (remplacé aujourd'hui par l'UMP), **Jacques TOUBON**, me demande de prendre contact avec **Jacques GODFRAIN**, député, mais aussi secrétaire national.

Je lui écrivais le 6 novembre pour lui exposer la situation et souhaiter une décision rapide avec le nouveau gouvernement. Je lui remettais divers documents, dont le 3<sup>ème</sup> mémoire (de décembre 1984).

Le 17 novembre, le député de l'Aveyron me répond. Ce n'est pas toujours facile de faire coïncider les agendas. Le 6 mars 1987, je proposais une autre date et lui remettais d'autres documents, essentiellement des lettres (publiées par le CAPSU depuis).

L'entretien aura lieu le jeudi 9 avril dans le bureau du député, à l'Assemblée Nationale, rue de l'Université. Le futur ministre me fera un excellent accueil (2) ; il me remit un document qu'il avait rédigé avec un autre député, **Henri CUQ**.

Il y avait eu le dépôt d'une proposition de loi relative à la sécurité routière, des députés **BARNIER** et **FUSCH**, avec qui nous étions en contact (Voir leurs questions écrites et leurs lettres), qui proposait également la diffusion du secourisme à la population.

On notera, à la fin de ma longue lettre, mon allusion à l'Education nationale (Ne pas laisser le soin à d'autres...). Et c'est exactement ce qui se passa ensuite, repris par les autres ministres et nous en sommes toujours à ce stade en 2009 !

La question écrite était datée du 30 mars. Le député cite clairement les « 5 gestes qui sauvent ». Mais, le nouveau ministre du nouveau gouvernement apportera la même réponse que son prédécesseur issu d'un gouvernement différent !

\* Le député était aussi le Maire de Tomblaine où une salle avait été mise à notre disposition, à **Pierre BLAHA** et moi-même, en avril 1982, pour une conférence sur les « 5 gestes qui sauvent », en vue de la réunion de la Commission nationale de secourisme, en présence de représentants d'associations de secourisme et de responsables d'écoles de conduite > DVD n° 05 vidéothèque du CAPSU.

(1) – Voir le 9<sup>ème</sup> mémoire totalement consacré aux services en charge de la sécurité routière et aux délégués interministériels.

(2) – Le seul député qui me recevra personnellement dans son bureau de l'Assemblée.

**Job DURUPT**

Maire de Tomblaine  
Député de Meurthe-et-Moselle

PARIS, le

NANCY, le 4 JUILLET 1985

Références à rappeler DP/LH/5608(1)/B488

Pièces jointes

Monsieur,

J'ai bien reçu votre correspondance, appelant de nouveau mon attention sur votre Association et son action.

Comme par le passé, je ne manquerai pas d'intervenir auprès des responsables gouvernementaux.

Bien entendu, je vous tiendrai informé des suites réservées à ce dossier.

Je reste à votre disposition, et vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Job DURUPT.

Monsieur BURGGRAEVE Didier  
Président de l'Association des  
Secouristes de l'agglomération de ROUBAIX

59390 LYS-LEZ-LANNOY

*Permis de conduire (examen)*

**9469.** - 6 octobre 1986. - M. Job Durupt demande à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports, s'il ne lui semble pas indispensable d'introduire une formation au secourisme dans le cadre de la préparation au permis de conduire. Il lui rappelle que dans le programme des connaissances minimales exigées pour l'obtention du permis de conduire, les notions élémentaires sur le comportement à tenir en présence d'un accident, tel que l'alerte et la protection des lieux d'un accident, et la mise en place d'un programme de formation pratique au secourisme seraient particulièrement utiles et bénéfiques pour l'ensemble de la population. - *Question transmise à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.*

*Permis de conduire (examen)*

**19737.** - 2 mars 1987. - M. Job Durupt s'étonne que M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports n'ait pas répondu à la question n° 9469 parue au *Journal officiel*, Assemblée nationale, Débats parlementaires, questions, du 6 octobre 1986. Il lui en renouvelle les termes.

PARIS, le 15 septembre 1986

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec intérêt de votre lettre du 25 août concernant la campagne nationale des "5 Gestes qui sauvent".

Je vous informe que j'ai posé une question écrite à M. le Ministre Chargé des Transports afin de connaître ses intentions au sujet de la suggestion que vous avez présentée.

Je vous communique, également, ci-joint, deux réponses à des questions écrites posées par mes collègues lors de la dernière législature.

Dès que ma question recevra une réponse, je ne manquerai pas de vous la communiquer.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Claude DHINNIN  
Député du Nord  
Maire de La Madeleine

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président des Secouristes de Roubaix  
59390 LYS LEZ LANNOY

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

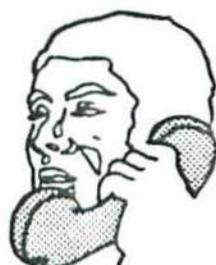
5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 18 Septembre 1986

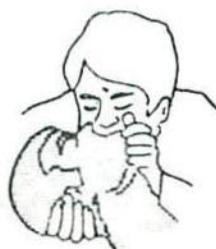
## ALERTER



## BALISER



## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur Pierre DENIZET,  
Délégué Interministériel à la  
Sécurité Routière,  
208 rue Raymond Losserand,  
75775 PARIS Cédex 16

Monsieur le Délégué,

En vous remettant sous ce pli pour votre information, photocopie de la lettre de M. Paul QUILES alors Ministre en date du 11 Septembre 1985 à propos de notre Campagne ainsi que du courrier que nous adressions le 7 janvier dernier à M. PROUVOST, Député du Nord, nous souhaitons que vous repreniez d'urgence le dossier des "5 gestes qui sauvent" afin qu'une décision rapide soit prise.

Il n'y a pas d'hostilité à ce projet, tout au plus quelques oppositions de détail qui ne représentent rien par rapport à l'enjeu que nous défendons.

En tant que délégué interministériel, vous détenez un pouvoir de coordination s'agissant de la Sécurité routière. C'est tout à fait dans l'optique d'une meilleure prévention et d'une réduction de la mortalité routière que s'inscrit notre proposition.

Il est bien évident pour nous qu'une discussion au niveau Européen est en soit utile mais qu'il existe déjà un rapport suffisamment éloquent à notre avis sur le sujet et qu'une telle démarche ne doit pas exonérer les Pouvoirs Publics Français de prendre rapidement une décision pour la France.

La Direction de la Sécurité Civile au Ministère de l'Intérieur est pour une formation pour l'obtention du permis de conduire. La seule différence réside dans

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

.../...

le programme qui est proposé, évidemment trop long pour un enseignement systématique donc obligatoire pour le permis de conduire.

Nous sommes convaincus que vous êtes désormais celui qui peut faire avancer ce projet ou le maintenir seulement là où il est.

Vous avez le souci de Sauver des vies - par tous les moyens - utilisez celui-là, nous serons à vos côtés pour vous aider, durant des années s'il le faut, pour sa réalisation pratique en France.

Nous attendons avec impatience de votre part votre sentiment à propos des "5 gestes" et surtout de savoir si vous pensez qu'une telle mesure pourrait être appliquée dans un proche avenir.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Délégué, en l'expression de nos sentiments très distingués.

Le Président de l'ASAR

Didier BURGGRAEVE

PARIS, le  
BESANÇON, le 3 OCTOBRE 1986

Ref.Ch.B.

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier relatif à la formation des candidats au permis de conduire, vous trouverez ci-joint le texte de la Question Ecrite que je pose au gouvernement.

Je suis moi aussi convaincue de la nécessité de leur donner une formation élémentaire qui leur permettrait de savoir ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter.

Bien entendu, je ne manquerai pas de vous communiquer la réponse qui me parviendra.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Huguette BOUCHARDEAU

Monsieur BURGGRAEVE  
Président de l'Association pour  
le Développement de la Prévention  
et du Secourisme.  
59390 LYS LEZ LANNOY



Le 8 octobre 1986

Madame Huguette BOUCHARDEAU,  
Ancien Ministre,  
Députée du Doubs,  
8 rue Megevant,  
25000 BESANCON

Madame le Ministre,

Je vous remercie de votre lettre du 3 courant m'apprenant votre concours pour faire aboutir notre proposition d'une formation pratique des usagers de la route, par le biais du permis de conduire, à la conduite à tenir lors d'un accident, ce que nous appelons les "5 gestes qui sauvent".

A la lecture de notre brochure, vous avez pu vous rendre compte que son contenu est à la portée de tous et ne présente pas de danger dans l'application. C'est pourquoi le consensus qui existe en France tant au niveau des secours professionnels, des Organismes de Secourisme que des élus doit conduire à une décision rapide des Pouvoirs Publics.

Dans votre courrier vous êtes état de la question écrite que vous avez posée au Gouvernement à ce sujet - texte que vous deviez joindre mais que nous n'avons pas trouvé - et je vous remercie de me le faire adresser.

Avec mes remerciements réitérés pour votre aide dans ce Combat pour épargner des vies humaines, je vous prie de croire, Madame le Ministre, en ma Haute Considération.

Le Président,

Didier BURGGRAEVE



## RASSEMBLEMENT POUR LA REPUBLIQUE

LE SECRETAIRE GENERAL

Paris, le 15 octobre 1986

JT/PGL/CC

Monsieur le Président,

Je répons avec un peu de retard à votre courrier et je vous prie de m'en excuser.

Sensibilisé par le problème que vous évoquez, j'ai demandé à Jacques GODFRAIN, mon Secrétaire national chargé des Relations Sociales et des Professions Libérales d'y réfléchir.

Je vous demande de prendre contact avec lui.

Croyez, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jacques TOUBON

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président des Secouristes de ROUBAIX  
Président de l'Association pour le développement de la Prévention et du Secourisme  
A.S.A.R.  
59390 LYS LEZ LANNOY

4  
42.97.5000  
A. N. le  
→ Deputé  
Areyron

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 6 novembre 1986

Monsieur Jacques GODFRAIN,  
Député de l'Aveyron,  
Assemblée Nationale,  
75355 PARIS

## ALERTER



## BALISER



## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur le Député,

Le Secrétaire Général du RPR, M. Jacques TOUBON, Député de PARIS, m'a fait part le 15 octobre dernier qu'il vous avait saisi de mes propositions en matière de formation des usagers de la route à la conduite à tenir lors d'un accident résumée par les "5 gestes qui sauvent".

Ce dossier est bien connu au sein des Ministères concernés, celui de l'Intérieur qui à la maîtrise des programmes de Secourisme (Sécurité Civile), celui des Transports qui peut seul modifier les textes concernant le permis de conduire, le Comité interministériel à la Sécurité routière pour ne citer que les principaux partenaires.

Il est bien évident que de nombreux Députés RPR appuient et encouragent cette Campagne d'intérêt général et j'ai pu ainsi correspondre avec le Docteur PONS et des démarches sont en cours grâce à Michel BARNIER qui a écrit au Premier ministre et au Député du Nord Serge CHARLES qui m'aide énormément pour ce Combat légitime depuis de nombreuses années. En son temps, Jacques CHABAN-DELMAS, Premier ministre, avait fait avancer les choses. Et aujourd'hui nous arrivons à un consensus. Il ne reste que la décision des Pouvoirs Publics. Le Gouvernement précédent, dont tous les responsables étaient pour puisqu'ils me l'ont écrit, ont hélas tergiversé et ont manqué cette décision historique. C'est à vous qu'il revient de la prendre rapidement. .../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

Aussi, pour compléter votre information, outre quelques articles de Presse, je vous remets un exemplaire de la circulaire que nous adressons actuellement aux Sénateurs avec une brochure "5 gestes qui sauvent" diffusée en France gratuitement par nos soins.

Le mémoire de 60 pages joint vous apportera également de précieux renseignements sur l'historique de cette Campagne, démarrée en 1967 alors que j'étais à la Brigade de Sapeurs-Pompiers de PARIS et poursuivie depuis lors bénévolement sans interruption.

Pour vous situer le niveau de notre Association ASAR qui possède une équipe d'intervention en cas de catastrophe - qui est intervenue à Mexico l'an dernier - je vous joins un exemplaire de notre modeste journal qui publie notamment des courriers de la Croix-Rouge de Belgique à propos de la formation de la population aux premiers gestes de Secourisme.

Dans le mémoire joint, vous pourrez lire l'opinion de nos voisins Suisses qui eux ont entrepris cette formation obligatoire pour l'obtention du permis de conduire dès 1977 alors que nous, qui avons lancé cette idée en Europe, "réfléchissons" toujours !

Je me rends à PARIS 3 ou 4 fois par an essentiellement pour des contacts Ministériels, mon activité professionnelle, mes études et travaux et mes responsabilités associatives ne me permettant pas des déplacements plus fréquents.

Devant assister, comme chaque année, le lundi 8 décembre, comme Lauréat de la Fondation de la Vocation à la remise annuelle des Bourses, serait-il possible que nous nous rencontrions pour faire le point ensemble de ce dossier, convaincu que je suis que la décision se trouve directement entre les mains de Jacques CHIRAC.

J'ai un premier rendez-vous avec un Conseiller Technique de M. MEHAIGNERIE à 10h 30 Bld Saint-Germain. Pourrions-nous nous rencontrer par exemple vers midi rue de Lille ou à l'Assemblée Nationale ?

Je vous remercie de me faire savoir si cette rencontre est possible dans ces conditions, regrettant de ne pouvoir faire mieux pour votre calendrier.

En l'attente de votre réponse et de vous rencontrer, je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'expression de mes sentiments dévoués et très distingués.

Le Président de l'ASAR

Didier BURGGRÆVE

ASSEMBLÉE NATIONALE  
Jacques GODFRAIN  
Député de l'Aveyron

-----  
JG/MG/ 22961

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 17 Novembre 1986

Monsieur le Président,

Je vous remercie vivement de votre lettre du 6 Novembre dernier ainsi que des documents joints, dont j'ai pris connaissance avec le plus grand intérêt et dont je vous félicite bien sincèrement.

Je vous aurais rencontré avec plaisir le 8 Décembre à PARIS, mais hélas je ne suis jamais à PARIS le lundi.

Je reste à votre disposition, lors d'un de vos prochains passages, et dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*et dévot,*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques Godfrain', written over a horizontal line.

Jacques GODFRAIN

à Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'ASAR  
59390 LYS LEZ LANNOY

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 6 mars 1987

Monsieur Jacques GODFRAIN,  
Député de l'Aveyron,  
Assemblée Nationale,  
75355 PARIS

Réf JG/MG/  
22961

Monsieur le Député,

Je vous remercie de votre lettre du 17 novembre 1986 et je regrette que notre rencontre n'ait pas pu avoir lieu.

Je retourne à PARIS le mercredi 1er avril et je serai libre jusqu'en début d'après-midi, disponible donc si vous l'êtes vous-même pour nous rencontrer.

Je vous redis ma certitude que la décision doit être prise maintenant et par ce Gouvernement.

Afin de compléter les documents en votre possession, je vous adresse photocopie de la lettre adressée le 24 février dernier au Premier ministre accompagné d'un document rappelant qu'une décision avait pourtant été prise dans ce sens lors d'un C.I.S.R. du 28.11.1974.

Vous trouverez également d'autres documents qui confirment qu'il y a depuis longtemps un consensus sur la nécessité d'éduquer sérieusement les usagers de la route aux "5 gestes qui sauvent".

Espérant pouvoir vous rencontrer et pouvoir compter sur votre aide pour ce Combat humanitaire, je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'expression de mes sentiments les meilleurs et très distingués.

Didier BURGGRAEVE

Président de l'ASAR et du CAPSU

## ALERTER



## BALISER



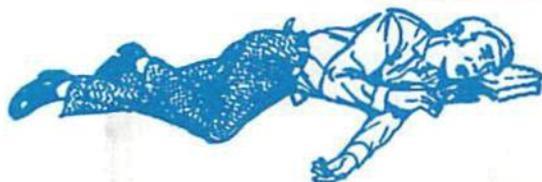
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 16 avril 1987

## ALERTER



## BALISER



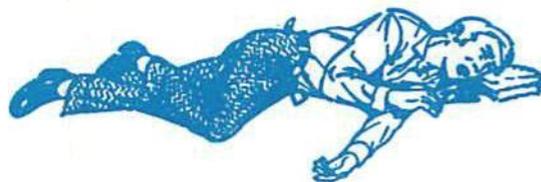
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur MARCEL ARNAUD

Monsieur Jacques GODFRAIN,  
Député de l'Aveyron,  
Assemblée Nationale,  
75355 PARIS

Cher Monsieur,

Je vous remercie de l'entretien que vous avez bien voulu m'accorder jeudi 9 dernier qui m'a démontré combien vous étiez vous-même sensibilisé au drame permanent que constitue l'insécurité routière.

J'ai lu avec attention et grand intérêt votre plaquette "Vers une meilleure Sécurité Routière" dans laquelle je retrouve les idées que nous défendons nous-mêmes depuis de très nombreuses années.

Il est heureux que des Parlementaires s'intéressent à un tel problème National et ne se contentent pas de propos.

J'ai lu également avec intérêt la conclusion de M. Henru CUQ, Député de l'Ariège qui m'avait adressé un courrier le 6 décembre 1983 - dont copie jointe - toujours au sujet de notre Campagne.

J'ai trouvé à mon retour de PARIS votre courrier dont je vous remercie vivement comprenant le texte de la question écrite que vous avez posée à M. MEHAIGNERIE à propos des "5 gestes qui sauvent".

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

.../...

Comme je vous l'ai dit lors de notre entretien il faut que nous saisissons tous les moyens à notre disposition et donc les questions écrites mais, comme vous l'avez vous-même indiqué, utiliser la récente proposition de Loi déposée à l'Assemblée Nationale par vos collègues Michel BARNIER et FUSCH en espérant qu'elle puisse être discutée rapidement.

Enfin, et pour revenir à votre plaquette, je suis persuadé que nous pouvons avancer dans la prévention des accidents de la route si les moyens audio-visuels étaient plus souvent et plus judicieusement utilisés.

Dans le programme d'action du CAPSU que je vous remets sous ce pli, outre nos propositions pour lutter contre ce fléau des accidents de la route vous verrez que nous souhaitons que dès cette année, les chaînes de télévision consacrent un temps d'antenne de une minute chaque semaine à la Prévention des accidents (ce que nous appelons la minute de la Prévention).

J'espère que vous pourrez utiliser votre influence pour que la proposition de Loi citée plus haut soit rapidement discutée. La reporter à la prochaine session de Printemps serait incompréhensible car tous, sans exception, nous sommes préoccupés donc désireux de faire "quelque chose" pour qu'il y ait moins de tués sur les routes de notre Pays.

J'espère également que M. MEHAIGNERIE qui a dans sa responsabilité celle de faire introduire les textes réglementaires nécessaires afin que la conduite à tenir en cas d'accident de la route - les 5 gestes qui sauvent - fasse partie du programme obligatoire de formation des nouveaux conducteurs réponde à propos à votre question écrite en s'engageant personnellement et non en laissant le soin à d'autres, à l'Education Nationale par exemple, d'organiser cette formation.

En l'attente de cette réponse, je vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs et très distingués.

Didier BURGGRAEVE

Président de l'ASAR  
et du CAPSU

+ ph. lettre (12-8) de M. H. C. U. V.  
ph. prog. action CAPSU 1987.

*Permis de conduire (examen)*

21591. - 30 mars 1987. - M. Jacques Godfrain appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur l'intérêt qu'il y aurait à inclure, dans le cadre de l'obtention du permis de conduire, un enseignement minimal de secourisme. En effet, la connaissance des « cinq gestes qui sauvent » permettrait aux conducteurs de se comporter d'une manière plus efficace en présence d'un accident de la route et épargnerait des vies humaines. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre à ce sujet.

*Réponse.* - Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire - et surtout de ne pas faire - en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à contribuer à la réduction du nombre de tués sur la route. L'orientation prise en matière de réforme du permis de conduire, notamment une plus grande précocité de certains apprentissages, conduit à penser que c'est dès l'adolescence que l'apprentissage des comportements à adopter en cas d'accident devrait intervenir et que le lieu privilégié de son acquisition est tout naturellement le collège. Tel est bien le sentiment du ministère de l'éducation nationale, qui a mis en place progressivement depuis 1978, dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel, l'enseignement des gestes élémentaires de survie. A l'effet de

confirmer cette orientation, le ministère de l'éducation nationale a diffusé récemment à tous les enseignants une brochure intitulée « L'Éducation à la sécurité dans les écoles et les collèges ». Ce document rassemble tous les textes en vigueur relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité, et notamment l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement se généralise au fur et à mesure que sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par le brevet de secourisme. Parallèlement, grâce à un effort budgétaire important, 300 collèges français sont équipés chaque année de mannequins de démonstration. Par ailleurs, il y a lieu de préciser que, si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. Ces questions portent notamment sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie. De même, dans le cadre de la réforme des permis de conduire des véhicules lourds, une connaissance pratique des consignes relatives à l'évacuation des passagers sera exigée des candidats au permis D. Récemment, la France a abordé, lors des discussions européennes portant sur l'élaboration de la seconde directive sur le permis de conduire communautaire, la question de l'enseignement relatif aux comportements à adopter à l'égard des victimes d'accidents de la circulation. Il y a tout lieu de penser que, dans le cadre des connaissances minimales exigées pour l'obtention du permis de conduire, des notions élémentaires sur le comportement à tenir en présence d'un accident, comme l'alerte et la protection des lieux d'un accident, seront envisagées. Les actions très positives menées par les associations de secourisme sont actuellement confortées par les initiatives locales qui se développent dans de nombreux départements sous l'impulsion des équipes pluridisciplinaires du programme Réagir. C'est ainsi qu'un effort remarquable est entrepris pour l'information des usagers de la route, qui se traduit sous la forme de dépliants disponibles dans divers lieux publics et rappelant les principaux gestes de secours. Parallèlement, le Secours routier français, patronné par le ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, a édité un dépliant sur ce thème qui fait l'objet d'une très large diffusion au plan national. Enfin, le comité interministériel de la sécurité routière (C.I.S.R.) du 11 février 1987 vient de décider l'élaboration d'un programme national de formation à la conduite automobile et une réforme corrélatrice du permis de conduire les véhicules légers (B). Dans le cadre de ce travail, des discussions sont engagées entre mes services et ceux du ministère de l'intérieur (direction de la sécurité civile) afin d'examiner comment et à quelles conditions une telle formation aux gestes élémentaires de survie peut être intégrée à ce programme.

1987

Dès le 24 janvier, je reprenais contact avec **Serge CHARLES** qui était intervenu auprès des deux ministres vraiment concernés (Transports et Intérieur). Le député **Jean DE GAULLE** (petit-fils du Général) m'avait suggéré, en me répondant, de prendre contact avec un député de mon département. Plusieurs d'entre eux suivaient effectivement le dossier et intervenaient, mais il était absolument nécessaire de recueillir l'appui d'un nombre beaucoup plus important de parlementaires, à même de faire bouger les choses (En tout cas je le croyais).

Le 30 mars, le ministre des Transports, **Pierre MEHAIGNERIE**, fait parvenir une longue lettre au député du Nord. Curieusement – mais c'est ainsi – le nouveau cabinet reprend les arguments et les termes utilisés par le précédent, pourtant d'un bord totalement différent. On confirme « l'orientation », de commencer tôt la formation, donc la filière de l'Education nationale (on retrouve, aujourd'hui, vingt années plus tard, la même présentation. Seuls les mots sont différents et la tournure des phrases !). Et la lettre se termine en citant le dépliant du SRF.

Le 30 avril, je faisais part à **Serge CHARLES** de mes préoccupations.

Je lui précisais mes observations suite à la réponse du ministère de l'Intérieur\*.

Mais c'est surtout à propos de M. **MEHAIGNERIE** qu'il me fallait m'exprimer. Comment avait-il pu (son cabinet, mais il a signé lui-même la lettre) répondre exactement la même chose que ses prédécesseurs socialistes ? Etude, réflexion ? Il n'y avait pas eu grand-chose !

L'argument (DSC) de « querelles d'écoles » était absurde et les années qui se sont écoulées depuis l'ont prouvé. En effet, la situation du secourisme en France ne s'est pas améliorée, au contraire et, pour faire face à cette impossibilité de faire simple, court et efficace, différents organismes ont mis au point des « programmes courts », mettant à mal le « programme unique » - « sans quoi – paraît-il – tout se disperserait » ; citons la Croix Rouge avec les gestes d'urgence, la Fédération française de cardiologie pour la formation en 3 heures face à l'urgence cardiaque et plus récemment l'OPPBTP (Office chargé de la sécurité dans le BTP) pour former un maximum (c'est le but) de salariés, en 100 minutes, à la conduite à tenir en cas d'accident (et non tout le programme SST en 10-12 heures !).

Le maire de Marcq-en-Baroeul n'avait pas l'intention de laisser tomber, devant les difficultés ou les incompréhensions. Le 7 mai, il me confirmait ses démarches renouvelées auprès des deux ministres.

Qu'allait faire effectivement le nouveau ministre des Transports ? Il fallait qu'il réponde – autre chose – aux nombreux députés qui lui écrivaient ou posaient des questions écrites. C'est ce que je lui indiquais par ma lettre du 4 février. Le 16, M. **MEHAIGNERIE** répond au député de la Savoie, **Michel BARNIER** qui s'investit vraiment sur cette question (des 5 gestes) et de la sécurité routière. Ce sera la même réponse que celle envoyée aux autres députés, soit par courrier, soit par la voie du Journal officiel.

Le 28 février, je relance le député **Georges LE BAILL**. Le 17 avril, par un mot sur une carte, le député me demande quelle intervention je souhaite ? Je le lui précise le 30 avec une proposition de question écrite à poser au ministre. Je mentionnais la récente réunion (organisée par le SRF à Paris) avec des spécialistes (et un représentant du ministère des Transports), au cours de laquelle il avait été confirmé que la formation généralisée des usagers de la route aux « gestes de survie » permettrait de sauver entre 1000 à 2000 vies chaque année ! Le 4 juin, le député me faisait savoir qu'il avait posé cette question.

\* Objet du 11<sup>ème</sup> mémoire, à venir.

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 24 janvier 1987

## ALERTER



## BALISER



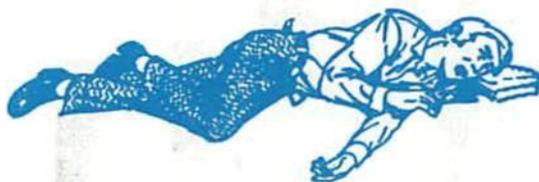
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur Serge CHARLES,  
Député du Nord,  
Hôtel de Ville,  
59704 MARCQ EN BAROEUL

Monsieur le Député,

Suite à ma nouvelle lettre du 21 août 1986, vous aviez bien voulu intervenir à nouveau auprès de M. le Ministre P. MEHAIGNERIE et de M. le Ministre C. PASQUA l'aboutissement de notre Campagne tenant à l'accord à réaliser entre ces deux Ministères.

Ma Campagne, débutée modestement à Roubaix puis son agglomération en 1967 aura donc 20 ans cette année. Un consensus se dégage sur ces gestes et ce concept grand public. Il serait dommage d'attendre encore et il serait incompréhensible que les Pouvoirs Publics ne retiennent pas ce projet et ce titre.

M. Jean DE GAULLE, qui vient de me répondre, me propose de reprendre contact avec vous. Vous trouverez sous ce pli copie de sa lettre. Sachant tout l'intérêt que vous avez toujours manifesté pour ce Combat, je ne doute pas que vous obtiendrez rapidement des réponses intéressantes auprès des Ministres concernés.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et avec mes remerciements pour votre aide efficace, Croyez, Monsieur le Député, en l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus distingués.

Didier BURGGRAEVE

Président de l'ASAR et du CAPSU

PS : Inclus circulaire actuellement adressée aux Sénateurs.

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

30 MARS 1987

N/REF. : CAB/P - 2593/86

V/REF. : SC.AD.NM  
86-09-78

Monsieur le Député et cher ami,

Vous avez appelé mon attention sur les propositions faites par l'Association des Secouristes de l'agglomération de ROUBAIX, d'introduire une formation au secourisme dans le cadre de la préparation au permis de conduire.

Je tiens à vous indiquer la position de mon département ministériel dans ce domaine :

Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire - et surtout de ne pas faire - en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à contribuer à la réduction du nombre de tués sur la route.

L'orientation prise en matière de réforme du permis de conduire, notamment une plus grande précocité de certains apprentissages, conduit à penser que c'est dès l'adolescence que l'apprentissage des comportements à adopter en cas d'accident devrait intervenir et que le lieu privilégié de son acquisition est tout naturellement le collège. Tel est bien le sentiment du Ministère de l'Education Nationale qui a mis en place progressivement depuis 1978, dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées professionnels, l'enseignement des gestes élémentaires de survie.

A l'effet de confirmer cette orientation, le Ministère de l'Education Nationale a diffusé récemment à tous les enseignants une brochure intitulée "l'éducation à la sécurité dans les écoles et les collèges". Ce document rassemble tous les textes en vigueur relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité, et notamment l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement se généralise au fur et à mesure que sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par le brevet de secourisme.

.../...

Monsieur Serge CHARLES  
Député du Nord  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon

P A R I S

Parallèlement, grâce à un effort budgétaire important, 300 collègues français sont équipés chaque année de mannequins de démonstration.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. C'est ainsi que, dans les séries de l'examen théorique mises en service en 1983, plusieurs questions ont été introduites portant sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie. De même, dans le cadre de la réforme des permis de conduire des véhicules lourds, une connaissance pratique des consignes relatives à l'évacuation des passagers sera exigée des candidats au permis D.

Récemment, la France a abordé lors des discussions européennes portant sur l'élaboration de la seconde directive sur le permis de conduire communautaire la question de l'enseignement relatif aux comportements à adopter à l'égard des victimes d'accidents de la circulation. Il y a tout lieu de penser que dans le cadre des connaissances minimales exigées pour l'obtention du permis de conduire, des notions élémentaires sur le comportement à tenir en présence d'un accident, comme l'alerte et la protection des lieux d'un accident, seront envisagées.

Les actions très positives menées par les associations de secourisme sont actuellement confortées par les initiatives locales qui se développent dans de nombreux départements sous l'impulsion des équipes pluridisciplinaires du programme REAGIR. C'est ainsi, qu'un effort remarquable est entrepris pour l'information des usagers de la route qui se traduit sous la forme de dépliants disponibles dans divers lieux publics et rappelant les principaux gestes de secours. Parallèlement, le Secours Routier Français patronné par le Ministère de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports vient d'éditer un dépliant sur ce thème qui fait actuellement l'objet d'une très large diffusion au plan national.

Veillez agréer, Monsieur le Député et cher ami, l'assurance de mes sentiments très cordiaux.

Pierre MEHAIGNERIE

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 30 avril 1987

Monsieur Serge CHARLES,  
Député du Nord,  
Hôtel de Ville,  
59704 MARCQ EN BAROEUL

## ALERTER



## BALISER



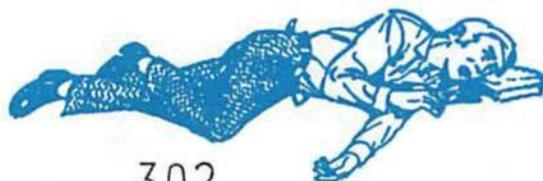
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur le Député,

Vous venez de me faire parvenir les réponses des Ministres de l'Intérieur et de l'Equipement-Transports à vos interventions en faveur des "5 gestes qui sauvent" et je vous en remercie.

Par une lettre du 13 février 1987, M. PASQUA lui-même vous promettait de faire le point sur cette question. Or, la réponse en date du 2 avril de M. DESLANDE ne règle rien du tout. Elle rappelle simplement qu'une "initiation aux gestes élémentaires de survie" a été mise au point il y a 10 ans pour un "cadre général" et donc pas du tout pour les usagers de la route et le permis de conduire et c'est justement ce que nous reprochons à ce programme incompatible avec une formation de masse.

Par ailleurs, M. DESLANDE rappelle que j'ai été entendu par la Commission Nationale du Secourisme, notamment au cours de "ses dernières réunions". J'ai été entendu 2 fois, en 1982 et en 1984 ! C'est tout ! Alors que je me suis mis à la disposition de la Direction de la Sécurité Civile afin de participer à toutes les réunions de travail sur ce sujet.

Nous n'avancons pas du tout dans cette affaire car prétendre que les "5 gestes" d'un côté pour le permis de conduire et les "gestes élémentaires de survie" de l'autre enseignés dans les lycées et collèges empêcheraient un "enseignement unique" du Secourisme (alors que dans le paragraphe précédent on peut lire "les GES recouvre le programme des "5 gestes qui sauvent")...et aboutiraient à des querelles d'écoles, c'est une régression qui nous enfonce un peu plus dans la situation lamentable du Se-

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

**courisme en France en 1987.**

**Ces propos n'engagent que le signataire de la lettre à en tête du Ministère de l'Intérieur car ils vont tout à fait à l'encontre des souhaits exprimés par l'opinion publique Française et des Organisations de Secours.**

**J'ai donc demandé à M. Jean-Paul PROUST, Directeur de la Sécurité Civile qui a en charge le Secourisme et Préside la Commission Nationale du Secourisme de me faire participer - comme son prédécesseur me l'avait promis - aux réunions de travail de la sous-commission chargée de l'élaboration d'un programme de formation au Secourisme pour les candidats au permis de conduire, et me recevoir le mardi 9 juin après-midi, date de mon prochain passage à PARIS.**

**J'ai été d'autre part stupéfait de la réponse qu'a pu vous faire M. MEHAIGNERIE. Il suffit de relire la réponse faite par ses prédécesseurs, MM QUILLES et AUROUX, notamment à votre question écrite du 18 mars 1985 ci-jointe pour s'apercevoir que les arguments et les phrases sont les mêmes ! C'est du mot à mot.**

**M. MEHAIGNERIE m'a proposé d'être reçu par son Conseiller technique M. GRAFF. Je dois animer à PARIS le mercredi 20 mai une réunion de Presse sur les "5 gestes qui sauvent". J'espère que M. GRAFF voudra bien me rencontrer l'après-midi.**

**Je souhaite et espère que vous voudrez bien intervenir auprès de votre Ami M. Charles PASQUA qui, à son niveau ne connaît pas vraiment ce dossier, afin que je sois reçu le 9 juin par M. le Préfet PROUST.**

**Je souhaite et espère que vous voudrez bien intervenir auprès de M. MEHAIGNERIE qui a mis des mois pour répondre et répondre la même chose qu'il y a 2 ans, afin que je sois reçu le 20 mai par M. GRAFF.**

**Ce sont en effet les tergiversations entre la Direction de la Sécurité Civile au Ministère de l'Intérieur et la Direction de la Sécurité et de la Circulation routières au Ministère des Transports qui bloquent ce dossier et non la Commission Nationale du Secourisme. Le Secourisme est dans un tel état en France que ces discussions sont pénibles car des Français meurent sur nos routes alors qu'ils pourraient être sauvés par les "5 gestes qui sauvent" que des médecins réputés désignent comme modèle pour l'enseignement au permis de conduire.**

**Certain de votre concours pour aider cette action humanitaire, je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'expression de mes meilleurs sentiments.**

**Didier BURGGRAEVE**

**303**

**Président de l'ASAR et du CAPSU**

Serge CHARLES  
Député du Nord  
Maire de Marcq-en-Barœul  
Vice-Président de la Communauté  
Urbaine de Lille

PARIS, le 7 MAI 1987

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'Association  
des Secouristes  
A.S.A.R.

59390 - LYS-lez-LANNOY

Réf. à rappeler :  
SC/AD/RH  
87.05.65

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 30 avril dernier,  
et c'est avec une attention toute particulière que j'en ai  
pris connaissance.

Afin de répondre à votre demande, j'ai l'honneur  
de vous informer que je suis intervenu, d'une part, auprès  
de Monsieur le Ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement  
du Territoire et des Transports, et, d'autre part, auprès de  
Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer,  
Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Serge CHARLES

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 4 février 1987

Monsieur Pierre MEHAIGNERIE,  
Ministre de l'Equipement, du  
Logement, de l'Aménagement du  
Territoire et des Transports,  
246 Bld Saint-Germain,  
75775 PARIS Cédex 16

Monsieur le Ministre,

Je mène le Combat des "5 gestes qui sauvent"  
pour sauver des vies humaines sur nos routes depuis  
20 ans déjà.

Je ne comprends pas que vous ne répondiez pas  
aux nombreuses questions qui vous ont été posées par  
des Parlementaires de tous les horizons politiques et  
de toute la France.

Le dossier des "5 gestes qui sauvent" est ultra  
connu par vos conseillers et vous devriez mettre cet  
important problème à l'ordre du jour du prochain Comité  
Interministériel.

Vous voulez sauver des vies humaines sur nos  
routes ? Vous le dites comme vos prédécesseurs. Vous  
avez entre les mains un moyen qui agira avant, par  
la prévention et après, en évitant des morts inutiles.

J'espère que vous pourrez me rassurer rapidement.  
Qu'allez-vous faire pour faire apprendre les "5 gestes  
qui sauvent" aux usagers de la route ?

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en  
ma Haute Considération.

Le Président de l'ASAR,

Didier BURGGRAEVE

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

## ALERTER



## BALISER



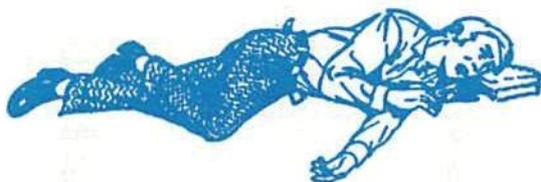
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

*Retour + cost carte des 17/7*

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 28 février 1987

Monsieur Georges LE BAILL,  
Député des Hauts de Seine,  
Hôtel de Ville,  
92290 CHATENAY-MALABRY

Monsieur le Député,

Vous étiez intervenu auprès du Ministre chargé  
des transports à propos de notre Campagne et de notre pro-  
position d'apprendre les "5 gestes qui sauvent" aux can-  
didats au permis de conduire.

Trop de Français meurent sur nos routes car  
les premiers témoins ne savent pas ce qu'il faut faire  
dans l'attente des secours.

C'est pourquoi nous avons besoin de votre aide  
afin que vous convainquiez les Pouvoirs Publics que cette  
formation des usagers de la route à la conduite à tenir  
en cas d'accident est une nécessité vitale au moment, où  
malheureusement, la mortalité routière augmente encore.

Vous trouverez sous ce pli photocopie de la  
lettre que vous avait adressée le 28 août 1985 M. QUILES.  
Inscrire à l'ordre du jour de Bruxelles cette proposition  
est une bonne chose et cela ne doit pas nous empêcher de  
montrer l'exemple et de commencer chez nous (comme le fait  
la Suisse depuis 1977).

Vous trouverez également les pages 76 à 78 d'un  
mémoire remis aux Pouvoirs Publics et qui rappellent des  
arguments importants.

Espérant pouvoir compter à nouveau sur votre  
concours et avec nos remerciements, nous vous prions de  
croire, Monsieur le Député, en l'expression de nos sen-  
timents les plus distingués.

Didier BURGGRÆVE

- Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National
- Pierre BLAHA - Délégué Régional Est
- Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre
- Pierre FAURE - Délégué Régional Parisienne
- Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes
- Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

*dans les  
haut  
- quel type  
d'assurance de  
sécurité -*

## ALERTER



## BALISER



## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 30 avril 1987

Monsieur Georges LE BAILL,  
Député des Hauts de Seine,  
Hôtel de Ville,  
92290 CHATENAY-MALABRY

## ALERTER



## BALISER



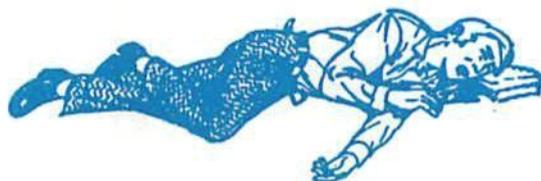
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur le Député,

J'ai bien reçu un mot de votre Secrétariat à la suite du courrier que nous vous avons fait parvenir en date du 28 février 1987, par lequel il m'a été demandé quelle intervention nous souhaitions de votre part pour appuyer notre Campagne et nos propositions auprès des Pouvoirs Publics.

Je vous soumetts ci-inclus une proposition de question écrite à poser à M. MEHAIGNERIE qui a directement en charge ce dossier et que bien évidemment vous pouvez modifier à votre gré.

Je vous remercie vivement de bien vouloir entreprendre cette démarche pour nous en utilisant les arguments présentés dans ce texte car, vraiment, aujourd'hui, il y a une attente et un consensus sur cette question.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, avec mes remerciements renouvelés, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Didier BURGGRAEVE

Président de l'ASAR et du CAPSU

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

**PROPOSITION DE QUESTION ECRITE  
AU MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS**

**M. Georges LE BAILL** attire l'attention de **M. le Ministre de l'Equipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports** sur la situation toujours dramatique des accidents de la route.

Une récente réunion de spécialistes comprenant des médecins de SAMU, représentants des Sapeurs-Pompiers et divers Organismes a permis de confirmer que la connaissance par les usagers de la route des premiers gestes à faire en cas d'accident de la route permettrait de diminuer de 1000 à 2000 le nombre des victimes de la route chaque année.

Alors que la mortalité routière a augmenté en 1986, il est difficile de comprendre pourquoi le Ministère des Transports ne mette pas en place un tel enseignement pour la délivrance du permis de conduire. Depuis de nombreuses années, une proposition précise a été faite avec les "5 gestes qui sauvent", simple et à la portée de tous, basée sur un enseignement pratique de 5 heures au maximum donc pour un coût minime par candidat.

Ces gestes qui sont, l'alerte correcte des secours, le balisage des lieux de l'accident et 3 gestes d'extrême urgence pour maintenir en vie les accidentés en l'attente des secours spécialisés ne peuvent en aucun cas mettre la vie des blessés en danger puisqu'ils ne sont destinés qu'à les sauver.

Cet enseignement serait dispensé par les Associations de Secourisme agréées, n'allongerait pas la durée de la préparation du permis de conduire - puisque la durée maximale de la formation serait de 5 h - et n'augmenterait pas le coût de la formation puisque la participation financière ne serait que de 50 F comme le proposent l'ASAR (Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix) et le CAPSU (Conseil d'Action pour la Prévention des accidents et les Secours d'Urgence) qui sont à l'origine de cette proposition en France depuis 1967.

En conséquence, **M. Georges LE BAILL** demande au Ministre de bien vouloir prendre une décision rapide en la matière et de prendre en compte les propositions actuelles des "5 gestes qui sauvent" qui recueillent un consensus tant au sein de la population que du Corps médical dont les SAMU.

ASSEMBLÉE NATIONALE  
Georges le BAILL  
Député des Hauts-de-Seine

4.6.87

Suite à votre courrier, copie  
de la proposition écrite.  
Je vous en remercie bonne  
réception.  
Meilleures salutations.

DLB.

ASSEMBLÉE NATIONALE  
Georges le BAILL  
Député des Hauts-de-Seine

17/6/87

16A1

Vous nous avez adressé ce  
courrier concernant votre  
campagne " 5 gests qui sauvent ".

Pourriez-vous nous préciser  
quelle type d'intervention  
vous souhaitez de la part  
de J. le Baill sur ce sujet ?  
Nous restons à votre disposition  
et vous prions d'agréer nos  
plus cordiales salutations. 

Le 9 mars, le **Docteur Michel GHYSEL**, député de Roubaix, me fait savoir qu'il « rappelle au gouvernement » sa question écrite (posée le 5 novembre 1986, mais enregistrée le 17) et il me joint la copie de sa relance ; il cite les « Cinq gestes qui sauvent du **Professeur ARNAUD** », ce dont je me réjouis car en effet, mon Maître avait approuvé totalement ma campagne et validé ma brochure – officiellement (nous le lui avons demandé) en 1972 ! Le 6 avril, le premier adjoint au maire de Roubaix m'adressait la réponse et indiquait « que de nombreux efforts ont déjà été faits » et que « la formation aux gestes élémentaires de survie est actuellement à l'étude ». Mais ces GES existaient depuis un arrêté de 1978, introduits par la réforme du secourisme, il y avait déjà dix ans, de 1977 ! La réponse, qui était parue au JO du 30 mars 1987 était donc exactement la même que précédemment !

Le député de Roubaix m'écrit le 25 juin qu'il « convient maintenant d'attendre les résultats de ces études » (Qui durent depuis vingt années et malgré une validation du CISR de novembre 1974 !). C'est pourquoi le 5 octobre je dois préciser les choses, souvent il est vrai mal comprises. Le 14, **Michel GHYSEL** me fait savoir qu'il a écrit aux deux directeurs, celui de la sécurité routière et celui de la sécurité civile\*. On lira la demande de ce médecin afin que je fasse partie du « haut comité » médical. Ce comité n'existera pas, **DENIZET** m'écrit qu'il n'en avait été jamais question ( ?) alors que c'est lui qui en avait parlé !

Le 9 mars, le ministre avait écrit à l'ancien ministre et député de la Vendée, **Vincent ANSQUER**. Pour lui dire que « des solutions vont bientôt être apportées ». Mais il ne retient que les deux premiers gestes (Alerte et balisage – protection des lieux), évoqués par des questions théoriques depuis plusieurs années déjà !

Le 10 mars, relance du député **Alain VIVIEN**. Dès le 12 il répond. Sa question écrite est très claire mais la réponse qu'il recevra du ministre, deux mois plus tard, sera la même que pour ses collègues et très peu différente de celle qu'il avait déjà obtenue le 17 février 1986 !

Le 20 mars, relances du député **Alain RICHARD** ; puis du député-maire de Tours, **Jean ROYER**. Le 15 mai, l'ancien ministre me fait savoir qu'il a écrit au ministre, le 25 juin il me transmet la réponse reçue en date du 9 juin, soit la réponse type, à l'exception du dernier paragraphe qui mentionne le dernier CISR, du 11 février, qui vient « de décider d'un programme national de formation... ». Mais pour les « gestes élémentaires de survie » il y avait toujours les discussions avec la sécurité civile afin de savoir « comment et à quelles conditions une telle formation peut être intégrée à ce programme ».

Le 23 mars, lettre au député des Yvelines **Etienne PINTE** qui, le 22 avril pose une nouvelle question écrite (au ministre délégué). Mais la réponse en août confirmera la précédente.

Le 23 mars, encore, à **Pierre METAIS**. Il était d'accord pour – reposer – la même question écrite, ce qui fut fait en date du 20 avril... pour ne recevoir, au JO du 24 août, que la même réponse...

**Jacques BARROT** me faisait suivre la même réponse reçue du ministre en date du 24 mars. Relancé, le ministre des Transports répondait le 27 mai que j'avais été reçu, le 20 mai, par son conseiller technique ! Certes, mais maintenant « Qu'est-ce qu'on fait ? ». Même chose pour la réponse en date du 1<sup>er</sup> octobre !

Tout en remerciant l'ancien ministre de la Santé alors président de la commission des affaires Culturelles, Familiales et Sociales de l'Assemblée Nationale de suivre, avec autant de persévérance, « le dossier des 5 gestes qui sauvent », je lui demandais, le 27 octobre de « faire quelque chose pour que nous avancions vraiment dans cette affaire ». Il me suggérait, le 12 novembre, d'écrire à nouveau à **DENIZET** promettant lui-même d'en parler au ministre.

\* Tout ce qui concerne la sécurité civile et le ministère de l'Intérieur fera l'objet du mémoire suivant, le 11<sup>ème</sup>.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Docteur Michel GHYSEL

1<sup>er</sup> ADJOINT DE ROUBAIX  
CONSEILLER GÉNÉRAL

Député du Nord

Réf.: OJ/VT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 9 Mars 1987

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'A.S.A.R.  
59390 LYS LEZ LANNOY

Monsieur le Président,

Votre lettre en date du 28 Janvier 1987 a  
retenu toute mon attention.

Vous n'ignorez pas l'intérêt que je porte à  
votre action et c'est dans cette optique que je rappelle  
ce jour au Gouvernement les termes de la question écrite  
que je lui avais posée le 5 Novembre 1986, comme en  
témoigne la copie ci-jointe.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président,  
à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*et bon courage*



Michel GHYSEL

P.J.: 1

Docteur Michel GHYSEL

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

1<sup>er</sup> ADJOINT DE ROUBAIX  
CONSEILLER GÉNÉRAL

Député du Nord

Réf. : MG/LF/VT

PARIS, le 11 Mars 1987

QUESTION ECRITE

Monsieur Michel GHYSEL rappelle à Monsieur le Ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports sa question écrite publiée au Journal Officiel du 17 Novembre 1986 (page 4236, n° 12418), concernant la mise en place d'un enseignement minimal de secourisme comme, par exemple, les "Cinq gestes qui sauvent" du Professeur ARNAUD, en vue de l'obtention du permis de conduire toutes catégories.

*Permis de conduire (examen)*

12418. - 17 novembre 1986. - M. Michel Ghysel attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur l'intérêt qu'il y aurait à prévoir la mise en place d'un enseignement minimal de secourisme, en vue de l'obtention des permis de conduire de toute catégorie. La connaissance nécessaire de quelques précautions et gestes simples, tels que « les cinq gestes qui sauvent » du professeur Arnaud, pourrait être contrôlée au cours de l'examen du code de la route, et permettrait ainsi aux conducteurs de se comporter de manière plus efficace à l'occasion d'un accident routier. Il lui demande quelle suite pourra être apportée à ce problème.

Docteur Michel GHYSEL

1<sup>er</sup> ADJOINT DE ROUBAIX  
CONSEILLER GÉNÉRAL

Député du Nord

Réf. : MG/OJ/VT

PARIS, le 6 Avril 1987

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'A.S.A.R.

59390 LYS LEZ LANNOY

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-joint la réponse faite par le Ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports, à la question écrite que je lui avais posée au sujet de la mise en place d'un enseignement minimal de secourisme en vue de l'obtention des permis de conduire de toute catégorie.

Je retiens de cette réponse que de nombreux efforts ont déjà été faits dans le domaine de la prévention des accidents de la circulation et que la formation aux gestes élémentaires de survie est actuellement à l'étude.

En espérant avoir pu vous être utile,

Et restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*et les cordialement*



Michel GHYSEL

P.J. : 1

Docteur Michel GHYSEL

1<sup>er</sup> ADJOINT DE ROUBAIX  
CONSEILLER GÉNÉRAL

Député du Nord

PARIS, le 25 Juin 1987

N/Réf.: MG/LF/VT  
87.06.125

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président

A.S.A.R.

59390 LYS-LEZ-LANNOY

*Cher*

Monsieur le Président,

Votre lettre en date du 13 Mai 1987 et le dossier l'accompagnant ont retenu toute mon attention.

Comme vous le savez, je partage totalement votre point de vue concernant ce problème, et c'est la raison pour laquelle j'avais interrogé le Ministre compétent à ce sujet. D'après la réponse qui a fait suite à ma question écrite, je remarque cependant que des études sont actuellement menées conjointement, tant par les services du Ministère des Transports que par ceux du Ministère de l'Intérieur, afin d'examiner les modalités de mise en oeuvre d'une formation aux gestes élémentaires de survie. C'est incontestablement un élément positif et je crois donc qu'il convient maintenant d'attendre les résultats de ces études.

Bien évidemment, chaque fois que l'occasion s'en présentera, je ne manquerai pas de rappeler les propositions que vous m'avez exposées afin de leur donner toute la portée qu'elles méritent.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance des mes sentiments les meilleurs.

*et cordialement*



Michel GHYSEL

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Étranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Ph dossier Danine Rx/90.10 Le 5 octobre 1987

## ALERTER



## BALISER



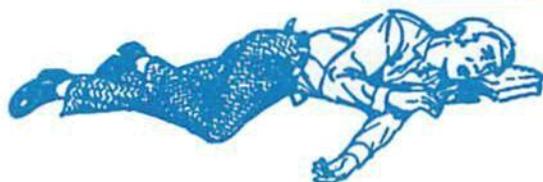
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

+ Ph. Cethe Poncelet  
du 28/9 & de J.  
Chirac du 10.9.

Monsieur le Docteur M. GHYSEL,  
Député du Nord,  
Hôtel de Ville,  
59100 ROUBAIX

Monsieur le Député,

Je reviens vers vous à propos de la Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent" qui a pris le départ à Roubaix voici maintenant plus de 20 ans et de notre proposition d'apprendre ces gestes à la population pour épargner les victimes très nombreuses des accidents qui causent chaque année 50.000 morts à la France.

J'ai pu rencontrer Pierre DENIZET en avril à PARIS. Ce dernier, durant notre entretien de 90 minutes a été très intéressé par mes arguments et a pu visionner une cassette vidéo sur les films de TF 1 et de A 2 sur les "5 gestes" enregistrés à Roubaix et Hem.

Il m'a promis de créer au sein du Ministère un Haut Comité Médical sur cette question afin que ces spécialistes confirment ou non si ces "5 gestes" peuvent être appris à la population, facilement et sans danger - ce qu'a prouvé notre Maître le Professeur ARNAUD - et ce que confirment maintenant des milliers de Médecins, je dis bien des milliers, et notamment tous ceux qui s'intéressent à l'urgence.

En répondant à votre collègue Christian PONCELET qui suit ma Campagne depuis plus de 15 ans, le Premier ministre lui précise que M. DENIZET me recevra et que le Ministre de l'Intérieur a été informé.

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

.../...

Par un autre courrier, le Cabinet du Premier ministre me confirme la création de ce Haut Comité Médical.

J'ai donc une double démarche à vous demander d'effectuer en notre faveur.

L'une auprès de DENIZET que je dois revoir le 28 octobre à PARIS dont le Ministre de tutelle est M. MEHAIGNERIE afin que je fasse partie de ce Haut Comité en tant que créateur des "5 gestes" et animateur de la Campagne Nationale. J'avais déjà été invité à 2 réunions au Ministère des Transports sur le sujet qui n'ont hélas pas eu de suite.

L'autre auprès du Ministre de l'Intérieur à qui je m'étais permis de dire publiquement que son Ministère ne répondait pas aux courriers - ce qui est toujours vrai malgré le bref entretien avec son Chef de Cabinet venu ce jour-là me demander des détails - car je souhaite rencontrer le Directeur de la Sécurité Civile, M. PROUST, à qui j'ai écrit plusieurs fois sans résultat.

En effet, vous savez que le point litigieux dans cette affaire n'est absolument pas le projet lui-même que tout le monde reconnaît comme louable et efficace et même parfait pour le grand public - ce qui a toujours été notre ambition - mais les désaccords entre les Transports et l'Intérieur.

En vous remerciant de votre aide, je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'expression de mes sentiments dévoués et les meilleurs.

Le Président de l'ASAR,

Didier BURGGRAEVE

**Docteur Michel GHYSEL**

**1<sup>er</sup> ADJOINT DE ROUBAIX  
CONSEILLER GÉNÉRAL**

**Député du Nord**

PARIS, le 14 Octobre 1987

N/Réf.: MG/LF/VT/87.10.079

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président

A.S.A.R.

59390 LYS-LEZ-LANNOY

Monsieur le Président,

Votre lettre du 5 courant a bien entendu  
retenu toute mon attention.

Compte tenu de l'intérêt que je porte à  
l'action efficace que vous menez, je suis intervenu auprès  
de Monsieur DENIZET et de Monsieur PROUST afin que satis-  
faction soit donnée à votre requête.

Bien évidemment, je ne manquerai pas de vous  
transmettre les réponses qui me parviendront et je reste à  
votre disposition pour effectuer toute autre intervention  
que vous jugeriez utile.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président,  
à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



**Michel GHYSEL**

P.J.: 2

Docteur Michel GHYSEL

1<sup>er</sup> ADJOINT DE ROUBAIX  
CONSEILLER GÉNÉRAL  
Député du Nord

PARIS, le 14 Octobre 1987

N/Réf.: MG/LF/VT/87.10.077

Monsieur Pierre DENIZET  
Délégué Interministériel  
Directeur

Direction de la Sécurité  
routière

208, rue Raymond Losserand  
75014 PARIS

DUPLICATA

Monsieur le Délégué,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'action inlassable menée par Monsieur Didier BURGGRAEVE, Président de l'A.S.A.R. (Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix, 59390 LYS-LEZ-LANNOY) en faveur de la sécurité routière.

En effet, Monsieur BURGGRAEVE est l'un des plus ardents défenseurs des "Cinq gestes qui sauvent" préconisés par le Professeur ARNAUD. Je tenais donc à vous faire part des hautes qualités humaines de l'intéressé, qui font de lui un partenaire tout à fait efficace et apprécié. A mes yeux comme à ceux de ses collègues, Monsieur BURGGRAEVE serait digne d'une responsabilité au sein du Haut Comité Médical, créé récemment.

Aussi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir étudier sa candidature avec bienveillance, ce dont je vous remercie dès à présent.

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Michel GHYSEL

Ministère de l'Équipement, du Logement,  
de l'Aménagement du Territoire  
et des Transports

Paris, le 19 MARS 1987

Le Ministre

N/ Réf. : CAB/P - III Dep. 87

Monsieur le Ministre et cher ami,

Vous avez bien voulu me saisir du dossier relatif aux "5 gestes qui sauvent" que vous m'avez transmis M. Didier BURGGRAEVE.

Le problème de secourisme routier est une préoccupation importante et de nombreux avis ont déjà été recueillis sur ce sujet.

Je pense que des solutions vont bientôt être apportées. Elles permettront le développement de l'enseignement du secourisme. En effet, l'élaboration d'un Programme National de Formation à la Conduite sera très prochainement entreprise et il est prévu d'inclure dans ce programme des notions précises de nature à améliorer l'alerte des secours et le balisage des lieux d'accident.

D'autre part, des mesures seront prises pour que cet enseignement soit effectivement dispensé aux candidats à l'examen du permis de conduire par des formateurs compétents.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre et cher ami, l'assurance de mes sentiments très cordiaux.



Pierre MEHAIGNERIE

Monsieur Vincent ANSQUER  
Ancien Ministre  
Député de la Vendée  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon

PARIS

**"5 GESTES  
QUI SAUVENT"**

Le 10 mars 1987

Monsieur Alain VIVIEN,  
Député de Seine et Marne,  
Parc Chaussy,  
22 rue du Chêne,  
77380 COMBS-LA-VILLE

Monsieur le Député,

En août 1985, vous aviez posé une question écrite au Ministre chargé des transports afin de lui proposer qu'une formation à la conduite à tenir lors d'un accident de la route, les "5 gestes qui sauvent" soit envisagée pour les candidats au permis de conduire et nous vous en remercions.

Depuis quelques années un effort a été entrepris par la diffusion des "gestes élémentaires de survie" dans les établissements scolaires et nous nous en réjouissons. Mais il n'existe rien à l'adresse des usagers de la route, ceux qui vont avoir l'autorisation de conduire un véhicule automobile.

Les "5 gestes qui sauvent" ont été conçus pour eux dans une perspective d'apprentissage obligatoire pour l'obtention du permis de conduire, formation organisée par les Associations de Secourisme d'une durée maximale de 5 heures. La vie de centaines d'accidentés de la route est ainsi suspendue à la réalisation de ce projet qui recueille pourtant un large consensus.

Afin que nous allions dans cette direction, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir poser une nouvelle question écrite à M. MEHAIGNERIE afin de lui demander de retenir ce projet et de le faire mettre en application le plus tôt possible.

.../...

.../...

Pour affiner votre argumentation, vous trouverez sous ce pli la page 76 d'un mémoire remis aux Pouvoirs Publics et qui présente tous les aspects de cette proposition Française depuis le démarrage de la Campagne en 1967.

Persuadés que vous serez à nos côtés pour défendre et appuyer cette action humanitaire et en vous en remerciant par avance, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'expression de nos sentiments les meilleurs et les plus distingués.

Didier BURGGRAEVE

Président de l'ASAR et du CAPSU

ASAR : Association des Secouristes de  
l'Agglomération de Roubaix

CAPSU Conseil d'Action pour la prévention  
des accidents et les secours d'urgence  
(remplace l'ADPS)

CAB/GP-VC 87 - 0284

PARIS, le 12 Mars 1987  
21 Ventôse an 194

M. Didier BURGGRAEVE  
Président de l'A.S.A.R. et du  
C.A.P.S.U  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier daté du 10 Mars  
dernier.

Vous trouverez ci-joint copie du texte de la  
question écrite que je pose à M. Pierre MEHAIGNERIE, Ministre de  
l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des  
transports.

Dès parution de sa réponse dans le Journal Officiel,  
je ne manquerai pas de vous en faire part et vous prie de croire,  
Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments très distingués.



ALAIN VIVIEN  
Député de Seine et Marne

CAB/GP-VC 87 - 0283

PARIS, le 12 Mars 1987

QUESTION ECRITE

M. Alain VIVIEN attire l'attention de M. le Ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur la proposition de l'Association pour le Développement de la Prévention et du Secourisme tendant à introduire un stage de formation pratique aux "5 gestes qui sauvent" d'une durée de quatre à cinq heures parmi les épreuves du permis de conduire.

Conscient de l'utilité d'apprendre au public les gestes élémentaires de survie, tels qu'ils ont été définis par le décret du 4 Janvier 1977, relatif au secourisme (protection, alerte et secours en cas d'asphyxie, d'hémorragie, de perte de connaissance), il lui demande s'il ne serait pas souhaitable d'introduire une épreuve obligatoire de secourisme lors de l'examen pour l'obtention du permis de conduire.



# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Étranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 20 mars 1987

Monsieur Alain RICHARD,  
Député du Val d'Oise,  
Assemblée Nationale,  
75355 PARIS

Monsieur le Député,

Vous aviez bien voulu intervenir auprès du  
Ministre chargé des transports par une question écrite  
en date du 30 septembre 1985.

Par votre lettre du 5 septembre 1985, vous  
manifestiez vous-même votre inquiétude face au fléau  
permanent des accidents de la route malgré de meilleurs  
résultats l'année précédente.

Les résultats de 1986 malheureusement sont  
moins bons et ces chiffres ne donnent que la mortalité  
durant les 6 premiers jours.

Aujourd'hui il existe un consensus sur la  
nécessité d'apprendre aux usagers de la route les "5  
gestes qui sauvent" et tout récemment, lors d'une  
réunion organisée par le Secours routier Français, des  
médecins ont enfin affirmé que cette mesure permettrait  
de sauver chaque année entre 1500 et 2000 personnes sur  
nos routes !

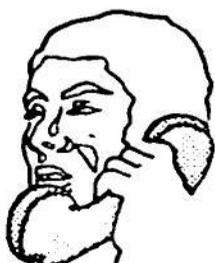
Le moment est donc venu pour qu'enfin cette  
mesure soit adoptée en France sur la base du concept des  
"5 gestes qui sauvent", le programme "gestes élémentaires  
de survie" étant par contre un enseignement destiné par  
exemple aux jeunes dans les écoles.

Nous vous demandons de bien vouloir intervenir  
auprès de M. MEHAIGNERIE par la voie d'une question écrite  
et, en vous remerciant, nous vous prions de croire,  
Monsieur le Député, en l'expression de nos sentiments  
les meilleurs.

Didier BURGGRÆVE

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordonateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

## ALERTER



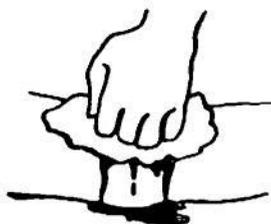
## BALISER



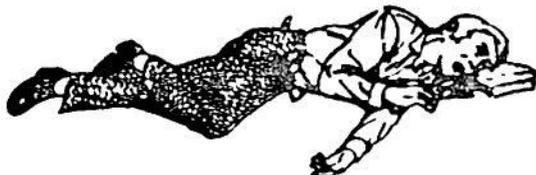
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Étranger

Adresse Postale : A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 20 mars 1987

## ALERTER



## BALISER



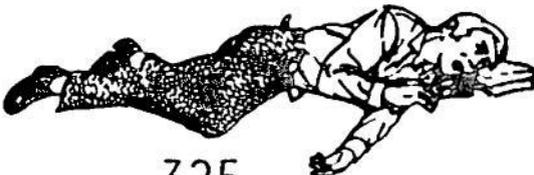
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur Jean ROYER,  
Député-Maire de Tours,  
Ancien Ministre,  
Hôtel de Ville,  
37022 TOURS Cédex

Monsieur le Ministre,

Par une lettre du 14 septembre 1984 vous aviez bien voulu nous faire savoir que vous souscriviez totalement à notre Campagne et nous vous en remercions à nouveau.

Au fur et à mesure que les années passent, nous nous apercevons que tout le monde est d'accord pour qu'un tel enseignement devienne obligatoire pour la délivrance du permis de conduire.

Les réticences, les seules, viennent de l'Administration car le Ministère des Transports et celui de l'Intérieur n'arrivent pas à se mettre d'accord sur un programme minimum à destination des candidats au permis de conduire.

Or ce projet existe et tout a été dit et écrit depuis 20 ans, expérimenté, notamment dans les autos-écoles.

Par votre lettre vous vous disiez prêt à intervenir auprès du Gouvernement. Le moment nous semble venu et nous souhaiterions que vous rappeliez au Ministre M. MEHAIGNERIE le projet des "5 gestes" qui représente tous les avantages d'une formation de masse : Titre clair, mots-clés, programme court entièrement pratique, 5 heures de formation au maximum par les Associations de Secourisme.

Certain de votre concours pour épauler notre Combat et en vous remerciant encore de votre soutien, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre Haute Considération.

Didier BURGGRÆVE

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

Le 15 mai 1987

Monsieur le Président,

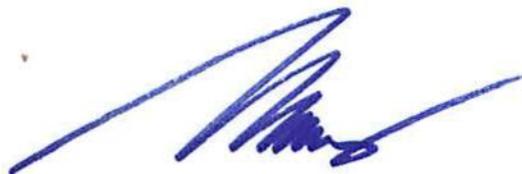
J'ai bien reçu votre lettre du 20 mars dernier sollicitant mon intervention auprès du ministère des transports, afin que le projet d'enseignement des "5 gestes qui sauvent" soit intégré au programme du permis de conduire.

Vous trouverez, ci-joint, copie de la lettre que j'ai fait parvenir, en ce sens, à M. Pierre MEHAIGNERIE, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite qui sera donnée à ma démarche.

Avec mes encouragements, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués et les meilleurs.

Le Député-Maire,



Jean ROYER

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président  
Association pour le développement  
de la prévention et du secourisme (A.S.A.R.)  
Campagne nationale des "5 gestes qui sauvent"  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

TOURS, le 25 juin 1987

Monsieur le Président,

Comme convenu, je me fais un devoir de vous faire part de la réponse de Monsieur MEHAIGNERIE, Ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports, à mon intervention au sujet de votre projet d'enseignement " Les 5 gestes qui sauvent ".

Vous trouverez d'ailleurs ci-jointe la copie de la lettre de Monsieur MEHAIGNERIE qui, je pense, vous donne en partie satisfaction.

En espérant vous avoir été utile, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués et les meilleurs.

Le Député-Maire



Jean ROYER

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'Association  
pour le Développement de  
la Prévention et du Secourisme (A.S.A.R.)  
Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

59390 LYS LES LANNOY

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale : A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 23 mars 1987

## ALERTER



## BALISER



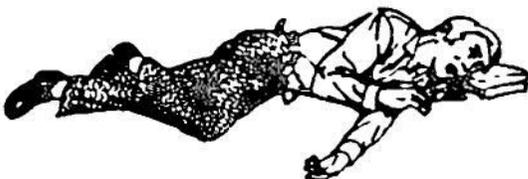
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur Etienne PINTE,  
Député des Yvelines,  
Assemblée Nationale,  
75355 PARIS

Monsieur le Député,

Vous connaissiez notre Combat et vous aviez bien voulu l'aider en questionnant en septembre 1984 le Ministre chargé des transports.

Il serait souhaitable de savoir si la position des Pouvoirs Publics a quelque peu évolué.

Accepteriez-vous de poser quasiment la même question écrite - sachant que la Campagne est animée par l'ASAR et que le concept est expliqué et diffusé par le CAPSU.

Vous pourriez utilement reprendre des arguments forts d'une récente réunion organisée par le Secours routier Français à PARIS, avec des spécialistes notamment des SAMU et des Sapeurs-Pompiers : "Apprendre l'alerte et les premiers gestes à faire en cas d'accident, c'est sauver 1000 à 2000 Français chaque année".

A un moment où la mortalité a augmenté en 1986 et où le Ministre M. MEHAIGNERIE recherche tous les moyens pour la faire baisser, pouvez-vous l'inciter à se diriger dans cette direction ?

En vous remerciant de vous associer à ce Combat d'intérêt général, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Didier BURGGRAEVE

Président de l'ASAR et du CAPSU

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National

Pierre ELAHA - Délégué Régional Est

Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre

Pierre FAURE - Délégué Régional Parisienne

Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes

Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

Etienne PINTE

PARIS, le 22 Avril 1987

*Vice-Président de la Commission  
des Affaires Culturelles,  
Familiales et Sociales  
Député des Yvelines  
Maire-Adjoint de Versailles*

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'ASAR et du CAPSU  
A.S.A.R.  
59390 LYS LEZ LANNOY

REF.87/0684/EP/BA

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu en son temps votre courrier par lequel vous attirez mon attention sur l'action menée par votre association et votre souhait que soit posée une question écrite à Monsieur le Ministre des Transports.

Je vous prie de trouver ci-joint, copie de cette question que je pose à Monsieur DOUFFIAGUES.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé dès que j'aurai eu une réponse de sa part.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments dévoués.



Etienne PINTE

Etienne PINTE

PARIS, le 22 Avril 1987

Vice-Président de la Commission  
des Affaires Culturelles,  
Familiales et Sociales  
Député des Yvelines  
Maire-Adjoint de Versailles

QUESTION ECRITE

Etienne PINTE attire l'attention de Monsieur le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports, chargé des Transports sur l'action menée par l'Association des Secouristes de l'Agglomération de ROUBAIX et du Conseil d'Action pour la Prévention des accidents et les secours d'urgence afin de faire connaître aux usagers de la route "les cinq gestes qui sauvent" lorsqu'ils sont en présence de blessés de la circulation. Il lui rappelle que ces associations ont proposé aux pouvoirs publics, il y a plusieurs années déjà, d'introduire dans le cycle de formation des candidats au permis de conduire un stage d'initiation sur la conduite à tenir en cas d'accident et les gestes à pratiquer en cas d'urgence. Il lui rappelle en outre que cette proposition a été approuvée en Novembre 1974 par le Comité Interministériel de la Sécurité Routière. Constatant qu'il n'existe actuellement aucun enseignement, ni épreuve de secourisme à l'examen du permis de conduire, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend adopter afin de remédier à cette situation.

OK  
M.

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Étranger

Adresse Postale : A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 23 mars 1987

## ALERTER



## BALISER



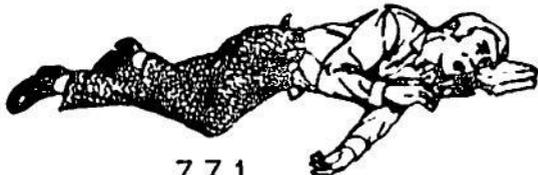
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel APNAUD

Monsieur Pierre METAIS,  
Député de la Vendée,  
Mairie de Champagné les Marais,  
85450 CHAILLE LES MARAIS

Monsieur le Député,

Vous êtes déjà intervenu à propos de notre Campagne et de notre proposition d'enseigner les "5 gestes qui sauvent" aux usagers de la route, pour l'obtention du permis de conduire. Depuis lors la situation a peu évolué de la part des Pouvoirs Publics tandis que cette proposition recueille de plus en plus un large consensus.

Les documents ci-joints relatent l'opinion de spécialistes lors d'une réunion du Secours Routier Français. Ils prétendent, comme nous, que des centaines de vies humaines pourraient être épargnées chaque année dans notre Pays si les premiers témoins avaient une connaissance de la conduite à tenir en présence de blessés.

Nous ne reviendrons pas dans le détail pour étayer une argumentation qui ne trouve pas d'équivalent. On comprend mal pourquoi les Pouvoirs Publics ne s'orientent pas vers cette possibilité de sauver des vies, eux qui sont à la recherche de toute mesure pouvant aller dans ce sens.

Nous pensons que vous pourriez utilement proposer au Ministre M. MEHAIGNERIE la question que vous aviez posée le 17 juin 1985 au Ministre de l'Intérieur complétée de quelques arguments retirés des documents joints.

En vous remerciant d'être à nos côtés pour gagner cette bataille, nous vous prions de croire Monsieur le Député, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Didier BURGGRÆVE

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Régional Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

PIERRE MÉTAIS

DÉPUTÉ DE LA VENDÉE

CONSEILLER GÉNÉRAL

MAIRE DE CHAMPAGNÉ-LES-MARAIS

85450 CHAMPAGNÉ-LES-MARAIS

Tél. 51.56.64.73

PARIS, le 2 Avril 1987

N/Réf. : SB  
8/87-03-0543

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
A. S. A. R.  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier  
du 23 Mars dernier le 27/03/87 qui a retenu toute mon  
attention.

J'interviens auprès de Monsieur Pierre  
MEHAIGNERIE en déposant ce jour une Question Ecrite  
sur le bureau de l'Assemblée Nationale.

Je ne manquerai pas de vous tenir  
informé de la réponse qui me sera faite.

Dans l'attente, restant à votre  
disposition,

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression  
de mes sentiments dévoués.

*et les meilleurs -*

*Permis de conduire (examen)*

22946. - 20 avril 1987 - M. Pierre Métais appelle l'attention de M. le ministre de l'Équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur la campagne animée en France depuis vingt ans par l'Association des Secouristes afin de faire connaître à la population, et, notamment aux usagers de la route les cinq gestes qui sauvent. En effet, en apprenant aux témoins d'accidents, à protéger, alerter et faire les gestes de survie, on pourrait diminuer de 1 000 à 2 000 le nombre des victimes de la route. C'est pourquoi, il lui demande s'il ne conviendrait pas d'établir un programme de formation spécifique de quatre à cinq heures au maximum lors de la préparation au permis de conduire, afin que les futurs conducteurs sachent ce qu'il convient de faire lors d'un accident et surtout les gestes à faire pour maintenir en vie les accidentés gravement touchés en attendant les secours spécialisés. Il souhaiterait connaître les mesures qu'il compte prendre dans ce domaine.

  
Pierre MÉTAIS  
Député

*Le Ministre de l'Équipement, du Logement,  
de l'Aménagement du Territoire  
et des Transports*

Paris, le 27 MAI 1987

N/REF. : CAB/P - 2078/87

V/REF. : JB/MCT

- 2 JUIN 1987

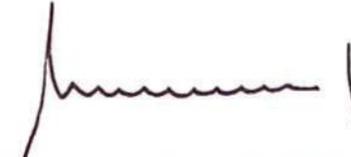
Monsieur le Président et cher ami,

Vous m'avez fait part des nouveaux arguments de M. BURGGRAEVE en faveur des "5 gestes qui sauvent".

Comme vous le souhaitiez, il a été reçu à mon Cabinet par M. GRAFF, Conseiller Technique, le 20 mai.

Veillez agréer, Monsieur le Président et cher ami, l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.

*Amicalement*

  
Pierre MEHAIGNERIE

Monsieur Jacques BARROT  
Député de la Haute-Loire  
Ancien Ministre  
Président du Conseil Général  
Hôtel du Département

LE PUY  
-----

333



# ASSOCIATION DES SECOURISTES DE L'AGGLOMÉRATION DE ROUBAIX

Fondée par Didier Burggraeve

Association animatrice de la Campagne Nationale "5 gestes qui sauvent"  
Equipe d'Urgence en cas de catastrophe en France et à l'Étranger

Adresse Postale : A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

"Pour Sauver une vie humaine, faire le maximum ne suffit pas, il faut la perfection".

Le 27 Octobre 1987

**A.S.A.R.**

+ de 3 dossiers bene  
du 20/5

Ph. Rene la Rte  
1000-2000 vies  
(vies)

Monsieur Jacques BARROT,  
Président de la Commission des  
Affaires Culturelles, Familiales  
et Sociales,  
Ancien Ministre,  
Assemblée Nationale,  
75355 PARIS

Monsieur le Président,

Au Nom de toute notre équipe bénévole, je tiens à vous remercier très sincèrement d'avoir suivi pour nous le dossier des "5 gestes qui sauvent".

Malheureusement, nous ne pouvons qu'être déçus de la lenteur des Pouvoirs Publics et de l'impossibilité pour eux de prendre une décision en la matière.

Je ne peux que rappeler à votre mémoire ma lettre du 23 avril dernier qui résume la situation actuelle.

La réponse qu'a bien voulu vous faire M. Pierre MEHAIGNERIE le 1er octobre n'apporte pas hélas les apaisements nécessaires. Nous avons tous l'impression de tourner en rond. On nous renvoie d'un Ministère à l'autre, d'un Haut fonctionnaire à un autre, voire d'un Ministre à un autre Ministre. Rien n'avance vraiment et personne n'est responsable !

M. MEHAIGNERIE dans cette lettre affirme que ce dossier a "avancé" ces derniers mois.

Il nous parle de la réunion du C.I.S.R. du 11 février mais, depuis cette date, rien de précis n'a été fait pour entreprendre la formation des usagers de la route à la conduite à tenir lors d'un accident !

Cela fait des années qu'on nous parle d'un programme National de formation. Pourquoi faut-il subordonner la formation au Secourisme, urgente à réaliser, à la sortie d'un programme qui mettra peut-être des années à voir le jour, notamment dans un contexte Européen !

.../...

- Information sur le Secourisme et la Prévention des accidents.
- Formation
- Recyclage
- Perfectionnement
- Secouristes actifs
- Postes de Secours
- Equipe d'urgence médicalisée en cas de catastrophe
- Diffusion Nationale de la brochure gratuite "5 gestes qui sauvent"
- Fiches techniques de Secourisme de Ranimation de Secours Routier de Sauvetage-Déblaiement
- Visites Techniques Voyages d'Etudes
- Journal de l'A.S.A.R. diffusion à tous les membres

ASSOCIATION  
INDÉPENDANTE  
ENTIÈREMENT  
BÉNÉVOLE

Correspondants et  
Délégués Régionaux  
dans toute la France

.../...

On nous parle ensuite d'un dossier thématique sur le comportement en cas d'accident pour les enseignants de la conduite.

Il faut retenir que si les enseignants de la conduite participeront pour ceux qui le pourront à la formation des candidats au permis de conduire, ce sont les Associations de Secourisme qui, pour la plus grande part, assureront cette formation.

Ces Associations pourraient commencer ce travail de longue haleine. Elles ne le peuvent pas car aucun programme minima pour le permis de conduire n'a été définitivement arrêté - sauf celui des "5 gestes qui sauvent" que nous demandons de retenir.

La formation des enseignants de la conduite demandera du temps. C'est ici encore un obstacle pour démarrer rapidement l'enseignement de la conduite en cas d'accident qui ne doit pas être une formation théorique mais bien pratique.

Enfin, j'ai effectivement été reçu le 20 mai dernier par M. GRAFF, accompagné par notre Médecin M. LAUWICK.

Nous avons hélas constaté que M. GRAFF ne connaissait pas ce dossier et qu'il revenait à des arguments d'il y a plus de 10 ans !

Par contre, ma rencontre avec M. DENIZET début avril a été positive. Mais depuis, le Délégué à la Sécurité routière n'a plus donné d'informations. Il a envisagé de créer un Haut Comité Médical qui devrait donner son avis sur la proposition de former les usagers de la route aux "5 gestes qui sauvent".

Monsieur le Président, il y a quelque chose de scandaleux en France dans la manière dont sont conduites ou envisagées les décisions en matière de Sécurité, notamment sur les routes. Nous devrions être honteux d'avoir plus de 10.000 tués chaque année. Il a fallu 15 bonnes années pour prendre les premières mesures efficaces contre l'alcool au volant...

Aujourd'hui, plus personne ne conteste que des Français meurent entre le moment de l'accident et l'arrivée des secours - entre 1000 et 2000 chaque année comme le rappelle le document ci-joint - Mais les responsables concernés n'entendent pas, ne savent pas, ils sont enfermés dans leur tour imprenable et considèrent comme inutiles les idées des autres.

Monsieur le Président, faites quelque chose pour que nous avancions vraiment dans cette affaire. Pouvez-vous me recevoir lors de mon passage à PARIS le 7 décembre ?

Merci.

Didier BURGGRAEVE

ASSEMBLÉE NATIONALE

JACQUES BARROT

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES CULTURELLES  
FAMILIALES ET SOCIALES

—  
PRÉSIDENT  
DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DE LA HAUTE-LOIRE

JB/MCT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

Le Puy, le 1. 2 NOV. 1987

Cher Monsieur,

Je vous suggère d'écrire à nouveau à Monsieur DENIZET pour qu'il puisse donner suite à la rencontre que vous avez eue avec lui.

Je ne manquerai pas, pour ma part, de rappeler au Ministre l'excellence de vos initiatives.

Je vous assure, cher Monsieur, de mes sentiments dévoués.

Jacques BARROT



Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'Association des Secouristes  
de l'Agglomération de ROUBAIX  
59390 LYS LES LANNOY

Ainsi, les députés recevaient, soit par courrier, soit par le Journal officiel la réponse-type qui ne changeait absolument pas, comme le sénateur des Vosges, **Christian PONCELET** (qui deviendra président du Sénat) le 30 mars par courrier ; le député **Bruno BOURG-BROC** également le 30 mars au JO ; le député **Jean-Marie DAILLET** le 2 avril par courrier ; le député **André LABARRERE\*** le 4 mai par courrier ; le député **Claude DHINNIN** au JO du 27 avril.... Ou au député **Etienne PINTE** au JO du 10 août ; à **Jacques GODFRAIN** et **Michel SAINTE-MARIE** le 24 août, etc.

De multiples questions sur la formation aux « 5 gestes » étaient donc posées, la plupart au ministre chargé des Transports. Par exemple, au JO du 27 avril 1987 on relèvera les questions écrites (pour la réponse donnée) de MM. **DHINNIN, BESSON, DURUPT, FUCHS, PEYREFITTE, CHENARD, FLEURY** et les relances !

Je ne pouvais être d'accord avec cette réponse « immuable » des services et ils étaient nombreux autour du ministre (Cabinet, conseiller technique, direction de la sécurité et de la circulation routières, délégué interministériel avec lui-même tous ses conseillers divers...) pour « étudier » le dossier et proposer une réponse au ministre.

Le 4 mai, j'informais le député **Jean-Marie DAILLET**, le 5 le député **Bruno BOURG-BROC**, le 5 mai également le député **Claude DHINNIN**.... qui transmettait au ministre (sa lettre du 14 mai), puis réponse (d'attente) du ministre le 25 puis, le 6 août, qui rappelle l'entretien du 20 mai avec M. **GRAFF** son conseiller technique qui a indiqué « tout l'intérêt qu'il porte à l'enseignement d'éléments de secourisme aux candidats à l'examen du permis de conduire... ». Mais qu'en sortira t'il ?

23 mai, lettre à **Louis BESSON** et, le 25 mai, au JO, plusieurs questions écrites. Et le 24 août, la question très précise du député **Henri CUQ**.

Le ministre **Pierre MEHAIGNERIE** répond personnellement à **Jacques BARROT** le 28 septembre et parle de « l'aval du corps médical », mais les GES (Gestes élémentaires de survie) de 1978 (arrêté ministériel) qui comprenaient les « 5 gestes » ne l'avaient-ils pas – déjà – reçu ?

Le 29 septembre, le cabinet du Premier ministre m'informe qu'un « groupe interministériel et médical » se réunira prochainement à ce sujet.... Et il « ne manquera pas de vous entendre au cours de ses séances ». Je suis toujours en attente (en 2009) de cette audition – qui n'aura jamais eu lieu puisque aucun groupe n'aura été effectivement constitué !

Le 27 octobre, le ministre écrit à **Michel BARNIER** pour lui dire quasiment la même chose... mais nous nous approchions de la fin de l'année 1987 et de la cohabitation ; « on » pensait, déjà, aux élections de 1988.

Le 2 novembre c'est le délégué interministériel **Pierre DENIZET** qui écrit à **Christian PONCELET** avec une assurance incroyable, lui, qui n'aura, durant son passage à ce poste, rien fait progresser à ce sujet, jouant sur les mots ou les annonces, pour aboutir à rien de concret. **DENIZET** m'écrit le 13 novembre pour tenter de s'expliquer : retard, pas de haut comité médical mais un groupe de travail.... Peu importe, rien n'avait encore été mis en place et je ne fus jamais entendu. Peut-être ce groupe ne se réunira t'il d'ailleurs jamais !

\* Concernant le député-maire de Pau, **André LABARRERE**, qui deviendra ministre en 1985, j'avais été en contact avec lui dès 1975 suite à des incendies dans des collèges. On lira ci-après sa lettre du 14 mars 1975, ma « relance » du 21 août 1985, sa réponse du 23 septembre et celle du 21 octobre du ministre **Jean AUROUX** qui confirme qu'il est **IMPOSSIBLE** de rencontrer un ministre. Il a autre chose à faire ! Certes, ils sont débordés. Mais quand on veut vraiment, est-ce totalement impossible ?

*Permis de conduire (examen)*

9424. - 6 octobre 1986. - M. Claude Dhinnin appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports, sur la campagne nationale des « 5 gestes qui sauvent », menée depuis plus de quinze ans afin de sensibiliser la population, et notamment les usagers de la route, aux réflexes permettant de sauver des milliers de vies humaines. Dans le cadre de cette action, il est proposé aux pouvoirs publics d'introduire un stage pratique à cet effet dans les épreuves du permis de conduire. A la suite d'interventions faites sous la précédente législature, son prédécesseur a fait état de « discussions qui seraient en cours entre les administrations concernées sur la validation possible d'un programme de formation pratique de secourisme dispensé en cinq heures... » Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions au sujet de la suggestion présentée ainsi que la suite qui a pu être déjà donnée à la réflexion évoquée ci-dessus. - *Question transmise à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.*

*Permis de conduire (examen)*

9452. - 6 octobre 1986. - M. Louis Besson appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports, sur l'intérêt qu'il y aurait, pour améliorer la sécurité des usagers de la route, à introduire une formation de secourisme dans le cadre des épreuves du permis de conduire. Il est incontestable en effet que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire - et surtout de ne pas faire - en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à participer à la réduction du nombre de tués sur la route. A ce sujet une initiative associative propose une formation d'une durée de quatre à cinq heures sur les « 5 Gestes qui sauvent » (alerter, baliser, ranimer, compresser, sauvegarder) et il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions sur cette suggestion. - *Question transmise à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.*

*Permis de conduire (examen)*

9489. - 6 octobre 1986. - M. Job Durupt demande à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports, s'il ne lui semble pas indispensable d'introduire une formation au secourisme dans le cadre de la préparation au permis de conduire. Il lui rappelle que dans le programme des connaissances minimales exigées pour l'obtention du permis de conduire, les notions élémentaires sur le comportement à tenir en présence d'un accident, tel que l'alerte et la protection des lieux d'un accident, et la mise en place d'un programme de formation pratique au secourisme seraient particulièrement utiles et bénéfiques pour l'ensemble de la population. - *Question transmise à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.*

*Permis de conduire (examen)*

9915. - 6 octobre 1986. - M. Jean-Paul Fuchs attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur la nécessité d'envisager rapidement l'introduction d'une formation élémentaire de secourisme lors de l'obtention du permis de conduire. En effet, à l'heure actuelle, il apparaît qu'aucun véritable programme conçu spécialement dans l'optique du permis de conduire ne soit envisagé par les autorités. Or il semble essentiel de former les usagers de la route aux gestes qui peuvent maintenir en vie les blessés dans l'attente des secours et de faire connaître ceux qui risquent d'aggraver leur état. C'est pourquoi il lui demande si des études ont été entreprises dans le but d'examiner les possibilités d'organiser un « apprentissage » sur les gestes élémentaires de survie au moment de l'examen du permis de conduire. Il lui demande également pourquoi le programme « Cinq gestes qui sauvent » (alerter, baliser, ranimer, compresser, sauvegarder) n'a pas encore été pris en considération alors que l'on ne peut contester son efficacité.

*Permis de conduire (examen)*

10115. - 13 octobre 1986. - M. Alain Peyrefitte attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur l'opportunité d'inclure dans la formation des conducteurs des notions simples de secourisme afin de réduire la mortalité routière. Les accidents de la route demeurent un fléau majeur en France. Si les pouvoirs publics ont pris des mesures techniques ou réglementaires améliorant la formation des conducteurs, le sort des accidentés immédiatement après l'accident semble pouvoir être davantage pris en considération. Ainsi, dans l'attente des moyens spécialisés de secours, il serait utile que les témoins, à condition de disposer de notions de base de secourisme, puissent pratiquer les quelques gestes qui peuvent assurer les meilleures chances aux blessés. L'apprentissage de ces gestes élémentaires serait sans doute facilement assimilable au moment de la préparation du permis de conduire. Il lui demande ainsi quelles sont les mesures qui pourraient être prises dans ce sens, rejoignant le vœu exprimé par de nombreuses associations de prévention et de secourisme.

*Permis de conduire (examen)*

10777. - 20 octobre 1986. - M. Alain Chenard appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports, sur la campagne nationale des « 5 gestes qui sauvent ». Cette action animée depuis 1967 a pour objectif d'inscrire au programme du permis de conduire un stage pratique de cinq heures, permettant à chaque candidat d'apprendre les cinq gestes qui sauvent en cas d'accident de la route, à savoir : appeler les secours ; protéger les lieux de l'accident et les victimes (baliser), et pratiquer trois gestes pour assurer la survie : la ventilation artificielle ; la compression d'une hémorragie ; la mise sur le côté d'un blessé inconscient. Cela ne peut s'apprendre avec des diapositives. Il faut un stage pratique. Or, pour le moment, les pouvoirs publics acceptent uniquement de questionner les candidats sur la conduite à tenir lors d'un accident. Il ne s'agit, hélas, que de questions alors que les gestes à faire pour maintenir en vie les blessés doivent s'apprendre par des exercices pratiques. Cette décision est essentielle car le nombre de morts sur la route est toujours trop élevé. Il lui

demande s'il entend aller dans cette voie. - *Question transmise à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.*

NATIONALE

2425

*Permis de conduire (examen)*

11231. - 27 octobre 1986. - Mme Huguette Bouchardeau attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports, sur les secours apportés aux blessés victimes d'accident de la circulation. En effet, malgré toutes les mesures prises à ce jour, que ce soit pour sensibiliser la population ou pour former les conducteurs, les accidents de la route font toujours autant de victimes soit 14 000 morts par an dont 12 000 dans les 6 jours de l'accident. En cas d'accident, les secours arrivent, en général rapidement sur les lieux lorsqu'il survient en agglomération, mais il n'en est pas de même en rase campagne. Or, de nombreuses vies humaines seraient sauvées si, d'une part, les témoins sur place pratiquaient les quelques gestes simples indispensables pour que survivent certains accidentés en attendant les secours et, d'autre part, savaient les gestes qu'il ne faut pas faire. Encore faudrait-il que lesdits témoins soient informés. En conséquence, elle lui demande s'il n'estime pas nécessaire ainsi que le suggère la campagne nationale des « cinq gestes qui sauvent », de prévoir un court stage de formation en ce sens pour les candidats au permis de conduire, qui ainsi apprendraient les gestes élémentaires pour sauver des vies humaines en toutes circonstances. - *Question transmise à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.*

*Permis de conduire (examen)*

11253. - 27 octobre 1986. - **M. Jacques Fleury** attire l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports**, sur une proposition de l'association des secouristes visant à introduire un stage pratique de secourisme parmi les épreuves du permis de conduire. Ce stage porterait plus particulièrement sur l'enseignement pratique des « gestes qui sauvent », c'est à dire : alerter, baliser, ranimer, compresser et sauvegarder. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position sur cette question. - *Question transmise à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.*

*Permis de conduire (examen)*

17156. - 26 janvier 1987. - **M. Jean-Paul Fuchs** s'étonne auprès de **M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports** de ne pas avoir reçu de réponse à sa question n° 9915 parue au *Journal officiel*, Assemblée nationale, Débats parlementaires, questions, du 6 octobre 1986 relative à l'introduction d'une formation élémentaire de secourisme. Il lui en renouvelle donc les termes.

*Permis de conduire (examen)*

17184. - 26 janvier 1987. - **M. Louis Besson** s'étonne auprès de **M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports** de ne pas avoir reçu de réponse à sa question écrite n° 9452 parue au *Journal officiel*, Assemblée nationale, Débats parlementaires, questions, du 6 octobre 1986. Il lui en renouvelle les termes.

*Permis de conduire (examen)*

19737. - 2 mars 1987. - **M. Job Durupt** s'étonne que **M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports** n'ait pas répondu à la question n° 9469 parue au *Journal officiel*, Assemblée nationale, Débats parlementaires, questions, du 6 octobre 1986. Il lui en renouvelle les termes.

**Réponse.** - Il n'est pas contestable que la connaissance par les conducteurs d'un minimum de gestes qu'il convient de faire - et surtout de ne pas faire - en présence d'accidentés de la route apparaît souhaitable et de nature à contribuer à la réduction du nombre de tués sur la route. L'orientation prise en matière de réforme du permis de conduire, notamment une plus grande pré-

cocité de certains apprentissages, conduit à penser que c'est dès l'adolescence que l'apprentissage des comportements à adopter en cas d'accident devrait intervenir et que le lieu privilégié de son acquisition est tout naturellement le collège. Tel est bien le sentiment du ministère de l'éducation nationale qui a mis en place progressivement depuis 1978, dans les collèges d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement professionnel, l'enseignement des gestes élémentaires de survie. A l'effet de confirmer cette orientation, le ministère de l'éducation nationale a diffusé récemment à tous les enseignants une brochure intitulée « L'Éducation à la sécurité dans les écoles et les collèges ». Ce document rassemble tous les textes en vigueur relatifs à l'enseignement des règles générales de sécurité, des règles de circulation routière et de secourisme. Il invite tous ceux qui exercent une responsabilité au sein du système éducatif à intensifier leurs efforts afin de développer l'éducation à la sécurité, et notamment l'enseignement pratique des gestes élémentaires de survie. Cet enseignement se généralise au fur et à mesure que sont formés des enseignants dont la compétence est attestée par le brevet de secourisme. Parallèlement, grâce à un effort budgétaire important, 300 collèges français sont équipés chaque année de mannequins de démonstration. Par ailleurs, il y a lieu de préciser que si la connaissance pratique des gestes de survie n'est pas testée aux épreuves du permis de conduire, des notions élémentaires de secourisme accessibles à tous et pouvant être mises en pratique sans danger pour quiconque sont dispensées par les enseignants de la conduite et font l'objet de questions à l'épreuve théorique du permis de conduire. Ces questions portent notamment sur le balisage et la signalisation de l'accident, l'alerte des services de police et de gendarmerie, les gestes à éviter, le comportement en cas d'incendie. De même, dans le cadre de la réforme des permis de conduire des véhicules lourds, une connaissance pratique des consignes relatives à l'évacuation des passagers sera exigée des candidats au permis D. Récemment, la France a abordé lors des discussions européennes portant sur l'élaboration de la seconde directive sur le permis de conduire communautaire la question de l'enseignement relatif aux comportements à adopter à l'égard des victimes d'accidents de la circulation. Il y a tout lieu de penser que dans le cadre des connaissances minimales exigées pour l'obtention du permis de conduire, des notions élémentaires sur le comportement à tenir en présence d'un accident, comme l'alerte et la protection des lieux d'un accident, seront envisagées. Les actions très positives menées par les associations de secourisme sont actuellement confortées par les initiatives locales qui se développent dans de nombreux départements sous l'impulsion des équipes pluridisciplinaires du programme « réagir ». C'est ainsi qu'un effort remarquable est entrepris pour l'information des usagers de la route qui se traduit sous la forme de dépliants disponibles dans divers lieux publics et rappelant les principaux gestes de secours. Parallèlement, le secours routier français patronné par le ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports a édité un dépliant sur ce thème qui fait l'objet d'une très large diffusion au plan national. Enfin, le comité interministériel de la sécurité routière (C.I.S.R.) du 11 février 1987 vient de décider l'élaboration d'un programme national de formation à la conduite automobile et une réforme corrélative du permis de conduire les véhicules légers (B). Dans le cadre de ce travail, des discussions sont engagées entre mes services et ceux du ministère de l'intérieur (direction de la sécurité civile) afin d'examiner comment et à quelles conditions une telle formation aux gestes élémentaires de survie peut être intégrée à ce programme.

ANDRE LABARRERE  
DEPUTE DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
MAIRE DE PAU  
CONSEILLER GENERAL DE JURANÇON

PARIS, le 14 Mars 1975.-

1465

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Vice-Président de l'Association Nationale  
des Usagers de la Route  
Parc d'Auteuil

- LYS LEZ LANNOY -

Monsieur le Président,

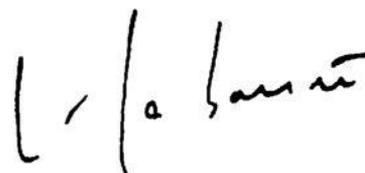
J'ai bien reçu votre lettre par laquelle vous m'informez de l'action que vous menez sur le plan de la sécurité.

Je vous en félicite et très sincèrement je pense que vous devez persévérer.

En ce qui concerne le problème qui me préoccupe, je n'ai pas encore reçu de réponse aux questions que j'ai posées.

Avec mes remerciements pour votre lettre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Député-Maire,



André LABARRERE.

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Étranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 21 août 1985

## ALERTER



## BALISER



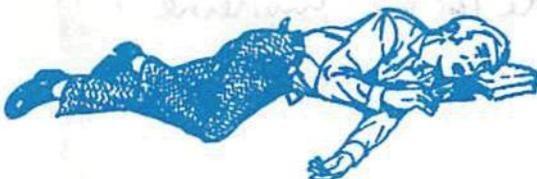
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur André LABARRERE,  
Ministre chargé des relations  
avec le Parlement,  
72 rue de Varenne,  
75700 PARIS

Monsieur le Ministre,

J'ai suivi le conseil que vous me donniez voici  
10 ans en me proposant de persévérer dans mon action  
pour la prévention des accidents et le développement  
du Secourisme.

A l'époque, j'avais pris contact avec vous à  
propos des incendies qui avaient touché des C.E.S.

Aujourd'hui vous êtes Ministre et je vous écris  
pour vous demander de m'aider.

Avant 1981, de très nombreux Députés Socialistes  
avaient appuyé ma Campagne des "5 gestes qui sauvent"  
auprès du Gouvernement de l'époque et réclamaient une  
formation pratique des usagers de la route, obligatoire,  
au moment de la préparation du permis de conduire.

En France, nous butons sur les divergences du Mi-  
nistère de l'Intérieur et de celui des Transports et  
j'ai demandé à M. QUILES et à M. JOXE de bien vouloir  
me recevoir car j'ai épuisé toutes les possibilités  
administratives normales.

Je vous remets sous ce pli quelques informations  
sur la Campagne et notamment un article paru hier dans  
la Presse du Nord évoquant l'exemple de la Suisse.

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

.../...

Lors d'une réception en décembre dernier à PARIS de la Fondation de la Vocation dont je suis l'un des Lauréats, j'avais pu rencontrer brièvement M. BADINTER qui était tout à fait intéressé lui-même par cette proposition et qui m'avait promis d'en parler à M. QUILES et de lui remettre un exemplaire de la brochure gratuite, ci-jointe, diffusée à près de 600.000 exemplaires.

Je mène cette Campagne, depuis 1967, bénévolement, en plus de nos multiples activités de formation et de prévention des accidents. Je vais à PARIS deux ou trois par an, essentiellement pour prendre des contacts.

Je dois y être le vendredi 27 septembre et vous m'aideriez beaucoup, et surtout de Combat pour Sauver des vies humaines, si vous arriviez à convaincre à Paul QUILES et Pierre JOXE de me recevoir.

Dans une lettre du 16 septembre 1971, le Député Français MITTERRAND m'avait écrit qu'il était prêt à soutenir mon action. Le moment est venu car nous devons tout faire pour réduire la mortalité accidentelle en France dont celle de la route est la plus importante.

Je suis certain que vous ferez quelque chose et je vous en remercie par avance. Je reste bien entendu à votre entière disposition.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en ma Haute Considération.

Le Président de l'ASAR,

Didier BURGGRAEVE

Ph. art NE du 20.8.85 / suite l'exemple suite  
de sa lettre du 14.3.75 à DB Vice-Pt ANWR  
art. 13.7.84 Liberté de Normandie  
" mais 85 50 Millions consommateurs  
" VN 27.7.85 rép. MT p 566 & NE lettre pressante  
de DB au ministre  
" Préventive S/ suite activité de la né moderne  
+ brochure 85-

*Le Ministre*  
*délégué auprès du Premier Ministre*  
*chargé des Relations avec le Parlement*

*72 rue de Varenne 75700 Paris*  
*tél 556.80.00*

*Paris le 23 Septembre 1985*

M/MLV/GD N° 3694

Monsieur Jean AUROUX  
Ministre de l'Urbanisme, du Logement  
et des Transports  
246, boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

Monsieur le Ministre et cher ami,

Je me permets d'attirer votre bienveillante attention sur la requête présentée par Monsieur Didier BURGGRAEVE, qui mène depuis 1967 une action bénévole pour la prévention des accidents et le développement du secourisme.

Monsieur BURGGRAEVE souhaiterait vivement pouvoir vous entretenir de ce problème. Je vous adresse ci-joint une copie de la lettre qu'il m'a adressée.

Je vous remercie vivement par avance de l'attention que vous porterez à la demande de Monsieur BURGGRAEVE et je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre et cher ami, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



André LABARRERE

*République Française*

*Le Ministre de l'Urbanisme,  
du Logement et des Transports*

*Paris, le 21 OCT. 1985*

*246, Boulevard Saint-Germain  
75700 Paris  
Téléphone (1) 45.44.39.93 Telex 250038 F*

*Ref. à rappeler*

*N. Ref. CAB/1 SP n° 2946 CP*

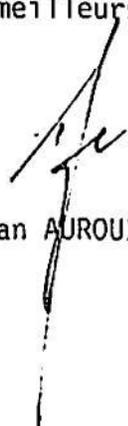
*V. Ref. M/MLV/GD/n° 3694*

Monsieur le Ministre et Cher Ami,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une demande d'audience présentée par M. Didier BURGGRAEVE à propos de l'action qu'il mène pour la prévention des accidents de la route et le développement du secourisme.

Un agenda particulièrement chargé ne me permet malheureusement pas d'accorder cet entretien à M. BURGGRAEVE. Je lui suggère toutefois de prendre contact avec M. DENIZET, Directeur de la Sécurité et de la Circulation Routières, au 539.25.70, afin qu'ils conviennent d'un rendez-vous.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre et Cher Ami, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Jean AUROUX

Monsieur André LABARRERE  
Ministre délégué auprès du Premier Ministre  
chargé des Relations avec le Parlement  
72, rue de Varenne

75700 - PARIS

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 26 février 1987

## ALERTER



Monsieur André LABARRERE,  
Ancien Ministre,  
Député des Pyrénées-Atlantiques,  
Hôtel de Ville,  
64000 PAU

## BALISER



Monsieur le Ministre,

J'avais pris contact avec vous lorsque vous étiez Ministre chargé des relations avec le Parlement afin de vous demander de nous aider pour notre Campagne des "5 gestes qui sauvent" que nous demandons d'apprendre, par un stage pratique de 5 heures, aux candidats au permis de conduire.

## RANIMER



Vous avez répondu à cette demande et écrit au Ministre Pierre JOXE - qui n'a jamais répondu - et au Ministre Jean AUROUX qui, ne pouvant me recevoir, m'a conseillé de prendre contact avec M. DENIZET.

En définitive, j'ai été reçu le 1er décembre 1985 au Cabinet du Premier ministre et à celui de M. DENIZET.

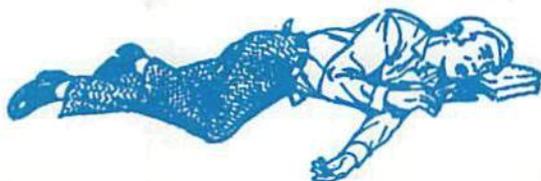
## COMPRESSER



Il ressort de ces entretiens qu'il n'y a aucune hostilité à notre proposition, bien au contraire, car d'ailleurs les "5 gestes qui sauvent" recueillent un consensus. Le but est louable et absolument nécessaire : Sauver des vies humaines, notamment sur nos routes.

.../...

## SAUVEGARDER



Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

.../...

Hélas, nous piétinons.

Nous demandons que ces "5 gestes" soient appris obligatoirement à tous les candidats au permis de conduire car la conduite à tenir lors d'un accident fait également partie de leur responsabilité d'usager de la route.

Cette formation, uniquement pratique, serait dispensée par les Associations de Secourisme pour un prix modique représentant uniquement les frais administratifs et de matériel. Durée : 5 heures.

Trop de Français meurent sur nos routes car les premiers témoins ne savent pas ce qu'il convient de faire pour les protéger ou les maintenir en vie dans l'attente des secours.

Monsieur le Ministre, puis-je vous demander de poser une question écrite précise au Ministre chargé des transports sachant que ce Ministère possède tous les éléments du dossier afin de prendre une décision rapide, ne serait-ce que dans un premier temps une formation non obligatoire accompagnée d'une grande campagne.

Nous venons de prendre connaissance des statistiques de la mortalité routière pour 1986. Plus de tués ! Et ces chiffres ne concernent que les tués recensés durant les 6 premiers jours après l'accident !

Quand on proclame partout haut et fort que l'on a la détermination de tout faire pour faire reculer cette mortalité affolante et inquiétante, on ne doit pas se contenter de bonnes résolutions, on doit agir et vite.

Je m'adresse donc à vous afin que M. MEHAIGNERIE soit mis en face de ses responsabilités car il s'agit bien des siennes, lui qui ne répond pas à mes courriers !

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement ou document que vous souhaiteriez obtenir sur notre projet, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en ma parfaite considération.

Didier BURGGRAEVE

Président de l'ASAR et du CAPSU

+ page 76 minute 564.

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 4 mai 1987

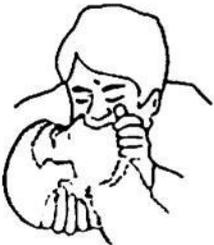
## ALERTER



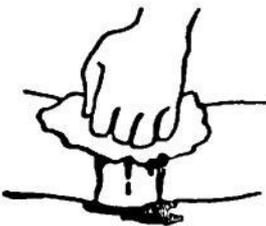
## BALISER



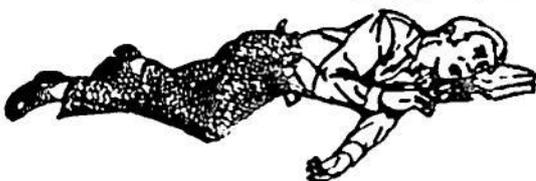
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur Jean-Marie DAILLET,  
Député de la Manche,  
6 rue Lamartine,  
50000 SAINT-LO

Monsieur le Député,

J'ai bien reçu, et je vous en remercie,  
votre récent envoi comprenant la lettre que M. Pierre  
MEHAIGNERIE vous a fait parvenir en date du 2 avril  
1987 à propos de notre demande de formation obligatoire  
des candidats au permis de conduire aux "5 gestes qui  
sauvent".

Je constate avec regret que le Ministre ne  
répond pas à nos préoccupations et se contente de vous  
donner la même réponse que ses prédécesseurs.

Je ne peux que vous confirmer les termes de  
ma lettre du 28 août 1986.

Par une lettre du 27 octobre 1986, M. MEHAIGNERIE m'invitait à rencontrer M. GRAFF. Notre rendez-vous a été annulé en décembre, ce dernier étant retenu par un voyage en Province. En avril de cette année, le Secrétariat m'invitait à rencontrer auparavant M. DENIZET ce qui a été fait. Je viens de demander au Cabinet de M. GRAFF d'être reçu le 20 mai prochain, date de mon prochain passage à PARIS.

Je vous serais reconnaissant de faire en sorte  
que je puisse être reçu à cette date et d'user de votre  
influence auprès de M. MEHAIGNERIE afin que son passage  
à ce Ministère permette nettement une avancée de ce dossier et non un recul.

Avec mes remerciements, je vous prie de croire,  
Monsieur le Député, en mes sentiments les meilleurs.

Didier BURGGRAEVE

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 5 mai 1987

## ALERTER



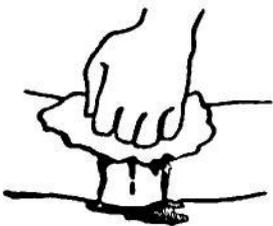
## BALISER



## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur Bruno BOURG-BROC,  
Député de la Marne,  
25 rue Prieur de la Marne,  
51000 CHALONS-SUR-MARNE

Monsieur le Député,

Par une lettre du 4 septembre 1986 dont nous vous remettons sous ce pli une photocopie pour mémoire, vous avez bien voulu nous faire savoir que vous partagiez notre idée, fondement de notre Campagne Nationale, que l'apprentissage des "5 gestes qui sauvent" permettrait d'épargner des vies humaines.

Nous vous en remercions et nous vous serions reconnaissants de nous faire connaître le résultat de vos démarches mentionnées dans cette lettre.

Hélas, la mortalité routière a augmenté en 1986 et les Pouvoirs Publics tentent de trouver d'autres moyens pour la réduire. Des spécialistes réunis à PARIS en octobre dernier ont affirmé que nous pourrions épargner 1000 à 2000 vies humaines chaque année si les usagers savaient comment alerter correctement les secours et pratiquer les tout premiers gestes.

C'est pourquoi nous estimons que les Parlementaires doivent faire pression sur les Pouvoirs Publics et tout particulièrement le Ministère qui a en charge directement la Sécurité routière et les textes du permis de conduire afin qu'une décision rapide soit prise.

C'est l'objet également de cette lettre et nous vous remercions par avance de nous aider à faire comprendre cette nécessité aux Pouvoirs Publics.

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

.../...

Il ne s'agit pas de faire de chaque usager de la route un Secouriste mais, comme vous l'écriviez dans votre lettre, qu'il connaisse "quelques gestes" comme les "5 gestes".

Nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Didier BURGGRAEVE

Président de l'ASAR et du CAPSU

*Permis (réglementation)*

18138. - 16 février 1987. - M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports s'il est exact qu'une réforme du permis de conduire est mise à l'étude. Il lui demande par ailleurs si ce nouveau permis inclurait l'obligation de subir une épreuve de secourisme.

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 5 mai 1987

Monsieur Claude DHINNIN,  
Député du Nord,  
Assemblée Nationale,  
75355 PARIS

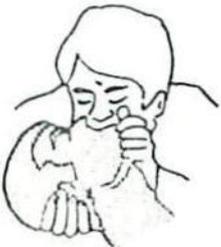
## ALERTER



## BALISER



## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur le Député,

Je vous remercie de votre envoi du 30 avril  
comprenant la réponse de M. MEHAIGNERIE à la question  
écrite que vous lui aviez posée le 6 octobre 1986.

Je constate, avec regret, que le Ministre ne  
répond pas à la question posée et se contente, 7 mois  
plus tard, que de vous redonner la réponse de ses pré-  
décesseurs !

Si vous lisez les réponses déjà obtenues par  
vos collègues MM Michel NOIR et Pierre WEISENHOM que vous  
m'aviez fait parvenir avec votre lettre du 15 septembre  
1986, c'est du mot à mot et la même chose.

Je pense que ce n'est pas prendre très au  
sérieux les Parlementaires d'agir de la sorte.

Pourquoi M. MEHAIGNERIE ne veut-il pas répondre  
précisément à la question posée à propos des "5 gestes qui  
sauvent" ?

Pendant que ce Ministère attend, d'autres Pays  
agissent et mettent en place une telle éducation des usa-  
gers de la route.

En France, il y a un consensus général sur  
cette proposition et en voici deux exemples :

Dans une interview publiée dans la revue de  
la Sécurité routière - édité par le Ministère de M.  
MEHAIGNERIE - le Président de la Croix-Rouge Française  
déclare : "A quand l'enseignement des gestes de secours

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National

Pierre BLAHA - Délégué Régional Est

Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre

Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne

Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes

Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

.../...

dans le permis de conduire ?".

A PARIS, lors d'une réunion avec des spécialistes comme Médecins de SAMU, Sapeurs-Pompiers de PARIS, et d'ailleurs un représentant du Ministère de M. MEHAIGNERIE, ces représentants affirment : "1000 à 2000 vies humaines pourraient être épargnées chaque année si les usagers savaient comment alerter correctement les secours et pratiquer les premiers gestes".

Comment comprendre que nous attendions toujours alors que la mortalité sur nos routes est tragique. Plus de tués en 1986 !

En vous remettant tous ces documents sous ce pli, puis-je vous demander d'intervenir énergiquement auprès de M. MEHAIGNERIE afin qu'il nous donne une réponse claire et précise. Oui ou non allons-nous apprendre les "5 gestes qui sauvent" à tous les candidats au permis de conduire, et quand ?

Et si non quels arguments M. MEHAIGNERIE avance t'il en face de tous les nôtres !

Sachant tout l'intérêt que vous portez à cette affaire, je ne doute pas que vous ferez le maximum pour nous aider et je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Didier BURGGRABVE

Président de l'ASAR et du CAPSU

14 mai 1987  
PARIS, le

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de votre lettre du 5 mai et j'ai transmis vos remarques à M. le Ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports.

Dès que je recevrai une réponse, je ne manquerai pas de vous la communiquer.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.



Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'ASAR et du CAPSU  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

Claude DHINNIN  
Député du Nord  
Maire de La Madeleine

*Le Ministre de l'Équipement, du Logement,  
de l'Aménagement du Territoire  
et des Transports*

*Paris, le 25 MAI 1987*

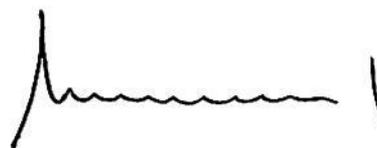
N/ Réf. : CAB/P - 2040/87

Monsieur le Député et cher ami,

Vous avez bien voulu m'adresser une correspondance du président de l'association des secouristes de l'agglomération de ROUBAIX concernant ma réponse à votre question écrite du 6 octobre 1986.

C'est volontiers que je vous ferai parvenir, par un prochain courrier, les précisions que vous me demandez, à l'intention de votre correspondant.

Veillez agréer, Monsieur le Député et cher ami, l'assurance de mes sentiments très cordiaux.



Pierre MEHAIGNERIE

Monsieur Claude DHINNIN  
Député du Nord  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon

P A R I S  
-----

*Ministère de l'Équipement, du Logement,  
de l'Aménagement du Territoire  
et des Transports*

Paris, le 06 AOUT 1987

*Le Ministre*

N/REF. : CAB/P - 2040/87

Monsieur le Député et cher ami,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une correspondance du Président de l'Association des Secouristes de l'agglomération de ROUBAIX et concernant l'enseignement des "5 gestes qui sauvent".

Le Président de cette association, M. Didier BURGGRAEVE a été reçu le 20 mai par M. Pierre GRAFF, Conseiller Technique.

Ce dernier lui a indiqué tout l'intérêt qu'il porte à l'enseignement d'éléments de secourisme aux candidats à l'examen du permis de conduire, mais que le contenu de cet enseignement devait préalablement être approuvé par les représentants du corps médical.

D'autre part, cet enseignement doit être articulé avec l'apprentissage de la conduite de telle façon qu'il soit accepté par les élèves et par les enseignants des auto-écoles.

Actuellement, un Programme National de Formation à la Conduite est en cours d'élaboration. Ce programme fera une large place aux comportements que doivent avoir les personnes présentes sur les lieux d'un accident.

Veillez agréer, Monsieur le Député et cher ami, l'assurance de mes sentiments très cordiaux.



Pierre MEHAIGNERIE

Monsieur Claude DHINNIN  
Député du Nord  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon

PARIS

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 23 mai 1987

Monsieur Louis BESSON,  
Député de la Savoie,  
73230 BARBY

Cher Monsieur le Député,

Je vous remercie vivement de votre lettre du  
12 mai à laquelle était jointe la réponse que vient de  
vous faire M. MEHAIGNERIE à propos de notre projet des  
"5 gestes qui sauvent".

Je constate tout d'abord que le Ministre ne  
répond absolument pas à votre question et se contente de  
vous donner la même réponse que M. QUILES il y a deux ans  
sans changement.

Le Ministre des Transports ne peut s'exonérer  
de sa responsabilité en matière de mortalité routière et  
de mesures à prendre en laissant le soin uniquement à l'E-  
ducation Nationale de diffuser les gestes qui sauvent.

C'est ignorer le million de nouveaux titulaires  
du permis de conduire chaque année à qui on apprend quasi-  
ment rien de la conduite à tenir lors d'un accident de la  
route.

Je constate, après avoir rencontré M. DENIZET  
début avril puis M. GRAFF il y a quelques jours au Cabinet  
de M. MEHAIGNERIE que notre projet est mal compris et d'ail-  
leurs ne semble pas avoir été étudié sérieusement, ce qui  
est inquiétant depuis le temps....

.../...

## ALERTER



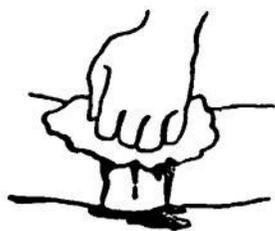
## BALISER



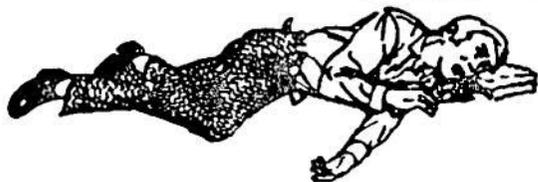
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

.../...

Nous ne pouvons et devons tergiverser éternellement en la matière au moment où il existe un consensus sur cet apprentissage pour le permis de conduire.

Des spécialistes réunis fin 1986 à PARIS ont indiqué que l'on pourrait sauver entre 1000 et 2000 vies humaines si l'alerte et les premiers gestes étaient enseignés pour le permis de conduire aux nouveaux usagers.

Le Président de la Croix-Rouge Française dans une toute récente interview publiée par la revue du Comité de la Sécurité routière du Ministère de M. MEHAIGNERIE déclare : "A quand les gestes de secours dans le permis de conduire ?".

Le Premier ministre actuel, M. CHIRAC, avait fait prendre une décision en ce sens par un C.I.S.R. du 28 novembre 1974. Il est donc incohérent de nous parler du C.I.S.R. de février dernier.

M. GERONDEAU avait fait une déclaration en 1975 annonçant la mise en route de l'enseignement obligatoire. Et dès 1972 un Conseiller Technique de M. CHABAN-DELMAS m'écrivait que cet apprentissage pouvait s'organiser dans un délai d'un an.

J'ai donc alerté tous les Premiers ministres depuis des années et les discussions perpétuelles sur des questions de détail entre le Ministère de l'Intérieur qui a en charge le Secourisme en France et celui des Transports qui a la maîtrise des textes pour le permis de conduire nous coûtent des milliers de vies humaines.....depuis que nous réclamons une telle mesure.

En vous remettant sous ce pli ces documents, je ne peux qu'espérer de votre part une démarche pressante auprès de M. CHIRAC à qui j'ai écrit il y a quelques semaines, à qui j'ai adressé un télégramme avant la réunion du C.I.S.R.; à qui j'ai sollicité un entretien car c'est bien lui, comme vient de me l'écrire M. Jacques CHABAN-DELMAS qui peut trancher une fois pour toutes.

Sachant tout l'intérêt que vous portez à ce très important dossier, je ne doute pas que vous ferez le maximum auprès du Premier ministre de qui j'attends une réponse qui en est vraiment une et un rendez-vous. Ne peut-il pas trouver 15 minutes dans son emploi du temps ?

Je vous prie de croire, Cher Monsieur le Député, en l'expression de mes sentiments les meilleurs et les plus distingués.

Didier BURGGRAEVE

Président de l'ASAR et du CAPSU

*Permis de conduire (examen)*

25312. - 25 mai 1987. - M. Georges La Balli attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur les conséquences toujours dramatiques des accidents de la route. Une récente réunion de spécialistes comprenant des médecins du S.A.M.U., des représentants des sapeurs-pompiers et divers organismes a permis de confirmer que la connaissance par les usagers des premiers gestes à faire en cas d'accident de la route permettrait de diminuer de 1 000 à 2 000 le nombre des victimes de la route chaque année. Alors que la mortalité routière a augmenté en 1986, il est difficile de comprendre pourquoi le ministère des transports ne met pas en place un tel enseignement pour la délivrance du permis de conduire. Depuis de nombreuses années une proposition précise a été faite avec les « 5 gestes qui sauvent », simple et à la portée de tous, basée sur un enseignement pratique de cinq heures au maximum donc pour un coût minime par candidat.

Ces gestes qui sont : l'alerte correcte des secours, le balisage des lieux de l'accident et trois gestes d'extrême urgence pour maintenir en vie les accidentés dans l'attente des secours spécialisés, ne peuvent en aucun cas mettre la vie des blessés en danger puisqu'ils ne sont destinés qu'à les sauver. Cet enseignement, qui serait dispensé par des associations de secourisme agréées, n'allongerait pas la durée de la préparation du permis de conduire - puisque la durée maximale de la formation serait de cinq heures - et n'augmenterait pas le coût de la formation puisque la participation financière ne serait que de 50 francs, comme le propose l'ASAR (Association des secouristes de l'agglomération de Roubaix) et le C.A.P.S.U. (Conseil d'action pour la prévention des accidents et les secours d'urgence) qui sont à l'origine de cette proposition en France depuis 1967. En conséquence, il lui demande s'il compte prendre une décision rapide en la matière.

X *Permis de conduire (examen)*

25691. - 1<sup>er</sup> juin 1987. - M. Henri Cuq appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur l'intérêt qu'il y aurait à former les usagers de la route, dans le cadre de la préparation au permis de conduire, à la conduite à tenir lors d'un accident, et que résumant les termes « Les 5 gestes qui sauvent » : alerter, baliser, ranimer, compresser, sauvegarder. Ce projet a l'avantage d'être exactement prévu dans l'optique du permis de conduire, donc en rapport direct avec l'accident de la route. Il est simple et facile à apprendre puisqu'il suppose seulement un stage pratique de cinq heures maximum. Il permettra ainsi de préparer le million de candidats au permis de conduire recensé chaque année en France et de réduire le coût de cette formation à 50 francs par candidat. Il précise en outre que ce projet recueille un très large consensus et que selon les spécialistes la connaissance par les usagers de tels gestes permettraient de sauver 1 200 à 2 000 vies humaines chaque année. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son avis au regard de cette proposition et au cas où celle-ci recueillerait son assentiment de bien vouloir lui indiquer quelles dispositions il entend prendre pour que cette formation puisse rapidement être dispensée.

Ministère de l'Équipement, du Logement,  
de l'Aménagement du Territoire  
et des Transports

Paris, le 28 SEP. 1987

Le Ministre

1 OCT. 1987

N/ Réf. : CAB/P - 2078/87

Monsieur le Président et cher ami,

Par courrier en date du 19 mai 1987 vous avez à nouveau attiré mon attention sur la campagne des 5 gestes qui sauvent de M. Didier BURGGRAEVE.

Le projet consistant à inclure l'enseignement de notions de secourisme dans la préparation à l'examen du permis de conduire a progressé au cours des derniers mois :

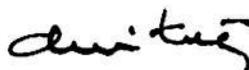
- Le Comité Interministériel du 11 février 1987 a décidé que serait publié un programme national de formation à la conduite qui est en cours d'élaboration. Ce programme va donner plus de développement au secourisme routier que ne le faisait le programme antérieur ;

- un dossier thématique sur le comportement en cas d'accident va être préparé à l'intention de tous ceux qui, à des titres divers, enseignent la conduite ;

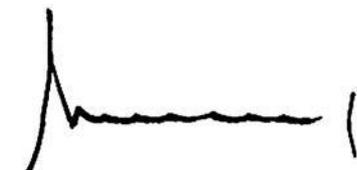
- l'inclusion de la préparation au brevet de secourisme dans le programme du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.) est actuellement à l'étude.

M. Didier BURGGRAEVE a été reçu le 20 mai dernier par M. Pierre GRAFF, Conseiller Technique à mon cabinet, qui lui a précisé qu'il n'existe aucune hostilité au principe de l'enseignement du secourisme aux candidats aux permis de conduire mais que les notions à enseigner aux futurs conducteurs devront avoir reçu l'aval du corps médical. En outre, cet enseignement devra être articulé avec l'apprentissage de la conduite de telle façon qu'il procure le moins de gêne possible aux élèves et que son principe soit bien accepté par les auto-écoles.

Veillez agréer, Monsieur le Président et cher ami, l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.



Monsieur Jacques B A R R O T  
Président de la Commission  
des Affaires Culturelles,  
Familiales et Sociales  
de l'Assemblée Nationale  
Ancien Ministre  
Palais Bourbon



Pierre MEHAIGNERIE

PARIS

LE CONSEILLER TECHNIQUE

Ph.G/SP.

102086

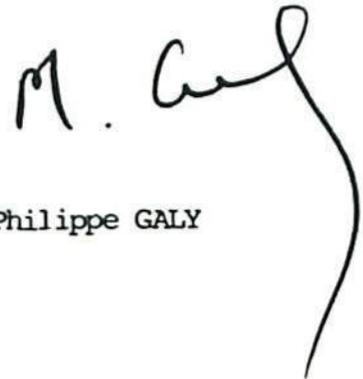
Monsieur le Président,

A la suite de la lettre que vous avez adressée au Premier Ministre, M. Pierre GRAFF, Conseiller Technique de M. MEHAIGNERIE, vous a reçu le 20 ai dernier. Il vous a fait part de tout l'intérêt que porte le Gouvernement au projet concernant l'enseignement de notions de secourisme routier aux candidats à l'examen du permis de conduire, ainsi que des conditions qui doivent être remplies pour que cet enseignement puisse être organisé, notamment la nécessité d'un avis du corps médical.

Je peux aujourd'hui vous informer qu'un groupe interministériel et médical se réunira prochainement à ce sujet.

Vous serez tenu au courant des propositions qui seront faites par ce groupe qui ne manquera pas de vous entendre au cours de ses séances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Philippe GALY

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'ASAR et du CAPSU  
A.S.A.R.

59390 LYS-les-LANNOY

*Le Ministre de l'Équipement, du Logement,  
de l'Aménagement du Territoire  
et des Transports*

Paris, le 27 OCT. 1987

N/REF. : CAB/P - 2841/87

Monsieur le Député et cher ami,

Vous avez bien voulu appeler à nouveau mon attention sur l'intérêt d'un enseignement des gestes élémentaires de survie aux élèves préparant l'examen du permis de conduire.

Le Président de l'Association "Les cinq gestes qui sauvent" a été reçu par mon Conseiller Technique M. Pierre GRAFF, le 20 mai 1987.

Il a été notamment précisé au Président de l'Association que l'importance d'un tel enseignement n'est pas sous estimée mais que son contenu devrait être préalablement approuvé par les représentants du corps médical.

A cet effet, un groupe composé de médecins de haut niveau et particulièrement qualifiés a été constitué et va définir ce qu'il est possible et utile d'enseigner aux candidats à l'examen du permis de conduire. Ce groupe ne manquera pas d'entendre un représentant de l'Association "Les cinq gestes qui sauvent".

Les conclusions de ce groupe seront retenues pour la mise en oeuvre du Programme National de Formation à la Conduite qui est actuellement en cours d'élaboration.

Veillez agréer, Monsieur le Député et cher ami, l'assurance de mes sentiments très cordiaux.



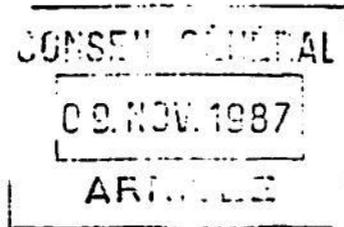
Pierre MEHAIGNERIE

Monsieur Michel BARNIER  
Député de la Savoie  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon

P A R I S

PREMIER MINISTRE  
—  
LE DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL  
A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
—

PARIS, LE 2 NOV. 1987  
208, RUE RAYMOND-LOSSERAND - PARIS (14<sup>e</sup>)  
CODE POSTAL 75775 PARIS CÉDEX 16  
TÉLÉPHONE : 48-39-25-70  
TÉLEX EKIPRER 200366



Monsieur le Ministre,

Vous avez appelé l'attention de Monsieur le Premier Ministre sur la correspondance qui vous a été adressée par Monsieur Didier BURGGRAEVE au sujet de l'enseignement de notions de secourisme routier aux candidats à l'examen du permis de conduire.

Cette question est du plus grand intérêt et je viens de constituer un groupe de médecins spécialisés et de personnalités compétentes qui vont faire des propositions concernant ce qu'il est possible et souhaitable d'enseigner aux 800 000 candidats qui préparent chaque année l'examen du permis de conduire. Il faut, en effet, tenir compte du fait qu'un enseignement mal adapté pourrait ne pas être sans risques.

Le groupe de travail recueillera de nombreux avis et tout spécialement ceux de Monsieur Didier BURGGRAEVE. J'envisage d'ailleurs de recevoir personnellement ce dernier en raison de l'intense activité qu'il déploie depuis plusieurs années pour que soit organisé cet enseignement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Christian PONCELET  
Ancien Ministre  
Sénateur des Vosges  
Président du Conseil Général  
Président de la Commission des Finances,  
du Contrôle Budgétaire et des Comptes  
Economiques de la Nation

Palais du Luxembourg

PARIS CEDEX 06

Pierre DENIZET

PREMIER MINISTRE

LE DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL  
A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

PARIS, LE

13 NOV. 1987

208, RUE RAYMOND-LOSBERAND - PARIS (14<sup>e</sup>)  
CODE POSTAL 75775 PARIS CÉDEX 16  
TÉLÉPHONE : 45-39-25-70  
TÉLEX EKIPRER 200368

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre du 6 novembre par laquelle vous vous inquiétez des suites de notre entretien. Permettez-moi tout d'abord de vous donner un certain nombre de précisions.

Il n'a jamais été question dans mon esprit de créer un haut comité médical, mais un groupe de travail composé du directeur général de la santé, qui est médecin, du directeur de la sécurité civile d'un médecin des sapeurs-pompiers, d'un représentant de la gendarmerie, d'un représentant de la police, du professeur Lareng, Président du SNAMU, du professeur Jean-Claude Bertrand et de moi-même.

Ce groupe de travail, administratif et médical, ne s'est pas encore réuni, contrairement à ce que vous semblez croire. Comme je vous l'ai indiqué, vous serez entendu au même titre que d'autres associations par ce groupe. Pour le moment, je m'appête à consulter le syndicat national de l'aide médicale urgente sur la proposition que nous avons élaborée ensemble, afin qu'il puisse émettre un avis lors de la réunion de ce groupe. Si un certain retard a été apporté à ce dossier, c'est qu'il est lié à l'élaboration du programme national de formation à la conduite.

Vous m'indiquez que vous souhaitez me rencontrer lors de ma venue à Roubaix mardi prochain. Malheureusement, c'est par erreur que l'on a mentionné ma présence. En effet, si j'avais donné mon accord pour patroner cette manifestation, il n'a jamais été question que je sois libre ce jour-là.

En souhaitant que vous compreniez mon souci de vous apporter la réponse que vous souhaitez. Je vous prie de recevoir, Cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.



Pierre DENIZET

MONSIEUR DIDIER BURGGRAEVE  
Président de l'ASAR et du CAPSU  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 12 novembre, j'écris à nouveau au député de Seine et Marne **Jean-Pierre FOURRE**. Il avait lancé une action de sécurité routière dans son département et avait été chargé d'animer à l'Assemblée, pour le groupe socialiste, un groupe de travail sur ce sujet. Il me l'avait précisé dans un courrier du 1<sup>er</sup> juin. Nous ne pouvions venir à Paris, comme cela, rapidement, car tous, bénévoles, tenus par nos activités professionnels (ou par les études pour ceux qui étaient encore étudiants). Je l'informais de notre combat également, contre l'alcoolisme au volant.

Le 14, je relance le député de l'Aisne, **Bernard LEFRANC**. J'utilisais alors deux documents en appui des « 5 gestes », la conférence de presse du SRF à Paris dont le compte rendu était paru dans sa revue et, d'autre part, l'interview du président de la Croix Rouge qui posait la question – dans la revue officielle de la délégation à la sécurité routière – : « A quand l'enseignement des gestes de secours dans le permis de conduire ? ».

Le 24, le député et maire de Soissons me transmettait copie de la question écrite qu'il posait immédiatement au ministre. Il lui rappelait que son prédécesseur avait déjà parlé de « discussions entre différentes administrations »....

Le 26, **Louis BESSON**, qui deviendra ministre chargé des Transports, m'adresse la réponse de **Pierre MEHAIGNERIE**. Il souhaite « de tout cœur que cet apprentissage puisse s'organiser dans les meilleurs délais et que soient prises en compte vos propositions ».

Dans sa lettre, le ministre, répondant à l'interpellation du Premier ministre par le député de la Savoie, écrit : « L'intérêt d'une telle formation est évident », mais, dix années après la création des GES il se posait encore et toujours la question de savoir comment former 800 000 candidats chaque année ! Et mentionne les réticences de quelques médecins !

J'avais aussi repris contact avec le cabinet du ministre de la Culture et de la Communication, **François LEOTARD**, car il n'y avait pas eu de suite... Et le 3 décembre 1987, son chef de cabinet m'informait qu'une copie ( ? ) avait « été transmise à nouveau », au ministre délégué, **M. DOUFFIAGUES**, afin qu'il l'examine « avec la meilleure attention ».

Mais cette proposition, déjà ancienne, toujours urgente à traiter, ne réclamait pas seulement une « attention » du ministre, même la « meilleure » qui soit ! Le premier dossier avait-il été égaré ?

C'est en cette fin d'année 1987 que **Pierre DENIZET** fut remplacé par **Pierre GRAFF** (rencontré au cabinet du ministre **Pierre MEHAIGNERIE** lorsqu'il était son conseiller). Un article de presse apportait un éclairage pas très flatteur sur le délégué « sortant ».

Il est déjà difficile de suivre les députés qui changent, (non réélus puis parfois réélus lors de la législature suivante), les ministres qui sont remplacés régulièrement, ensuite les gouvernements, alors pour les hauts fonctionnaires, c'était impossible. Tout cela est très consommateur de temps et d'énergie. Il faut expliquer à nouveau le sujet, souvent repartir de très loin. Un travail incessant pour lequel il ne faut pas se décourager.

## 1988

Le nouveau délégué écrira au Docteur **Michel GHYSEL** qui m'adressa, le 7 janvier, une copie (9<sup>ème</sup> mémoire). Mais, « porter de l'intérêt à notre action », c'était sympathique, mais nous voulions une décision d'application, pas de remerciements ou d'éloges. Je répondais donc le 23 janvier au député du Nord. J'en profitais pour solliciter le député car nous recherchions le financement pour la nouvelle édition nécessaire de la brochure gratuite.

# CONSEIL D'ACTION POUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS ET LES SECOURS D'URGENCE

## C. A. P. S. U.

Siège Social : ROUBAIX

- Accidents de la route - Accidents domestiques et des loisirs - Incendies, Explosions, Accidents professionnels -
- Information - Formation des jeunes et du grand public, médias - Organisation des secours -
- Défense Civile, Création d'un MINISTÈRE DE LA PROTECTION CIVILE -
- Risques majeurs, Catastrophes, Plans de secours -

Le 12 Novembre 1987

Monsieur Jean-Pierre FOURRE,  
Député de Seine et Marne,  
Assemblée Nationale,  
75355 PARIS

Monsieur le Député,

Je n'ai pas réussi à joindre par téléphone le  
Secrétariat du Groupe Socialiste dont vous m'aviez donné  
les coordonnées par votre lettre du 1er juin 1987.

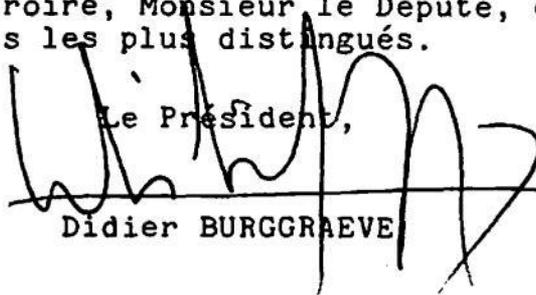
Le Docteur LAUWICK Secrétaire du CAPSU, et moi-même,  
ne venons qu'épisodiquement à PARIS mais nous souhaitons être  
tenus informés de vos travaux et de vos auditions, prêts à ré-  
pondre à votre invitation si nous le pouvons.

Je vous communique sous ce pli quelques extraits de  
notre dernière "lettre d'information" relatifs au problème qui  
vous préoccupe. Le prochain document informatif de notre Asso-  
ciation sera consacré spécialement au fléau de l'alcoolisme au  
volant.

Je vous remercie cependant de bien vouloir demander  
à M. MEHAIGNERIE à propos de la Campagne des "5 gestes qui  
sauvent" qui nous a mis en relation si son Ministère est prêt  
à mettre cet enseignement obligatoire pour l'obtention du  
permis de conduire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en  
l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président,

  
Didier BURGGRAEVE

364

PARIS, le 7 Juin 1987

Monsieur le Président  
Association pour le Développement  
de la Prévention et du Secourisme

59390 LYS LES LANNOY

Monsieur le Président,

Plusieurs événements d'actualité ainsi que les exigences de l'ordre du jour du Parlement ont conduit le groupe socialiste de l'Assemblée nationale à créer en son sein un groupe de travail consacré aux problèmes de la sécurité routière. Il m'a été demandé d'en assurer l'animation.

A ce titre je tenais donc dans un premier temps à vous informer de cette création. Dans la période présente, les activités de ce groupe s'orientent vers l'audition de représentants d'associations ou d'organismes dont l'activité est en rapport avec les problèmes de la sécurité routière. Dans ce cadre, j'envisage de donner la parole à votre association au cours de l'une de nos prochaines réunions. Pourriez-vous, à cet effet, prendre contact avec le secrétariat du groupe socialiste de l'Assemblée nationale (M. Jacques FAU, au 42.97.63.47).

En souhaitant que cette proposition rencontre votre intérêt, et en vous remerciant par avance de votre réaction, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Jean-Pierre FOURRE  
Député de Seine-et-Marne

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 14 Novembre 1987

Monsieur Bernard LEFRANC,  
Député de l'Aisne,  
Hôtel de Ville,  
02209 SOISSONS Cédex

Monsieur le Député,

Vous étiez intervenu auprès du Ministre de l'Équipement à propos de notre proposition d'apprendre aux usagers de la route les "5 gestes qui sauvent" d'une manière obligatoire pour obtenir le permis de conduire.

Dans sa réponse du 17 février 1986 que nous vous remettons sous ce pli pour mémoire, le Ministre faisait état à nouveau des discussions en cours sur notre projet.

Nous souhaiterions savoir où en sont ces discussions avec le Ministère de l'Intérieur sachant qu'aujourd'hui il n'y a plus de contestation sur l'utilité d'une telle mesure.

Pour votre information nous vous joignons deux documents. L'un relatant l'opinion de spécialistes qui affirment que nous pourrions épargner chaque année entre 1000 et 2000 vies humaines si cette mesure était appliquée. L'autre qui mentionne la demande du Président de la Croix-Rouge Française : "A quand l'enseignement des gestes de secours dans le permis de conduire ?".

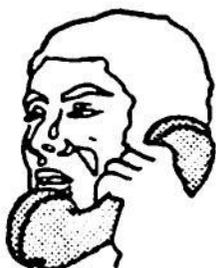
Nous vous remercions d'intervenir à nouveau afin d'accélérer le processus de décision et nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Didier BURGGRAEVE

Président de l'ASAR et du CAPSU

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

## ALERTER



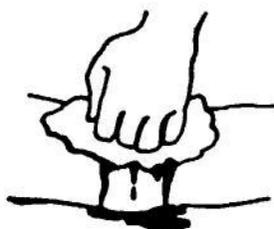
## BALISER



## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

—  
Bernard LEFRANC  
DÉPUTÉ DE L' AISNE  
Maire de SOISSONS

D/BL/IG

PARIS, le 24 NOV. 1987

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'ASAR  
A.S.A.R.  
59390 LYS LEZ LANNOY

Monsieur le Président,

Comme suite à votre correspondance du 14 courant qui a retenu toute mon attention, j'ai l'honneur de vous transmettre le texte d'une question écrite que j'adresse à Monsieur le Ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports.

Je ne manquerai pas de vous faire part de la réponse qui lui sera apportée.

Dans cette attente, et restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



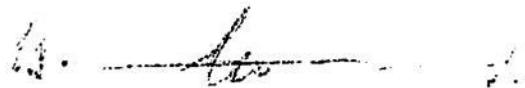
Bernard LEFRANC

—  
Bernard LEFRANC  
DÉPUTÉ DE L' AISNE  
Maire de SOISSONS

PARIS, le 24 Mars 1987

QUESTION ECRITE  
-----

Bernard Lefranc informe M. le ministre de l'Équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports que dans une question écrite (J.O. - Assemblée Nationale - questions écrites - n°72959 du 17 février 1986), son prédécesseur lui précisait que des discussions entre différentes administrations étaient en cours sur la validation possible d'un programme de formation pratique au secourisme dispensé dans le cadre du cycle de préparation du permis de conduire. Il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état des échanges ou les éventuels résultats de ces discussions.



Louis BESSON  
73230 - BARBY

PARIS, le 26 NOVEMBRE 1987

CW/MC

à

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de ~~CI~~ASAR et du CAPSU

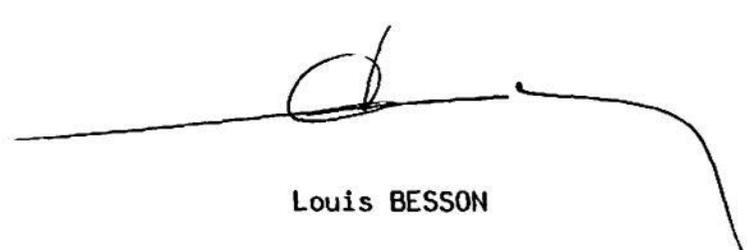
59390 - LYS LES LANNOY

Monsieur le Président,

Je viens de recevoir ci-jointe la réponse de M. le Ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports relative à l'introduction d'une formation aux gestes élémentaires de survie dans le cadre de la préparation de l'examen du Permis de Conduire.

Si le Ministre reconnaît l'évidence de l'intérêt d'une telle formation, je souhaite de tout coeur que cet apprentissage puisse s'organiser dans les meilleurs délais et que soient prises en compte vos propositions.

Restant au besoin à votre entière disposition, je vous assure, Monsieur le Président, de mes sentiments les meilleurs.



Louis BESSON

P.J.1

*Ministère de l'Équipement, du Logement,  
de l'Aménagement du Territoire  
et des Transports*

Paris, le 19 NOV. 1987

*Le Ministre*

CAB/P 3133/87

V/REF. : CW/MLC N° 87/93

Monsieur le Député,

Par une lettre adressée au Premier Ministre, vous exprimez votre désir de savoir si une formation aux gestes élémentaires de survie sera prochainement mise en place dans le cadre de la préparation de l'examen du permis de conduire.

L'intérêt d'une telle formation est évident, mais une importante difficulté doit être résolue avant qu'elle puisse être organisée et dispensée aux 800 000 candidats qui, chaque année obtiennent le permis de conduire. En effet, un certain nombre de médecins soulignent les risques que présenterait une préparation trop rapide, mal adaptée et faite par des personnes insuffisamment qualifiées.

C'est pourquoi, j'ai demandé que soit rapidement constitué un groupe de médecins spécialisés et de personnalités compétentes afin de définir le contenu souhaitable d'un enseignement des gestes de survie pouvant être dispensé obligatoirement à l'ensemble des candidats au permis de conduire.

Ce groupe va prochainement commencer à travailler. Il ne manquera pas de recueillir l'avis de personnes intéressées, notamment celui de M. BURGGRAEVE.

Les propositions qui seront faites seront incluses dans le programme national de formation à la conduite qui va être publié. Ce programme aura un caractère officiel.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Louis BESSON  
Député de la Savoie  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon



Pierre MEHAIGNERIE.

PARIS

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

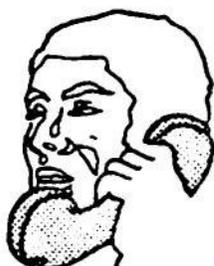
5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 9 Novembre 1987

## ALERTER



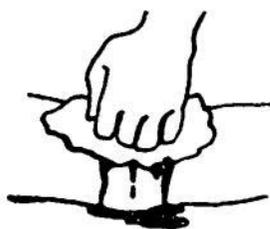
## BALISER



## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur Guy BIDORINI,  
Chef de Cabinet,  
Ministère de la Culture et  
de la Communication,  
3 rue de Valois,  
75042 PARIS Cédex 01

Monsieur,

Par une lettre du 16 septembre 1986 dont je vous remercie, vous m'avez fait savoir que M. François LEOTARD avait transmis à M. DOUFFIAGUES la lettre que je me suis permis de lui adresser à propos de notre Campagne des "5 gestes qui sauvent".

Or, contrairement à ce que vous pensiez à l'époque, je n'ai reçu aucune nouvelle des services de M. DOUFFIAGUES ou du Ministère de l'Équipement, chargé de la Sécurité routière.

C'est pourquoi j'insiste à nouveau auprès de vous afin que ce dossier, qui avait fait un petit pas en avant entre 1983 et 1985, notamment par des questions de Parlementaires dont M. LEOTARD, soit suivi sérieusement par les services concernés car il y a des vies humaines à sauver.

En l'attente de votre réponse et avec mes remerciements, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments très distingués.

Didier BURGGRAEVE

Président de l'ASAR et du CAPSU

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

091707 - -3 DEC. 87

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'ASAR  
59390 LYS-LEZ-LANNOY

LE CHEF DE CABINET  
C 04 - 2720/87

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler l'attention du Ministre de la culture et de la communication sur la campagne "5 gestes qui sauvent" auprès des candidats au permis de conduire afin qu'ils soient capables d'intervenir lors d'un accident de la route.

Le Ministre vous remercie de votre lettre et m'a chargé de suivre votre dossier.

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une copie de votre dossier a été transmise à nouveau, à M. Jacques DOUFFIAGUES, Ministre délégué auprès du Ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports, en lui demandant de bien vouloir l'examiner avec la meilleure attention.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Georges-Olivier DARRASON

## « Cinq gestes qui sauvent » : M. Denizet répond à M. Burggraeve

M. Pierre Denizet, délégué interministériel à la Sécurité routière, interpellé il y a quelques jours par plusieurs parlementaires et le président de CAPSU, à propos de la Sécurité routière et notamment du projet des « 5 gestes qui sauvent » - conduite à tenir lors d'un accident de la route à apprendre obligatoirement pour la délivrance du permis de conduire, vient de répondre à M. Burggraeve.

Dans sa réponse il lui confirme qu'il vient de mettre en place au ministère un groupe de travail comprenant le directeur général de la Santé, le directeur de la Sécurité civile, des représentants des SAMU, sapeurs-pompiers, de la police et de la gendarmerie, du professeur Bertrand et de lui-même, sur cette proposition de formation des usagers de la route au secourisme.

Dans sa lettre, M. Denizet confirme à M. Burggraeve qu'il

sera entendu ; il ajoute que pour Roubaix il n'avait pas prévu d'être présent à l'inauguration de l'exposition sur la Sécurité routière.

Quelques jours plus tôt, M. Denizet avait répondu au sénateur, Christian Poncelat, ancien ministre, en lui précisant que le « groupe de travail recueillera de nombreux avis et tout spécialement ceux de M. Didier Burggraeve », qu'il envisage de recevoir personnellement.

D'autres Parlementaires du Nord étaient intervenus auprès des instances compétentes. Le sénateur Allouche auprès du Premier ministre et tout récemment le Docteur Ghyzel auprès de M. Denizet et de M. Proust, directeur de la Sécurité civile.

Outre les « 5 gestes qui sauvent » le CAPSU mène campagne pour mettre un frein à l'insécurité routière. Le débat de samedi à Roubaix lui permettra de faire valoir ses critiques et ses propositions.

20 NOV. 1987

**ROUTE** M. Pierre Graff, ingénieur en chef des ponts et chaussées, a été nommé délégué interministériel à la sécurité routière, directeur de la sécurité et de la circulation routière.

M. Graff remplace à ce poste M. Denizet. Il a été nommé sur proposition conjointe du Premier ministre et du ministre de l'Équipement. (Ph. A.F.P.)



■ L'insécurité routière recule. Les bons résultats de 1987, avec moins de 10 000 tués sur les routes de France, en attestent. Pierre Denizet, délégué interministériel et directeur de la sécurité routière, était le premier à s'en féliciter fin novembre en adressant un télex laconique à l'Agence France Presse (AFP) sur la régression des accidents de la route.

Un communiqué pas vraiment apprécié par Pierre Méhaignerie, ministre de l'Équipement et des Transports, qui a appris comme tout un chacun la nouvelle en lisant la presse. Pierre Denizet qui avait succédé en septembre 85 à Pierre Mayet - un personnage autrement compétent et attachant - était coutumier de ce type de maladroites. Récemment, lors d'un colloque sur la sécurité réunissant tous les sous-préfets de France, notre « monsieur sécurité routière », furieux de ne pas avoir été reconnu à l'accueil et de manquer à l'appel sur la liste des participants, n'a pas hésité à laisser

## PIERRE DENIZET REMERCIÉ PAR LE GOUVERNEMENT

tous ces représentants départementaux discuter entre eux.

Souvent désagréable avec son entourage de travail, « soupe au lait » disent les plus réservés, Pierre Denizet ne cultivait pas l'art de la communication. On raconte même qu'à l'époque où il travaillait à l'Éducation nationale, plusieurs administrés n'ont pas hésité à faire grève - c'est rare chez les fonctionnaires! - contre ses moments d'humeur.

Il ne faut pas chercher ailleurs les raisons de son éviction, pardon de sa nouvelle affectation. Denizet, profondément socialiste, avait miraculeusement survécu au changement de régime en mars 86. Sa fonction, à priori a-politique, l'avait probablement sauvé, tout comme la nomination de Pierre Méhaignerie, un cen-

triste, à la tête du ministère de l'Équipement et des Transports. Les deux hommes semblaient cohabiter sans trop de difficultés.

Jusqu'au conseil des ministres du mercredi 10 décembre où, coup de théâtre, le gouvernement décidait de nommer un nouveau délégué interministériel à la sécurité routière, Pierre Denizet, encore auréolé de ses bons résultats de l'année 87, a donc été remercié, à sa manière, par le gouvernement Chirac. Triste fin direz-vous. Peut-être, mais notre adepte des voitures sous-motorisées et aussi encombrantes qu'une automobile, notre spécialiste de la conduite hivernale, qui conseillait de ne jamais enclencher la 3<sup>e</sup> vitesse par temps de neige, n'a pas trop de souci à se faire pour la suite de sa carrière.

Proche de Louis Mermaz, Paul Quilès et Laurent Fabius, il retrouvera, à n'en pas douter, un rôle politique, au travers duquel il pourra extérioriser... ses qualités sociales. En attendant, il est redevenu simple inspecteur général de l'Équipement sous les ordres d'un certain Pierre Mayet. Situation cocasse lorsqu'on sait que les deux hommes se détestent cordialement.

Quant au nouveau délégué et directeur de la sécurité routière, Pierre Graff, souhaitons lui de faire mieux que son prédécesseur, ce qui ne devrait pas être trop difficile. Cet ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, jusqu'alors conseiller technique auprès de Pierre Méhaignerie, connaît bien les problèmes du moment : contrôle technique, conduite accompagnée, etc. Homme de terrain et du sérail, il n'est pas habitué aux grands discours. Saura-t-il activer ces dossiers, enfouis sous une couche de naphtaline, à seulement cinq mois des élections présidentielles ?

Olivier BERNIS

ASSEMBLÉE NATIONALE

Docteur Michel GHYSEL

1<sup>er</sup> ADJOINT DE ROUBAIX  
CONSEILLER GÉNÉRAL

Député du Nord

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, le 7 janvier 1988

N/Réf.: MG/LF/VT/88.026

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président

A.S.A.R.

59390 LYS-LEZ-LANNOY

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir  
ci-joint copie de la réponse que m'adresse Monsieur GRAFF,  
Délégué Interministériel à la Sécurité routière, et par  
laquelle il témoigne de l'intérêt qu'il porte à votre  
action.

Je reste bien évidemment à votre disposition  
pour toute autre démarche que vous jugeriez souhaitable  
et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance  
de mes sentiments les meilleurs.

*cordialement*



Michel GHYSEL

P.J.: 1

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 23 janvier 1988

Monsieur Michel GHYSEL,  
Député du Nord,  
Hôtel de Ville,  
59100 ROUBAIX

## ALERTER



## BALISER



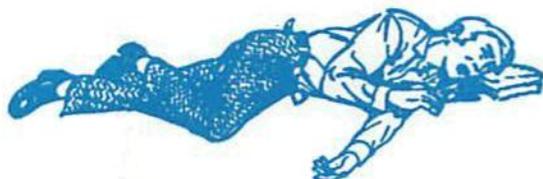
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu intervenir auprès du Directeur  
de la Sécurité Civile et du Délégué Interministériel à la  
Sécurité routière.

Mon action est bien connue de ces deux instances  
administratives puisque je suis en contact avec les  
services de la "Protection Civile", au niveau National,  
depuis 1971 et de la Sécurité routière (délégation)  
depuis sa création en juin 1972.

Mais vous savez que des relations suivies sont  
difficiles à établir avec l'Administration centrale.  
Les interlocuteurs changent trop souvent et les nouveaux  
ne sont pas au courant ou incompétents. Il faut le dire  
car c'est vrai. D'ailleurs tout le monde le dit.

Le Préfet PROUST a quitté il y a quelques semaines  
la Direction de la Sécurité Civile et a été remplacé par  
M. DESLANDES ancien Chef de Cabinet de M. PASQUA. J'ai  
eu l'occasion de le rencontrer à PARIS il y a quelques  
jours lors d'une réunion du Conseil National de la Pro-  
tection Civile, de faire ainsi connaissance et de lui  
poser une première question pour le développement de la  
Protection Civile en France.

Egalement, j'ai brièvement rencontré M. VADI que  
M. PROUST m'a demandé de rencontrer à propos des "5  
gestes qui sauvent". Je vais prendre contact très pro-  
chainement avec lui afin de convenir de cet entretien.

M. GRAFF a lui tout récemment aussi remplacé M.  
DENIZET à la Sécurité routière.

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

J'avais rencontré M. GRAFF au cabinet de M. MEHAIGNERIE le 20 mai 1987. Entretien mouvementé, sans suite.

J'ai donc des doutes. Mais j'attends pour voir !

M. ROUSSEIN, Chef de Cabinet du Premier ministre m'a quant à lui répondu à plusieurs reprises. Nombreux de vos Amis sont intervenus en ma faveur et je souhaitais le rencontrer.

Je serai à PARIS pour un stage du 14 au 17 mars. Pensez-vous possible qu'il m'accorde une audience ?

La question est : Comment pourrions-nous, rapidement en France, adopter le concept des "5 gestes qui sauvent", le rendre obligatoire pour la délivrance du permis de conduire puis le proposer pour le cadre Européen ?

De nombreuses propositions, éloignées au départ des "5 gestes" se rapprochent curieusement d'année en année de notre projet. Ce projet, nous l'avons mis au point, non pas pour nous-mêmes, mais pour tous les Français, afin que nous sauvions des vies humaines.

Vous trouverez sous ce pli le n° 5 du journal de l'ASAR qui relate notamment la conférence de Presse du 20 mai dernier à PARIS sous les auspices de l'Automobile-Club Médical de France du Docteur André SOUBIRAN.

Enfin, nous recherchons actuellement, notamment auprès des grandes entreprises de l'agglomération, les moyens de financer une nouvelle édition de la brochure "5 gestes qui sauvent" diffusée gratuitement dans toute la France, à la demande - par contact écrit avec l'ASAR - ou lors de séances de formation, pour les écoles, les entreprises, associations etc.

Vos nombreuses relations dans le milieu industriel et commercial vous permettraient peut-être de nous aider dans ce domaine. Vous trouverez ci-inclus un exemplaire de la dernière édition qui se termine. Coût pour 25.000 exemplaires : 15.900 F HT. La 4ème de couverture est laissée à l'appréciation de l'entreprise concernée.

Avec nos remerciements,

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Didier BURGGRAEVE

Président de l'ASAR

Le 11 janvier, **Pierre MEHAIGNERIE** répond au sénateur du Rhône, **Emmanuel HAMEL**, pour l'informer que former 800 000 personnes « pose de nombreux problèmes que nous nous attachons à résoudre » (?).

Or, quelques années plus tôt, lors de la réunion de la Commission nationale de secourisme à la DSC (ministère de l'Intérieur)\*, cette question avait été posée et la réponse avait été positive (La Croix Rouge pouvait assurer à elle seule la moitié de la formation au plan national). Et encore, sur la base du programme GES de 8-12 heures et non des « 5 gestes » en 5 heures, temps maximum qui serait autorisé. Ce n'était pas un argument honnête !

Dans les autres pays qui enseignaient – obligatoirement – cette formation, pratique, autour de six heures, parfois un peu plus, ces « nombreux problèmes » avaient été résolus. Le ministre confirmait que le « groupe de travail » avait été constitué, mais malheureusement il ne comprenait pas le promoteur du projet – principal – pour le permis de conduire, les « 5 gestes qui sauvent », au centre des démarches et donc des discussions à venir.

Le député **LEFRANC** quant à lui recevait, par la voie du JO, la réponse à sa question écrite du 7 décembre 1987 (JO du 8 février), qu'il me transmettait avec une lettre en date du 13. Dans sa réponse, le ministre reconnaît que ces « problèmes » datent de plusieurs années. Et qu'il était recherché, avec le corps médical « quelles sont les notions qui peuvent utilement acquises... » pour le permis de conduire.

Mais, ces « notions », nous les avions, il s'agissait des « 5 gestes qui sauvent ». Ils avaient, déjà, été validés par le plus éminent des spécialistes de la traumatologie routière et du secourisme routier, puisqu'il en était le fondateur, le **Professeur Marcel ARNAUD** ! Il fallait être de très mauvaise foi pour ignorer cette réalité et ne pas prendre en compte ce projet (Le conseiller médical de la DSCR, le **Docteur ANTONIETTI** (9<sup>ème</sup> mémoire), l'avait pourtant fait en 1986 ! Il proposait d'ailleurs de les appeler les « 5 gestes de survie »).

Le 22 février, le ministre écrit au député de la Vendée, **Philippe de VILLIERS**. Il apporte quelques précisions supplémentaires. Outre qu'il confirme « L'intérêt d'une telle formation est évident », la constitution du groupe de « médecins spécialisés et de personnalités compétentes », il en attendait le contenu à retenir pour mettre en place la formation.

La réserve, rappelée, que nous avons connue dans les années 70 : « Un certain nombre de médecins soulignent les risques que présenterait une préparation trop rapide... » n'était plus un argument valable. Les « 5 gestes », outre l'alerte et la protection des lieux, ont pour but de sauver – d'une mort quasi certaine – les victimes en détresse qui attendent les secours et qui seront hélas décédées lorsqu'ils arriveront sur les lieux ! On pouvait s'interroger sur ces « médecins spécialisés », lesquels, quel parcours pour secourir les accidentés de la route, dans un bureau ou dans un SMUR ?

J'écrivais donc le 12 mars au ministre. Je l'avais entendu à plusieurs reprises dans les médias s'exprimer sur les accidents de la route. Mais, face à ce désastre, il fallait faire encore plus et plus vite et utiliser toutes les pistes dont celle du « porter secours » qui permettait de rendre les usagers de la route « partie prenante », ainsi les associer à la responsabilité collective (et individuelle) de ces accidents de la route.

Cette lettre me permettait de rendre hommage à **Georges DELFOSSE**, député du Nord, maire de Lambersart, qui venait de disparaître. Comment ne pas être déçu de l'attitude de « l'administration française » ? Et je transmettais ma lettre à **André DILIGENT** qui, sénateur, mais aussi maire de Roubaix, avait la possibilité de vérifier sur le terrain le sérieux, la compétence et le travail permanent des secouristes et moniteurs de l'ASAR et des bénévoles du CAPSU, qui animaient cette campagne tous les jours.

\* J'étais présent à cette réunion. J'en rendrai compte dans le 11<sup>ème</sup> mémoire.

*Ministère de l'Équipement, du Logement,  
de l'Aménagement du Territoire  
et des Transports  
Le Ministre*

Paris, le 11 JAN. 1988

CAB/P 3984/87

Monsieur le Sénateur et cher ami,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur les propositions faites par Monsieur Didier BURGGRAEVE, Président de l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix, et concernant l'enseignement du secourisme routier aux candidats aux permis de conduire.

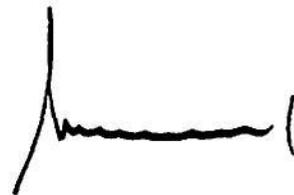
Monsieur Didier BURGGRAEVE a été reçu par le Directeur de la Sécurité et de la Circulation Routières.

L'organisation d'un enseignement systématique des éléments de secourisme aux 800 000 personnes se présentant à l'examen du permis chaque année pose de nombreux problèmes que nous nous attachons à résoudre.

C'est ainsi qu'un groupe de travail administratif et médical a été constitué pour étudier ce qui pourrait être enseigné utilement et comment cet enseignement pourrait être dispensé.

D'autre part, le Programme National de Formation à la Conduite qui sera prochainement publié fait une place importante aux comportements en cas d'accident.

Veillez agréer, Monsieur le Sénateur et cher ami, l'assurance de mes sentiments très cordiaux.



Pierre MEHAIGNERIE

Monsieur Emmanuel HAMEL  
Sénateur du Rhône  
Sénat  
Palais du Luxembourg  
PARIS

Bernard LEFRANC

DÉPUTÉ DE L' AISNE

Maire de SOISSONS

PARIS, le 13 FEV. 1988

Monsieur Didier BURGGRAEVE

Président de l'ASAR

A.S.A.R.

59390 LYS LEZ LANNOY

D/BL/IG

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte de la réponse que Monsieur le Ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports a bien voulu apporter à ma question écrite relative à l'enseignement, aux candidats à l'examen du permis de conduire, de notions de secourisme.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Et, restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Bernard LEFRANC

REPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ECRITES

Réponse insérée au Journal Officiel (Assemblée Nationale, questions écrites) n° 5 A.N.(Q) du 8 février 1988

*Permis de conduire (examen)*

33891. - 7 décembre 1987. - M. Bernard Lefranc informe M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports que, dans une question écrite (n° 72959, J.O., Assemblée nationale, Débats parlemen-

taires, questions du 17 février 1986), son prédécesseur lui précisait que des discussions entre différentes administrations étaient en cours sur la validation possible d'un programme de formation pratique au secourisme dispensé dans le cadre du cycle de préparation du permis de conduire. Il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état des échanges ou les éventuels résultats de ces discussions.

*Réponse.* - L'enseignement aux candidats à l'examen du permis de conduire de notions de secourisme leur permettant d'intervenir utilement en présence d'un accident de la circulation pose des problèmes dont la solution est recherchée depuis plusieurs années. L'intérêt d'un tel enseignement est évident et de nombreuses discussions se poursuivent, notamment avec des membres du corps médical, afin de déterminer quelles sont les notions qui peuvent être utilement acquises par les 800 000 personnes qui obtiennent chaque année le permis de conduire, et dans quelles conditions cet enseignement peut être dispensé. Un groupe de travail réunissant des médecins et des représentants des administrations concernées vient d'être constitué pour rechercher une solution qui tienne compte de l'ensemble des avis émis sur ce problème. D'autre part, le programme national de formation à la conduite qui va être prochainement publié fait une large place aux comportements utiles en présence d'un accident de la circulation.

01 MARS 1988

Paris, le 22 FEV. 1988

*Le Ministre de l'Équipement, du Logement,  
de l'Aménagement du Territoire  
et des Transports*

N/REF. : CAB/P - 3999/87

V/REF. : PdV/NG N° 87/4 290

Monsieur le Ministre et cher ami,

Vous exprimez votre désir de savoir si une formation aux gestes élémentaires de survie sera prochainement mise en place dans le cadre de la préparation de l'examen du permis de conduire.

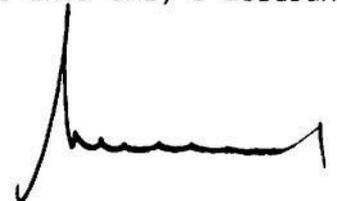
L'intérêt d'une telle formation est évident, mais une importante difficulté doit être résolue avant qu'elle puisse être organisée et dispensée aux 800 000 candidats qui, chaque année obtiennent le permis de conduire. En effet, un certain nombre de médecins soulignent les risques que présenterait une préparation trop rapide, mal adaptée et faite par des personnes insuffisamment qualifiées.

C'est pourquoi, un groupe de médecins spécialisés et de personnalités compétentes a été constitué à ma demande, afin de définir le contenu souhaitable d'un enseignement des gestes de survie pouvant être dispensé obligatoirement à l'ensemble des candidats au permis de conduire.

Ce groupe ne manquera pas de recueillir l'avis de personnes intéressées, notamment celui de M. BURGGRAEVE.

D'autre part, le programme national de formation à la conduite, qui comportera un chapitre consacré au comportement en présence d'un accident, est rédigé. Il est actuellement soumis pour avis à un certain nombre de personnalités compétentes. Il sera très prochainement publié.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre et cher ami, l'assurance de mes sentiments très cordiaux.



Pierre MEHAIGNERIE

Monsieur Philippe de VILLIERS  
Député de la Vendée  
Ancien Ministre  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon

P A R I S

381

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 12 mars 1988

Monsieur Pierre MEHAIGNERIE,  
Ministre de l'Equipement, du Logement,  
de l'Aménagement du Territoire et  
des Transports,  
246 Boulevard Saint-Germain,  
75775 PARIS Cédex 16

## ALERTER



## BALISER



## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER

Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur le Ministre,

Je sais que vous n'êtes pas insensible au fléau permanent et persistant des accidents de la route. A travers vos multiples responsabilités ministérielles, je reconnais que vous avez tenté de vous consacrer le plus possible à ce désastre que vous avez si justement appelé "la vie brisée".

Nous n'avons pas le droit de nous reposer ou, occasionnellement, de nous contenter de résultats optimistes qui, ensuite, redeviennent alarmants. Engagé dans le Combat de la Sécurité Routière depuis 20 ans, je sais de quoi je parle.

Vous n'avez jamais répondu précisément et directement aux questions posées par de nombreux Parlementaires au sujet d'une proposition que nous défendons depuis 20 ans et qui permettrait d'épargner des centaines de vies humaines chaque année (entre 1000 et 2000 s'accordent à dire spécialistes des Sapeurs-Pompiers et des SAMU).

Je reprenais ces jours-ci les correspondances échangées avec M. Georges DELFOSSE, Député du Nord, qui, avec beaucoup de conviction a appuyé ce Combat. Je salue la mémoire de cet homme qui a tout de suite compris l'enjeu de cette formation des usagers de la route.

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne



Pourquoi votre Ministère n'a t'il pas la possibilité de le comprendre aussi facilement ?

Le nombre de candidats à préparer chaque année, les enseignants, le contenu de la formation, il n'y a pas là matière à retarder indéfiniment une décision qui vous revient et que l'on vous reprochera de n'avoir pas eu le courage ou la détermination de prendre.

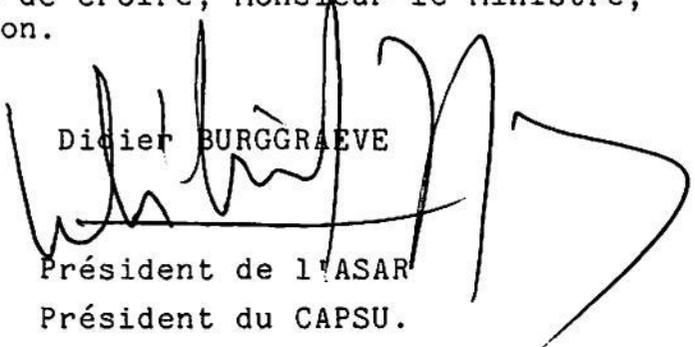
Je souhaiterais que vous me fassiez directement réponse à la lettre que vous aviez adressée le 29 septembre 1986 à M. Georges DELFOSSE - dont copie jointe - et après laquelle vous deviez apporter des précisions.

A la lecture d'un article paru en juin 1972 dans "Le Monde" - dont copie jointe - on ne peut qu'être déçu de l'attitude de l'Administration Française qui n'a pas su depuis 15 ans prendre les mesures appropriées.

Aujourd'hui on crée à nouveau un groupe de travail comprenant essentiellement des médecins alors qu'il y a déjà très longtemps que le Corps médical impliqué dans les services d'urgence incite le public à se former et aux Pouvoirs Publics d'organiser cette formation à une grande échelle.

J'adresse copie de ce courrier à M. André DILIGENT, Sénateur-Maire de Roubaix, qui connaît bien cette Campagne puisqu'elle a pris naissance à Roubaix en 1967 avec l'espoir que la Campagne électorale actuelle ne vous empêchera pas de me préciser votre position et les vues actuelles de votre Ministère.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en ma Haute Considération.

  
Didier BURGGRÆVE

Président de l'ASAR  
Président du CAPSU.

Je demandais à **Jacques BARROT**, le 23 mars, de tenter de « convaincre » son ami, le ministre **Pierre MEHAIGNERIE**.

Le 12 avril, le député, président du conseil général de son département mais aussi président d'une commission à l'Assemblée Nationale voulait bien reprendre « le flambeau » de son ami **Georges DELFOSSE**, écrira t'il.

Il répondra le 20 avril, mais les élections se préparaient... Ce même 20 avril, l'ancienne ministre et députée du Doubs, **Huguette BOUCHARDEAU** m'adressait la réponse du ministre, déjà connue...

Mais j'avais aussi à nouveau contacté, le 30 mars, **Serge CHARLES**, l'un des plus actifs, afin que son intervention puisse « faire avancer un peu les choses ». Le 8 avril, le député du Nord confirme une nouvelle (double) intervention de sa part. Le 28, il m'adresse la réponse du ministre des Transports datée du 20.

J'avais aussi écrit le 9 avril au député **Roland HUGUET**. Le 21, il m'adressa (à nouveau) la réponse qu'il avait reçu du ministre (Peut-être avait-elle été classée ailleurs dans nos nombreux dossiers ou tout simplement été égarée ?). La réponse était le modèle habituel qui était paru au JO du 30 mars 1987. Il est intéressant de lire la lettre précédente, du 29 novembre 1986, où l'on trouve des arguments beaucoup plus forts et sérieux que ceux utilisés, en retour, par le ministère, pour retarder la mise en place de la formation.

**Alain CHENARD** me transmet, le 2 mai, copie de sa question écrite au « ministre délégué ». Belle question, réponse à côté de la plaque ! (Réponse-type).

Puis, réélection du président **MITTERRAND** qui dissout l'Assemblée ; majorité nouvelle, et tout est chamboulé car nouveau gouvernement et nouveaux ministres....

J'écris (à nouveau, car sans réponse à ma lettre précédente de juillet) au nouveau ministre des Transports, le nordiste **Michel DELEBARRE**, le 24 septembre (jour anniversaire du début des « 5 gestes qui sauvent »). Je lui demandais de prendre en compte, pour le prochain CISR, la mise en place de BAU sur les voies urbaines afin de faciliter l'appel des secours (1<sup>er</sup> geste) et, bien sûr, la formation aux « 5 gestes » des usagers de la route.

La fin d'année s'achevait avec la lettre du 24 novembre de **Louis BESSON**. Un secrétaire d'Etat aux Transports avait été nommé, près du ministre ; il s'agissait de **Georges SARRE** ; Comme tout reprenait de – presque – zéro, malgré la présence des mêmes personnes au gouvernement de 1981 à 1986, on repartait avec un « examen attentif » des services !

On trouvera ci-après quelques questions écrites posées au cours de cette année 1988 (**Roland HUGUET**, **Denis JACQUAT**, **Pierre LACOUR**, **Pierre MAUGER**) avec la « nouvelle » réponse-type.

## 1989

Le 13 janvier, **Louis BESSON** m'adressait une lettre (en attente de la réponse du secrétaire d'Etat), pour me joindre copie d'un courrier qu'il avait adressé aux directeurs des autos-écoles de son département. Outre le « label » proposé pour ces établissements, il était intéressant de noter que des « consignes » seraient données pour qu'un horaire spécial soit instauré dans les écoles et collèges, consacré à la sécurité routière. Mais il ne s'agissait que de la reprise de textes bien antérieurs qui dataient de 1958 ! Et peu appliqués, hélas.

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 23 mars 1988

Monsieur Jacques BARROT,  
Ancien Ministre,  
Député de Haute Loire,  
Chemin de Lavée,  
43200 YSSINGEAUX

## ALERTER



## BALISER



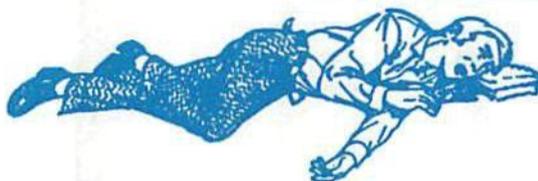
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur le Ministre,

A plusieurs reprises ces dernières années, vous avez bien voulu intervenir en faveur de notre Campagne dont le but est de Sauver des vies humaines.

Votre Ami Georges DELFOSSE avait lui aussi tenu à s'associer à nos efforts.

Par une lettre du 12 mars adressée à M. MEHAIGNERIE directement concerné par cette affaire, je lui rappelle l'aide apportée par M. DELFOSSE en joignant quelques copies de ses courriers et je demande à M. MEHAIGNERIE d'accepter de me fournir une réponse précise.

En vous remettant ce dossier sous ce pli ainsi que la dernière réponse faite par le Ministre à un Député, je vous demande de bien vouloir inciter le Ministre à faire part de son sentiment exact afin de savoir si oui ou non nous nous orientons vers une décision proche et non dans des discussions à n'en plus finir.

Par votre lettre du 12 novembre 1987 (JB/MCT) vous me proposiez de reprendre contact avec M. DENIZET afin qu'il donne suite à notre rencontre d'avril 1987.

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Régional Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

.../...

Entretiens M. DENIZET a été remplacé par M. GRAFF que j'avais rencontré à PARIS le 20 mai et qui ne connaissait pas notre dossier.

C'est pourquoi il est essentiel de savoir exactement ce qu'en pense le Ministre lui-même.

Nous devons décider en France et proposer ce concept des "5 gestes qui sauvent" - proposition Française - au niveau Européen.

J'espère que vous pourrez convaincre votre Ami Pierre MEHAIGNERIE de me répondre.

En vous remerciant de votre action, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en ma Haute Considération et en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Didier BURGGRAEVE

Président de l'ASAR

Président du CAPSU.

ASAR : Association des Secouristes de l'Agglomération de Roubaix

CAPSU : Conseil d'Action pour la Prévention des Accidents et les Secours d'Urgence

+ Ph. lettre 12.3.88 à Mehaignerie + Courriers échangés  
av. Georges Seldorff + brochure  
Ph. ont "le abrute"  
" lettre Mehaignerie du 22.2.80 à Ph. de Vithiers

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JACQUES BARROT

LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES CULTURELLES  
FAMILIALES ET SOCIALES

LE PUY, le 12 AVR. 1988

PRÉSIDENT  
DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DE LA HAUTE-LOIRE

JP/MS

**Cher Monsieur,**

Pour faire suite à votre récent courrier et reprenant le flambeau de mon ami Georges DELFOSSE, Député du NORD récemment décédé, je suis intervenu auprès de Pierre MEHAIGNERIE pour lui demander d'apporter une réponse rapide à votre courrier du 12 Mars dernier.

J'ai également sollicité du Ministre de l'Équipement un rendez-vous en votre faveur auprès de Monsieur GRAFF, remplaçant de Monsieur DENIZET...

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la double réponse que me fera Pierre MEHAIGNERIE à votre intention et dans cette attente, je vous assure, Monsieur le Président, de mes sentiments bien dévoués.

Jacques BARROT



Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'ASAR  
59390 LYS LEZ LANNOY  
-----

387

*Le Ministre de l'Équipement, du Logement,  
de l'Aménagement du Territoire  
et des Transports*

Paris, le 20 AVR. 1988

N/REF. : CAB/P - 937/88

V/REF. : JP/MS

26 AVR. 1988

Monsieur le Président et cher ami,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur M. Didier BURGGRAEVE, Président de l'Association Nationale des "5 Gestes qui sauvent", qui souhaiterait être entendu sur les problèmes de formation des usagers de la route.

Votre intervention a retenu toute mon attention.

J'ai aussitôt demandé à M. GRAFF, Directeur de la Sécurité et de la Circulation Routières, de recevoir M. BURGGRAEVE très rapidement pour examen de ce dossier.

Le Secrétariat de M. GRAFF contactera prochainement M. BURGGRAEVE pour prendre date.

Veillez agréer, Monsieur le Président et cher ami, l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.



Pierre MEHAIGNERIE

Monsieur Jacques BARROT  
Député de la Haute-Loire  
Président de la Commission  
des Affaires Culturelles,  
Familiales et Sociales  
Ancien Ministre  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon

PARIS

388

PARIS, le 20 avril 1988

BESANÇON, le

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'A.S.A.R.  
59390 LYS LEZ LANNOY

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier du 30 mars dernier, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint photocopie de la réponse de M. le ministre de l'Équipement chargé des Transports à la Question Ecrite que je lui avais posée suivant votre souhait.

Croyez que je reste à votre disposition pour toute nouvelle intervention que vous jugeriez nécessaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Bouchardeau', with a long horizontal stroke extending to the right.

Huguette BOUCHARDEAU

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 30 mars 1988

## ALERTER



## BALISER



## RANIMER

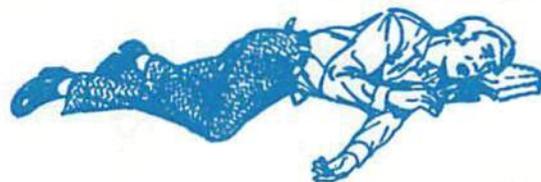


## COMPRESSER



## SAUVEGARDER

Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD



Monsieur Serge CHARLES,  
Député du Nord,  
Hôtel de Ville,  
59704 MARCQ EN BAROEUL

Monsieur le Député,

Par votre lettre du 7 mai 1987, dont copie jointe pour mémoire, vous êtes intervenu m'écriviez-vous auprès de M. MEHAIGNERIE et de M. PASQUA au sujet de notre demande réitérée d'entreprendre d'urgence la formation des usagers de la route au Secourisme - ce que nous appelons les "5 gestes qui sauvent" - afin de Sauver des vies humaines.

Depuis, j'ai effectivement été reçu par M. GRAFF alors Conseiller Technique de M. MEHAIGNERIE qui, à l'époque ne connaissait pas notre dossier. Depuis, il a été nommé Délégué Interministériel à la Sécurité Routière et a repris l'idée de M. DENIZET d'un groupe de travail sur cette question. Nous attendons des nouvelles sur ce groupe de travail et ses premières réunions ?

Je suis disponible pour rencontrer à nouveau M. GRAFF afin de faire le point sur ce dossier.

Par contre, je trouve inadmissible de n'avoir reçu aucun courrier précis du Ministère de l'Intérieur. M. PROUST a simplement, dans une lettre, avant qu'il ne quitte la Direction de la Sécurité Civile, proposé que je rencontre M. VADI. J'attends la réponse de ce dernier à qui j'ai proposé par téléphone une prochaine rencontre.

En fait, depuis deux ans, rien n'a changé, le dossier est toujours bloqué entre ces deux Ministères qui restent sur leurs positions critiquables et lourdes de conséquences.

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Régional Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

.../...

Monsieur le Député, pouvez-vous demander à M. GRAFF de me donner quelques informations sur le fonctionnement du groupe de travail et au nouveau Directeur de la Sécurité Civile, M. DESLANDES, de me faire connaître la position précise du Ministère de l'Intérieur en ce qui concerne la formation des usagers de la route à la conduite à tenir en cas d'accident.

Afin de rencontrer M. VADI, je reprendrai contact avec son Secrétariat afin qu'un entretien soit possible entre le 18 et le 21 avril, dates de ma présence à PARIS.

J'espère que votre intervention pourra faire avancer un peu les choses et, en vous en remerciant, je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Didier BURGGRAEVE

Président de l' A. S. A. R

Président du C. A. P. S. U

Serge CHARLES  
Député du Nord  
Maire de Marcq-en-Barœul  
Vice-Président de la Communauté  
Urbaine de Lille

PARIS, le 08 AVR. 1988

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'Association  
des Secouristes  
A.S.A.R.

59390 - LYS-LEZ-LANNOY

Réf. à rappeler :

SC/AD/PN  
88/04/43

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 30 mars dernier qui a retenu toute mon attention.

Afin de répondre au souhait que vous avez exprimé, j'ai l'honneur de vous informer que je suis intervenu auprès de Monsieur le Ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports, ainsi qu'auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Bien entendu, dès qu'une réponse me parvient, je vous en avertis aussitôt.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Serge CHARLES

Serge CHARLES

Député du Nord  
Maire de Marcq-en-Barœul  
Vice-Président de la Communauté  
Urbaine de Lille

PARIS, le 28 AVR. 1988

Monsieur BURGGRAEVE  
Président de l'Association  
des Secouristes  
A.S.A.R.

59390 LYS-LEZ-LANNOY

Réf. à rappeler :  
SC/AD/PS  
88-04-213

Cher Monsieur,

Pour faire suite à ma lettre du 8 avril dernier, j'ai l'honneur de vous remettre, sous ce pli, la photocopie du courrier que je reçois de Monsieur le Ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports.

Je note avec satisfaction que ma récente intervention en votre faveur a été examinée avec attention, et j'espère que vous pourrez rencontrer prochainement Monsieur GRAFF.

En tout état de cause, je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



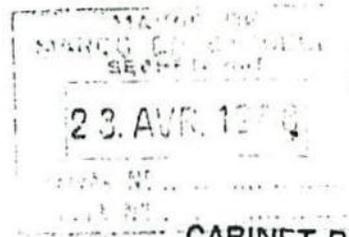
Serge CHARLES

PJ - Ann. : 1

*Le Ministre de l'Équipement, du Logement,  
de l'Aménagement du Territoire  
et des Transports*

Paris, le 20 AVR. 1988

N/REF. : CAB/P - 973/88



CABINET PARLEMENTAIRE  
COURRIER REÇU LE

25 AVR. 1988

Monsieur le Député et cher ami,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur M. Didier BURGGRAEVE, Président de l'Association Nationale des "5 Gestes qui sauvent", qui souhaiterait être entendu sur les problèmes de formation des usagers de la route.

Votre intervention a retenu toute mon attention.

J'ai aussitôt demandé à M. GRAFF, Directeur de la Sécurité et de la Circulation Routières, de recevoir M. BURGGRAEVE très rapidement pour examen de ce dossier.

Le Secrétariat de M. GRAFF contactera prochainement M. BURGGRAEVE pour prendre date.

Veillez agréer, Monsieur le Député et cher ami, l'assurance de mes sentiments très cordiaux.

Pierre MEHAIGNERIE

Monsieur Serge CHARLES  
Député du Nord  
Assemblée Nationale  
Palais Bourbon

P A R I S

394

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 9 avril 1988

Monsieur Roland HUGUET,  
Député du Pas de Calais,  
Président du Conseil Général,  
Hôtel du département,  
62018 ARRAS Cédex

## ALERTER



## BALISER



## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur le Président,

Par une lettre du 10 décembre 1986, vous vouliez bien me faire savoir que vous étiez intervenu auprès de M. Pierre MEHAIGNERIE au sujet de notre proposition d'apprendre les "5 gestes qui sauvent" notamment aux nouveaux usagers de la route, par l'intermédiaire d'une obligation de formation pour la délivrance du permis de conduire.

Or, à ce jour, je n'ai reçu aucune autre information de votre part.

Pourriez-vous faire effectuer une recherche afin de savoir si le Ministre vous a effectivement répondu et, dans le cas contraire, le prier de nous donner enfin une position précise avant qu'il ne quitte son Ministère.

Vous trouverez pour mémoire ci-inclus copie de votre lettre du 10 décembre 1986.

Avec mes remerciements, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments dévoués et les meilleurs.

Didier BURGGRAEVE

Président de l'A.S.A.R.  
et du C.A.P.S.U.

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Régional Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

## Le Président

Hôtel du Département  
62018 Arras Cédex  
Tél. : 21.22.62.62  
Télécopie : 21.07.37.09

Arras, le

21 Avril 1988

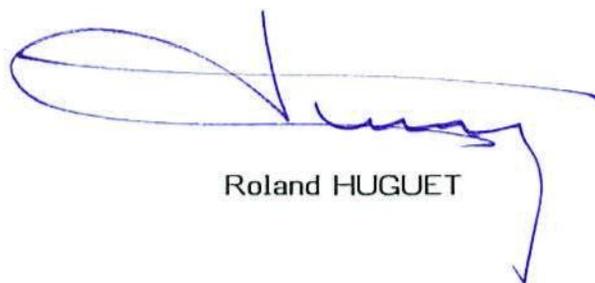
Réf : CAB/3

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 9 avril dernier.

J'ai l'honneur de vous transmettre une nouvelle copie de la réponse du Ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, que je vous avais déjà fait parvenir dès réception.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Roland HUGUET

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'Association des  
Secouristes de l'Agglomération de Roubaix

59390 - LYS LEZ LANNOY

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 29 novembre 1986

Monsieur Roland HUGUET,  
Député du Palais de Calais,  
Assemblée Nationale,  
75355 PARIS

## ALERTER



## BALISER



## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER

Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur le Député,

L'an dernier, vous aviez voulu <sup>mein</sup> saisir Madame le  
Ministre des affaires sociales à propos de notre pro-  
position d'apprendre aux usagers de la route ce que  
nous appelons les "5 gestes qui sauvent".

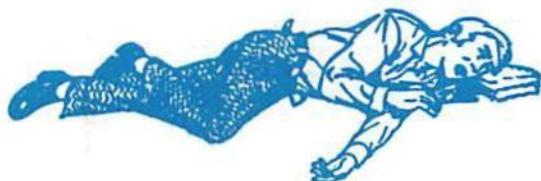
Nous croyons en effet qu'il y a un intérêt majeur  
d'apprendre ces quelques gestes pour l'obtention du per-  
mis de conduire car ces "5 gestes" concernent l'accident  
de la route donc le permis de conduire.

Il n'est plus possible d'accepter à notre époque  
que des victimes d'accidents meurent sur nos routes à  
cause de l'ignorance des premiers témoins. Une telle  
question ne peut être réglée que par une décision du  
Gouvernement car le volontariat et la motivation sont  
à promouvoir. Il faut aller vite.

La décision appartient au Ministère chargé des  
transports qui multiplie des campagnes pour le respect  
des feux de signalisation, des piétons ou de la ceinture.  
En effet, les accidents de la route dans notre Pays sont  
toujours dramatiques.

On s'aperçoit que responsabiliser les usagers n'est  
pas une mince affaire. Justement, le Secourisme est un  
moyen à utiliser à fond pour attirer leur attention sur  
leur responsabilité d'usager de la rue ou de la route et  
sur leur devoir de connaître les gestes qui sauvent.

.../...



Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

.../...

Il est inutile d'apprendre des tas de choses. Il suffit que chacun sache les 5 gestes à faire en présence d'un accident de la route. Cette formule des "5 gestes" a le grand mérite de la simplicité pour tous, facile à retenir et à assimiler pour tous les usagers, sans risque pour les victimes.

Nous serions heureux que vous vouliez bien poser une question écrite circonstanciée au Ministre M. MEHAIGNERIE en utilisant ces arguments qu'il ne peut réfuter.

Il recherche en effet tous les moyens de faire baisser la mortalité routière. Or, en 198<sup>0</sup>, les choses se seront aggravées hélas. Rien n'est jamais gagné. Pourquoi ne pas utiliser cette possibilité offerte de réduire la mortalité - qui augmente actuellement alors qu'il y a moins d'accidents et moins de blessés - de rendre donc plus efficaces les secours spécialisés notamment les SAMU - qui auront à leur arrivée des accidentés encore en vie - de responsabiliser les usagers de la route !

En souhaitant votre aide dans ce Combat d'intérêt National et en vous remerciant par avance de ce que vous ferez, nous vous prions de croire, Monsieur le Député, en l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le Président de l'ASAR,

Didier BURGGRAEVE

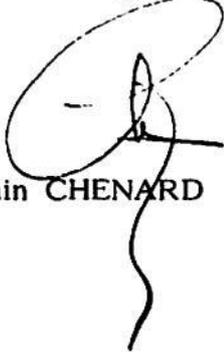
PARIS, le 2 mai 1988

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier et je vous en remercie.

Je vous prie de trouver ci-joint copie de la question écrite que j'avais adressée à Monsieur le Ministre Délégué chargé des Transports sur la campagne nationale des "5 gestes qui sauvent" ainsi que la réponse de M. DOUFFIAGUES.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.



Alain CHENARD

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'Association des  
Secouristes de l'Agglomération  
de Roubaix  
59390 LYS LEZ LANNOY

M. Alain CHENARD appelle l'attention de M. le Secrétaire d'Etat chargé des Transports sur la Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent".

Cette action animée depuis 1967 a pour objectif d'inscrire au programme du permis de conduire un stage pratique de 5 heures, permettant à chaque candidat d'apprendre les 5 gestes qui sauvent en cas d'accident de la route, à savoir :

- appeler les secours,
- protéger les lieux de l'accident et les victimes (baliser),

et pratiquer 3 gestes pour assurer la survie :

- la ventilation artificielle,
- la compression d'une hémorragie,
- la mise sur le côté d'un blessé inconscient.

Ceci ne peut s'apprendre avec des diapositives. Il faut un stage pratique. Or, pour le moment, les pouvoirs publics acceptent uniquement de questionner les candidats sur la conduite à tenir lors d'un accident. Il ne s'agit hélas que de questions alors que les gestes à faire pour maintenir en vie les blessés doivent s'apprendre par des exercices pratiques.

Cette décision est essentielle car le nombre de morts sur la route est toujours trop élevé.

M. Le Secrétaire d'Etat chargé des Transports entend-il aller dans cette voie ?.



3 Octobre 1986

# CONSEIL D'ACTION POUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS ET LES SECOURS D'URGENCE

## **C. A. P. S. U.**

Siège Social : ROUBAIX

- Accidents de la route - Accidents domestiques et des loisirs - Incendies, Explosions, Accidents professionnels -
- Information - Formation des jeunes et du grand public, médias - Organisation des secours -
- Défense Civile, Création d'un MINISTÈRE DE LA PROTECTION CIVILE -
- Risques majeurs, Catastrophes, Plans de secours -

Le 24 Septembre 1988

Monsieur Michel DELEBARRE,  
Ministre des Transports,  
32 Av. du Président Kennedy,  
75775 PARIS Cédex 16

Monsieur le Ministre,

Vous n'avez probablement pas eu le temps de répondre à mon courrier du 23 juillet dernier par lequel je vous demandais de prendre en considération ma proposition de décentraliser les services de la Sécurité Routière à Lille, faite en son temps auprès de M. MEHAIGNERIE.

Un prochain Comité Interministériel doit être réuni et je souhaite que l'aspect des premiers secours aux accidentés soit évoqué.

Je vous demande de tenir deux propositions :

Implantation de bornes d'appel d'urgence sur les voies rapides en milieu urbain (j'ai récemment fait la proposition à Bernard CARTON pour l'antenne-Sud à Roubaix).

Formation des usagers de la route à la conduite à tenir en cas d'accident (les 5 gestes qui sauvent).

Vous trouverez sous ce pli un dépliant sur la borne d'appel d'urgence et une brochure gratuite sur les "5 gestes qui sauvent" dont il sera question à Lys lez Lannoy le 8 octobre prochain (invitation jointe).

En espérant vous rencontrer prochainement puis avoir un entretien à propos de la Sécurité Routière, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en ma Haute Considération.

Le Président,

Didier BURGGRAEVE

401

Louis BESSON  
Député de la Savoie  
73230 BARBY

PARIS, le 24 NOVEMBRE 1988

(Suppléant : M<sup>e</sup> Jean-Paul CALLOUD)

CW/MLC

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'ASAR et du CAPSU  
59390 LYS LEZ LANNOY

Monsieur le Président,

Vous trouverez sous ce pli l'accusé de réception du Secrétariat d'État chargé des Transports Routiers suite à la nouvelle démarche que j'ai effectuée relative à l'introduction d'une épreuve pratique de secourisme sur les "5 gestes qui sauvent" dans les épreuves du permis de conduire.

Je ne manquerai pas le moment venu de vous faire part du résultat de ma démarche.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Rien à vous*

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a horizontal line that curves downwards at the end.

Louis BESSON

PJ : 1

Paris, le 04 NOV. 1988

Le Secrétaire d'Etat  
chargé des Transports Routiers et Fluviaux

CAB/BCPS/63242

V/Réf. : CW/MLC

Monsieur le Député-Maire,

Vous m'avez fait part de l'intérêt que présenterait l'introduction d'une épreuve pratique de secourisme sur les "5 gestes qui sauvent" dans les épreuves du permis de conduire.

J'ai pris bonne note de l'importance que vous attachez à cette affaire et en ai prescrit un examen attentif à mes services.

Soyez assuré que je ne manquerai pas de vous tenir informé, dans les meilleurs délais de la suite qui aura pu être réservée à votre intervention.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Amitiés'



Signé : Georges SARRE

Monsieur Louis BESSON  
Député de la Savoie  
Maire de Barby  
73230 BARBY

*Permis de conduire (examen)*

16409. - 22 décembre 1986. - M. Roland Huguot appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur l'importance du rôle que peuvent jouer les usagers dans les secours aux accidentés de la route. Leur intervention peut en effet contribuer à sauver des vies humaines, dans l'inévitable attente de l'arrivée des moyens médicalisés. Ceci suppose cependant d'une part que les usagers soient responsabilisés, et d'autre part qu'ils reçoivent une formation appropriée. Ces deux objectifs pourraient être atteints par une vaste campagne d'information et un apprentissage obligatoire des gestes élémentaires du secourisme avant l'obtention du permis de conduire. En conséquence, il lui demande s'il envisage, afin de réduire la mortalité routière, de prendre des mesures en ce sens.

---

*Permis de conduire (examen)*

35895. - 1<sup>er</sup> février 1988. - M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur les propositions faites par de nombreuses associations de secouristes. Celles-ci, en effet, proposent que lors de la préparation du permis de conduire, les candidats soient formés aux « cinq gestes qui sauvent » : alerter, baliser, ranimer, compresser, sauvegarder. Une telle mesure serait de nature à sensibiliser les Français aux risques d'accidents et les inciterait à une plus grande prudence ainsi qu'au respect du code de la route. On peut également considérer qu'un grand nombre d'accidentés seraient sauvés par les premiers soins qui pourraient être dispensés. Il lui demande si une telle formation pourrait être rendue obligatoire pour l'obtention du permis de conduire.

*Enseignement du secourisme au permis de conduire*

786. - 14 juillet 1988. - M. Pierre Lacoar attire l'attention de M. le ministre des transports et de la mer sur l'opportunité d'instruire les candidats au permis de conduire sur les gestes élémentaires de secourisme. Une telle mesure permettrait peut-être de sensibiliser les Français aux risques d'accident tout en les incitant à une plus grande prudence. L'obtention du brevet de secourisme pourrait être rendue obligatoire en même temps que celle du permis de conduire. Il lui demande son avis sur cette suggestion des associations de secourisme. - *Question transmise à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux.*

*Permis de conduire (examen)*

3091. - 3 octobre 1988. - M. Pierre Mauger demande à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux, si une épreuve de secourisme ne devrait pas figurer aux épreuves du permis de conduire afin que les automobilistes puissent être capables de donner les premiers soins à un accidenté.

## JO AN "Q" N 42 DU 5 DECEMBRE 1988

*Réponse.* - L'enseignement aux candidats à l'examen du permis de conduire de notions de secourisme leur permettant d'intervenir utilement en présence d'un accident de la circulation pose des problèmes dont la solution est recherchée depuis plusieurs années. L'intérêt d'un tel enseignement est évident et de nombreuses discussions se poursuivent, notamment avec des membres du corps médical, afin de déterminer quelles sont les notions qui peuvent être utilement acquises par les 800 000 personnes qui obtiennent chaque année le permis de conduire, et dans quelles conditions cet enseignement peut être dispensé. Un groupe de travail réunissant des médecins et des représentants des administrations concernées a été constitué pour rechercher une solution qui tienne compte de l'ensemble des avis émis sur ce problème. D'autre part, le programme national de formation à la conduite qui va être prochainement publié fait une large place aux comportements utiles en présence d'un accident de la circulation.

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Louis BESSON  
Député de la Savoie  
73230 BARBY

PARIS, le 13 JANVIER 1989

(Suppléant : M<sup>e</sup> Jean-Paul CALLOUD)

CW/MLC

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'A.S.A.R. et du C.A.P.S.U.

59390 LYS LES LANNOY

Monsieur le Président,

En attendant de pouvoir vous faire parvenir la réponse du Secrétaire d'Etat chargé des Transports Routiers concernant "les 5 gestes qui sauvent", je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour information, le texte d'un courrier que j'ai adressé aux Directeurs des Auto-Ecoles du Département relatif à l'enseignement de la sécurité routière à l'école.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs *et de cordiales*.



Louis BESSON

PJ : 1

20 DECEMBRE 1988

CB/MC/MLC

Monsieur le Président,

Pour le cas où cette information vous aurait échappé, je vous signale que M. DELEBARRE, Ministre chargé des Transports a précisé à l'occasion de la discussion du Budget de son Ministère à un député qui l'interrogeait, qu'un récent Comité Interministériel avait décidé de mesures rigoureuses pour l'enseignement de la sécurité à l'école.

C'est ainsi que des consignes vont être élaborées en accord avec le Ministre de l'Education Nationale pour qu'un horaire spécial soit consacré à la sécurité routière dans les écoles et les collèges.

D'autre part un label spécial sera décerné aux autos-écoles dont les moniteurs se recycleront le plus rapidement pour assurer l'apprentissage anticipé destiné en particulier aux jeunes des quartiers défavorisés.

Restant à votre disposition, je vous assure, Monsieur le Président, de mes sentiments les meilleurs.

Louis BESSON

J'écrivais à nouveau au nouveau ministre des Transports, **Michel DELEBARRE**, le 25 mars, car rien ne bougeait ! J'abordais les chiffres de la mortalité. Justement (chiffres ci-après), dans la revue de la délégation à la sécurité routière, un tableau rappelait les tués, de 1959 à 1989. Un document de la CEMT (Bruxelles) avait, de son côté, donné d'autres chiffres, à 30 jours, calculés avec un coefficient (comme toujours en 2009), car la mortalité, en France, en 1989, était retenue jusqu'à six jours après l'accident.

Pour l'année 1988, le chiffre « officiel » communiqué par les services, en France, était de **10548** tués et celui de la CEMT de **11497** (soit 9% de plus, un chiffre contesté, puisque plusieurs sources différentes avaient toujours fixé la différence à + 13 %). Aujourd'hui encore nous n'avons toujours pas le chiffre exact des tués sur nos routes, même si nous nous en sommes rapprochés. Du sixième au trentième jours, on utilise un coefficient, mais ceux qui décèdent après 30 jours et, hélas il y en a tout au long de l'année, sont alors comptabilisés ailleurs. Mais où ?

Le 4 août, nouvelle lettre, très critique. Et de citer des campagnes d'information (discutables), le permis à points, les accidents mortels commis en état d'ivresse, et bien sûr, la conduite à tenir par tous les usagers, face à un accident et aux victimes gravement atteintes. Et lui, le ministre « en charge » de la sécurité routière, portait-il sa ceinture à l'arrière dans sa voiture de fonction ? Et le contrôle technique, c'était pour quand ?

Le 26 août, envoi du 3<sup>ème</sup> mémoire. Le lira t'il ? Le 16 septembre, encore, mais à **Georges SARRE**, secrétaire d'Etat auprès du ministre, avec, pour lui également le 3<sup>ème</sup> mémoire. Je lui annonçais la suppression des GES prochainement (remplacés par quoi ?). Et je lui confirmais ma disponibilité comme je l'avais toujours fait.... depuis 1972, date de la création de la délégation.

Le 2 novembre, c'est du cabinet du Premier ministre que part une lettre en réponse à mon courrier, afin de l'alerter lui aussi. Informé, **Michel ROCARD** fera transmettre ma lettre à **SARRE** et, son chef de cabinet, le 16 novembre, fit recopier sur la papier à en tête la réponse type que l'on connaissait déjà !

Le nouveau changement de gouvernement, après la cohabitation de deux années, n'avait pas apporté de renouveau. Certes, il s'agissait des mêmes qui, vers 1983, avaient abandonné la décision prise par le CISR de 1974 de former les candidats aux permis de conduire aux « gestes de survie ». Comment comprendre ce « rejet » entretenu par l'administration, chacun des deux ministères « coupables » ayant ses raisons ? Nous allions avoir ces dirigeants pendant au moins cinq années, durée de la législature. Il fallait repartir au combat !

**« On délibère pour savoir s'il faut commencer,  
alors qu'il est déjà trop tard pour entreprendre »**

## **QUINTILIEN**

[Rhéteur latin (1<sup>er</sup> siècle) « Formation de l'orateur »]

# CONSEIL D'ACTION POUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS ET LES SECOURS D'URGENCE

## C. A. P. S. U.

Siège Social : ROUBAIX

- Accidents de la route - Accidents domestiques et des loisirs - Incendies, Explosions, Accidents professionnels -
- Information - Formation des jeunes et du grand public, médias - Organisation des secours -
- Défense Civile, Création d'un MINISTÈRE DE LA PROTECTION CIVILE -
- Risques majeurs, Catastrophes, Plans de secours -

Le 25 mars 1989

Monsieur Michel DELEBARRE,  
Ministre de l'Équipement  
et des Transports,  
32 Av du Président J. Kennedy,  
75775 PARIS Cédex 16

Monsieur le Ministre,

J'ai regretté, en son temps déjà, que vous n'ayiez pas répondu à ma lettre du 23 juillet 1988 par laquelle je vous demandais de prendre en considération ma proposition de décentraliser de Paris à Lille les services de la Sécurité routière.

5 mois plus tard, le 24 septembre 1988, tout en vous rappelant ce courrier, je vous suggérais, lors du CISR qui devait se réunir en octobre, de retenir 2 projets pour lesquels nous agissons depuis très longtemps (et d'ailleurs appuyés par de très nombreux Parlementaires de tous bords) :

- Implantation de bornes d'appel d'urgence sur les voies rapides en milieu urbain et encourager les départements à le faire sur les routes dont ils ont désormais la responsabilité.
- Rendre obligatoire, pour la délivrance du permis de conduire, l'apprentissage de la conduite à tenir lors d'un accident de la route, ce que nous appelons les "5 gestes qui sauvent", proposition soutenue de toutes parts mais qui reste sans écho des services de la Sécurité routière.

Enfin, j'espérais pouvoir vous rencontrer afin de vous entretenir de nos propositions pour une meilleure prévention et Sécurité sur nos routes. Le seul contact avec M. GRAFF en mai 1987 ayant été inutile et déconcertant.

Monsieur le Ministre, vous-même et ceux qui prétendent se préoccuper de Sécurité routière affirmez qu'il doit y avoir une "mobilisation sociale" pour limiter les dégâts provoqués par les accidents de la route, piètre record pour un Pays comme le nôtre; ainsi qu'un partenariat avec ceux, associations notamment, qui oeuvrent dans ce sens.

Je constate amèrement que l'on pratique le contraire et que l'on incite au découragement. Vous-même, vous n'avez même pas répondu à mes courriers...

Si tout aller bien, on pourrait éventuellement le comprendre. Or, nous avons 13 000 tués sur les routes de France !

Un Comité Interministériel d'octobre décevant, c'est à dire pour prendre des mesures soit qu'il fallait prendre il y a 5 ans au moins, soit qui seront applicables en 1992 ! Des propos de votre part sur Antenne 2 lors de l'opération "drapeau blanc" : "Tout irait désormais mieux puisque vous étiez là " ! Je ne vois pas grand chose venir...

Croyez bien que je suis déçu et je ne suis pas le seul. En réalité, les meilleurs rapports établis ainsi que les meilleurs résultats obtenus en Sécurité routière auront été ceux durant la période 1972-1980 avec Christian GERONDEAU qui n'a jamais ménagé son temps pour dialoguer. Puis on a commencé à s'endormir...

Aujourd'hui c'est une sorte de léthargie entrecoupée de discours suivis de rien.

Permettez à un "acteur bénévole" de la Sécurité routière depuis 20 ans de faire ce constat déplorable.

En souhaitant que vos multiples mandats et responsabilités vous permettent quand même de vous saisir, afin de les traiter sur le long terme, des vrais problèmes qui se posent; le CAPSU restera vigilant à défaut d'être écouté.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, en ma considération très distinguée.

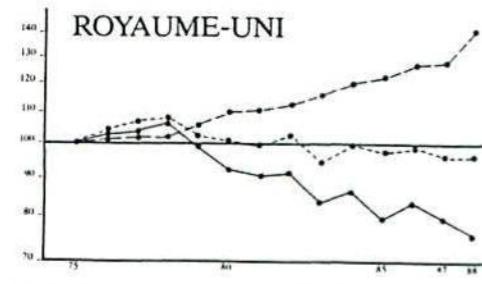
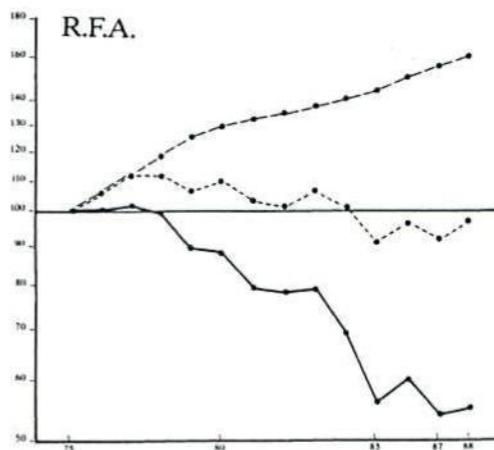
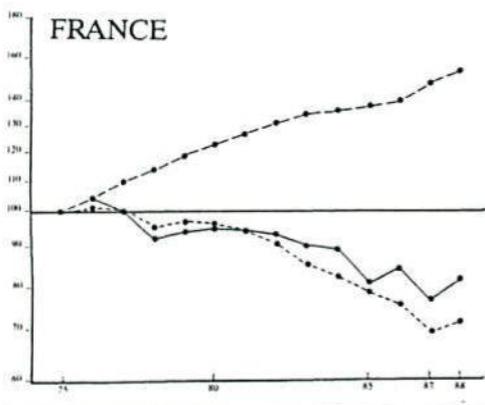
Le Président,

Didier BURGAEVE

Les tableaux ci-dessous, extraits du dernier rapport de la Conférence européenne des Ministres des Transports (CEMT) montrent les évolutions des accidents en France et dans quelques pays voisins de 1975 à 1988.

Les comparaisons en matière d'insécurité routière entre les différents pays doivent être faites avec beaucoup de prudence en raison des différences de définition et de saisie des données : décès à 6 jours ou 30 jours, blessés graves, blessés légers, accidents corporels, etc...

La seule statistique incontournable est malheureusement le nombre des tués, toujours trop important.



France	1988
décès 30 jours	11 497
victimes	254 590
accidents corporels	175 887
parc routier (× 1000)	27 090
population (× 1000)	55 750
habitants/km <sup>2</sup>	100

R.F. Allemagne	1988
décès 30 jours	8 213
victimes	456 436
accidents corporels	342 299
parc routier (× 1000)	30 955
population (× 1000)	61 140
habitants/km <sup>2</sup>	247

Belgique	1988
décès 30 jours	1 967
victimes	86 818
accidents corporels	61 756
parc routier (× 1000)	4 012
population (× 1000)	9 928
habitants/km <sup>2</sup>	321

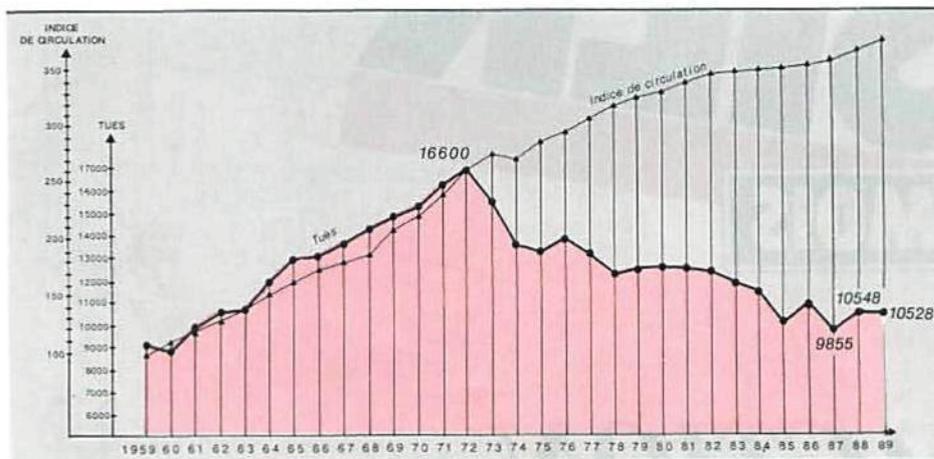
Royaume Uni (uniquement G.B.)	1988
décès 30 jours	5 052
victimes	322 305
accidents corporels	246 994
parc routier (× 1000)	23 302
population (× 1000)	55 200
habitants/km <sup>2</sup>	230

Espagne	1988
décès 30 jours	8 252
victimes	171 297
accidents corporels	106 356
parc routier (× 1000)	12 996
population (× 1000)	39 078
habitants/km <sup>2</sup>	77

Italie	1988
décès 30 jours	7 425
victimes	235 125
accidents corporels	166 033
parc routier (× 1000)	26 038
population (× 1000)	57 505
habitants/km <sup>2</sup>	189

# 1

## CONNAISSANCE ET ÉVALUATION DE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE



# CONSEIL D'ACTION POUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS ET LES SECOURS D'URGENCE

## C. A. P. S. U.

Siège Social : ROUBAIX

- Accidents de la route - Accidents domestiques et des loisirs - Incendies, Explosions, Accidents professionnels -
- Information - Formation des jeunes et du grand public, médias - Organisation des secours -
- Défense Civile, Création d'un MINISTÈRE DE LA PROTECTION CIVILE -
- Risques majeurs, Catastrophes, Plans de secours -

Le 4 août 1989

Monsieur Michel DELEBARRE,  
Ministre des Transports,  
32 Avenue du Président KENNEDY,  
75775 PARIS Cédex 16

Monsieur le Ministre,

J'ai pris connaissance, par la Presse, de votre réaction à la suite du bilan des accidents de la route de la fin de semaine de fin juillet, période des retours et des nouveaux départs en vacances.

Vous dites : "Je ne suis pas fier d'être Français en regardant le bilan des accidents" ! Hélas, cette France accablée par le fléau que vous évoquez est bien la vôtre maintenant depuis de nombreuses années. Vous avez découvert le fléau de la route depuis que vous êtes Ministre des transports, c'est à dire depuis très peu de temps. Qu'avez-vous fait auparavant, comme usager de la route ou homme politique ?

Pensiez-vous régler la question par quelques appels médiatiques et quelques affirmations du genre "Tout ira mieux car nous sommes là", sur A.2 lors du bilan de l'opération "drapeau blanc" en octobre dernier ?

Pensiez-vous régler ce drame épouvantable indigne de notre Société par des campagnes d'information qui ne touchent guère le public, dont le coût est considérable et les résultats très insignifiants ?

Vous, et les membres du Gouvernement d'aujourd'hui (J'ai critiqué et demandé de réagir à d'autres Ministres et délégués à la Sécurité routière avant 1981) étiez contre des mesures répressives, avant 1981; le Président MITTERRAND m'avait écrit personnellement, alors premier Secrétaire du P.S, qu'il était contre un système de répression. On sait où cela nous a menés. .../...

411

Hélas, ceux qui luttent depuis des années contre cette tuerie, savent bien que les mots et les appels à la prudence sont balayés par ce comportement anarchique de certains conducteurs que vous n'avez pas mis hors d'état de nuire.

Vous faites maintenant votre apprentissage et vous vous dirigez vers plus de fermeté et de sanction. La sanction est acceptée et reconnue comme telle si elle est juste. Or, actuellement, nous en sommes loin.

L'organisation actuelle de la Sécurité routière devient vraiment archaïque. Comme si ce n'était que MM DELEBARRE et SARRE qui disposent de tous les moyens comme membres du Gouvernement. Vous oubliez trop facilement tous les autres, dont les moyens sont inexistantes et qui ne sont pas payés par l'Etat et qui apportent une contribution bénévole exemplaire à ce combat à mener sans relâches.

Ils sont parfois découragés par l'attitude de l'administration qui a la prétention de diriger la Sécurité routière d'une tour de contrôle mais en utilisant un peu n'importe comment les instruments, à courte vue, pour des résultats rapides, donc fatalement éphémères.

Prenez-vous les bonnes décisions ? Vous préparez un permis à points dont je me souviens avoir recueilli des données pour un projet en 1970, pour application en 1992 !

Vous savez que 40 % des accidents mortels sont commis par des conducteurs en état d'ivresse, souvent récidivistes. On en met en prison ! Est-ce là solution ?

Ces individus, souvent connus, doivent avoir leur permis de conduire définitivement annulé en cas d'accident mortel ou de récidive. La carte grise doit être supprimée et il doit y avoir impossibilité de tout achat d'un véhicule neuf ou d'occasion.

Bien sûr vous n'avez pas répondu à ma lettre du 25 mars, comme aux autres, puisqu'elles ne vous étaient pas favorables.

On effectue une ponction qui se chiffre en millions de Francs afin d'inciter, par des campagnes, les usagers à être sages. Pourquoi n'utilisez-vous pas une petite partie de ce budget gâché pour apprendre à la population Française la conduite à tenir en cas d'accident ?

Cette action a un sens beaucoup plus humain et pédagogique et aurait des répercussions différentes que ce qui a à nouveau été entrepris pour la plus grande satisfaction des agences de Pub. Comment parler sérieusement, utiliser un langage approprié quand on utilise "bison futé" pour transmettre des messages aux usagers ?

.../...

Monsieur le Ministre, je vous remets ci-inclus le programme d'action du CAPSU, rédigé en 1986, où l'on retrouve quelques propositions :

- Statistiques dans le mois de l'accident et non dans les 6 jours (comme le font tous les Pays qui nous entourent), afin que nous rendions encore mieux compte de ce fléau insupportable.
- Une lutte impitoyable contre l'alcool au volant
- Une obligation sérieuse du port de la ceinture (on verbalise sur les routes et autoroutes et très rarement en ville)

Monsieur le Ministre : Portez-vous votre ceinture lorsque vous êtes à l'arrière de votre véhicule - afin de vous protéger d'abord - et surtout de montrer l'exemple ?

- Inciter les compagnies d'assurances à octroyer un bonus élevé aux très bons conducteurs
- Contrôle technique pour tous les véhicules de plus de 5 ans - chaque année - avec obligation de réparer et papillon de conformité à apposer sur la vitre arrière.

Pour les délinquants de la route, on a mis en place les T.I.G, notamment afin qu'ils soient en contact avec les accidentés de la route. Je ne sais pas si cette présence ne sera pas gênante sur les lieux des interventions ou lors de l'accueil à l'hôpital car il s'agit de personnes ignorantes.

Pourquoi n'avez-vous pas décidé d'agir avant, en sensibilisant les usagers de la route à ces blessés en leur donnant, car nous sommes tous des témoins potentiels, la possibilité de savoir les secourir en l'attente de l'arrivée des secours. Ceci afin de les rendre plus solidaires, plus responsables donc plus respectueux de la Sécurité routière et des autres. Je vous pose également la question sachant que la connaissance des "5 gestes qui sauvent" par les usagers permettrait d'épargner, les spécialistes dont ceux de votre Ministère sont d'accord, entre 1500 et 2000 vies humaines, chaque année, à terme.

Je vous joins donc à nouveau un exemplaire de la brochure "5 gestes qui sauvent" que je vous avais remis personnellement à Wasquhal il y a quelques années. Mais il est vrai qu'à l'époque vous n'étiez pas Ministre des transports.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire en ma détermination à lutter sans cesse contre ces accidents de la route, comme je le fais depuis 20 ans; et je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en ma sincère considération.

Le Président,

Didier BURGGRAEVE

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

## ALERTER



## BALISER



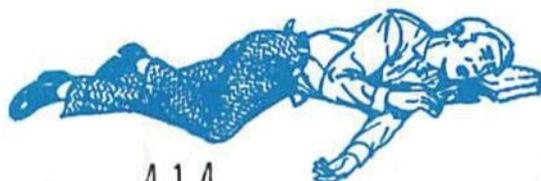
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Le 26 août 1989

Monsieur Michel DELEBARRE,  
Ministre des Transports,  
32 Avenue du Président Kennedy,  
75775 PARIS Cédex 16

Monsieur le Ministre,

Pour faire suite à mes courriers au Nom du CAPSU, je vous adresse sous ce pli comme annoncé un exemplaire de la 3ème partie de mon mémoire sur les "5 gestes qui sauvent".

Je vous invite vraiment à prendre le temps de le lire car la vie de milliers de Français dépend de votre décision.

Il y a un consensus sur ces gestes, proposés dès 1967. Lors d'une réunion à PARIS avec les spécialistes des secours, le gain en vies humaines a été estimé entre 1500 à 2000 chaque année !

Je vous remets également copie de la lettre que m'avait adressée M. Louis BESSON, qui fait partie de votre Cabinet, et qui a effectué de nombreuses démarches pour cette utile et généreuse Campagne.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en ma sincère considération.

Didier BURGGRAEVE

Animateur de la  
Campagne Nationale

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

# Campagne Nationale des "5 gestes qui sauvent"

Action Nationale permanente d'information du grand public  
animée par Didier Burggraeve depuis le 24 Septembre 1967

5 gestes essentiels à apprendre à tous les usagers de la route  
au moment du permis de conduire

Campagne organisée par l'Association des Secouristes de l'agglomération de Roubaix  
avec correspondants et délégués en France et à l'Etranger

Adresse Postale: A.S.A.R. - 59390 LYS-LEZ-LANNOY

Le 16 Septembre 1989

## ALERTER



## BALISER



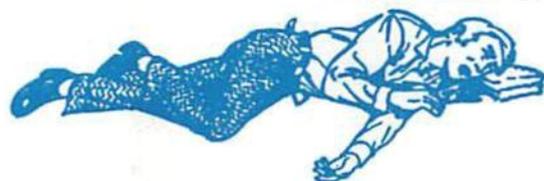
## RANIMER



## COMPRESSER



## SAUVEGARDER



Brochure gratuite "5 gestes qui sauvent" agréée par le Professeur Marcel ARNAUD

Monsieur Georges SARRE,  
Secrétaire d'Etat aux Transports,  
Ministère des Transports,  
246 Bld Saint-Germain,  
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

M. Louis BESSON, que vous connaissez, et probablement quelques autres Parlementaires, avait attiré votre attention, en octobre 1988, sur notre projet. M. BESSON connaît bien notre Campagne. Il n'a pas manqué en effet de se faire notre interprète auprès des Pouvoirs Publics ces dernières années.

Je vous remets sous ce pli copies de votre réponse du 4 novembre 1988 puis de la lettre du 24 novembre de M. BESSON sur cette affaire.

Sachant tout l'intérêt que vous portez à la Sécurité Routière, depuis que vous avez été nommé à ce poste, car je vous écoute (je mène dans ce domaine une action bénévole depuis plus de 20 ans), je suis très étonné que vos services ne se soient pas penchés plus sérieusement sur ce problème dès premiers secours aux victimes des accidents de la route.

En effet, nous recherchons tous les moyens de diminuer cette mortalité affolante sur nos routes. Je vous rappelle ce moyen qui permettrait d'épargner la vie de 1500 à 2000 Français, chaque année, à terme, c'est à dire quand la formation de tous les candidats aux permis de conduire sera obligatoire.

.../...

Philippe LAUWICK - Délégué Régional Nord-Picardie et Coordinateur National  
Pierre BLAHA - Délégué Régional Est  
Jean-Marie MAGNENOT - Délégué Régional Centre  
Pierre FAURE - Délégué Région Parisienne  
Thierry STORY - Délégué Régional Rhône-Alpes  
Thierry PEYRONNY - Délégué Régional Normandie-Bretagne

Afin que vous puissiez vous rendre compte, par vous-même, du bien-fondé de cette initiative, qui recueille maintenant un très large, pour ne pas dire unanime consensus, je vous remets ci-inclus la troisième partie de mon mémoire sur les "5 gestes qui sauvent", qui, outre un rappel historique, explicite en détail le chemin à suivre.

La brochure gratuite "5 gestes qui sauvent", diffusée dans toute la France à ce jour à près de 600.000 exemplaires, contient l'enseignement exact que nous devons diffuser aux futurs conducteurs.

Monsieur le Ministre l'enjeu est de taille. Nous pouvons Sauver des vies humaines et, de plus, par le biais du Secourisme, rendre plus responsables les usagers de la route donc plus respectueux de la Sécurité Routière.

J'espère que ma nouvelle démarche ne vous laissera pas indifférent. Peut-être prendrez-vous l'initiative d'inscrire cette proposition à l'ordre du jour du prochain Comité Interministériel de la Sécurité Routière ?

Justement, la formation au Secourisme doit subir tout prochainement des modifications. C'est ainsi que le programme intitulé "gestes élémentaires de survie" doit disparaître. Il y aura de ce fait un vide en ce qui concerne les usagers de la route. Je vous propose de retenir le projet Français des "5 gestes qui sauvent" que nous devrions proposer au plan Européen.

Mais pour y arriver Monsieur le Ministre, il faut que cet enseignement des "5 gestes qui sauvent" devienne rapidement obligatoire.

Vous le lirez sur ce papier à en tête, dans quelques jours ce sera le 22<sup>ème</sup> anniversaire de ce Combat pour Sauver des vies. Pourquoi est-ce aussi difficile pour y arriver ?

A la disposition des Pouvoirs Publics depuis tout ce temps - comme vous pourrez également le lire dans le mémoire joint - je suis évidemment prêt à participer à toute commission ou à vous rencontrer.

En l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en ma Haute Considération.

Didier BURGGRAEVE

Animateur de la  
Campagne Nationale

PREMIER MINISTRE

Paris le 2 Novembre 1989

LE CHEF DE CABINET

Références à rappeler :  
CAB III/2 - PE/PB  
R110317.4.1

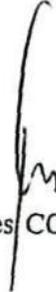
Monsieur le Président,

Le Premier Ministre a bien reçu votre courrier ainsi que le document que vous lui avez adressé.

Soyez assuré que les questions que vous évoquez ont retenu toute son attention et que Monsieur Michel Rocard a pris connaissance avec le plus grand intérêt des activités et des initiatives de votre association en matière de secours aux accidentés de la route.

A sa demande, j'ai tenu informé Monsieur Georges Sarre, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Equipement, du Logement, des Transports et de la Mer, chargé des Transports Routiers et Fluviaux, de vos remarques et de vos suggestions, en lui transmettant votre lettre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Yves COLMOU

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'Association des Secouristes  
de l'Agglomération de Roubaix

59390 LYS LEZ LANNOY

*Secrétariat d'Etat*  
*auprès du Ministre de l'Équipement,*  
*du Logement, des Transports et de la Mer*  
*chargé des Transports Routiers et Fluviaux*

Paris, le 16 NOV. 1989

*Le Chef de Cabinet*

CAB/BCGS/74611

Monsieur le Président,

Vous avez appelé l'attention de M. Georges SARRE, Secrétaire d'Etat chargé des Transports Routiers et Fluviaux sur l'intérêt d'introduire dans les épreuves du permis de conduire une épreuve pratique de secourisme sur les "cinq gestes qui sauvent".

L'intérêt d'un tel enseignement est évident et de nombreuses discussions se poursuivent avec le concours de membres du corps médical afin de déterminer les notions essentielles qui devraient être acquises en la matière par les 800 000 personnes qui obtiennent le permis de conduire chaque année.

Le programme national de formation à la conduite défini par l'arrêté du 23 janvier 1989 consacre une large place aux comportements utiles en présence d'un accident de la circulation et fait référence notamment au balisage et aux gestes qui doivent être exécutés immédiatement. Par ailleurs, à l'initiative de la Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières, l'ensemble des enseignants de la conduite sera recyclé à partir de l'année prochaine sur trois ans et informé sur la mise en oeuvre du P.N.F.

Ces nombreuses activités démontrent l'intérêt particulier que Monsieur le Secrétaire d'Etat attache à la lutte contre l'insécurité routière.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Didier BURGGRAEVE  
Président de l'A.S.A.R. et  
du C.A.P.S.U.  
59390 LYS LEZ LANNOY



Gilbert DELEUIL

## DOCUMENTS

**Du fait de l'importance des échanges, il était impossible d'ajouter de nombreux autres documents à l'appui des courriers avec les ministres et des arguments utilisés. Toutefois, les quatre pièces ci-après conviennent pour confirmer les propos tenus dans le présent volume.**

- Article (en couleur) paru dans la revue « 50 millions de consommateurs » n° 171, de mars 1985, page 61 qui, sur une page, rappelle les « 5 gestes », les seuls à connaître par tous les usagers de la route.
- Sommaire de la conférence de presse organisée dans les locaux de l'Automobile Club de France, place de la Concorde à Paris, sur les « 5 gestes qui sauvent », le 20 mai 1987, sous les auspices de l'ACMF (Automobile club médical de France) avec l'appui total de son président, le **Docteur André SOUBIRAN**.
- Résumé inséré dans le dossier de presse qui détaille les « 5 gestes ». « Ranimer » (3<sup>ème</sup> geste) fut remplacé par VENTILER.
- Première page de la « Lettre de Matignon », de juin 1989, publication des services du Premier ministre, consacrée à la sécurité routière.

**Au cours de cette période 1983 – 1989, outre la rédaction du 3<sup>ème</sup> mémoire, il y eut trois éditions de la brochure gratuite. Après la 4<sup>ème</sup> édition, en 1982, financée par le journal médical « TONUS » : la 5<sup>ème</sup>, en 1984, par l'hypermarché CONTINENT de Wasquehal, la 6<sup>ème</sup>, en 1985, financée par le groupe PROMODES, et la 7<sup>ème</sup>, en 1988, par l'A.C.M.F. Nous approchions alors des 600 000 brochures.**

**Sur le site Internet du CAPSU ([www.capsu.fr](http://www.capsu.fr)), à la rubrique « 5 gestes qui sauvent », les quatre premiers mémoires sont disponibles et peuvent être imprimés.**

**LES CING GESTES QUI SAUVENT.**



Si vous êtes témoin d'un accident, sachez faire les gestes qui maintiennent en vie les blessés dans l'attente des secours, et éviter ceux qui risquent d'aggraver leur état\*.

\* Ces conseils font l'objet d'une campagne nationale menée par l'Association des Secouristes de 59390 Lys-lez-Lannoy qui a réalisé une brochure et souhaiterait que ces cinq gestes soient appris à tous les candidats au permis de conduire.

**Repérer les victimes**



Si rien ne les menace (feu, noyade), laissez-les dans les véhicules. Si elles ont été éjectées, ou s'il s'agit de piétons motocyclistes, laissez-les sur la chaussée (sauf en cas de danger : les traîner alors par les pieds sur le bas côté). Gardez votre sang froid. Si vous êtes seul, restez sur place, faites donner l'alerte par la première personne qui passe.

**1. Alerter**



OUI, C'EST ÇA ENTRE MOUGIS ET BANION, À ENVIRON 2KM ...

Sur la route, la gendarmerie (autoroutes : bornes spéciales d'appel). En ville, les pompiers (tél. : 18), la police (tél. : 17), le SAMU (tél. : 15). Décrivez précisément l'état des victimes, les facteurs aggravants (incendie, victimes coincées). Donnez l'adresse exacte.

**2. Baliser**



Balisez à cent mètres avant et après l'accident : signaux visibles le jour, lumineux et mobiles la nuit. Coupez le contact, débranchez la batterie des véhicules accidentés. Serrez le frein à main. Calez. Empêchez de fumer autour des véhicules et éloignez les badauds des blessés.

**3. Ranimer**



Si la victime ne respire plus : dégrafez ses vêtements ; saisissez la tête doucement (une main au menton, l'autre à la nuque en tirant dans l'axe légèrement vers le haut) et fléchissez-la en arrière : videz sa bouche avec deux doigts ; soufflez dans le nez (bouche fermée) ou la bouche (nez pincé). Vérifiez que les poumons se gonflent. Dès que la respiration reprend, arrêtez. Ne faites jamais de respiration artificielle par des manœuvres sur la cage thoracique.

**4. Compresser**



Stoppez les hémorragies : découvrez la plaie ; posez un gros pansement (mouchoir, ou poing nu) ; appuyez fortement. Fixez le pansement sans serrer trop. Surveillez la victime. Ne posez jamais immédiatement un garrot, sauf si un membre est sectionné, si l'hémorragie ne s'arrête pas ou si vous êtes seul avec plusieurs blessés. Précisez toujours aux secours l'heure exacte de la pose d'un garrot.

**5. Sauvegarder**



Blessé sur le sol ou éjecté : s'il est très conscient laissez-le sur le dos, dégrafez ses vêtements ; s'il est inconscient, ou mal conscient, tournez-le sur le côté avec l'aide de deux autres personnes, sans tordre le corps, face presque vers le sol, tête vers l'arrière et dans l'axe de la colonne vertébrale, un genou fléchi. Surveillez sa respiration. Couvrez-le.



Blessé prisonnier dans un véhicule : laissez-le si rien ne menace (la désincarcération est l'affaire des pompiers). Pour le soustraire d'un danger imminent, sortez-le progressivement à l'aide d'autres personnes, sans jamais modifier l'axe droit tête-cou-tronc ni le saisir par les membres, supérieurs surtout. S'il est sur la route, le dégager en le tirant par les pieds.

**IL NE FAUT JAMAIS**

- Jamais tenter d'évacuer à tout prix un blessé grave dans une voiture particulière ; ce serait risquer d'aggraver son état.
- Jamais donner à boire (ni alcool) à un blessé inconscient ou pas.
- Jamais appuyer l'adosser, lui donner un gros objet sur la tête ou la nuque pour ne pas modifier l'axe droit-tronc.
- Jamais le déplacer si vous n'avez pas saigné son impériale.
- Jamais tenter de soigner avec du vin, du jus d'essence ou d'huile au lieu de l'eau (elle étend le sang, le liquide s'évapore, flottant à la surface, vous n'avez pas d'extincteur, utilisez l'eau, une couverture, etc).
- Jamais faire de commentaires sur l'état des blessés près d'eux : même inconscients, ils peuvent entendre.

## S O M M A I R E

- I - INTRODUCTION, PAR LE DOCTEUR SOUBIRAN, PRÉSIDENT DE L'A.C.M.F. ET DES ASSISES NATIONALES SUR LES ACCIDENTS DE LA ROUTE
- II - LES ANIMATEURS DE LA CAMPAGNE NATIONALE DES "5 GESTES QUI SAUVENT"
- III - POURQUOI LES "5 GESTES QUI SAUVENT"  
UN VÉRITABLE "SECOURISME DE MASSE"
- IV - L'ENSEIGNEMENT DES "5 GESTES"
- V - LES "5 GESTES DANS LA PRATIQUE"
- VI - L'ACTION AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS :
  - UNE ACTION À MENER SANS RÉPIT
  - SEULE LA PRESSE PEUT AVOIR UNE INFLUENCE DÉCISIVE
- VII - DES EXEMPLES EN EUROPE

Y-A-T'IL UN DANGER QUELCONQUE A DIFFUSER CES GESTES  
DANS LE GRAND PUBLIC ?

1er geste : APPELER les secours

Il s'agit que désormais le public sache comment s'y prendre, qui appeler et quelles informations communiquer aux secours publics sur la situation des lieux et des victimes.

L'ALERTE est un geste capital. Et il ne sert à rien d'apprendre au grand public comment faire si également on ne lui apprend pas ce qu'il convient de faire en l'attente de leur arrivée.

2è geste : BALISER les lieux de l'accident

afin de les protéger de tout risque d'un autre accident, notamment la nuit. C'est un geste préventif qui doit être fait prudemment. Il évite des "sur-accident" qui provoquent d'autres blessés, d'autres risques.

3è geste : RANIMER un blessé en le ventilant par bouche à bouche ou bouche à nez.

Il s'agit, en l'attente des secours, de pratiquer la ventilation artificielle afin de maintenir en vie l'accidenté. Si on ne fait rien, il n'y a aucune chance !

Parfois, dégager les voies respiratoires supérieures suffit à relancer la ventilation.

4è geste : COMPRIMER la ou les plaies qui saignent ou placer des pansements compressifs.

Il s'agit là aussi que le blessé ne se vide pas de son sang.

5è geste : SAUVEGARDER la vie du blessé inconscient en le plaçant sur le côté. Car sur le dos il risque l'inondation pulmonaire donc l'asphyxie.

C'est un geste capital et une technique à apprendre. Le blessé est alors placé en "position latérale de Sécurité" (PLS).

On le voit, aucun geste au delà de la survie, une action immédiate en l'attente des secours. MAINTENIR EN VIE LES ACCIDENTÉS, seul objectif des "5 gestes".

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE : LES DIX COMMANDEMENTS DE LA BONNE CONDUITE

Plus de 10 500 tués sur les routes françaises en 1988. A l'approche des grandes migrations estivales, le Premier ministre et quatre membres du Gouvernement — MM. Delebarre, Joxe, Chevènement et Sarre — font appel au civisme des Français à travers une campagne d'un genre nouveau, pour les sensibiliser sur la sécurité routière.

Il y a un an exactement, le Gouvernement décidait de faire de la sécurité routière une de ses priorités d'action. Le Comité interministériel du 27 octobre 1988 a annoncé le renforcement des contrôles, la suppression des passe-droits et l'incitation faite aux parquets de requérir des travaux d'intérêt général. D'autres mesures instituant le permis de conduire à points, la perception immédiate des amendes, le relèvement de certaines contraventions et le contrôle technique des véhicules sont actuellement en cours de discussion au Parlement.

Ces dispositions ont d'ores et déjà permis certains résultats. Ainsi, malgré un trafic sans cesse croissant (+ 6,5%), on a enregistré pour les quatre premiers mois de 1989, par rapport à la même période l'année dernière, une baisse des accidents corporels (- 5,5%), des blessés (- 5,3%) et des tués (- 4,5%). Et pourtant, on constate que les comportements de conduite, cause réelle de neuf accidents sur dix, ont tendance à se dégrader : par exemple, la vitesse moyenne sur les départementales et les excès de vitesse sur autoroute augmentent sans cesse.

Conscient que les mentalités n'évoluent pas par décret, le Gouvernement lance une campagne "Faisons la route ensemble" qui fait appel au civisme des conducteurs et à leur sens des responsabilités. La sécurité routière veut ainsi promouvoir "un nouvel usage de la route et de la voiture pour une conduite apaisée."

Pour la première fois, l'État s'est associé à des partenaires extérieurs : constructeurs automobiles (PSA, Renault), industriels pétroliers (Elf-Antar), assurances (UAP) et médias (TF1, RMC, RTL, *l'Équipe*...). La campagne comporte trois volets.

Premier aspect, une campagne publicitaire diffusée à la radio et par voie d'affichage

afin de toucher le conducteur lorsqu'il est au volant. Comportant une "certaine forme de provocation", ces messages amènent chacun à réfléchir sur son comportement au volant.

Parallèlement, des émissions "sécurité routière" sur TF1, RTL et RMC seront diffusées avant les grands journaux et les flashes d'information.

Enfin, une action sur le terrain complète ce dispositif avec la création d'un "Pacte de la route." Cette charte de la nouvelle conduite contient dix engagements que le conducteur-signataire s'engage à respecter. Dix millions d'exemplaires de ce pacte seront disponibles sur les réseaux des partenaires (stations-service, concessionnaires, assureurs UAP) et dans les points d'accueil "Bison futé." Au moment du bilan en septembre, dix signataires tirés au sort recevront en cadeau une voiture neuve.

Si le Gouvernement entend donner un caractère pédagogique à cette opération de sensibilisation, il s'engage également à prendre des mesures répressives. Par une circulaire en date du 15 juin 1989, les pouvoirs publics ont doté les forces de gendarmerie et de police de moyens supplémentaires en effectifs (800 appelés) et en matériels (détection de l'alcoolémie et des excès de vitesse). Les contrôles et les amendes seront renforcés aux lieux et aux heures où les accidents sont les plus fréquents et les plus graves.

Enfin, les préfets seront à nouveau personnellement appelés sur les bords des routes. En cas de conduite dangereuse, ils pourront suspendre immédiatement les permis de conduire; voire même, dans certains départements, percevoir immédiatement les amendes.

A l'automne, un nouveau Comité interministériel de sécurité routière se tiendra pour faire le point des actions menées et définir les étapes suivantes.

### S O M M A I R E

■ Sécurité routière : les dix commandements de la bonne conduite ■ La lutte contre la pollution en mer ■ Financement de la vie politique : le choix de la clarté ■ Europe Actualités ■ Fiches : Système éducatif : analyses et propositions; Plan français pour la Pologne; Modifications du statut des personnels infirmiers; La situation dans le bâtiment et les travaux publics.

## MEMOIRES REALISEES SUR LES 5 GESTES QUI SAUVENT

- 1<sup>ER</sup> mémoire** : 25 pages – Août 1981  
« Les 5 gestes essentiels, les 5 gestes qui comptent »  
*A la mémoire du Professeur Marcel ARNAUD.*
- 2<sup>ème</sup> mémoire** : 25 pages – Avril 1982  
« Alerter, Baliser, Ranimer, Compresser, Sauvegarder »  
*A la mémoire du Professeur Marcel ARNAUD.*
- 3<sup>ème</sup> mémoire** : 60 pages – Décembre 1984  
« Apprendre les 5 gestes qui sauvent lors du permis de conduire »  
*A la mémoire du Professeur Marcel ARNAUD.*
- 4<sup>ème</sup> mémoire** : 62 pages – Juillet 1992  
« 5 gestes qui sauvent - 25 ans de campagne » 1967 – 1992.
- 5<sup>ème</sup> mémoire** : 130 pages – Mars 1997  
« 5 gestes qui sauvent - 29 ans de campagne ».
- 6<sup>ème</sup> mémoire** : 196 pages – Février 1998  
« 30 ans de campagne » 1967 – 1997.  
*Dédié à Paul REYNAËRT, Marie-André SCHWINDENHAMMER et Pierre BLAHA.*
- 7<sup>ème</sup> mémoire** : 315 pages – Décembre 1999  
« 5 gestes pour sauver 1000 vies sur les routes de France ».  
32 ans d'actions et de démarches 1967 - 1999  
*A la mémoire du Professeur Marcel ARNAUD.*
- 8<sup>ème</sup> mémoire** : 390 pages – Mars 2003  
« Conduite à tenir face à l'accident de la route et aux 2 urgences vitales.  
Les partis politiques et les groupes parlementaires : RPR, UDF, PS, PC, Verts »  
1967 – 2002.  
*A la mémoire du Professeur Marcel ARNAUD*  
*Dédié à trois parlementaires : Serge CHARLES, Député RPR ; André DILIGENT Sénateur UDF ; Dinah DERYCKE Sénatrice PS, du Nord.*
- 9<sup>ème</sup> mémoire** : 1<sup>ère</sup> partie 480 pages 1969 – 1985 Septembre 2005  
2<sup>ème</sup> partie 520 pages 1985 – 2005 Décembre 2005  
« Les 5 gestes qui sauvent et les services de la sécurité routière (Délégués Interministériels, CISR, DSCR)  
*Dédié à Christian GERONDEAU, premier délégué interministériel à la sécurité routière (1972) et premier directeur de la sécurité civile (1975).*
- 10<sup>ème</sup> mémoire** : « Les 5 gestes qui sauvent et le ministère des Transports »
- Volume 1 *Dédié à l'ancien ministre des Transports Jean CHAMANT*  
« Le droit de secourir » 1968 – 1971 271 pages – Juillet 2007.
- Volume 2 *Dédié à Pierre BLAHA, membre d'honneur du CAPSU*  
« Savoir pour Sauver » 1971 – 1975 306 pages – Mars 2008.
- Volume 3 *Dédié au Médecin Colonel de sapeurs pompiers Charles PRIM*  
« Stopper la mort » 1976 – 1982 326 pages – Septembre 2008.

Voir les bibliographies sur les « 5 GESTES QUI SAUVENT »  
Bibliothèque et Vidéothèque du CAPSU – Bulletins de l'association, n° 1 à 42 (Novembre 2008).